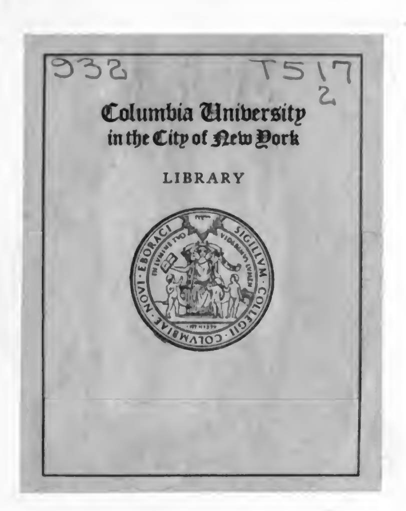



932 T517 2
Columbia University in the City of New York
LIBRARY
SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI · EBORACI

HISTOIRE ET COSTUMES

DES

ORDRES RELIGIEUX,

CIVILS ET MILITAIRES.

HISTOIRE ET COSTUMES

DES

ORDRES RELIGIEUX,

CIVILS ET MILITAIRES,

Par M. l'Abbé Tiron;

DEUXIÈME ÉDITION, CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

DÉDIÉE

A SON EMINENCE LE CARDINAL LAMBRUSCHINI,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET DES BREFS, A ROME.

TOME SECOND.



BRUXELLES,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE-ARTISTIQUE,

RUE DE SCHAERBEEK, 12.

1845

HOSPITALIERS PONTIFES

OU

CONSTRUCTEURS DE PONTS.

Qui pourrait ne pas reconnaître qu'une Providence spéciale préside aux destinées de l'homme, et que tout ce qui lui arrive n'a pas d'autre cause?

Un homme de bien, Tobie, a besoin de recouvrer une somme considérable qu'il a prêtée à un de ses parents; mais ce dernier habite une ville fort éloignée. Tobie ne peut qu'y envoyer son fils, jeune homme sans expérience. Mais comment, à une époque où il n'existait ni grandes routes, ni voitures publiques, entreprendre un voyage si long et si dangereux? — Un ange se présente pour servir de guide et de mentor au jeune Tobie, et jamais voyage ne fut si heureux.

Béthulie est assiégée par une armée formidable : le siége se prolonge, et les habitants, ne voyant venir aucun secours, parlent déjà de se rendre. — Une jeune veuve vient relever leur courage, et leur annonce qu'elle va les délivrer. L'effet suit la promesse : Judith, assistée d'une simple servante, se présente comme parlementaire à l'avant-garde des assiégeants. Le dieu d'Israël la dirige; Holopherne est décapité, Béthulie sauvée, et les Assyriens fuient plus vite qu'ils ne sont venus.

Veut-on des exemples plus rapprochés de nos temps?

Charles VII a perdu la moitié de son royaume : il est relégué au delà de la Loire, comme Napoléon le fut de nos jours. Déjà l'Anglais assiége Orléans, le dernier poste qui reste au roi de France. — Une jeune fille arrive d'un village inconnu et annonce qu'elle vient, au nom de Dieu, pour conduire à Reims le monarque français, à travers les armées ennemies. Ce qu'elle a annoncé s'exécute, et Charles VII a recouvré sa couronne, grâce à l'assistance d'une jeune fille de dix-neuf ans.

La foudre a écrasé, en juillet 1527, la flèche de la cathédrale d'Amiens: pour la rétablir, on a convoqué les plus habiles architectes de France et des pays voisins. Ils s'assemblent à Amiens; ils discutent savamment: les avis sont partagés. Chacun a son plan, et l'œuvre paraît difficile. Comme *par hasard*, un paysan d'un village voisin, que ses affaires avaient amené à Amiens, apprend le grand objet qui réunit en ce moment ces savants architectes. Il obtient d'être introduit dans la salle où ils travaillent, et leur fait voir que leurs projets sont mal conçus. Il leur présente le sien, le crayonne lui-même. Son plan réunit tous les suffrages, et c'est Louis Cordou (c'est son nom) et son compère Simon Taneau, architectes improvisés, qui dressent la belle flèche, qu'on voit encore aujourd'hui, et qui passe pour un chef-d'œuvre de construction (1).

Tout le monde sait que le Rhône est un des fleuves les plus rapides de l'Europe, et jusqu'à l'an 1176, on n'avait pas encore songé à y établir un pont.

Voici ce que nous apprend une tradition répétée de père en fils, dans les contrées méridionales de la France; tradition consignée dans les archives et dans les actes déposés dans les bibliothèques de ces mêmes contrées.

Un jeune berger, enfant de douze ans, nommé Benoît (2), gardait les moutons de sa mère. Dans le silence des champs, il vient à réfléchir aux nombreux dangers que courent les pauvres paysans qui ont à traverser le Rhône, et il conçoit l'idée d'établir un pont à Avignon. Il n'avait pas lu le

(1) Il y a aujourd'hui, à la Trappe de Bricquebec, en Normandie (Manche), un frère qu'on appelle François. C'était un pauvre paysan d'un village voisin, qui, ne sachant ni lire ni écrire, et parlant le patois le plus grossier, vint, en sabots, se présenter à la porte du couvent, et demanda au père abbé à être reçu au nombre des moines. On lui donna d'abord l'emploi de vacher; mais tout en gardant ses vaches, frère François coupait avec son couteau des morceaux de bois, les ajustait et en composait des machines applicables au mouvement des ailes de moulin. Cela lui valut l'emploi de meunier. Dans cette nouvelle position, son esprit se développa, et il imagina des procédés ingénieux pour perfectionner le jeu de son moulin. Alors on lui donna des livres traitant de mécanique: il n'eut qu'à les lire pour les comprendre. Il établit un atelier complet où il dirigea ses compagnons et d'autres ouvriers qu'on y joignit: il en sortit des perfectionnements tels, que les moulins de l'abbaye, tant à eau qu'à vent, fonctionnèrent avec la dernière perfection. Tous les villages à la ronde y apportent leurs grains, et procurent ainsi de grands bénéfices au couvent. Bref, le frère François est aujourd'hui l'ingénieur le plus habile de la contrée, et en même temps le religieux le plus pieux de la communauté, qui le regarde comme un présent que lui a fait la divine providence.

(2) L'histoire lui donne le nom de *Benezet*, qui veut dire, en langage provençal: *Petit Benoît*

Pontem indignatus Araxes. Il va donc à Avignon et expose à l'archevêque de cette ville le projet qu'il médite. A la vue de cet enfant, le prélat, aussi surpris que le fut Saül quand le jeune David vint s'offrir à lui pour combattre un géant, le prit pour un insensé et le renvoya à un des magistrats de la ville, devant lequel le jeune berger exposa la mission qu'il disait avoir reçue de Dieu pour le bien-être des habitants de son pays. Il réussit à se faire comprendre ; le bruit s'en répandit dans la ville, et un mouvement général et spontané s'empara de tous les esprits. Chacun voulut contribuer à cette entreprise, dont le jeune Benoît se déclara le chef.

Ce pont, dont il ne reste plus aujourd'hui que quatre arches, en avait dix-neuf quand il fut construit. Le jeune architecte put à peine en voir la fin, puisqu'il mourut en 1184, à l'âge de dix-neuf ans. Les Avignonais, par reconnaissance, l'enterrèrent dans une chapelle bâtie sur une des piles du pont.

Aujourd'hui on élèverait une statue à l'auteur d'un pareil projet. Mais alors, rendant justice aux vertus du jeune berger, aussi pieux qu'habile, l'opinion publique le plaça au rang des bienheureux, et le *berger Benezet* est aujourd'hui le patron des Avignonais, comme la *bergère Geneviève* est la patronne des Parisiens.

Cinq cents ans après sa mort, le corps du saint fut retrouvé sans aucune marque de corruption. Ses entrailles mêmes étaient encore saines, et la prunelle de ses yeux avait conservé sa couleur. En 1674, l'archevêque d'Avignon transporta solennellement ce corps dans l'église des Célestins. Cette cérémonie fut des plus pompeuses : on y voyait l'évêque d'Orange et une grande partie de la noblesse des environs.

On peut dire de lui, comme on pourrait le dire de Jeanne d'Arc, morts tous deux si jeunes, après avoir fait de si grandes choses : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

Deux auteurs ont voulu dépouiller l'œuvre de saint Benezet du merveilleux qui l'entoure. L'un (1) prétend que Benezet avait fondé près d'Avignon un hôpital dont il était le supérieur, et que c'était à la tête de ses religieux qu'il aurait construit cette merveille.

L'autre (2) soutient que ce n'était pas un berger, mais un vieillard véné-

(1) P. Théophile Raynaud, jésuite.

(2) Monge Agricol.

rable, qui, se trainant avec peine, appuyé sur un bâton, vint trouver l'archevêque d'Avignon pendant qu'il prononçait, dans sa cathédrale; un sermon pour rassurer son peuple effrayé d'une éclipse de soleil, et que ce fut devant tout ce peuple qu'il lui parla du pont qu'il voulait établir, de la part de Dieu, sur le Rhône: c'est la vue de ce respectable moine qui électrisa l'esprit des Avignonais et les engagea à construire le pont. Il dit ensuite que le nombre de douze assigné à son âge est une fiction imaginée par les moines, comme celui des douze apôtres, des douze signes du zodiaque, des douze mois de l'année, nombre sacramentel qui marquait l'excellence des vertus du saint personnage qui se présentait à l'archevêque d'Avignon. Mais que peuvent toutes ces savantes rêveries contre une tradition immémoriale et des actes authentiques conservés dans les dépôts publics? Baillet prouve, d'ailleurs, que l'hôpital construit à Avignon est postérieur à la pose des fondements du pont, et que les religieux qu'on y plaça n'y étaient que pour veiller à l'entretien de ce monument.

Il parait que ces religieux étaient ceux d'une espèce d'ordre de chevaliers, qui existaient déjà en France et en Italie, établis sur quelques rivières qui manquaient de ponts, et qui y tenaient des bacs ou des bateaux au service de ceux qui devaient les traverser.

Depuis que les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avaient donné l'exemple de fournir des escortes aux pèlerins qui venaient visiter les saints lieux, comme aussi les chevaliers de Saint-Jacques de l'Épée qui protégeaient, contre les Mores, les fidèles qui allaient à Compostelle, d'autres ordres de chevalerie de même genre s'étaient formés en d'autres lieux pour être utiles aux voyageurs, et surtout aux pèlerins; car cette époque était celle des pèlerinages de la terre sainte. Les uns y allaient par simple dévotion, les autres en vertu d'une pénitence qui leur était enjointe. Dans les villes mêmes on fondait des hôpitaux pour y loger pendant plusieurs jours gratuitement les pèlerins qui y passaient (1). N'avons-nous pas encore un reste bien précieux des monuments de cette philanthropie chrétienne dans ces bons religieux du mont Saint-Bernard, placés en sentinelles sur les glaciers des Alpes pour veiller à la sûreté des voya-

(1) L'hôpital Saint-Nicolas de Bruxelles, donné, en 1253, aux frères sachets, avait été fondé pour loger et nourrir les pauvres voyageurs.

geurs qui y passent? Les religieux seuls étaient capables de suppléer au défaut de police, chose inconnue alors.

Ces religieux hospitaliers portaient, en France, le nom d'*hospitaliers de Saint-Jacques du Haut-Pas*, du nom d'une paroisse qui existe encore aujourd'hui à Paris, et qui, dans l'origine, était la chapelle de l'hôpital de ces chanoines. Ils dépendaient du grand hôpital de même nom établi à Lucques, en Italie, où résidait le grand maitre de cet ordre, qui était chargé de veiller à la sûreté des voyageurs qui allaient de Florence à Rome, et dont la maison était construite sur l'Arno. Cet ordre avait un commandeur en France; car tous ces hospitaliers, comme les antonins et les hospitaliers d'Aubrac, avaient des commandeurs. On le voit par l'épitaphe qu'on lit dans l'église de Saint-Magloire, à Paris, d'un sieur Antoine Canu, qualifié de *commandeur général de Saint-Jacques du Haut-Pas, en France.*

C'étaient donc des religieux de cet ordre qui aidaient à passer le Rhône en différents endroits, au moyen de bacs ou bateaux qu'ils conduisaient eux-mêmes, offrant même au besoin l'hospitalité aux voyageurs dans leurs maisons. Il est très-possible, et même probable, que, pendant les sept ans qui furent employés à la construction du pont d'Avignon, il se soit établi à côté, pour aider à la bâtisse et ensuite à l'entretien et à la surveillance de cet ouvrage, un hôpital de cet ordre, et que saint Benezet s'y soit engagé lui-même, et, malgré sa jeunesse, en ait été le supérieur, car, comme dit Boileau,

. . . . la haute sagesse
N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse.

Ce qui porte à le croire, c'est que, par un acte de l'an 1180, un certain Bertrand de la Garde vend et transmet le droit qu'il a sur le port du Rhône à Avignon, *Fratri Benedicto procuratori, cæterisque pontis fratribus.*

L'essai fait à Avignon ayant réussi, en fit tenter d'autres. Les hospitaliers établis plus bas, dans un endroit qu'on appelait *Maupas* (mauvais pas), sur la Durance, y construisirent aussi un pont, et dès lors cet endroit prit le nom de *Bonpas*. Il y avait là une chartreuse avant la révolution de 1789.

Ces deux exemples portèrent d'heureux fruits. Les habitants de Saint-Saturnin du Port, sur le Rhône, voulurent les imiter. Pour cela, les

moines de Cluny leur cédèrent tout le domaine qu'ils avaient sur ce lieu et voulurent même faire à leurs frais les premières dépenses de l'entreprise, qui dura trente ans. Ce pont fut appelé pont du Saint-Esprit, et la ville même porta dès lors le nom de Pont-Saint-Esprit : c'est le dernier pont construit en aval de ce fleuve.

C'est aussi à un religieux italien qu'on doit la fondation de deux ponts de Paris : celui de Notre-Dame et celui du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu. Ce religieux s'appelait Jucundus, et était de l'ordre de Saint-François ; c'est lui qui, en 1507, traça les dessins de ces deux monuments, comme l'indiquait cette inscription placée sur une des arcades du premier :

JUCUNDUS GEMINUM POSUIT TIBI, SEQUANA, PONTEM.
HUNC TU JURE POTES DICERE PONTIFICEM.

C'est de la double signification du mot *pontifex*, qui dans la basse latinité veut dire *pontife* et *constructeur de pont*, qu'on a appelé *frères pontifes* (1) les hospitaliers dont nous parlons ; car ce n'étaient que des laïques, comme le sont aujourd'hui les frères de la Doctrine chrétienne.

On ne pourrait donc méconnaître les immenses services que les religieux ont rendus à l'humanité. C'est à eux aussi qu'on a dû, durant le moyen âge, l'établissement de la *paix de Dieu*, institution philanthropique qui protégeait les voyageurs contre les guerres continuelles que faisaient les seigneurs à leurs voisins en France, en Italie et en Allemagne. Nous avons indiqué (page 49, tome Ier) les efforts qu'eurent à soutenir deux abbés, Odilon de Cluny et Richard de Saint-Vannes, pour obliger ces petits tyrans à observer cette trêve, qui suspendait leurs hostilités sans cesse renaissantes.

Les hospitaliers-pontifes ne se bornaient pas à la construction et à l'entretien des ponts. J'ai lu quelque part qu'on les employait aussi à la construction des grandes cathédrales de France au douzième et au treizième siècle, à la suite des croisades, époque qu'on peut appeler celle de la *naissance*, comme on a appelé plus tard *renaissance* celle des arts.

La double signification des deux mots *pastor* et *pontifex* a causé une

(1) Ce qui prouve que c'étaient des ouvriers, c'est qu'on les représente avec un morceau d'étoffe ayant la forme d'un marteau, cousue sur leur manteau.

méprise assez plaisante à Du Saussay, qui, dans son *Martyrologe des saints,* au 14 avril, a traduit : *Sanctus Joannes Benedictus pastor et pontifex Avenione*, par *Saint Jean Benezet, évêque d'Avignon.*

Les biens de l'ordre de Saint-Jacques du Haut-Pas, et par conséquent ceux des hospitaliers-pontifes, furent réunis, en 1672, à ceux de l'ordre de Saint-Lazare. A mesure que la police des chemins s'organisait, cet ordre devenait inutile, ou du moins on le crut.

ALEXIENS ET SOEURS NOIRES.

Nous allons parler de deux ordres qu'on ne trouve que dans les Pays-Bas, et dont cependant nous ignorons l'origine ainsi que les noms de leurs fondateurs. Singulière insouciance des historiens nationaux, qui n'ont pas manqué de nous transmettre le nom de toutes les bizarres associations qui se sont formées dans nos provinces, sous la dénomination de *chaperons blancs*, de *bonnets rouges*, de *cabeliaux*, de *hameçons*, etc., réunions factieuses qui ont troublé le repos des peuples; et qui ont oublié de nous parler de ces associations pieuses, dont la vocation était de veiller au lit des malades, de rendre les derniers devoirs aux défunts, et de se charger des malheureux rejetés par leurs propres familles et abandonnés par la société, qui ne voit plus en eux que des objets d'horreur!

Ces associations factieuses ont passé avec les passions qui leur avaient donné naissance. Mais les alexiens, mais les sœurs noires, sous l'aile de la religion, ont traversé les siècles dans l'exercice obscur de la charité chrétienne, et sont arrivés jusqu'à nous, sans que nous sachions d'où ils viennent, comme ce fleuve bienfaisant qui fertilise l'Égypte, sans lui révéler sa source.

Les alexiens ont pris ce nom de saint Alexis, chevalier romain, dont ils ont fait leur patron, on ne sait pourquoi. L'action d'un jeune époux, qui abandonne sa femme la première nuit de ses noces, qui de là va se cacher en pays étranger, et revient, déguisé, se présenter à son père, pour vivre en mendiant à la porte de sa maison, est sans doute extraordinaire, comme celle de saint Siméon Stylite; cependant on ne conseillerait à personne de l'imiter.

Quoi qu'il en soit, c'est sous ce nom que ces religieux sont connus. On les appelait encore *cellebroeders*, ou bien *frères cellites*. Il est également

très-difficile de rendre raison de cette dénomination et de savoir ce qu'elle signifie.

On croit qu'ils furent institués au commencement du quatorzième siècle. C'étaient d'abord des laïques, qui s'associaient pour soigner les malades. Aubert Le Mire dit que les papes Boniface IX et Eugène IV approuvèrent cet institut, et que les frères cellites, à la prière de Charles le Téméraire, furent reçus, comme religieux, sous la règle de Saint-Augustin, par Sixte IV, vers l'an 1462.

Cet ordre comprenait autrefois deux provinces: celle de Brabant et celle d'Allemagne; mais chacune était soumise à la visite particulière d'un abbé d'un ordre étranger à cet institut.

Ces religieux étaient tous laïques, et ne recevaient pas de prêtres parmi eux. Ils avaient soin des malades, servaient les pestiférés, enterraient les morts, surveillaient les fous; et leurs couvents servaient de maisons de correction pour les enfants de famille qui donnaient dans le désordre.

A Cologne, ils conduisaient au supplice les criminels condamnés à mort.

A Gand, chaque personne qui mourait leur devait un écu, quatre flambeaux et un escalin par flambeau, quand le défunt était une personne de distinction.

A Maestricht, ils recevaient un écu, non-seulement de chaque catholique, mais encore des juifs et des protestants qui mouraient.

Ils récitaient tous les jours l'office de la sainte croix, et n'avaient pas d'autres prières à faire. Ils avaient une robe de serge noire et un scapulaire de la même couleur, auquel était ajouté un capuce, et, quand ils sortaient pour aller aux enterrements, ils portaient un manteau aussi de la même couleur, dans lequel ils renfermaient le bout de leur capuce, qui se terminait en pointe. Leur robe, le scapulaire et le manteau, descendaient jusqu'aux talons. Les supérieurs prenaient le nom de *prieur*, et avaient, pour habit, le manteau long, comme les ecclésiastiques.

Les alexiens de Gand portaient, aux enterrements, un manteau à l'antique, de couleur cendrée, fermé par devant, avec deux ouvertures sur les côtés, pour passer les bras. Ce manteau était à collet plissé, et descendait jusqu'aux talons.

Dans leurs armoiries on voyait un escalier, en mémoire de ce que l'on dit de leur patron, saint Alexis, qui demeura dix-sept ans sous un esca-

lier, dans la maison de ses parents, sans se faire connaître : escalier qui se conserve, à Rome, dans l'église bâtie en l'honneur du saint, sur la place qu'occupait la maison du sénateur Euphémien, son père.

Je ne sais pourquoi ceux qui rendent les derniers devoirs aux morts sont mal vus des peuples. En Égypte, ceux qui avaient embaumé un cadavre étaient poursuivis à coups de pierres, après l'opération, comme s'ils eussent fait une mauvaise action. A Paris, on leur donne le nom burlesque de *croque-morts*.

Nous voyons aussi que dans les Pays-Bas, ils n'étaient pas mieux accueillis de la populace; c'est ce que nous apprennent ces vers de Modius :

Nec nos triste movent populi dicteria, cujus
Funesti stulto ducimur arbitrio.
Nam functos si efferre pium sub lege putatum est,
Nunc quoque cur non sit condere membra pium?

L'époque de l'établissement des frères cellites à Bruxelles remonte à l'an 1368. Un bourgeois, nommé Jean Collay, leur céda sa maison. Ces religieux étaient alors du tiers ordre de Saint-François, et ne faisaient que des vœux simples : mais, en 1462, ils embrassèrent la règle de Saint-Augustin, comme le leur prescrivait la bulle de Sixte IV, qui approuvait leur institut. Par conséquent Charles le Téméraire, qui avait demandé cette approbation, n'était encore que duc de Charolais, son père n'étant mort qu'en 1467.

L'ordre qui enjoignait aux religieux d'évacuer Bruxelles, pendant l'occupation de cette ville par les *Gueux*, atteignit aussi les frères cellites, et ils furent bannis.

Bruxelles avait alors pour gouverneur un officier né à Louvain, nommé Olivier Van den Tympel, homme entièrement dévoué au prince d'Orange, et d'une profonde hypocrisie. Il sut si bien combiner et suivre un système de dissimulation et de terreur, qu'en employant habilement le pouvoir que lui donnait sa position, il parvint, en peu d'années, à faire, d'une ville jusqu'alors catholique et étrangère à toutes les scènes irréligieuses dont d'autres villes avaient été le théâtre, à en faire, dis-je, une cité protestante, où tout culte catholique fut aboli.

Les sœurs noires sont des religieuses cellites. Elles sont ainsi appelées de la couleur de leur habillement, sur lequel elles portent un scapulaire.

Elles ont des voiles blancs; d'autres en ont de noirs. Elles ne savent pas plus que les frères cellites le nom de leur fondateur. Ces religieuses suivent la règle de Saint-Augustin. Aux vœux ordinaires, elles ajoutent celui de soigner les malades, même en temps de peste (1). Ces religieuses ne gardent pas la clôture : elles vont soigner les malades à domicile, et ensevelissent les morts de leur sexe.

Les sœurs noires sont à Bruxelles depuis l'an 1350; mais ce n'est qu'en 1558 que le pape Pie II leur donna la règle de Saint-Augustin.

Le couvent des frères cellites de Bruxelles est aujourd'hui converti en un bel hospice de vieillards, dans la rue qui, de leur nom, s'appelle rue des Alexiens.

Ces frères, dont on ne trouve pas l'origine, ne seraient-ils pas une imitation d'une pareille institution faite en France, vers la fin du treizième siècle, tant les habitants des Pays-Bas ont toujours eu de penchant à copier ce qui se faisait chez leurs voisins du Midi?

Nous trouvons qu'à cette époque, un seigneur champenois, Gui, sire de Joinville et de Dougens, avait établi à Boucheraumont, lieu qui lui appartenait, un hôpital pour les pauvres malades, et qui était desservi par des personnes séculières, qui prirent la sainte Vierge pour patronne, et donnèrent à leur hôpital le nom de *la Charité Notre-Dame*. Peu de temps après, leur fondateur, Gui de Joinville, leur procura un second établissement, à Paris, dans un endroit où un juif avait autrefois commis un horrible sacrilége sur une hostie consacrée.

Un bourgeois de Paris, nommé Reinier Flaming, avait acheté, en 1294, l'emplacement de la maison où ce crime avait été commis, après le supplice infligé au coupable, et y avait bâti une chapelle qu'on appela *la Maison des miracles*, en mémoire de celui qui était arrivé lorsque le crime du juif fut découvert. Gui de Joinville acheta, de Reinier Flaming, cette chapelle pour ses hospitaliers. Philippe le Bel ratifia cette acquisition et y ajouta quelques terrains voisins, pour y établir un hôpital.

Il est à remarquer que cet enclos prit, dans la suite, le nom de *Fief aux*

(1) Les hommes savent exposer leur vie sur les champs de bataille, soutenus par l'exemple et les regards de plusieurs milliers de témoins et stimulés par l'espoir d'une récompense. L'héroïsme de la femme est plus calme et surtout plus désintéressé : c'est dans le réduit du pauvre, au chevet du moribond, sans l'appât d'une décoration et sans autre témoin de son dévouement que Dieu même, qu'elle va affronter la mort.

Flamands. Est-ce de Reinier Flaming que vient cette dénomination? ou bien ces religieux, établis à Paris, étaient-ils des Pays-Bas? ce qui aurait fait connaitre cet institut dans nos provinces, et donnerait sur l'origine des frères cellites les indications qui nous manquent.

Au moins est-il certain que les frères de la Charité Notre-Dame reçurent la règle de Saint-Augustin de l'évêque de Châlons, commis *ad hoc* par le pape Clément VI. En 1347 et en 1350, ayant reçu beaucoup d'aumônes de la piété des fidèles, ils se bâtirent un cloître et agrandirent leur chapelle, sur la balustrade de laquelle on lisait encore, en 1685 :

CI-DESSOUS LE JUIF FIT BOUILLIR LA SAINTE HOSTIE.

Dans la suite des temps, ces hospitaliers ayant mal géré leurs affaires, et n'ayant pas de quoi payer leurs dettes, vendirent leur établissement, comme nous l'avons dit, aux carmes de l'observance de Rennes. Dans l'acte de vente, de l'année 1631, on lit que l'*église, prieuré et monastère des Billettes*, et tous les biens qui en dépendent, sont cédés aux carmes.

En 1672, l'ordre des frères de la Charité Notre-Dame, qu'on appelait alors l'ordre de Saint-Louis de Boucheraumont, étant éteint, tous ses biens furent réunis à ceux des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare (1).

On trouve, dans un acte concernant ces frères de la Charité Notre-Dame, le nom d'un prévôt de Paris, dont l'histoire est singulière et peint les mœurs du temps.

Il s'appelait Pierre les Jumeaux.

Ayant condamné un écolier de l'université à être pendu (ce qui fut trouvé par ce corps savant, très-jaloux de ses droits, contraire à ses priviléges), il fut excommunié et obligé de se réfugier à Avignon, pour aller demander au pape Clément V son absolution, en 1304. Pendant son absence, il y eut une procession générale de toute l'université, qui alla,

(1) En observant la coïncidence de l'établissement des cellites aux Pays-Bas avec celui des frères de la Charité Notre-Dame en France, remarquons en même temps celle du crime commis, à Paris, par un juif nommé Jonathas, sur la sainte hostie, et mis au jour par une femme, avec le même événement répété, en 1370, à Bruxelles, par un juif portant le même nom, et découvert aussi par le rapport d'une femme. C'est de part et d'autre des juifs perçant à coups de couteau des hosties d'où il sort du sang, une femme qui fait connaitre le crime aux magistrats, et le même supplice infligé aux sacriléges. La *Maison des miracles*, et notre saint sacrement *des miracles* forment aussi un singulier rapprochement.

en grande cérémonie, la croix et l'eau bénite en tête, jeter des pierres contre la maison du prévôt, en criant : *Recede, recede, maledicte Sathana; recognosce nequitiam tuam, dans honorem sanctæ matri Ecclesiæ, quam, quantum in te est, dehonestasti..... cum Nathan et Abiron, quos terra vivos absorbuit, accipies portionem.*

Un bailli d'Amiens, qui avait fait pendre injustement et sans aucune forme de procès six écoliers de cette ville, n'en fut pas quitte, comme le prévôt de Paris, pour quelques coups de pierres lancées contre sa maison. Il fut condamné, en 1244, par l'évêque d'Amiens, à être conduit aux fourches patibulaires nu-pieds, nu-bras, la corde au cou, les mains liées derrière le dos, et à porter, l'un après l'autre, sur son dos, les cadavres des suppliciés au cimetière. La sentence de l'évêque portait, en outre, que le bailli paraîtrait dans la même attitude dans différentes villes de France, pour y assister à des processions, où ladite sentence lui serait lue, et qu'il serait obligé d'entreprendre un voyage à la terre sainte avant de rentrer à Amiens.

Les six écoliers furent enterrés dans le même tombeau, sous une pierre, qu'on voyait encore en 1757, dans le grand cimetière, et sur laquelle étaient, en relief, les figures de trois d'entre eux.

Voilà comme on entendait, à cette époque, la manière de favoriser les études!

ORDRE DE SAINT-AMBROISE.

C'est en Italie que la plupart des ordres religieux ont pris naissance; mais peu de ces ordres ont été connus sous les noms de leurs fondateurs. Il n'y a guère que ceux de Saint-Benoît et ceux de Saint-François, qui, à raison du grand éclat qu'ils ont jeté dans l'Église, portent le nom des hommes célèbres qui en sont les auteurs. Les ursulines, les hiéronymites, comme nous l'avons déjà vu, nés en Italie, n'ont que des rapports bien éloignés, et purement d'analogie, avec les saints sous le nom desquels ils sont désignés.

Il en est de même de l'ordre de Saint-Ambroise, dont nous allons nous occuper.

On ne sait rien de certain sur l'origine de cet ordre, non plus que sur celui des apostolins, qui lui fut uni par les papes Sixte V et Paul V.

Les ambroisiens et les apostolins étaient sans doute des ermites, disséminés dans différentes maisons, et n'ayant entre eux aucun lien commun. Les derniers avaient pour but principal d'imiter la *vie pauvre des apôtres*, d'où leur est venu le nom d'*apostolins*. On voit qu'en 1461, le cardinal Campo-Frigoso, archevêque de Gênes, permit à Jean de Scarpa de bâtir une maison à Gênes, pour y réunir ses compagnons, qui se disaient être de la congrégation de la *vie pauvre des apôtres*, et que cette congrégation s'étendit en Italie. Jusque-là ces ermites ne faisaient aucuns vœux, et pouvaient rentrer dans le monde quand cela leur plaisait; mais, en 1496, ils furent soumis à la règle de Saint-Augustin. Il y a beaucoup d'apparence que leur fondateur était ce même Jean de Scarpa dont nous venons de parler.

Les apostolins avaient pour habillement une robe et un scapulaire, et par-dessus un grand camail de drap gris, auquel était attaché un petit capuce; mais, après leur réunion avec les ambroisiens, ils prirent le cos-

tume de ces derniers, lequel consistait en une robe de couleur brune avec un scapulaire, auquel était attaché un capuce; et, lorsqu'ils sortaient, ils portaient un manteau de la même couleur.

Quant aux ambroisiens, quelques auteurs leur donnent pour fondateurs trois gentilshommes milanais contemporains de saint Ambroise, ce qui est absurde. Il paraît que ces religieux étaient aussi des ermites, auxquels le pape Grégoire XI, qui tint le saint-siége de 1370 à 1378, permit de prendre le nom de Saint-Ambroise au Bois, sous la règle de Saint-Augustin, et de réciter l'office divin suivant le rit ambroisien, qui était celui de l'Église de Milan. Le même pontife leur permit en même temps de se choisir un prieur, qui devait être approuvé par l'archevêque de cette ville, et il détermina la forme et la couleur de leur habit. D'autres maisons semblables s'élevèrent en Italie, mais sans aucune dépendance les unes des autres. C'est le pape Eugène IV qui, en 1441, les réunit en une congrégation dont le chef-lieu fut le couvent de Saint-Ambroise au Bois, près de Milan. Ils tenaient un chapitre général tous les trois ans, dans le double but de se donner un nouveau chef, et de faire les règlements propres à maintenir l'ordre et la régularité dans leur congrégation. Dans la suite, l'observance régulière s'étant relâchée, ils prièrent, en 1575, saint Charles Borromée d'assister à leur chapitre général pour leur donner des conseils, dont ils profitèrent pour le bien-être de leur institut. C'est en 1589 que Sixte V ordonna aux ambroisiens et aux apostolins de se réunir, et cette union fut confirmée, l'an 1606, par le pape Paul V. Mais tout l'ordre composé de cette réunion, et qui portait le nom de Saint-Ambroise au Bois, fut supprimé en 1650, par une bulle d'Innocent X. Cet ordre avait produit plusieurs saints, et cinq ou six écrivains distingués.

Presque tous les ordres monastiques sont composés de religieux et de religieuses. La ferveur et la régularité est la seule carrière où les femmes ont voulu rivaliser avec les hommes, autant que leurs forces le leur permettaient. Nous trouvons aussi des religieuses de Saint-Ambroise au Bois.

Sept demoiselles, dont trois de Venise et quatre de Pavie, s'étant associées, vers l'an 1408, pour vivre ensemble dans la pratique des observances religieuses, fondèrent dans cette dernière ville l'ordre des *annonciades de Lombardie*. Ce nouvel ordre s'étendit à Tortone, en 1419; à Plaisance, en 1425; à Alexandrie et à Valence, en 1443; et à Voghera,

en 1454. Mais, vers l'an 1470, la mère Jeanne de Parme, de cet institut, femme d'une grande vertu, ayant été choisie pour réformer quelques monastères tombés dans le relâchement, elle fonda plusieurs nouvelles maisons du même ordre, et, vers la fin du même siècle, toutes ces communautés d'annonciades formèrent une congrégation, qui prit le nom de *Saint-Ambroise et de Sainte-Marceline*, ou d'*annonciades de Lombardie*. Le monastère de Pavie, berceau de l'ordre, en fut déclaré le chef-lieu.

D'abord la mère Jeanne tenait des chapitres généraux, et envoyait des religieuses pour visiter les maisons de l'ordre. Mais le pape Pie V, n'ayant pas trouvé convenable que des filles sortissent de leurs couvents, leur ordonna de faire choix, pour les visites, de quelque ecclésiastique respectable. Cette disposition ayant souffert des difficultés, ces religieuses se soumirent à la juridiction des évêques diocésains. Elles étaient habillées d'étoffes de couleur brune et suivaient la règle de Saint-Augustin. On compte au moins soixante et douze religieuses de cet ordre mortes en odeur de sainteté. Une des plus célèbres est sainte Véronique de Milan, morte en 1497, et canonisée par Benoît XIV en 1749. Cette vertueuse fille, née de parents pauvres, travaillait comme eux pour gagner sa vie. Elle ne savait ni lire, ni écrire; cependant elle se sentait un grand attrait pour la vie religieuse. Elle se présenta comme servante au couvent de Sainte-Marthe, à Milan, et y fut reçue après une épreuve de trois ans, pendant lesquels elle apprit d'elle-même, et avec les plus grandes difficultés, à lire et à écrire. Elle y donna l'exemple des plus hautes vertus, et y mourut à cinquante-deux ans.

Il y avait encore un monastère de religieuses de Saint-Ambroise dans la petite ville de Varèse, au nord-ouest de Milan, sans cependant faire partie d'aucune congrégation. Il reconnaissait pour sa fondatrice Catherine Morigia, née à Palenza, sur le lac Majeur. Restée seule de onze enfants, morts de la peste, ainsi que leur père et leur mère, en 1437, Catherine fut recueillie et élevée par une femme pieuse. Cette éducation lui ayant inspiré le goût de la piété, Catherine se retira, avec quelques compagnes animées du même esprit qu'elle, dans un ermitage sur le mont Varèse. Mais toutes ses compagnes étant devenues victimes de la peste, Catherine, atteinte elle-même de la contagion, retourna au lieu de sa naissance, où elle recouvra la santé. Elle revint aussitôt à Varèse, où elle rassembla

d'autres femmes pieuses, avec lesquelles elle composa une communauté, à qui le pape Sixte IV permit de faire des vœux, sous la règle de Saint-Augustin, et de porter l'habit de l'ordre de Saint-Ambroise au Bois, en 1474.

Il y avait en cet endroit un chapitre de chanoines, qui se démirent de leurs prébendes en 1501, en faveur des religieuses ambroisiennes; et, peu après, une demoiselle fort riche, ayant pris l'habit dans ce couvent et lui faisant don de tous ses biens, ce monastère se trouva en état de recevoir cinquante religieuses. La mère Catherine Morigia était morte en 1478, supérieure de sa communauté.

Saint Charles Borromée allait souvent voir les religieuses de Varèse, chez lesquelles on montrait tout entiers les corps de Catherine Morigia et de la bienheureuse Julienne, sa première compagne. Ces religieuses portaient un scapulaire brun sur une robe de la même couleur. Au chœur, elles mettaient un manteau par-dessus.

Après les annonciades de Lombardie et les autres religieuses désignées sous le nom d'ambroisiennes, que produisit le nord de l'Italie, c'est encore de ces mêmes contrées que nous sont venues les ursulines, dont nous avons déjà parlé. C'était une espèce d'amende honorable que l'Italie devait à la France, et une réparation du mal qu'elle lui avait fait. N'est-ce pas de la Lombardie qu'étaient partis ces nouveaux manichéens, qui vinrent empoisonner les provinces méridionales de la France en y apportant les doctrines qui produisirent les albigeois? Par un juste dédommagement, cette même Lombardie envoya en Provence, au seizième siècle, les ursulines, pour indemniser cette province des maux qu'y avaient causés les manichéens au douzième.

Dans le principe, ces filles ne formèrent pas un ordre régulier. Elles demeuraient ensemble, mais ne faisaient encore aucuns vœux. On les appelait *les ursulines congrégées*, c'est-à-dire demeurant dans la même maison, parce que, au commencement, comme nous l'avons dit, elles demeuraient chez leurs parents. C'est Françoise de Bermond, née à Avignon en 1572, d'une famille distinguée, qui introduisit ces religieuses en Provence, et qui fut ensuite la fondatrice des ursulines régulières de la congrégation de Lyon, qui, peu de temps après sa mort, comprenait déjà plus de cent maisons.

Nous avons dit aussi que cet ordre avait dû son établissement à Paris

à Mme de Sainte-Beuve, et à une autre femme nommée Mme Acarie, née Barbe Avrillot.

C'est cette dernière qui, tout occupée de l'établissement des carmélites en France, rassembla en même temps, dans une maison près de Sainte-Geneviève, à Paris, plusieurs jeunes personnes qui se sentaient portées à la vie religieuse. Ce fut une espèce de séminaire qui fournit en partie les premières personnes qui embrassèrent l'institut des carmélites. Les autres, d'après le conseil de Mme Acarie, se dévouèrent à l'instruction religieuse des jeunes personnes.

Pour réussir dans l'établissement des ursulines, Mme Acarie, qui avait six enfants, et dont le mari vivait encore, engagea Mme de Sainte-Beuve, sa cousine, à se déclarer la fondatrice de cet ordre. Celle-ci mit dans cet établissement tout le zèle possible, et tout réussit au gré de ses désirs. Elle fit venir de Provence, à ses frais, deux ursulines, dont une était la mère de Bermond, pour instruire les religieuses du séminaire établi par Mme Acarie, et voilà ce qui donna naissance au premier couvent de Paris, le premier de cet ordre qui fut obligé à la clôture, ainsi que nous l'avons dit. Mme de Sainte-Beuve voulut que l'installation de ces nouvelles religieuses fût des plus brillantes. Les dames de la plus haute qualité furent invitées à y assister. Le coadjuteur de Paris, qui fut depuis le fameux cardinal de Retz, y officia.

Pour pouvoir fonder cet établissement, Mme de Sainte-Beuve, qui était très-riche, avait vendu toute son argenterie. Pour nourrir les pauvres, elle se défit successivement de tout ce qu'elle avait de précieux, bijoux, tapisseries, tableaux, équipages. Elle mourut en 1630, après un veuvage de quarante-six ans, et fut enterrée dans l'église des ursulines de Paris.

CONGRÉGATION DE SAINT-JEAN DE DIEU.

On doit remarquer que les établissements les plus utiles à l'humanité souffrante, les conceptions les plus philanthropiques, ne sont jamais partis des hauts rangs de la société, de ceux qui possèdent, par leur fortune, les moyens de les produire.

Les gens riches semblent placés à une hauteur d'où ils n'aperçoivent plus les souffrances des hommes. Accoutumés aux jouissances de la vie, on dirait qu'ils n'ont aucune idée des maux qui l'accompagnent, et que, parce qu'ils ne souffrent pas, personne ne doit souffrir.

Vous voyez quelquefois l'homme riche jeter dédaigneusement l'aumône au pauvre qui l'importune, mais c'est pour se débarrasser de lui, et nullement par sympathie pour sa misère. Qu'un homme mal vêtu tombe sur la voie publique, atteint de quelque douleur subite ou victime de quelque accident, ce ne sera pas le passant bien mis, le riche traîné dans un char élégant, qui ira au secours du malheureux : il s'arrêtera peut-être un moment, demandera ce que c'est, détournera la tête, et continuera son chemin. Ce sera un pauvre ouvrier, un petit marchand qui s'empressera, comme le Samaritain, de relever son semblable et de lui prêter assistance. La fortune endurcit le cœur et produit l'égoïsme.

Il faut avoir été malheureux, ou au moins être né, pour ainsi dire, sur les confins du malheur, et se trouver par sa position sociale sur les limites des classes nécessiteuses, pour connaître leurs souffrances et savoir en apprécier la rigueur.

N'est-ce pas un petit gentilhomme languedocien, Jean de Matha, qui, le premier, trouva le moyen d'arracher aux infidèles les malheureux chrétiens qui languissaient dans leurs bagnes? Qui a couvert la France d'établissements de charité, pour secourir toutes les espèces de misères?

N'est-ce pas un pauvre prêtre (1), qui avait gardé les troupeaux dans son enfance, et qui, de plus, avait partagé les fers des chrétiens captifs chez les barbares d'Afrique?

Nous verrons aussi, plus tard, un pauvre aventurier (2), réduit pour vivre à raccommoder de vieux habits, fonder un ordre hospitalier dans le nouveau monde, comme pour expier, par un tel bienfait, les maux faits à ces contrées par d'autres aventuriers venus avant lui.

Il sera donc éternellement vrai de dire :

Non ignara mali, miseris succurrere disco (3).

Nous allons parler d'un autre ordre, dont la naissance est due à un homme pauvre, inconnu, illettré, obligé aussi de garder les troupeaux et de courir mille aventures pour lutter contre la misère : un homme dont la vie, presque tout entière, a été un tissu d'événements pour ainsi dire romanesques. Nous voulons parler de saint Jean de Dieu, qui a fondé l'ordre des hospitaliers de ce nom; ordre utile, qui s'est propagé en Espagne (où il est né), sous le nom de *frères de l'Hospitalité;* en France, sous celui de *frères de la Charité;* et en Italie, sous celui de *Fate ben, fratelli,* ou *ben fratelli* (4).

Racontons la vie extraordinaire du fondateur de cet ordre.

Jean naquit dans un village du Portugal, du diocèse d'Evora, en 1495, de parents peu aisés, mais qui lui inspirèrent des sentiments chrétiens : c'était le seul bien qu'ils pussent lui laisser.

Peut-être eût-il pu vivre heureux près d'eux, en partageant leur médiocrité; mais dès l'âge de neuf ans s'ouvrit devant lui une longue carrière d'aventures, qu'il parcourut pendant trente-six ans, luttant contre l'infortune, et exposé à mille dangers.

Il n'avait pas dix ans, qu'entendant parler de la beauté des églises en Espagne, et surtout à Madrid, l'envie lui prend d'aller voir ces merveilles, et il part à l'insu de ses parents. Sa mère a beau s'informer de lui, elle

(1) Saint Vincent de Paule.

(2) Béthencourt, fondateur des bethléemites.

(3) *Énéide*, I, 634.

(4) Les frères de la Charité, en demandant l'aumône pour leurs malades, disent à ceux à qui ils s'adressent : « Frères, faites du bien aux malheureux. » *Fate ben, fratelli.*

n'en apprend aucune nouvelle, et en meurt de chagrin au bout de vingt jours. Son père, désespéré d'avoir perdu en même temps sa femme et son fils, se fait religieux à Lisbonne.

Jean n'a pu aller à Madrid. Comme l'Enfant prodigue, il est obligé de se mettre au service d'un berger et de garder ses troupeaux pendant toute sa jeunesse. Cependant son maître, content de lui, lui propose sa fille en mariage, pour se l'attacher. Ce parti ne lui convient pas, et pour se débarrasser des instances qu'on lui fait, il s'enrôle dans l'armée espagnole, et marche avec elle au siége de Fontarabie.

Jusque-là, Jean avait conservé les sentiments que ses parents lui avaient inspirés; mais le tumulte des camps, la vie licencieuse des gens de guerre, firent sur lui de fâcheuses impressions et le jetèrent dans le désordre.

Peu après, soupçonné d'avoir soustrait quelques effets qui appartenaient à son capitaine, il est chassé de son régiment, et alors il va retrouver son ancien maître, qui lui confie de nouveau la garde de ses troupeaux, et y ajoute la régie d'une partie de ses biens. Mais, sur une nouvelle proposition de mariage, Jean s'engage pour la seconde fois dans les troupes de Charles-Quint, qui allait combattre les Turcs en Hongrie.

Depuis qu'il avait été renvoyé du service espagnol, Jean était revenu à ses principes de piété, et il ne s'en était plus écarté, même en campagne. Au contraire, il avait su allier ses devoirs de chrétien à ceux de soldat, et avait acquis l'estime de ses chefs.

La guerre étant finie, il retourna en Portugal, où il apprit la mort de ses parents, et, comme il sut qu'il en était la cause, il quitta sa patrie pour n'y plus revenir.

Il passa dans l'Andalousie, où il reprit son métier de berger, alla ensuite à Ceuta, dans l'espoir d'y trouver le martyre, et revint à Gibraltar, où il se fit marchand d'images et de livres de dévotion.

De Gibraltar, il alla à Grenade, où il ouvrit une petite boutique. Mais un jour, touché du discours d'un prédicateur célèbre qu'il venait d'entendre, il se mit à remplir l'église de sanglots, à se frapper la poitrine et à s'arracher les cheveux. On crut qu'il était fou : on le chassa de l'église, et il fut poursuivi dans les rues par les enfants et la canaille. On l'enferma alors dans l'hôpital où l'on mettait les insensés, et on le soumit aux remèdes qu'on employait pour guérir ceux qui étaient atteints d'aliénation mentale.

Le prédicateur qui avait été cause de la perte de sa raison, voulut le voir. Mais il fut bien surpris d'apprendre de lui-même que tout cela n'était qu'un jeu de sa part, ou plutôt une pénitence qu'il s'imposait pour expier ses anciens désordres. Le P. Davila (c'était le nom de l'orateur chrétien) lui conseilla de mettre fin à ce rôle ridicule; ce qu'il fit, et il sortit de l'hôpital.

Il songea alors à exécuter un vœu qu'il avait fait, il y avait déjà longtemps, celui de se consacrer au secours des pauvres.

Il allait couper du bois dans les forêts, et venait le vendre à la ville pour en distribuer le prix aux malheureux. Il fit quelques quêtes parmi les personnes charitables, et, avec ce qu'il ramassa, il loua une petite maison, pour y recevoir et y traiter les pauvres malades. Il avait alors quarante-cinq ans.

Dès qu'il eut trouvé les meubles nécessaires pour l'objet qu'il avait en vue, il alla chercher dans toute la ville les malades, les estropiés et les impotents, pour en remplir son hôpital.

D'abord on blâma son zèle, que l'on trouva indiscret. Il ne s'en mit pas en peine, et on finit par l'admirer.

On le voyait parcourir la ville, une hotte sur le dos, une marmite dans chaque main, et demandant l'aumôme à haute voix, pour les pauvres malades. Tout le monde s'empressait de lui donner, de manière que ses pauvres ne manquaient de rien. En même temps, il leur procurait tous les secours de la religion, les faisait instruire, leur procurait des confesseurs, et n'oubliait aucun de leurs besoins, tant spirituels que temporels.

Le bruit de sa charité lui attira des malades de tous les côtés, et bientôt son hôpital se trouva trop petit. Aidé par les libéralités des personnes pieuses et de l'archevêque de Grenade, il en loua un plus grand.

L'évêque de Tuy l'ayant un jour invité à dîner, le trouva habillé trop négligemment, lui en fit des reproches, et envoya sur-le-champ acheter de l'étoffe pour lui faire un habit, dont il lui prescrivit la forme, en lui disant qu'il voulait qu'il s'appelât à l'avenir *Jean de Dieu*.

La forme d'habit, telle que l'avait ordonnée l'évêque, fut celle qu'adopta la nouvelle congrégation d'hospitaliers qu'établit Jean de Dieu.

Ses premiers compagnons furent deux hommes mortellement ennemis l'un de l'autre, que Jean réconcilia, et qui demandèrent à partager ses travaux. Tout devait être extraordinaire dans cette nouvelle œuvre.

Son second hôpital étant encore trop petit, Jean en loua un troisième beaucoup plus vaste. L'archevêque de Grenade lui fournit pour cela 1,500 ducats (1), et engaga ses diocésains à y contribuer de leur côté. Jean de Dieu fit lui-même un voyage à Valladolid, où il fut bien reçu de Philippe II, qui n'était pas encore roi, et qui lui donna de fortes sommes, de même que les principaux seigneurs de sa cour.

Toutes les misères étaient de son ressort. Non content de soigner les pauvres malades, il allait jusque dans les repaires de la débauche arracher les prostituées à leur infâme métier, se chargeait de leur subsistance, et parvenait même quelquefois à les marier.

A la fin, l'excès de son zèle lui devint funeste, et priva les malheureux de leur soutien et de leur consolateur.

Un jeune homme étant tombé dans le Xénil, qui passe près de Grenade, Jean s'y jette pour le sauver. Il est saisi du froid en sortant de l'eau, et obligé de se mettre au lit. Une dame riche et vertueuse voulut l'avoir chez elle, pour qu'il fût bien soigné. L'archevêque et les principaux de la ville vinrent l'y voir, et c'est là qu'il mourut, en 1550, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Il fut béatifié, en 1630, par Urbain VIII, et canonisé, en 1690, par Alexandre VIII.

Après la mort de saint Jean de Dieu, son ordre s'étendit en Espagne, où l'on vit s'élever des hôpitaux régis comme le sien, d'abord à Madrid et ensuite dans les principales villes.

En 1572, Pie V approuva cette nouvelle congrégation, et donna à ceux qui la suivaient la règle de Saint-Augustin. Il leur permit d'élire un supérieur général, qui porterait le nom de *mayeur*, et prescrivit la forme de leur habillement, qui consistait en une robe de drap brun, avec un scapulaire semblabe, et un capuce rond; la tunique, ou robe, devait être serrée d'une ceinture de cuir noir. Leurs chemises et draps de lit devaient être de serge.

Ils eurent permission de présenter aux ordres sacrés deux de leurs frères, qui devaient être jour et nuit auprès des malades pour leur administrer les sacrements, les consoler, et dire la messe pour la communauté.

(1) 1,500 ducats feraient aujourd'hui une somme de plus de 45,000 francs.

Sous le pontificat de Grégoire XIII, successeur de Pie V, ils fondèrent des hôpitaux à Rome, à Milan, à Naples, et dans d'autres villes d'Italie.

Ces religieux passèrent d'Italie en France, en 1601, amenés par Marie de Médicis, qui leur donna, dans le faubourg Saint-Germain, l'établissement connu sous le nom de *frères de la Charité*. Mais ces hospitaliers, quoique du même ordre que ceux d'Espagne, avaient un général particulier, qui résidait à Rome, et que reconnaissaient les religieux italiens et français. Celui d'Espagne a sa résidence dans ce royaume, et il porte le nom de *mayeur général*.

L'ordre porte le nom de *Congrégation de Saint-Jean de Dieu*. Aux trois vœux ordinaires, les religieux ajoutent celui de servir les malades.

Cet ordre n'a jamais eu de religieuses.

D'après l'exemple de saint Jean de Dieu, un bourgeois de la ville de Mexico fonda aussi un hôpital aux Indes occidentales, vers l'an 1585, avant que l'ordre de Saint-Jean y fût connu. Grégoire III approuva cet institut, qu'il assimila en tout à celui de Saint-Jean de Dieu. Il fut appelé l'ordre des *frères de la Charité de Saint-Hippolyte*, qui est le patron de la ville de Mexico, en mémoire de ce que cette ville fut conquise le 13 août, jour de la fête de ce saint.

Cet ordre s'est répandu dans le Mexique.

ANNONCIADES.

Plusieurs fondatrices de congrégations religieuses de femmes ont eu la dévotion de placer leur ordre sous la protection spéciale de la sainte Vierge, en lui donnant le nom d'une des fêtes que l'Église célèbre en l'honneur de cette puissante mère de Dieu, comme celles de la Présentation, de la Conception, de la Visitation, de l'Annonciation, etc.

Nous allons exposer ce qui regarde ces différents ordres, en commençant par celui de l'*Annonciation*.

Les religieuses de l'ordre de l'Annonciation portent le nom d'*annonciades*. Il y a deux ordres de ce nom : l'un a été institué en France, l'autre à Gênes. Nous commencerons par parler de ce dernier, quoiqu'il soit postérieur à l'autre.

Les annonciades de Gênes reconnaissent pour leur fondatrice une dame de cette ville, nommée Victoire Fornari. Cet ordre fut fondé en 1602, et approuvé, par le pape Clément VIII, en 1604. Un couvent de cet institut fut établi à Paris, en 1621. La vie de ces religieuses, sans être bien austère, était fort retirée, puisque, par un vœu spécial, elles s'engageaient à ne jamais se laisser voir à personne, si ce n'était à leurs plus proches parents, et cela au plus trois fois par an.

La couleur de leur scapulaire était bleu céleste, pour les distinguer de celles de France, dont le scapulaire était rouge. De là leur est venu le nom d'*annonciades célestes*, sous lequel elles sont connues.

Nous n'en dirons pas davantage. Nous passerons aux annonciades fondées en France.

Ces religieuses avaient eu pour fondatrice une reine de France, Jeanne de Valois, femme de Louis XII et fille de Louis XI.

Cette princesse, née en 1465, n'avait pas été favorisée des dons de la nature. Elle était petite, contrefaite et d'une figure peu agréable. Elle avait une sœur aînée, qui fut mariée au duc de Beaujeu, et fut régente de France pendant la minorité de leur frère, Charles VIII.

Ses inclinations la portaient aux exercices de la piété, et elle se plaisait beaucoup en la compagnie des personnes religieuses. Louis XI, son père, ne voyait pas de bon œil ce grand goût de dévotion dans sa fille; il lui défendit d'aller si souvent à l'église, et pour l'empêcher de se faire religieuse, comme elle lui avait donné lieu de soupçonner qu'elle en avait le désir, il prit le parti de la marier au duc d'Orléans, lorsqu'elle eut atteint l'âge de douze ans.

Peut-être, à cet âge, n'était-elle pas encore si difforme qu'elle le devint en grandissant : quoi qu'il en soit, le duc d'Orléans n'osa se refuser à ce mariage, quelque dégoût qu'il éprouvât pour cette jeune princesse. Il connaissait le roi, son despotisme, et combien il était dangereux de lui résister.

On dit que la veille du jour fixé pour le mariage, l'évêque d'Orléans ayant été envoyé au prince pour savoir sa dernière volonté sur cette alliance, le duc lui répondit : « Hélas! Monseigneur d'Orléans, mon ami, » que ferai-je? Je ne saurais résister; il vaudrait autant être mort que de » faillir, car vous savez à qui j'ai affaire. — Mais enfin, Monseigneur, lui » dit le prélat, quel est votre dernier mot? — Il m'est bien force, répon- » dit le prince, et il n'y a remède. »

Tant que vécut Louis XI, et même sous le règne de Charles VIII, son successeur, le duc d'Orléans continua de vivre avec sa femme. Mais quand lui-même fut devenu roi, plusieurs raisons l'engagèrent à faire rompre une union qui n'avait jamais été de son goût.

Après la dissolution de son mariage avec Jeanne de Valois, Louis XII, pour la consoler, fut généreux à son égard. Il lui donna la jouissance du Berri, et y ajouta encore d'autres avantages qui lui firent un revenu considérable.

La bonne princesse se retira à Bourges. Son entrée y fut des plus magnifiques. Toute la ville alla au-devant d'elle et la joie des habitants fut universelle. Elle se rendit directement à la cathédrale pour y faire sa prière et déposer au pied des autels le poids des grandeurs dont elle était fatiguée. De là, elle alla se renfermer dans son palais pour n'en plus sortir, et ne s'y occuper que d'œuvres pieuses.

C'est alors qu'elle conçut le projet de fonder un ordre religieux en l'honneur des vertus de la sainte Vierge, et elle voulut que cet ordre portât le nom du plus grand des mystères de la religion, c'est-à-dire de l'Annonciation. Elle consulta, pour cet établissement, saint François de Paule, qui vivait encore, et elle demanda au roi la permission de bâtir un couvent à Bourges. Elle y mit douze jeunes filles qu'elle avait formées elle-même à tous les exercices religieux, en leur donnant une règle qu'elle avait rédigée de concert avec son confesseur, qui était un franciscain d'un grand mérite, nommé le P. Gilbert Nicolas, plus connu sous le nom de Gabriel-Marie. Il mourut en odeur de sainteté dans le couvent des annonciades de Rhodez, en 1532. Cette règle leur proposait d'imiter en tout les vertus de la sainte Vierge; et elle fut approuvée par les papes Alexandre VI, Jules II, Léon X, Paul V et Grégoire XV.

Les religieuses de cet ordre portaient un voile noir, un manteau blanc, un scapulaire rouge, une robe brune, une croix et une corde qui leur servait de ceinture. La supérieure avait le nom d'*ancelle*, du mot latin *ancilla* (servante).

La reine Jeanne fit les mêmes vœux que ses religieuses, mais n'en prit pas l'habit. Elle crut devoir toujours habiter son palais, pour être plus à portée de soutenir l'œuvre qu'elle avait commencée. Au moyen d'une porte de communication de ses appartements dans le couvent, elle allait passer les heures les plus agréables de sa vie au milieu des saintes filles qu'elle y avait réunies.

Elle y mourut en 1504, à l'âge de quarante ans. On l'enterra, comme elle l'avait demandé, en habit de religieuse. Les huguenots brûlèrent ses reliques en 1562. On vit même un de ces furieux lui enfoncer son épée dans le cœur, avant qu'on jetât son cadavre dans le feu.

Elle fut canonisée par le pape Clément XII, en 1738 (1). Mais elle était déjà honorée à Bourges depuis sa mort.

Les annonciades de l'institution de sainte Jeanne de Valois furent d'abord établies à Louvain. De là, les habitants d'Anvers en firent

(1) Pour prouver combien la cour de Rome met de lenteur et de maturité dans la canonisation des saints, il faut dire ici que celle de sainte Jeanne de Valois, prononcée en 1738, avait déjà été sollicitée dès l'an 1617. Louis XIII, l'infante Isabelle, les universités de Bourges et de Louvain, avaient écrit au pape Urbain VIII, pour demander sa béatification. Les mêmes démarches furent renouvelées, en 1700, auprès du pape Clément XI, sans plus de succès.

venir pour habiter le couvent qu'ils leur firent bâtir dans leur ville, en 1608.

En 1616, on en appela d'Anvers à Bruxelles, où on leur éleva une maison et une église, dont les archiducs Albert et Isabelle posèrent la première pierre, comme ils l'avaient fait pour leur église d'Anvers. Ces religieuses furent supprimées à Bruxelles, en 1783. Leur maison est aujourd'hui une caserne de cavalerie.

CONCEPTIONNISTES.

L'opinion que la sainte Vierge a été conçue sans la tache du péché originel, a été tour à tour soutenue et attaquée dans l'Église : mais les papes, ni les conciles, n'ont jamais voulu prononcer là-dessus, et ont laissé la question indécise, en faisant voir cependant qu'ils penchaient pour l'affirmative. Les dominicains soutenaient la négative et ne célébraient pas la fête de la Conception.

Voici le sentiment de Bossuet sur cette question :

« L'opinion de l'immaculée conception a je ne sais quelle force qui persuade les âmes pieuses. Après les articles de foi, je ne vois guère de » chose plus assurée. C'est pourquoi je ne m'étonne pas que l'école des » théologiens de Paris oblige tous ses enfants à défendre cette doctrine.... » Pour moi, je suis ravi de suivre aujourd'hui ses intentions. Après avoir » été nourri de son lait (1), je me soumets volontiers à ses ordonnances, » d'autant plus que c'est aussi, ce me semble, la volonté de l'Église. Elle » a un sentiment fort honorable de la conception de Marie. Elle ne nous » oblige pas de la croire *immaculée;* mais elle nous fait entendre que » cette créance lui est agréable. Il y a des choses qu'elle commande, où » nous faisons connaître notre obéissance; il y en a d'autres qu'elle insinue, » où nous pouvons témoigner notre affection. Il est de notre piété, si nous » sommes vrais enfants de l'Église, non-seulement d'obéir aux commandements, mais de fléchir aux moindres signes d'une mère si bonne et si » sainte. »

La fête de la Conception, établie à Naples dans le neuvième siècle et en Angleterre dans le onzième, fut célébrée généralement dans l'Église, en vertu d'une bulle de Sixte IV de l'an 1483. C'est en Normandie que la

(1) Bossuet était docteur de Sorbonne.

dévotion pour cette solennité était la plus grande, aussi l'appelait-on la *fête aux Normands*. Dès l'an 1070, il y avait déjà, à Rouen, une confrérie qui fêtait la Conception, et, en 1486, cette confrérie s'érigea en une espèce d'académie, qui couronnait chaque année la meilleure pièce de vers composée en l'honneur de l'immaculée conception, sur un *palinod*, ou refrain donné. Ces pièces de vers s'appelaient des *ballades*, ou *chants royaux*, et la confrérie portait le nom de *confrérie du Puy des Palinods* (*Puy* veut dire un lieu élevé, d'où on parle au public) (1). Le même usage s'établit à Caen, qui eut aussi une académie du Puy des Palinods: c'étaient des encouragements donnés au génie; encouragements appropriés à l'esprit du moyen âge, éminemment religieux.

Il y avait aussi à Amiens une *confrérie de Notre-Dame du Puy*. Elle faisait ses offices dans la cathédrale, dans une chapelle au haut de laquelle était représentée la sainte Vierge tirant un enfant d'un puits. C'était la confusion du mot *puy* avec celui de *puits*, qui avait fait imaginer cette fable.

La confrérie de Notre-Dame du Puy, à Amiens, était aussi dans l'origine une société de rhétoriciens, qui couronnaient, le jour de la Chandeleur, la meilleure ballade faite en l'honneur de la sainte Vierge, sur un refrein ou *fratras divin* donné l'année d'auparavant; l'auteur couronné était reconduit chez lui en grande pompe. La duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, passant par Amiens, en 1517, trouva ces ballades si fort à son goût qu'elle en demanda le recueil écrit sur vélin : c'est celui qu'on voit à la bibliothèque royale, à Paris.

A la grand'messe de la confrérie du Puy, à Amiens, le jour de la Chandeleur, une jeune fille, habillée en vierge, portait entre ses bras un enfant de cire à l'offrande, accompagnée de quelques jeunes garçons figurant des anges, et suivie de tous les confrères qui assistaient à l'office. Elle présentait au prêtre deux tourterelles. Le même jour, il y avait un grand dîner chez le *maître du Puy* (c'était le nom que portait le chef de la confrérie). Chaque convive payait son écot, sauf les religieux mendiants et les rhétoriciens étrangers. On représentait un mystère à la fin du repas, et chaque confrère recevait du maître un chapeau vert.

Cet usage fut aboli en 1722.

(1) Il y a en France plusieurs lieux élevés qui portent le nom de *Puy*, comme *Puy en Velay*, chef-lieu du département de la Haute-Loire; *Puy-de-Dôme*, montagne en Auvergne, etc.

Les rois d'Espagne, de la maison d'Autriche, montrèrent aussi un grand zèle pour faire adopter, dans tous les pays soumis à leur domination, l'opinion de la conception immaculée de la sainte Vierge. D'après l'ordre qu'il en avait reçu de son souverain, le marquis de Caracena, gouverneur des Pays-Bas espagnols, notifia aux états de Brabant, en 1659, le désir du roi d'Espagne que tous les corps, tant civils qu'ecclésiastiques, s'engageassent par un vœu solennel à soutenir, envers et contre tous, cette croyance. En conséquence, l'archevêque de Malines en fit la proposition formelle, au nom du gouvernement, dans l'assemblée des états de cette année. Elle fut adoptée unanimement. Les grands seigneurs du pays, ayant à leur tête les ducs d'Arschot et d'Arenberg, et les bourgmestres des principales villes, au nom de leurs commettants, firent le vœu solennel de soutenir cette opinion.

Pour donner la plus grande pompe possible à cette détermination, on convint que les trois états prononceraient ce vœu solennel à une grand'-messe, qui serait célébrée le 8 décembre, jour de la fête de la Conception, dans l'église des dominicains. L'abbé de Parck y officia solennellement, et, après un discours prononcé par un jésuite, l'archevêque de Malines, au nom du clergé, les ducs d'Arenberg et d'Arschot, au nom des nobles, et les bourgmestres, au nom des villes, firent le vœu convenu (1).

C'est donc pour honorer aussi, à sa manière, ce dogme catholique, qu'une femme pieuse fonda, en Espagne, un ordre religieux qui porte le nom de la *Conception immaculée de la sainte Vierge,* ou simplement l'ordre des *Conceptionnistes.*

Cette femme, née en Portugal en 1424, se nommait Béatrix de Silva. Parente d'Élisabeth de Portugal, qui allait épouser Jean II, roi de Castille, elle suivit cette princesse en Espagne. Mais comme elle était d'une grande beauté, qui lui attirait à la cour beaucoup d'adorateurs, la reine, qui craignait qu'elle ne lui enlevât le cœur du roi, en devint jalouse et la persécuta. Elle alla même jusqu'à la faire enfermer dans une espèce de prison, où elle était gardée et essuyait toutes sortes de mauvais traitements. Dans cette cruelle position, la malheureuse Béatrix eut recours à la sainte Vierge, et, désabusée des espérances du monde, fit vœu de virginité.

(1) Quelle contenance devaient faire, pendant cette cérémonie, qui avait lieu dans leur église, les dominicains qui n'adoptaient pas l'opinion de l'immaculée conception? L'histoire ne le dit pas.

La liberté lui fut enfin rendue, et craignant de retomber au pouvoir de la reine, elle se sauva à Tolède, où elle se fit recevoir chez les dominicaines.

Elle passa quarante ans dans cette communauté dans une exacte clôture, ne recevant aucune autre visite que celle de la reine Isabelle, femme du roi Ferdinand et fille de la reine Élisabeth, qui l'avait tant persécutée.

N'oubliant pas qu'elle avait dû autrefois sa délivrance de prison à l'intercession de la mère de Dieu, elle eut l'idée d'établir un ordre en son honneur, et se sentit inspirée d'appeler cet ordre celui de l'Immaculée conception. Elle en parla à la reine, la seule personne qu'elle recevait au parloir, et cette princesse lui promit sa protection.

Le premier bienfait qu'elle reçut de la reine Isabelle, fut le présent qu'elle lui fit du palais Galliana pour loger les personnes qui embrasseraient son institut. Elle en prit possession, en 1484, avec douze filles du couvent où elle vivait depuis quarante ans. Elle leur donna pour costume une robe blanche avec un scapulaire de la même couleur, et un manteau bleu. Sur le scapulaire, ces religieuses portent une image en argent représentant la sainte Vierge.

Le pape Innocent VIII approuva cet institut en 1489, et permit aux religieuses de prendre la règle de Saint-Augustin, de réciter le petit office de la sainte Vierge et de vivre sous l'obéissance de l'évêque diocésain. Tout était disposé et le jour fixé où les nouvelles religieuses allaient faire leur profession solennelle, quand la mère Béatrix se sentit indisposée et ne put attendre le jour de la cérémonie. Elle fit, avant ses compagnes, sa profession particulière, et mourut le 1er septembre 1490, à l'âge de soixante-six ans. Ses religieuses furent soumises à la juridiction de l'archevêque de Tolède.

Ce prélat était alors le cardinal Ximenès, et comme lui-même avait été autrefois de l'ordre de Saint-François, il trouva que les conceptionnistes feraient mieux de prendre la règle de Sainte-Claire. Outre la sympathie naturelle qu'il devait avoir pour un ordre qu'il avait embrassé lui-même, deux autres raisons l'engageaient à conseiller cette adoption aux conceptionnistes. Les couvents de franciscains étaient alors plus nombreux que ceux des autres ordres, et de plus les franciscains s'étaient prononcés avec plus d'évidence que les autres en faveur de l'opinion favorable à l'immaculée conception.

Cependant, en 1511, Jules II donna aux conceptionnistes une règle

particulière, à laquelle il ajouta de nouvelles constitutions, et changea la formule des vœux qu'elles devaient prononcer en faisant profession.

Cet ordre s'étendit en Espagne, et passa de là en Italie, où il eut des établissements à Rome et à Milan. Il fut introduit en France par la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV. A cette fin, cette princesse engagea les clarisses du monastère de la conception du faubourg Saint-Germain, à Paris, à embrasser cet ordre dont leur couvent portait le nom. Elles y consentirent; mais la rigueur de la règle des conceptionnistes, qui leur défend de recevoir aucune visite, même celle de leurs plus proches parents, eut pour effet que, pendant huit ans, personne ne se présenta pour entrer au noviciat. La reine s'adressa au pape Clément X, pour le prier d'adoucir la règle. Il permit donc aux religieuses conceptionnistes de recevoir leurs proches parents deux fois par mois, excepté pendant l'avent et le carême.

Outre les jeûnes de l'Église, elles ont celui du vendredi pendant toute l'année, et un jeûne particulier du 21 novembre, jour de la Présentation de la sainte Vierge, jusqu'à Noël.

L'ordre de l'Immaculée conception existe encore aujourd'hui en France. Il a des maisons dans les diocèses de Paris, d'Aix, d'Albi, d'Avignon, de Bordeaux, de Châlons-sur-Marne et de Chartres. Il y en avait un établissement à Saint-Omer avant la révolution, mais il n'existe plus aujourd'hui.

On voyait autrefois à Noli, près de Gênes, un établissement assez semblable à ceux des conceptionnistes. C'étaient des chanoinesses cloîtrées, habillées à peu près comme les clarisses et enseignant les jeunes filles. Elles récitaient le même bréviaire que les franciscains et les avaient pour directeurs.

ORDRE DE LA VISITATION.

Toutes les femmes n'étaient pas reçues indistinctement dans les monastères de religieuses. Dans plusieurs on n'admettait pas les veuves, ou celles qui dépassaient un certain âge. On refusait partout les femmes qui se présentaient avec une santé faible ou délabrée, parce qu'on ne voulait pas se charger de personnes infirmes. Les trappistes mêmes n'ouvraient pas leur maison aux individus d'un tempérament débile, et donnaient pour raison que leur vie était dure, et qu'il fallait être robuste pour y résister (1).

Il manquait donc dans l'Église un ordre où l'on pût recevoir les veuves, les femmes âgées ou d'une santé délicate. Ce vide fut comblé par un saint évêque des siècles derniers, secondé, dans ce pieux dessein, par une femme également sainte, dont nous avons déjà parlé.

Ce prélat est saint François de Sales, et c'est le troisième saint du nom de *François*, que nous signalons comme fondateur d'un ordre religieux.

François de Sales était Savoyard, d'une famille noble qui subsiste encore dans ce pays, et s'honore de porter un nom placé au rang des saints. Il naquit, en 1567, au château de Sales, à trois lieues d'Annecy, la même année où le fanatisme anticatholique ouvrait, dans les Pays-Bas, une révolution qui devait enlever à l'Espagne huit de ses provinces, et armait pour la seconde fois, en France, les huguenots contre leur roi et leur patrie.

Le jeune François fit ses premières études à Annecy; puis il fut envoyé, pour les continuer, à Paris, à l'âge de onze ans. Il y passa six ans, pendant lesquels il s'appliqua à l'étude de la théologie, du grec et de l'hébreu. De là, son père l'envoya à Padoue, pour y étudier le droit et continuer son

(1) Je tiens cela de quelqu'un à qui cette réponse avait été faite.

cours de théologie. Il eut le bonheur de conserver, au milieu de la corruption qui régnait parmi les nombreux étudiants de cette célèbre université, les sentiments religieux que sa vertueuse mère lui avait inspirés.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de vingt-quatre ans, il fit un voyage en Italie, alla à Rome, et visita les principales villes de cette belle contrée, où il remarqua les restes de la grandeur romaine, qui lui firent faire des réflexions sur le néant des choses d'ici bas.

De retour au sein de sa famille, il y parut revêtu de tous les genres de mérites, et l'on ne pouvait se lasser d'admirer le fruit qu'il avait retiré de ses études et de ses voyages, ainsi que les rares qualités qui le distinguaient.

Comme il était l'aîné de la famille, son père pensait à lui procurer un riche mariage, et à lui obtenir un emploi important; mais le jeune comte de Sales annonça qu'il préférait entrer dans l'état ecclésiastique. Alors on le fit nommer à la prévôté de la cathédrale de Genève (1). Aussitôt qu'il eut reçu le diaconat, son évêque l'employa au ministère de la parole, dans lequel il annonça de grands talents. Devenu prêtre, il se dévoua entièrement aux fonctions sacerdotales, écoutant les confessions, et parcourant les villages pour instruire les campagnards, dont il eut l'art de se faire aimer par son affabilité et sa douceur.

Il fit une étude particulière de la controverse, science nécessaire à cette époque, où il fallait sans cesse combattre les calvinistes, qui avaient toujours à la bouche ou des blasphèmes contre les dogmes de l'Église romaine ou des diatribes contre ses ministres.

Le calvinisme, dans sa grande ferveur, était éminemment séditieux et révolutionnaire. Il demandait tout haut la liberté de conscience; mais, en secret, c'était le pouvoir qu'il convoitait. En France, les huguenots rêvaient déjà la république, pensée favorite de tous les ennemis de la religion. C'était aussi une république qu'avaient établie les révoltés des Pays-Bas, connus sous le nom de *Gueux*. Les Genevois, suivant le génie de la secte, avaient de même secoué le joug du duc de Savoie, leur souverain; ils avaient érigé leur ville en république, et en avaient chassé leur évêque, qui s'était réfugié à Annecy avec son chapitre. Ils avaient alors trouvé

(1) Dans certains chapitres, le prévôt était le premier dignitaire; dans d'autres, c'était le doyen.

convenable de s'emparer de quelques cantons voisins, et entre autres du duché de Chablais, pour s'arrondir. Genève était devenue la métropole de la nouvelle religion. Calvin y était venu fixer sa résidence, et, comme un nouveau calife, c'est de là qu'il envoyait des missionnaires pour propager sa doctrine.

Cependant le duc de Savoie reprit le Chablais, et connaissant le zèle et les talents de François de Sales, il le chargea d'aller rétablir la religion catholique dans ce pays.

Malgré les dangers d'un tel apostolat, François, sans écouter les représentations de sa famille, qui craignait pour ses jours, entreprit cette mission et y réussit tellement qu'il ramena au sein de l'Église plus de soixante mille hérétiques; de manière que, en 1598, tout le Chablais était redevenu catholique.

L'évêque de Genève, Claude de Granier, le nomma alors son coadjuteur, et l'envoya à Rome chercher ses bulles. A son retour à Annecy, François perdit son père; quelque temps après, il fut à Paris demander au roi la permission de convertir le pays de Gex, qui venait d'être réuni à la France. Il reçut à la cour de Henri IV un accueil distingué : il y prêcha le carême, et ses discours ramenèrent un nombre considérable de calvinistes de distinction, qui abjurèrent leurs erreurs après l'avoir entendu; ce qui donna lieu au célèbre cardinal Du Perron de dire : « Je suis sûr de con- » vaincre les calvinistes; mais, pour les convertir, c'est un talent réservé » à M. de Genève. »

Henri IV aurait voulu l'attacher à la France, et il lui offrit le premier évêché vacant; mais François le refusa, en disant qu'il devait se contenter de celui de Genève, quoiqu'il y eût été nommé malgré lui.

Après avoir passé neuf mois à Paris, il retourna à Annecy et apprit en route la mort de Claude de Granier. Il se dirigea alors vers le château de Sales, où son intention était de se faire sacrer. Il se prépara à cette auguste cérémonie par une retraite de vingt jours, pendant laquelle il se traça un règlement de vie, dont il ne s'écarta jamais pendant tout le temps de son épiscopat. En voici les principaux articles.

Il s'interdisait l'usage de la soie, et devait se contenter d'étoffes de laine (1). Ses meubles devaient être simples; point d'autres tableaux que

(1) M. De Machault, évêque d'Amiens, à l'exemple de son prédécesseur, M. d'Orléans de La

ceux représentant des sujets de dévotion; point d'équipage, il voulait faire ses visites épiscopales à pied. Sa table devait être frugale, point de mets recherchés. Il devait aussi visiter les pauvres dans leurs maladies; se lever tous les jours à quatre heures du matin; faire lui-même la prière à ses domestiques (1); leur faire une lecture spirituelle avant la prière du soir, et dire la messe tous les jours. Il s'accordait une heure de récréation après le dîner, et le reste de son temps était employé aux affaires de son diocèse ou à la prière. Il s'obligeait à jeûner les vendredis et les samedis, et à ne s'absenter que pour de très-fortes raisons, comme par exemple quand il serait question de rendre service à l'Église ou au prochain.

Son sacre eut lieu en 1602, et il s'occupa aussitôt de rétablir la religion dans le pays de Gex.

En 1605, il alla prêcher le carême à Dijon et le fit avec beaucoup de succès. Henri IV lui ayant offert une abbaye et ensuite une pension, le saint évêque refusa l'une et l'autre; ce qui fit dire au roi que « l'évêque de » Genève était autant au-dessus de lui, que lui-même l'était au-dessus des » autres hommes par la dignité royale. »

Il refusa également le chapeau de cardinal, que ce même monarque et Léon IX lui avaient offert (2).

Personne n'était plus désintéressé, plus aimable que ce vertueux prélat. La princesse de Piémont, Christine de France, l'avait pris pour son premier aumônier, place qu'il n'accepta qu'à condition qu'il ne quitterait pas son diocèse, et qu'il n'en toucherait les revenus qu'en proportion du temps qu'il y emploierait. La princesse lui ayant fait présent d'un beau diamant, qu'elle le priait de garder pour l'amour d'elle : « Madame, dit le saint, je » vous le promets, tant que les pauvres n'en auront pas besoin. — En ce » cas-là, répondit la princesse, contentez-vous de l'engager, et je le dégagerai. — Madame, répliqua l'évêque de Genève, je craindrais que cela » n'arrivât trop souvent, et que je n'abusasse enfin de vos bontés. » La

Motte, ne fut jamais habillé autrement qu'en drap. Se trouvant, en 1775, au sacre de Louis XVI, ce jeune monarque lui demanda pourquoi il n'était pas mis en soie, comme les autres évêques. « Sire, répondit-il, c'est en vertu d'un privilége attaché à mon siége. »

(1) A la communauté de Laon, séminaire dirigé, à Paris, par les sulpiciens, c'était aussi un des séminaristes qui présidait à la prière des domestiques. Un d'eux ne manquait jamais de répondre, au *De profundis*, par : *Fiant aures tuæ* INTER DENTES (au lieu de *intendentes*), et cela sans malice.

(2) Ce pape mourut vingt-six jours après son élection.

princesse l'ayant vu depuis, à Turin, sans le diamant, il lui fut aisé de deviner ce qu'il était devenu. Comme elle en parlait un jour à un gentilhomme, celui-ci lui dit qu'il était toujours engagé pour les pauvres, et qu'il *était moins à l'évêque de Genève qu'à tous les gueux d'Annecy* (1).

C'est en 1610 que saint François de Sales fonda l'ordre de la Visitation; voici à quelle occasion :

Pendant qu'il prêchait le carême à Dijon, en 1605, il y fit la connaissance d'une jeune veuve de trente-deux ans, qui y était venue pour le consulter. C'était la baronne de Chantal, fille de Bénigne Frémiot, premier président au parlement de Bourgogne. Cette dame, très-pieuse, avait perdu son mari, tué par malheur à la chasse quatre ans auparavant. Elle en avait eu six enfants, dont quatre vivaient encore. Son fils aîné, le baron de Chantal, fut le père de la célèbre M[me] de Sévigné, si connue par ses lettres.

Depuis la mort de son mari, elle avait renoncé au monde et ne s'occupait plus que de l'éducation de ses enfants, et d'exercices de piété. Elle alla donc loger chez son père, à Dijon, l'année où l'évêque de Genève y prêchait le carême. Elle lui demanda une audience pour le consulter sur la conduite qu'elle devait tenir, et suivit de point en point les avis qu'il lui donna. Quand le saint fut retourné à Annecy, elle l'y alla voir plusieurs fois, et un jour qu'elle lui faisait connaître qu'elle voulait se consacrer entièrement à Dieu, le prélat lui dit qu'il avait depuis longtemps le projet d'établir une nouvelle congrégation sous le nom de la *Visitation de sainte Marie.*

La pieuse veuve y applaudit avec joie; mais l'exécution lui en paraissait bien difficile. Comment quitter son père et son beau-père, qui étaient fort âgés? Pouvait-elle abandonner ses enfants en bas âge? Le saint évêque lui montra qu'elle pouvait remplir tous ses devoirs sans rester elle-même dans le monde, et du fond d'un cloître. Là-dessus, toute sa famille consentit à ce qu'elle entrât en religion.

Elle maria ses deux filles, et mit le plus jeune de ses fils, qui n'avait que quinze ans, entre les mains de tuteurs fidèles, et, assurée du consentement de son beau-père et de l'archevêque de Bourges, son frère, elle fit ses dispositions pour quitter le monde.

(1) *Vie des Saints*, 29 janvier.

Mais quand le moment de s'arracher à sa famille fut arrivé, la scène la plus touchante eut lieu. Le vieux baron de Chantal, vieillard de quatre-vingt-six ans, fondait en larmes. Le président de Frémiot, étouffé par la douleur, demandait à Dieu la force de supporter le sacrifice qu'il exigeait de lui, et le suppliait de le bénir ainsi que sa fille.

Une épreuve encore plus forte était réservée à cette tendre mère. Au moment où elle se disposait à quitter pour toujours le toit paternel, son jeune fils se couche sur le seuil de la porte, et la défie de passer outre. Ce spectacle l'arrête d'abord; mais, après un moment d'hésitation, elle franchit cet obstacle.

Elle partit pour Annecy, où elle commença en 1610 l'établissement de son institut. Elle prit l'habit avec deux femmes pieuses qui l'avaient accompagnée, et bientôt dix autres vinrent augmenter le nombre de la communauté naissante. Toutes firent des vœux solennels. L'évêque de Genève leur donna une règle fondée sur la douceur et l'humilité. Il se garda bien de leur prescrire beaucoup d'austérités, voulant que la règle fût à portée des tempéraments les plus faibles, et ôta par là tout prétexte à demander par la suite des adoucissements, toujours nuisibles à la régularité et conduisant au relâchement.

Cependant l'ordre de la Visitation prospérait. La mère de Chantal fut appelée d'Annecy pour fonder des monastères de son institut à Grenoble, à Bourges, à Dijon, à Moulins, à Nevers (1), à Orléans et à Paris. Elle était elle-même supérieure de ce dernier monastère, lorsqu'elle apprit la mort de saint François de Sales, arrivée à Lyon, le 28 décembre 1622, à l'âge de cinquante-six ans. Elle fit transporter son corps à Annecy, et le fit

(1) On donnait aux religieuses de la Visitation le nom de *visitandines*. Tout le monde connaît le charmant poëme que ces religieuses ont inspiré à Gresset, et qui porte le nom de *Vert-Vert*. Le héros du poëme est un perroquet élevé par les visitandines de Nevers, comme tout le monde sait. Mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, et ce que les faiseurs de biographies ont défiguré, c'est l'anecdote de la rencontre entre Gresset et J. J. Rousseau. On avait rapporté au philosophe que le poëte, en parlant de lui, avait dit : *Il a de l'esprit, mais c'est un ours*. Quand, après s'être brouillé avec Hume, J. J. Rousseau revint d'Angleterre, il passa par Amiens. Les échevins de cette ville crurent qu'il était de leur devoir d'offrir un banquet à un homme si célèbre. Gresset, qui alors habitait Amiens, fut au nombre des convives et placé à côté du Genevois, qui affecta de ne pas dire un mot pendant tout le repas, malgré les efforts qu'avait faits l'auteur de *Vert-Vert* pour l'engager à parler. Quand on se fut levé de table, Rousseau amène Gresset dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui dit : *M. Gresset, avouez une chose : c'est qu'il est plus aisé de faire parler un perroquet qu'un ours.*

enterrer dans l'église du couvent de la Visitation, qui était le chef-lieu de l'ordre.

La mère de Chantal survécut dix-neuf ans à son saint directeur. Elle mourut dans le monastère de Moulins, en 1641 (1), en revenant de Paris, où l'avait appelée la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII. Plusieurs miracles s'étant opérés par son intercession, elle fut béatifiée en 1751, par Benoît XIV, et canonisée par Clément XIII, en 1767.

A la mort de sainte Françoise de Chantal, son ordre comptait quatre-vingt-sept monastères. Le nombre des religieuses était fixé à trente-trois par couvent. L'habillement des visitandines est noir et le plus simple possible. Leur robe est fort ample. Elles ont un voile d'étamine noire, une guimpe blanche sans plis, et une croix d'argent sur la poitrine.

(1) Elle était née en 1572.

ORDRE DE LA PRÉSENTATION.

Il y a eu trois ordres religieux sous la dénomination de la Présentation : l'un en Flandre, l'autre en France, et le troisième en Italie.

Le premier n'a existé qu'en projet; le second n'a eu qu'une seule maison. Quant au troisième, j'ignore s'il a été plus heureux : ce dernier a commencé en 1664.

C'étaient des filles la plupart nobles, établies à Morbegno, dans la Valteline, au diocèse de Milan, et qui suivaient la règle de Saint-Augustin. Elles gardaient la clôture et étaient vêtues d'une robe noire, avec un scapulaire blanc sur lequel était une croix noire.

L'ordre de la Présentation, en France, fut fondé à Senlis, à dix lieues de Paris, par un évêque de la même ville, nommé Sanguin, fils d'un conseiller au parlement de Paris, prélat très-pieux, qui, pour épurer les mœurs dans son diocèse, et y répandre l'instruction chrétienne, jugea à propos de fonder une communauté de filles, pour l'enseignement de la jeunesse de leur sexe. Il les établit donc dans sa ville épiscopale, vers l'an 1627. Elles étaient chargées d'instruire les jeunes filles, et suivaient la règle de Saint-Augustin. Le nombre des religieuses de cette maison s'éleva jusqu'à soixante; mais cet ordre fut toujours confiné dans la ville de Senlis, et n'envoya aucune colonie au dehors. Ces religieuses avaient une robe de serge blanche, et une autre de serge noire par-dessus, sans scapulaire. La robe, à queue traînante, était retenue par une ceinture de laine. Leur guimpe était blanche et le bandeau était noir ainsi que le voile.

L'instruction qu'elles donnaient aux jeunes filles était gratuite. Elles n'avaient d'autre office à réciter que le petit office de la sainte Vierge.

Le troisième ordre de la Présentation de la Vierge devait être fondé dans

les Pays-Bas par une sainte fille, née à Douai, d'une famille distinguée, et qui s'appelait Jeanne de Cambry. Son père était premier conseiller, et peut-être premier président de la cour de justice de Douai. Parvenue à l'âge de vingt-deux ans, son père lui proposa de se marier ou de se faire religieuse. Elle prit ce dernier parti, et fit profession au monastère de Notre-Dame des Prés, à Tournay. De ce monastère, où règnaient quelques désordres, elle obtint de passer dans un autre de la même ville. De là, l'évêque de Tournay l'envoya à Menin, pour remettre l'ordre chez les hospitalières de cette ville, qui avaient besoin de réforme.

Jeanne de Cambry, déjà fatiguée de la vie commune qu'elle avait menée dans deux monastères de Tournay, n'éprouva que du dégoût dans l'hôpital de Menin, et soupira après une solitude complète. Plus instruite que la plupart de ses compagnes, ayant le talent d'écrire, elle trouva des envieuses parmi celles avec lesquelles elle était obligée de vivre. Elle demanda à son évêque la permission de passer le reste de ses jours dans la reclusion, pour laquelle elle se sentait un grand attrait.

Il paraît qu'avant de prendre ce parti, elle avait voulu fonder l'ordre de la Présentation, dont elle avait déjà rédigé les constitutions. Vers l'an 1620, l'évêque de Tournay avait écrit en conséquence au cardinal Gallo, pour obtenir du pape Paul V l'autorisation nécessaire, mais le pape s'y était refusé. C'est d'après cela que la mère de Cambry se décida à entrer en reclusion.

Cette manière de vivre n'était pas nouvelle dans l'Église : il y en avait déjà eu de nombreux exemples, tels que ceux de saint Siméon, à Trèves; de saint Adjuteur, à Vernon; de sainte Wiborade (1), à Saint-Gall, etc. Les reclus étaient des ermites vivant seuls, mais se condamnant à ne pas

(1) Saint Siméon, après avoir fait le voyage de la terre sainte, était revenu à Trèves, où il s'enferma dans une tour, dans laquelle il passa le reste de sa vie dans la pénitence et la contemplation. Il y mourut en 1035.

Saint Adjuteur avait été prisonnier des Sarrasins dans la terre sainte. Ayant recouvré sa liberté, il vint prendre l'habit de religion à l'abbaye de Tiron, dans le Perche, lui donna tous ses biens, et se retira ensuite dans une cellule, près de Vernon, jusqu'à sa mort, arrivée en 1131.

Sainte Wiborade, d'une famille noble de la Souabe, ayant vu son frère se faire moine à l'abbaye de Saint-Gall, prit aussi le parti de se faire construire une cellule dans le voisinage. L'évêque de Constance en fit la bénédiction; elle s'y enferma et y vécut dans la pénitence, jusqu'à l'année 925, qu'elle y fut massacrée par les Hongrois.

sortir de la cellule qui leur servait de cloître. Les reclus étaient aux ermites, parmi les *anachorètes*, ce que les religieux cloîtrés étaient aux non cloîtrés, parmi les *cénobites*.

Les cellules des reclus étaient ordinairement adossées à une église, à une chapelle ou à un oratoire, pour qu'ils pussent assister aux offices (1). Quelquefois même les reclus avaient un petit jardin dans leur enclos, à la manière des chartreux.

Mais il y avait longtemps qu'on n'avait vu des reclus, quand la mère Jeanne de Cambry conçut l'idée d'embrasser ce genre de vie. De là vint la sensation que fit, au dix-septième siècle, ce nouvel exemple qu'en donnait une femme d'une famille distinguée.

L'évêque de Tournay lui fit donc construire une *reclusion* (2) dans un des faubourgs de la ville de Lille (3), près de l'église de Saint-André, et elle s'y renferma de la manière suivante, le 25 novembre 1625 :

« La mère de Cambry, vêtue d'une robe grise de laine naturelle et non » teinte, accompagnée de deux religieuses de l'hôpital de Menin, qui por- » taient sur leurs bras, l'une un manteau bleu, et l'autre un voile noir et » un scapulaire violet, sur lequel il y avait l'image de la sainte Vierge, » tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, alla à l'église de Saint-André, où » l'évêque de Tournay l'attendait à la porte. Elle se prosterna aux pieds » de ce prélat, qui, après lui avoir donné sa bénédiction, la conduisit » jusqu'au grand autel. Il y bénit le manteau, le voile et le scapulaire, et » en revêtit la mère de Cambry, à laquelle il donna le nouveau nom de » *sœur Jeanne de la Présentation*. Elle fit, entre ses mains, vœu de clô- » ture perpétuelle; après quoi, l'évêque fit un discours à la louange de la » nouvelle recluse, qui fut ensuite conduite processionnellement jusqu'à » sa reclusion, le clergé chantant : *Veni, sponsa Christi*, etc. L'évêque la

(1) On voit encore dans l'église du Sablon, à Bruxelles, la place d'une fenêtre par laquelle une ancienne recluse, dont la chambre était adossée à cette église, regardait ce qui s'y passait, et pouvait entendre les offices et recevoir la communion.

(2) Ce mot n'est français que depuis la révolution. Le code révolutionnaire condamnait à la déportation les prêtres réfractaires au-dessous de soixante ans, et simplement à la *reclusion* ceux qui étaient au-dessus de cet âge.

(3) Quand l'évêché de Cambrai s'étendait sur tout le Hainaut et le Brabant, celui de Tournay comprenait toute la Flandre, ce qui subsista jusqu'à l'érection des nouveaux évêchés sous Philippe II. Mais Lille continua d'en dépendre jusqu'au concordat de 1801.

» consacra derechef à Dieu, bénit sa reclusion, et l'y enferma en perpé-
» tuelle clôture (1). » (Hélyot, tome IV, page 339.)

Elle y observa les constitutions qu'elle avait dressées elle-même pour l'ordre de la Présentation, dont elle a été la seule religieuse. Elle passa quatorze ans dans sa cellule, communiant tous les jours, et accordant chaque jour une heure d'audience aux personnes pieuses qui venaient la consulter. Elle y mourut, en 1659, en odeur de sainteté, à l'âge de cinquante-huit ans.

Sa vie a été écrite, en 1659, par son propre frère P. de Cambry, chanoine de l'église collégiale de Renaix.

L'église de Saint-André ayant été démolie en 1784, on y trouva le corps de la sainte, qui fut placé, l'année suivante, dans un caveau au milieu du chœur des dominicains de Lille. Son épitaphe s'y lisait sur une tombe de marbre blanc, qui recouvrait le caveau.

La mère de Cambry a laissé plusieurs ouvrages, dont un, *la Ruine de l'amour-propre*, a eu trois éditions. Elle a fait un livre sur *la Réforme du mariage*, sujet qu'on ne devait pas s'attendre à voir traité par une religieuse. Son style est moins vieilli que celui d'autres ouvrages ascétiques de la même époque, et composés dans la même ville (2).

La famille de Cambry existe encore à Tournay, et s'y distingue par son attachement à la foi de ses pères.

(1) Le *Dictionnaire de l'Encyclopédie*, édition de Neufchâtel, 1765, au mot RECLUS, cite l'exemple de la mère de Cambry, qu'il appelle *la mère de Cambrai*, orthographe qui signifierait *la mère du nommé Cambrai*; et, pour parachever l'incorrection, il place l'église de Saint-André à Tournay. *Ab uno disce omnes.*

(2) Voyez la *Philomèle séraphique*. Tournay, 1632

ORDRE DU VERBE INCARNÉ.

Un écrivain de nos jours, qui s'est fait un système particulier sur l'histoire de France, regarde la nation française comme l'union, pour ainsi dire contre nature, de deux peuples antipathiques, séparés originairement par la Loire, et dont l'un a conquis l'autre. Ces deux pays sont, selon lui, la Gaule romaine et la Gaule franque. Cette dernière, en guerre continuelle avec l'autre, sous les deux premières races des rois de France, a fini par mettre la première sous le joug, et lui a imposé ses lois : l'auteur dit qu'alors « le vent du nord se leva sur ce pays du moment que la Gaule en-
» tière fut réunie sous un même pouvoir et sous un régime commun. Les
» ténèbres qui enveloppaient la Gaule franque descendirent sur la Gaule
» romaine, et le Midi qui, dans le moyen âge, était le pays des arts et
» de la raison, est maintenant en arrière de ceux où régnait alors l'igno-
» rance (1). »

Qu'entend-il par là? Est-on aujourd'hui, en France, plus grossier au delà qu'en deçà de la Loire? Ce compliment ne me paraît pas très-flatteur pour les habitants du Midi. Les bourgeois de Lille sont-ils plus spirituels que ceux de Toulouse?

Veut-il dire que les Français méridionaux sont plus dévots que ceux du Nord? Car, chez certaines gens, la dévotion passe pour rétrogradation et obscurantisme, synonyme de *ténèbres*.

Sous ce rapport, peut-être a-t-il raison; car c'est dans les provinces méridionales de la France qu'on a vu s'élever le plus d'instituts religieux, comme les dominicains, les chartreux, les grandmontains, les feuillants, etc., pour les hommes; les ursulines et les hospitalières de différents instituts, etc., pour les femmes. La ville de Lyon est aujourd'hui celle qui

(1) *Lettres sur l'histoire de France*, par Augustin Thierry.

se distingue le plus par le zèle de ses habitants pour l'œuvre des missions étrangères.

Un autre ordre, né aussi dans la même province, est celui du *Verbe incarné*, dont nous allons parler.

Depuis longtemps les guerres de religion avaient désolé la France, et c'était dans les provinces méridionales qu'elles avaient causé le plus de ravages et produit le plus de scandales. Mais Henri IV, en embrassant la religion catholique, avait mis un terme à toutes les agitations qui désolaient le royaume.

C'est alors que naquit à Roanne, petite ville du département de la Loire, une femme qui devait fonder un nouvel ordre destiné à honorer le dogme fondamental de la religion chrétienne.

Cette personne était Jeanne-Marie Chezard de Matel, fille d'un gentilhomme de la chambre des rois Henri IV et Louis XIII, et capitaine d'une compagnie de chevau-légers au service de France.

Jeanne de Matel annonça de bonne heure un grand goût pour les exercices de piété. La prière et la lecture des livres de dévotion faisaient ses plus chères délices, et la sympathie qu'avait sa mère pour les mêmes exercices lui donnait toute la latitude possible pour suivre son inclination. Son père n'avait pas les mêmes goûts, mais il était absent et ses devoirs le retenaient sans cesse à la cour.

Hélyot observe, apparemment comme une chose rare alors, que Jeanne de Matel obtint la permission de faire sa première communion à l'âge de douze ans. En effet, ce n'est que depuis peu d'années que les enfants sont admis à ce sacrement à un âge moins avancé. La raison en est qu'il faut prévenir, pour cette cérémonie, la naissance des passions. Ce but est louable, mais il est à craindre que dans beaucoup d'enfants la raison ne soit pas encore assez formée pour qu'ils sentent l'importance de l'action qu'on leur fait faire.

Les dispositions où se trouvait Jeanne de Matel étaient celles qui conduisent ordinairement à la vocation religieuse. Parvenue à l'âge de vingt-neuf ans, elle se sentit inspirée de fonder un nouvel ordre en l'honneur du Verbe incarné.

Dans le même siècle, on avait déjà vu s'établir l'ordre de la Visitation, pour rappeler un épisode de la vie de la sainte Vierge. Celui du Verbe incarné, ou de l'Incarnation, rappelait un autre événement analogue au

premier. Dans la vie de ce monde, l'idée qui sort d'une tête va souvent en éveiller une semblable dans une autre, et peut-être Jeanne de Matel imitait-elle, sans y penser, la mère Françoise de Chantal, fondatrice de la Visitation.

Sa mère, aussi pieuse qu'elle, applaudit à ses vues; mais son père fut loin de les approuver. Quand il apprit que sa fille avait déjà réuni auprès d'elle quelques filles dévotes pour vivre avec elles en commun, il en fut on ne peut plus irrité, et il défendit à sa femme de lui fournir aucun secours pécuniaire, tant qu'elle continuerait à vivre hors de la maison paternelle.

Jeanne se voyant abandonnée de ses parents, et n'ayant aucun moyen de subsister avec ses compagnes, alla à Lyon trouver l'archevêque de cette ville, pour lui demander des conseils. Ce prélat l'encouragea dans son entreprise et l'exhorta à s'établir à Lyon avec ses compagnes, offrant de les aider de tout son pouvoir.

Elle suivit ce conseil, et alla demeurer à Lyon; mais peu de temps après, la mort lui enleva l'archevêque, son protecteur. Pour comble de malheur, le prélat qui le remplaça était le frère aîné du fameux cardinal de Richelieu, Alphonse-Louis du Plessis, qui ne voulut pas lui permettre de fonder un nouvel ordre religieux dans son diocèse.

Elle n'avait encore que six compagnes. On lui conseilla de les laisser à Lyon, et d'aller à Paris, dans l'espoir qu'elle y trouverait plus de facilités pour l'établissement de son ordre.

Elle ne fut pas plus heureuse à Paris qu'à Lyon. Elle y trouva tout le monde contre elle, même Mme de Sainte-Beuve, si connue par les services qu'elle rendit aux fondations religieuses.

Rien ne rebuta Jeanne de Matel. Malgré l'orage qui se formait contre elle, Jeanne trouva quelques protecteurs, et, par leur moyen, elle obtint du pape Urbain VIII une bulle d'érection de son institut sous le nom du *Verbe incarné*, le 12 juin 1633.

Il ne s'agissait plus que d'avoir l'agrément de Louis XIII, pour l'exécution de la bulle. On en parla à son confesseur, le P. de Suffren (1), qui n'osa pas prendre sur lui de demander au monarque les lettres patentes nécessaires pour la conclusion de l'affaire.

(1) Nous trouvons là un nom illustré de nos jours en la personne du bailli de Suffren, célèbre amiral français, mort en 1788.

Jeanne prit le parti de quitter Paris, après y avoir passé quatre ans sans succès, et de retourner à Lyon, où ses compagnes la redemandaient pour les soutenir et leur procurer les moyens de vivre. Elle alla donc les retrouver, avec trois nouvelles sœurs qu'elle avait reçues à Paris.

Elle présenta sa bulle au cardinal-archevêque de Lyon; mais il ne voulut pas la recevoir, et lui fit dire qu'elle ne devait pas compter sur lui pour l'établissement de son ordre qu'il désapprouvait.

Se trouvant donc poussée à bout, elle assembla ses compagnes, dont le nombre se trouvait réduit à vingt, et leur dit que, n'ayant plus aucun espoir de réussir, elle leur conseillait de chercher à se placer ailleurs et de l'abandonner.

C'est alors qu'eut lieu la scène la plus attendrissante. Toutes ses filles se jettent à ses pieds, la supplient de ne point les quitter, et lui protestent qu'elles ne se sépareront jamais d'elle, à quelque extrémité qu'elles dussent se voir réduites. Elles offrent même de faire entre ses mains le vœu de ne jamais l'abandonner et de se regarder toujours comme membres de l'ordre qu'elle veut fonder.

Le courage de ces pieuses filles soutint celui de la fondatrice, et, dans l'espoir qu'enfin on lui rendrait justice, elle acheta, en 1637, à Lyon, la maison où son ordre s'établit dans la suite; mais ce ne fut qu'à Avignon, deux ans après, que fut fondée la première maison de cet ordre. L'évêque de Nîmes y vint lui-même, et en donna l'habit aux cinq premières religieuses. Le second monastère s'établit à Grenoble, en 1643. De cette dernière ville, Jeanne de Matel fut appelée à Paris, par la reine Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII et mère de Louis XIV, pour y fonder un couvent, en 1644. Ce fut le troisième.

Elle aurait désiré prendre elle-même l'habit de cet ordre et y vivre comme simple religieuse; mais on ne le lui permit pas, et il fallut qu'elle se contentât de sa qualité de fondatrice.

Malgré la haute estime qu'on lui témoignait à Paris, et malgré les nombreuses visites qu'elle recevait de plusieurs évêques et des magistrats les plus distingués, elle y éprouva encore bien des désagréments. L'envie s'attacha à elle, et on lui trouva des torts qu'on fit sonner bien haut.

Pour se débarrasser d'elle, ses ennemis lui firent conseiller de retourner

à Lyon. Le cardinal Alphonse-Louis de Richelieu venait de mourir (1), et on lui disait qu'elle pourrait convertir en un nouveau monastère la maison qu'elle y possédait.

Elle suivit ce conseil, quoiqu'elle en prévit les mauvaises suites, et partit de Paris pour Lyon en 1653. Deux ans après, le nouvel archevêque, Camille de Neuville, érigea la maison en couvent du *Verbe incarné.*

Jeanne apprit cependant à Lyon que son monastère de Paris souffrait de son absence : on lui conseilla d'y retourner pour y rétablir le bon ordre. Elle s'y décida, et y retourna après dix ans de séjour à Lyon, en 1663.

Mais sa destinée était de ne rencontrer partout que des contradictions; elle en trouva de nouvelles et de plus cuisantes à Paris : elle s'y trouva en butte à mille avanies, de la part même de la supérieure qu'elle y avait établie. On la força de signer une donation de tout ce qu'elle avait en faveur de ce monastère de Paris, pour lui donner plus d'importance. On finit par la chasser même de ce couvent, et elle fut obligée de se réfugier dans une maison malsaine, où sa santé se délabra. On en vint jusqu'à lui refuser les moyens de faire le voyage de Paris à Lyon, ce qui la força de rester à Paris, où elle éprouva mille privations qui la conduisirent au tombeau.

Il est pénible d'avoir à raconter de pareilles dissensions nées dans des asiles où devraient régner la paix et la concorde. Mais n'avons-nous pas vu la même chose au chapitre des augustines, quand nous avons dit que, sous les yeux d'un prélat, la colonne de l'Église, dans une maison dirigée par lui-même, et à une époque où le christianisme était encore dans toute sa ferveur, des personnes séparées du monde, et à l'abri de la contagion de ses mauvais exemples, s'étaient livrées à la discorde pour une cause assez futile?

Il est, il est vrai, dans les décrets de la Providence qu'il arrive des scandales, comme le dit le Sauveur lui-même. Ils servent à exercer la patience des âmes fortes; mais malheur à ceux qui les amènent! *Necesse est..... ut*

(1) Alphonse-Louis de Richelieu, étant doyen du chapitre de Saint-Martin de Tours, avait été nommé à l'évêché de Luçon, mais il le céda à son frère cadet, le fameux ministre de Louis XIII, et se fit chartreux, sous le nom de dom Alphonse Louis. Au bout de vingt ans, il fut nommé à l'archevêché d'Aix, puis à celui de Lyon, et enfin cardinal. Constamment appliqué aux devoirs de son état, il ne voulut prendre aucune part aux affaires du royaume. On dit qu'à l'article de la mort, il regretta son cloître, en disant *qu'il aimerait mieux mourir dom Alphonse, qu'archevêque de Lyon.*

veniant scandala. Verumtamen væ homini illi per quem venit scandalum. (Matth., 18, 7.)

Enfin, après sept ans de misère que subit Jeanne de Matel hors de son couvent de Paris, on voulut bien l'y recevoir de nouveau en 1670. Le lendemain de sa rentrée elle reçut le saint viatique et demanda à recevoir l'habit avant de mourir et à faire profession de son ordre. Elle eut bien de la peine à l'obtenir. Il fallut pour cela lui procurer un bref du cardinal de Vendôme, légat du pape Clément X en France.

Après sa profession, son état parut s'améliorer et on croyait qu'elle allait guérir. Mais un remède qu'on lui donna luí devint funeste, et elle expira le 11 septembre 1670. Son corps fut ouvert, afin d'envoyer son cœur à son couvent de Lyon.

Après sa mort, les religieuses de Paris, qui s'étaient si mal comportées à son égard, furent expulsées de leur maison. On prétexta un manque de forme dans l'enregistrement des lettres patentes relatives à cet établissement, pour les en déposséder : punition bien juste de la mauvaise conduite de cette communauté!

Il ne resta plus en France que cinq couvents de cet ordre : à Lyon, à Avignon, à Grenoble, à Roquemore et à Anduze.

La robe de ces religieuses est blanche, avec un manteau et un scapulaire rouge, une ceinture de laine de la même couleur, et, sur le scapulaire, le nom de Jésus dans une couronne d'épines; au-dessus du nom de Jésus un cœur surmonté de trois clous, avec ces mots : *Amor meus;* le tout brodé en soie bleue.

Le pape Innocent X avait approuvé les constitutions de cet ordre, qui existe encore aujourd'hui en France. C'est dans le diocèse de Limoges qu'il est le plus répandu. Ces religieuses y ont cinq établissements : à Dun, à Saint-Iriex, à Evaux, à Saint-Junien et à Azerables, où elles tiennent des pensionnats, enseignent gratuitement les filles pauvres, et soignent à domicile les indigents.

FRANCISCAINES DE SAINTE-ÉLISABETH.

C'est ainsi qu'on appela, à Paris, une communauté du tiers ordre de Saint-François, laquelle s'honore de porter le nom d'une princesse malheureuse, née sur le trône, et qui, dans une vie bien courte, a été abreuvée de toutes les injustices que la malignité des hommes peut imaginer pour tourmenter l'innocence et la vertu.

Pourrait-on jamais croire qu'il y ait des hommes assez méchants pour insulter une jeune et belle princesse, femme et ensuite mère de leur souverain, la chasser de son palais, lui refuser un asile, la condamner à mendier le pain de la misère, et à se voir traitée comme une vile créature?

Voilà cependant ce qu'a éprouvé Élisabeth de Hongrie, femme du landgrave de Thuringe. Rien ne lui a servi d'être chaste épouse, mère tendre, d'élever à ses frais des hôpitaux pour abriter l'indigence. Ses vertus irritaient ses ennemis, et plus elle multipliait ses bonnes œuvres plus ils s'obstinaient à la perdre.

Telle est en abrégé l'histoire d'Élisabeth de Hongrie, fondatrice ou première religieuse du tiers ordre de Saint-François.

Cette princesse, née en 1207, était fille d'André II, roi de Hongrie (1). Promise, pour ainsi dire en naissant, à Louis, fils du landgrave de Thuringe et de Hesse, elle fut remise, à l'âge de quatre ans, entre les mains de ce prince, pour être élevée dans les usages de la cour à laquelle elle devait un jour commander. Elle y eut pour compagne d'éducation la sœur de son futur époux, Agnès, qui était à peu près de son âge, et toutes deux eurent pour gouvernante une dame capable de les former au bien.

(1) C'est ce roi qui a accordé aux magnats hongrois la charte dont ils sont si fiers, et dont ils ont si souvent abusé.

La jeune Élisabeth montra de bonne heure une grande dévotion, qui, après la mort du landgrave, déplut à Sophie, sa veuve, qui avait la régence des États du jeune Louis pendant sa minorité; et de plus, sa petite compagne devint jalouse d'elle. Sophie, femme hautaine et impérieuse, ne manqua pas de faire partager à toute sa cour l'aversion qu'elle avait pour la future épouse de son fils. Cette jeune personne n'était plus à leurs yeux qu'une petite bigote ridicule, qu'on ferait bien mieux de renvoyer dans son pays pour y épouser quelque pauvre gentilhomme à qui ses manières conviendraient, ou de la renfermer dans un couvent.

Cependant on faisait voyager le jeune landgrave en attendant qu'il eût atteint l'âge de se marier; quand cette époque fut venue, il revint et épousa solennellement Élisabeth, qui n'avait encore que quatorze ans. Il trouva sa jeune femme à son gré, s'attacha à elle et prit les mêmes goûts de dévotion qui la distinguaient. L'union des deux époux fut telle qu'ils prirent le même confesseur. Force fut alors aux courtisans de se taire et de renfermer en eux-mêmes l'opinion qu'ils avaient sur le compte de leur jeune souveraine.

On était encore alors au temps des croisades, et l'empereur Frédéric partant pour la terre sainte, le jeune landgrave Louis, quelques années après son mariage, fut obligé de le suivre. Il alla donc rejoindre l'empereur en Italie. Mais au moment de s'embarquer avec lui à Otrante, il y fut attaqué d'une maladie qui l'emporta en 1227, et Élisabeth se trouva veuve à l'âge de vingt ans, avec trois enfants en bas âge, un fils et deux filles (1).

La régence des États du jeune Herman, son fils, lui appartenait; mais son beau-frère Henri, prince ambitieux, à l'aide des seigneurs à qui Élisabeth déplaisait, la fit déclarer incapable de gouverner. A les entendre, elle allait épuiser les trésors de l'État en aumônes excessives, et d'ailleurs ses habitudes n'étaient pas propres aux fonctions d'une régente.

Henri chassa donc sa belle-sœur de son palais, avec ses enfants. Non content d'un acte aussi barbare, il défendit à qui que ce fût de donner asile à la malheureuse Élisabeth, ainsi qu'à son innocente famille. Elle se trouva réduite à se contenter d'une chambre, que lui procura un ecclésiastique, pour elle, ses enfants, et une femme qui l'accompagnait. Dans cette cruelle situation, elle se vit sans aucune ressource

(1) Une de ses filles, Sophie, épousa, après la mort de sa mère, Henri II, duc de Brabant.

et obligée d'implorer la pitié publique, pour avoir de quoi vivre (1).

On a peine à concevoir des procédés aussi révoltants de la part d'un beau-frère; mais de quoi n'est pas capable l'ambition et la soif du commandement? Que faisait Élisabeth tombée de si haut? Elle souffrait avec patience et priait pour ses persécuteurs.

Peut-être plus d'un lecteur se rappelle-t-il ici une infortune pareille, celle de l'*orpheline du Temple*, qui semble n'être venue au monde que pour verser des larmes sur la perte de tous les siens, moissonnés par la hache des bourreaux et le poignard des assassins; femme de douleurs, restée presque seule au monde de ce grand holocauste offert au démon des révolutions, et qui n'a trouvé que des cœurs insensibles à ses longs malheurs. Il n'est donc pas vrai cet axiome d'un grand poëte, qui dit que

> . . . . Du malheur la touchante peinture,
> Exerce son pouvoir sur l'âme la plus dure.

Cependant si, dans la Hesse, l'infortune d'Élisabeth ne trouvait que des cœurs de bronze, elle inspira plus de pitié dans les pays voisins. Sa tante, l'abbesse de Kitzingen, lui offrit un logement dans son monastère; son père, le roi de Hongrie, lui fit proposer de revenir dans sa patrie, et l'évêque de Bamberg, son oncle, lui offrit une maison près de son palais. C'est cette dernière offre qu'elle accepta, et elle alla se réfugier à Bamberg avec ses enfants. Ce prélat voulait même l'engager à se remarier, dans l'espoir de trouver plus d'appui pour recouvrer ses droits et ceux de ses enfants. Elle s'y refusa, remettant son sort à venir entre les mains de la Providence.

Pendant son séjour à Bamberg, on ramenait d'Otrante le corps de son époux. Une foule de seigneurs l'accompagnait : comme il devait passer par Bamberg, l'évêque de cette ville alla le recevoir à la tête de son clergé; et Élisabeth y reçut la visite de toutes les personnes distinguées for-

(1) Les cœurs sont durs dans ce pays de Hesse. C'était le seul où les émigrés français n'étaient pas reçus en 1794. Une jeune femme, son mari et deux jeunes enfants, chassés par les armées révolutionnaires pendant le rigoureux hiver de 1794 à 1795, arrivent à Cassel, et demandent en grâce quelques jours pour se reposer. L'électeur de Hesse-Cassel, à qui il en fut référé, fut sans pitié pour cette famille, qui fut obligée de se remettre en route dès le lendemain. La jeune femme était grosse de huit mois... Elle vit encore, et je la connais.

mant le cortége qui ramenait son mari dans la Hesse. Le sort de la malheureuse veuve toucha tous ceux qui la virent, et ils cherchèrent à la consoler.

Elle les pria de s'intéresser pour elle auprès de l'usurpateur des États de ses enfants : ils le lui promirent et lui tinrent parole.

On fit sentir à Henri (1) les torts qu'il avait envers ses neveux et sa belle-sœur, et il consentit à ce qu'elle revînt à Marpurg. Il lui offrit même de lui remettre la régence des États de son fils. Elle se contenta de se retrouver dans son ancienne position, et de voir ses enfants rétablis dans leurs anciens droits.

Fatiguée de tant de revers, elle suivit le conseil de son confesseur qui l'avait toujours accompagnée, et fit entre ses mains le vœu d'observer les statuts du tiers ordre de Saint-François, qui vivait encore alors, et elle continua à assister les pauvres des revenus qu'on lui avait rendus. Elle fit bâtir une maison dans le voisinage de Marpurg et y passa le reste de ses jours dans les exercices de piété. Mais les souffrances qu'elle avait endurées avancèrent sa fin et elle mourut de la mort des justes, le 19 novembre 1231, dans sa vingt-quatrième année.

Son corps fut enterré dans la chapelle d'un hôpital qu'elle avait fondé; quatre ans après, le pape Grégoire IX la canonisa. Ses reliques furent transportées solennellement à Marpurg par l'archevêque de Mayence; et l'empereur Frédéric II, alors réconcilié avec le pape, voulut assister à cette cérémonie, qui fut très-pompeuse. Les enfants de la sainte y assistèrent avec un grand nombre de seigneurs et de prélats. Ses ossements, renfermés dans une châsse précieuse, en furent extraits en 1535, et enterrés par ordre du landgrave protestant Philippe de Hesse; mais la châsse même fut transférée, en 1810, à Cassel, et de là à Marpurg, en 1815.

Ce qui prouve à quel point la vénération publique entoura la mémoire de cette sainte femme, c'est qu'elle fut canonisée quatre ans après sa mort, et que son nom fut donné depuis à tant de personnes distinguées, tandis qu'elle même était la première qui l'eût porté parmi les chrétiens.

(1) Henri de Thuringe, toujours avide de pouvoir, accepta, en 1246, la couronne impériale que lui offrirent, sur le refus du duc de Brabant, Henri II, les princes allemands révoltés contre l'empereur Frédéric II, excommunié par Grégoire IX; mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort la même année.

Toutes les congrégations qui se formèrent après elle dans le tiers ordre de Saint-François, regardent cette pieuse princesse comme leur patronne, leur modèle, et même leur fondatrice, comme ayant été la première qui, survivant au patriarche de tout l'ordre, en ait pris l'habit et adopté les exercices. Telles sont les sœurs grises, qui prennent le nom de *sœurs de Sainte-Élisabeth;* les sœurs dite *de la Celle*, et celles *de la Faille.*

Les plus connues de ces congrégations sont les sœurs grises, ainsi appelées de la couleur primitive de leur habit. C'étaient des hospitalières chargées du soin des pauvres et des malades dans l'intérieur des hôpitaux; d'autres sortaient, pour aller remplir les mêmes fonctions dans les maisons où l'on avait besoin de leur présence. Dans ce dernier cas, elles devaient toujours être deux, ne pas se séparer l'une de l'autre, et aller directement dans la maison où on les attendait, sans s'arrêter nulle part.

Les sœurs grises avaient un grand nombre de maisons dans le nord de la France et en Belgique, où elles étaient, pour le spirituel, sous la direction des provinciaux de l'ordre de Saint-François. Dans les villes où elles étaient subsidiées par les magistrats, ceux-ci désiraient qu'elles ne gardassent pas la clôture, et, chose singulière! on vit quelque fois s'élever des procès entre les sœurs grises et les échevins des villes, qui voulaient les empêcher de se cloîtrer. On vit même ces contestations aller jusqu'à l'appel au parlement de Paris.

L'an 1483, le visiteur franciscain de la province de France et celui de la province de Flandre, ayant rédigé des constitutions uniformes pour les deux pays, une grande réunion de religieuses, députées des villes principales des deux provinces, comme Dunkerque, Boulogne, Saint-Omer, Ostende, Mons, Douai, Amiens, Bruges, Tournay, etc., les adoptèrent au nom de toutes leurs consœurs. Ces religieuses se levaient à minuit pour réciter les matines du petit office de la sainte Vierge, et, quand elles n'étaient pas employées auprès des malades, elles travaillaient en commun jusqu'à l'heure du repas.

Un saint prêtre avait fondé à Mons, en 1300, un hôpital pour de vieilles femmes pauvres, et en avait donné l'administration aux magistrats de la ville, qui, peu contents des filles séculières qui y étaient employées, firent venir, en 1470, des sœurs grises du couvent de Brugelette, qui n'étaient pas soumises à la clôture. Cependant, en 1689, la supérieure du couvent de Mons, sœur de l'archevêque de Cambrai, Jacques de Bryas, obtint,

par le crédit de son frère, que ses religieuses seraient cloîtrées, et cette supérieure établit dans son couvent une réforme qui y produisit les plus grands biens. Elle mourut dix ans après, regrettée de toute sa communauté pour ses vertus et l'amabilité de son caractère.

Parmi les couvents de sœurs grises, il s'en trouvait qui vivaient de leurs rentes, d'autres qui mendiaient. Celles de Saint-Omer, d'Abbeville, d'Hesdin et de Montreuil, étaient dans ce dernier cas. On les appelait les *sœurs grises de la Celle;* elles portaient des manteaux noirs sur une robe grise. D'autres, également mendiantes, étaient appelées les *sœurs grises de la Faille,* à cause d'un grand manteau noir qui leur couvrait la tête et le reste du corps, ce qu'on appelle *faille* en Belgique.

Jean T'Serclaes, évêque de Cambrai, qui était né à Bruxelles, y avait fondé, en 1380, un hôpital dédié à sainte Élisabeth; les sœurs qui le desservaient furent établies, en 1432, dans une maison que leur fit bâtir Élisabeth de Portugal, femme de Philippe le Bon, sur le mont Sion, qu'on appelle aujourd'hui la montagne Sainte-Élisabeth. Ce couvent supprimé en 1783, ne s'est pas rétabli.

Le couvent des *franciscaines de Sainte-Élisabeth*, à Paris, est quelquefois désigné sous le nom de *dames de Sainte-Élisabeth.*

HOTEL-DIEU DE PARIS.

L'esprit de charité étant l'âme du christianisme, dès que l'Église, après trois siècles de persécutions, jouit de quelque repos, le premier mouvement des évêques fut de venir au secours des malades, que l'infortune privait de remèdes et de soins.

Nous avons vu que saint Basile avait fondé un hôpital dans sa ville épiscopale, et qu'un simple solitaire même, saint Sabas, en avait construit trois pour les pauvres et les pèlerins.

Cet exemple donné par les saints de l'Église d'Orient, ne manqua pas de trouver des imitateurs dans l'Église d'Occident. A peine les Francs, encore à demi barbares, comptaient-ils deux siècles d'existence dans les Gaules, qu'un évêque de Paris, saint Landri, jeta les fondements du grand hôpital, connu aujourd'hui sous le nom de l'Hôtel-Dieu. Ce prélat, qui vivait vers l'an 650, sous le règne de Clovis II, n'était sans doute point d'origine gauloise : c'est ce que paraît indiquer son nom latin de *Landericus*, qui, traduit en français par *Landeric*, comme *Childericus* et *Chilpericus*, que nous nommons *Childeric* et *Chilperic*, marque bien que ceux qui portaient ces noms étaient de race franque. Nous trouvons même, dans le siècle précédent, qu'un seigneur franc, assassin du roi Chilperic, portait le nom de Landri.

Le saint évêque de Paris n'épargnait rien, pas même les vases sacrés, pour secourir les malheureux; et, pour être à portée de veiller sur les soins que réclamaient les pauvres malades, il fit construire son hôpital près de sa cathédrale, sur les bords de la Seine, comme on avait construit, à Rome, un établissement semblable près de la basilique de Latran.

Saint Landri fut enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui, dans l'origine, était une chapelle bâtie par le saint, près de la maison qu'il

habitait, et où il avait coutume de prier. Mais on ignore l'année de sa mort.

Il faut croire que, dans les commencements, les religieuses qui desservaient cet hôpital y étaient assistées par des religieux; car le cardinal Jacques de Vitri (1), qui vivait dans les premières années du treizième siècle, et qui nous a laissé une histoire orientale et occidentale, en trois livres et écrite en latin, nous apprend que, de son temps, la plupart des ordres hospitaliers étaient composés de religieux et de religieuses, habitant la même maison, mais dans des quartiers séparés, de manière à éviter tout inconvénient nuisible aux mœurs. Nous avons vu, à l'article des prémontrés et de l'abbaye de la Cambre, que ce même usage y avait lieu. Il en était de même dans l'ordre de Fontevrault, et nous l'avons retrouvé dans l'ordre de Sainte-Brigitte.

Notre siècle, avec ses idées avancées, a de la peine à concevoir la simplicité de nos ancêtres, bonnes gens qui ne voyaient aucun danger dans ce rapprochement des deux sexes. Les apôtres, après l'Ascension, ne s'étaient-ils pas réunis dans une même maison *avec des femmes* (2), pour s'y préparer à recevoir le Saint-Esprit? (*Act. Apôt.*, 1. 14.) (3).

Le cardinal de Vitri dit avoir été témoin lui-même de la manière héroïque dont les religieux et les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris s'acquittaient des devoirs de leur état. Rien ne rebutait leur courage: toucher des malades infects, panser des plaies dégoûtantes, aller à la rivière, s'y plonger elles-mêmes pour laver les linges de tous ces malheureux, telles étaient les occupations journalières des religieuses exposées à tout instant à contracter d'affreuses maladies.

(1) Ce cardinal, d'abord curé d'Argenteuil, près de Paris, suivit les croisés, fut évêque d'Acre, patriarche de Jérusalem, et enfin évêque de Frascati. Il était né à Vitri, à quelques lieues de Paris.

(2) Ces saintes femmes étaient celles qui, pendant les trois ans de la vie publique de Jésus-Christ avaient pourvu à ses besoins et à ceux de ses disciples; celles qui avaient assisté à sa mort, et avaient été averties par les apôtres de sa résurrection. Parmi elles se trouvait sans doute la pécheresse Marie-Madeleine, qu'il avait convertie, et peut-être aussi les sœurs de son ami Lazare, qu'il avait ressuscité.

(3) J'ai vu un homme estimable, magistrat honoré dans son pays, proposer au directeur d'un pensionnat de jeunes gens de recevoir sa fille chez lui, pour former son éducation On eut beau lui faire observer que cela ne se pouvait pas et n'était pas dans les convenances : « Pourquoi » pas? répondait-il. Ma fille n'aura d'autre compagnie que la vôtre et celle de votre épouse: il » n'y aura rien de commun entre elle et vos élèves. »

Cet honnête homme n'était pas de son siècle.

Comme nous l'avons déjà fait observer, les femmes l'emportent sur les hommes par le courage tranquille, qui les honore dans l'exercice de la charité chrétienne. Ne voyons-nous pas nous-mêmes aujourd'hui des religieuses abandonner leur famille et leur pays, pour suivre les missionnaires, et aller au delà des mers s'enfoncer avec eux dans les contrées sauvages, pour y partager leurs dangers, dans l'espoir de gagner quelques âmes à Jésus-Christ? Qui n'a pas admiré le courage des femmes pendant la terrible révolution qui a terminé le siècle dernier? A l'exception d'une seule (1), qui a faibli à la vue de l'échafaud, on les voyait marcher à la mort avec plus de courage que les hommes mêmes. On peut dire d'elles sans se tromper : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.*

Parmi les hôpitaux qui se sont élevés, après celui de saint Landri, qui est sans doute un des plus anciens, on cite, comme les mieux tenus, celui de Milan et celui de Saint-Philippe-de-Néri à Rome.

Saint Landri, vingt-huitième évêque de Paris, en fondant son hôpital, en donna la propriété aux chanoines de sa cathédrale, qui commettaient deux prêtres pour le diriger, et desservir en même temps une église voisine dédiée à saint Christophe.

Vers l'an 1220, l'enceinte de Paris s'étant agrandie, il fallut aussi agrandir l'hôpital. C'est alors que le doyen du chapitre de Paris rédigea des statuts pour la direction de cet établissement. Deux chanoines, sous le nom de *proviseurs*, devaient y maintenir le bon ordre. Il y avait alors trente-huit religieux et vingt-cinq religieuses. A l'exception de quatre, les religieux étaient tous des laïques. Un d'eux était supérieur. Les religieuses avaient aussi à leur tête l'une d'elles, à qui elles devaient obéir. Ces deux chefs, avec les deux proviseurs, gouvernaient conjointement l'hôpital. Les religieux et les religieuses faisaient vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance à leurs supérieurs.

Outre les soins qu'ils devaient aux malades, il leur était enjoint d'assister à matines, à la messe et aux vêpres. Mais ces offices étaient courts; car les matines consistaient à réciter sept *pater*, et les vêpres cinq. En cas d'absence, ils devaient dire, pour matines, vingt-cinq *pater*, et sept pour vêpres. Ils ne mangeaient de viande que les dimanches, mardis et jeudis.

Ils ne pouvaient jamais sortir seuls et sans la permission du supérieur.

(1) Mme Dubarry.

Il ne leur était permis d'accepter en ville autre chose qu'un verre d'eau. Une fois par semaine, ils se rassemblaient en chapitre, où chacun avouait ses fautes, ce qui s'appelait *dire sa coulpe*, et ils recevaient la discipline, les religieux de la main de leurs frères et les religieuses de celle de leurs sœurs. Ces fustigations étaient alors en usage dans les maisons religieuses. Nous devons nous rappeler que saint Romuald, à l'école du bonhomme Marin, recevait des coups de baguette sur l'oreille, quand il se trompait dans le chant des psaumes.

Les hospitaliers de l'Hôtel-Dieu portaient des robes noires et des bas blancs. Au chœur, ils mettaient par-dessus une chape noire, un surplis et une peau de mouton ou aumusse, comme les chanoines.

Le bon roi Louis IX, après avoir vidé, à l'ombre des arbres du bois de Vincennes, les différends de ses sujets, aimait aussi à aller voir les malades de l'Hôtel-Dieu. Nous avons encore les lettres patentes, où il prend sous sa protection les *pauvres malades de l'hôpital de Notre-Dame de Paris*. Il y fit faire en 1258, à son retour de la croisade, de nouvelles constructions pour en augmenter les bâtiments, et pour y recevoir un plus grand nombre de malheureux. Après lui, un cardinal français, Antoine Duprat, légat du saint-siége en France (1), y fit bâtir une nouvelle salle, qui fut appelée *la salle du légat*. Il y ajouta d'autres libéralités qui augmentèrent les revenus de cet établissement, lequel, au commencement du dix-septième siècle, reçut de nouveaux agrandissements.

Vers la fin du quatorzième siècle, un bourgeois de Paris, Oudart de Mocreux, maître changeur, y avait fait construire une chapelle et ajouté des revenus pour les vêtements des prêtres qui y feraient l'office. La bonne œuvre du généreux Oudart était rappelée par une inscription, où on lisait :

Oudart de Mocreux, en surnom,
Changeur, homme de bon renom,
Et bourgeois de Paris jadis,
Que Dieu mette en son paradis,
A fait faire cette chapelle,
En cet hôtel, bien bonne et belle.

(1) Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, Duprat avait été chancelier de France sous François Ier. C'est à lui qu'on doit le concordat passé entre ce prince et le saint siége. Il mourut archevêque de Sens, en 1535.

Les frères et sœurs qui desservaient l'Hôtel-Dieu avaient une singulière obligation : c'était de porter les reliques de la chapelle du roi, dans le lieu où il se trouvait, aux quatre grandes fêtes de l'année, fût-ce même à trente lieues de Paris. Cela se voit par un acte de l'an 1322, passé entre le roi Charles IV, dit le Bel, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu; le roi leur devait pour cela cent charretées de bois de chauffage.

Par la suite des temps, il n'y eut plus de frères dans l'Hôtel-Dieu; il n'y resta que des religieuses, dont le nombre fut fixé, en 1535, par le chapitre de Notre-Dame, à quarante, avec autant de novices pour servir les malades; et à mesure que le nombre de ces derniers augmentait, on en recevait cent, et même davantage s'il était nécessaire. Elles ne faisaient leurs vœux qu'après un noviciat de douze ans, qui fut réduit à sept ans en 1636.

Le bel ordre qui règne dans cet hôpital, et qui en fait l'établissement le plus utile à la religion et à l'humanité, est l'ouvrage d'une femme que nous ne pouvons nous dispenser de citer : c'est Geneviève Bouquet, qui portait dans cette maison le nom de *sœur du saint nom de Jésus.*

Elle était fille d'un orfèvre de Paris, et était née en 1591. Elle avait été élevée à la cour de la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV; mais ses goûts ne s'accommodant point de ceux du grand monde, elle revint chez ses parents; prit, à vingt-deux ans, le voile parmi les religieuses de l'Hôtel-Dieu, et y fit, comme nous l'avons dit, un noviciat de douze ans. Quand elle eut fait profession, elle trouva que le noviciat, tel qu'on le faisait alors, ne répondait pas à ses vues, et, ayant été nommée deux fois maitresse des novices, elle dressa elle-même les filles soumises à sa direction aux exercices les mieux appropriés aux fonctions de leur état, en leur enseignant la meilleure manière de faire les pansements, et à administrer les remèdes aux malades. Elle leur rappelait combien elles étaient heureuses de se consacrer au soulagement des infortunés; que leurs travaux avaient, aux yeux de Dieu, le plus grand mérite, et qu'elles auraient tort de se croire trop surchargées; que plus elles éprouvaient de fatigues, plus elles devaient remercier Dieu d'être entrées dans une carrière qui devait les conduire au bonheur du ciel. Elle ne souffrait pas qu'aucune d'elles se plaignît le soir d'*être lasse;* ce qui eût annoncé une lâcheté indigne d'une religieuse.

Elle fut arrachée à ses fonctions de maitresse des novices, pour aller elle-

même se dévouer aux soins des pestiférés dans l'hôpital Saint-Louis. Elle y rendit les plus grands services, sans craindre les dangers auxquels elle était exposée, et y introduisit de grandes améliorations dans le traitement des malades.

La peste finie, elle revint à l'Hôtel-Dieu, où elle fut chargée de l'apothicairerie. Dans ce nouvel emploi, la mère Bouquet, toujours la même, amena des perfectionnements dans la confection et l'administration des médicaments. Les malades furent mieux soignés, mieux habillés, et chacun d'eux, au besoin, eut une sœur pour veiller à ses côtés, comme un ange gardien.

Elle fit rédiger en même temps par les supérieurs un règlement, tant pour la conduite des religieuses que pour la police des malades. Enfin elle eut la gloire d'établir l'ordre le plus parfait dans ce vaste établissement, et elle peut passer pour avoir été la réformatrice de l'Hôtel-Dieu. Son exemple prouvera qu'une seule personne vaut souvent mieux qu'un conseil, si nombreux qu'on le suppose, pour améliorer, perfectionner et changer la marche des choses, et les conduire au bien.

Cette femme de mérite mourut subitement en 1665, au moment où elle allait à l'église à la tête de sa communauté.

L'Hôtel-Dieu de Paris est construit sur la Seine, qui le traverse sous une voûte qui la couvre dans toute la longueur des bâtiments. Les religieuses sont habillées en noir, mais elles mettent par-dessus une robe de toile blanche pour être auprès des malades. Dans les cérémonies, elles portent une robe noire recouverte d'un manteau.

On a vu autrefois des femmes de la plus haute noblesse venir elles-mêmes à l'Hôtel-Dieu, pour y servir les malades par dévotion. On cite parmi elles une fille du marquis d'Oraison, nommée Marthe, d'une famille distinguée de Provence, qui vint s'y établir pour soigner les malheureux, et y mourut, en 1627, dans l'exercice de ces pieuses fonctions.

Ce nom de Marthe nous rappelle cette bonne sœur Marthe (Anne Bizet), cette femme angélique, modèle de la charité chrétienne, qui, de nos jours, tandis que la France était envahie par les armées combinées de presque toutes les nations de l'Europe, prodiguait ses secours à tous les soldats blessés, de quelque pays qu'ils fussent, ne voyant en eux que des malheureux que Dieu confiait à ses soins.

Cette bonne sœur Marthe, née, comme Jeanne d'Arc, dans les provinces

orientales de la France, fut témoin, comme elle, des malheurs de son pays, et, comme elle, vit son souverain remonter sur le trône; mais plus heureuse que Jeanne, elle reçut pendant sa vie la récompense de ses bonnes actions. Les souverains, dont elle avait soigné les soldats blessés, s'honorèrent eux-mêmes en lui témoignant leur reconnaissance, et sœur Marthe, estimée et honorée par tous ses compatriotes, mourut, comme Judith, dans une heureuse vieillesse, à l'âge de soixante et seize ans, en 1824 (1).

(1) Sœur Marthe était une ancienne tourière des visitandines de Besançon, qui, après la suppression de son couvent, et n'ayant qu'une modique pension de 133 francs, la partageait avec les pauvres et soignait les malades. Pendant la guerre de 1814 et 1815, elle allait partout panser les blessés de quelque pays ou de quelque religion qu'ils fussent. Le roi de Prusse et l'empereur de Russie lui envoyèrent des décorations et des présents pour la remercier.

JÉSUITES.

Nous allons parler d'un des ordres religieux qui a fait le plus de bruit dans le monde, qui a produit le plus d'hommes extraordinaires dans tous les genres, et qui (il faut le dire, en dépit de toutes les passions) a rendu le plus de services à l'Église.

Il n'entre pas dans notre plan d'entreprendre une polémique sur tout ce qu'on a reproché aux jésuites. Notre devoir est de raconter les faits qui les concernent, leur établissement, leurs travaux, et les difficultés de tous genres contre lesquelles ils eurent à lutter. Ce que nous allons en dire repose sur des autorités irrécusables, et sans nous donner pour panégyriste de cet ordre célèbre, nous serons encore plus éloigné de nous ranger au nombre de ses ennemis (1).

Nous commencerons par parler de celui qui en fut le fondateur.

Ignace de Loyola, fils d'un gentilhomme espagnol du Guipuscoa, au pied des Pyrénées, était le dernier de huit frères qui s'étaient tous dévoués au service militaire. Né en 1491, il fut élevé, en qualité de page, à la cour

(1) En France et en Suisse, les journalistes et autres énergumènes sonnent le tocsin et prêchent la croisade contre ces malheureux jésuites :

. . . . Ces maudits animaux,
Ces pelés, ces galeux, dont viennent tous les maux.

Le mot *Jésuite* est devenu l'épouvantail du jour, comme le mot *Pitt et Cobourg* l'était au temps de la république. Aujourd'hui, l'esprit public, pour être de bon aloi, doit crier haro, et ressembler, comme dit saint Pierre, au lion qui rugit, quand il court après sa proie : *Leo rugiens, circuit quærens quem devoret* (I, 5, C.)

Quant aux Suisses, qui, plutôt que de souffrir les jésuites chez eux, préfèrent se jeter tête baissée dans une révolution, ne voient-ils pas, ces bonnes gens, qu'ils donnent une seconde représentation de la scène des Juifs qui criaient : *Non hunc, sed Barabbam?*

de Ferdinand V (1). Ses inclinations le portant à suivre la même carrière que ses frères, le duc de Najera, grand d'Espagne, un de ses parents, lui fit apprendre tous les exercices propres à former un officier distingué.

Il fit ses premières armes à la prise de la ville de Najera, dans la vieille Castille, où, se contentant de la gloire d'y avoir contribué, il renonça à la part de butin qui lui revenait, selon les usages de la guerre de ce temps-là. Il était loyal, généreux, plein d'honneur; mais il joignait à ses belles qualités beaucoup d'étourderie, un grand goût pour les plaisirs, et était fort infatué des maximes du monde, qui ne sont pas toujours celles de la sévérité chrétienne.

En 1521, les Français vinrent mettre le siége devant Pampelune, capitale de la Navarre. Ignace, qui était renfermé dans cette place, fit tout ce qu'il pouvait pour la défendre; mais, malgré ses efforts, elle se rendit. Alors, suivi de quelques braves, il se retira dans la citadelle. Il y fut atteint, sur la brèche, d'un boulet de canon, qui lui cassa une jambe. Il fallut se rendre à discrétion, et il fut fait prisonnier par les Français, qui cependant le traitèrent bien et le firent transporter au château de son père, à Loyola.

Sa jambe ayant été mal remise, les chirurgiens se virent obligés de la casser de nouveau; ce qui lui occasionna une fièvre dont il faillit mourir. Il guérit cependant, et regarda toujours sa guérison comme un fait miraculeux.

Sa fracture guérie, on s'aperçut que l'os faisait saillie au-dessous du genou, et comme cet obstacle allait l'empêcher de porter sa botte avec la grâce ordinaire, Ignace voulut qu'on lui sciât cet os, et il souffrit l'opération sans pousser un cri; mais elle l'obligea à garder le lit bien longtemps. Comme il s'y ennuyait, il demanda des romans, pour passer le temps. N'en trouvant pas dans le château, on lui apporta à la place la *Vie des saints*. Cette lecture eut d'abord peu d'attraits pour lui; mais bientôt il y prit goût, et les réflexions qu'elle lui inspira l'engagèrent à imiter les personnages dont il admirait les actions. « Pourquoi ne ferais-je pas ce qu'ils » ont fait? se disait-il. C'étaient des hommes comme moi. »

Son frère aîné, qui, par la mort de leur père, venait d'hériter de la

(1) Ferdinand d'Aragon, devenu roi d'Espagne par son mariage avec Isabelle de Castille, était cinquième du nom dans les deux monarchies.

terre de Loyola, eut beau l'engager à rester dans le monde, Ignace était devenu un autre homme. Une fois guéri, il monte à cheval suivi de deux laquais, comme pour aller voir son parent le duc de Najera. Mais bientôt il prend le chemin de l'abbaye de Mont-Serrat, près de Barcelone, renvoie ses deux domestiques, et va s'adresser à un des moines de cette maison, qui était Français, et lui fait une confession générale. Une précaution qu'il avait prise, avant de se présenter, avait été de s'acheter un habit de grosse toile, une ceinture, des sandales de corde, un bourdon et une calebasse. C'est ainsi qu'il se montra.

De Mont-Serrat, Ignace alla à Manrèze, à trois lieues de là, où il fut reçu dans l'hôpital destiné aux malades et aux pèlerins. Inconnu dans ce lieu, il s'y livra à toutes sortes d'austérités, mendiant son pain de porte en porte, sous un extérieur misérable. Il semblait se complaire dans le mépris que ces pratiques lui attiraient, et, pour pouvoir se livrer avec plus de liberté aux mortifications, qui faisaient ses délices, il alla se cacher dans une caverne des environs, à l'entrée de laquelle on le trouva, quelque temps après, à demi mort de faim. Les dominicains de Manrèze le retirèrent chez eux par pitié.

C'est dans cette maison qu'il crut se sentir appelé à travailler au salut des autres. Plein de cette pensée et après un séjour de près d'un an à Manrèze, Ignace s'embarque à Barcelone pour l'Italie. Il va à Rome, à Padoue, à Venise, voyageant seul à pied, jeûnant tous les jours et mendiant le long de la route.

Arrivé à Venise, il s'embarque pour l'ile de Chypre, et de là il va à Jérusalem visiter les saints lieux, où il serait resté volontiers, s'il n'eût reçu du supérieur des franciscains l'ordre de retourner en Europe. Il revint donc à Barcelone. Il avait alors trente-trois ans, et il y en avait quatre qu'il s'était adonné entièrement à la piété.

Pour parvenir au but qu'il se proposait, qui était d'instruire les autres, il crut devoir commencer par s'instruire lui-même. Il apprit donc les premiers éléments de la grammaire, étude difficile à l'âge où il était parvenu. Après avoir passé deux ans dans la capitale de la Catalogne, il alla faire son cours de philosophie à Alcala, où il se logea à l'hôpital et vécut d'aumônes. De là, il alla à Salamanque, où la singularité de ses manières lui attira quelques persécutions, dont cependant il sortit victorieux, ainsi que plusieurs compagnons qu'il associait à ses bonnes œuvres.

Enfin il forma le projet d'aller à Paris pour y recommencer ses études. Il y arriva en 1528, et y passa deux ans à étudier la langue latine à l'aide des secours que lui procuraient ses amis, et des aumônes qu'il recueillait. Il demeura d'abord au collége de Montaigu et ensuite à celui de Sainte-Barbe, où il fit son cours de philosophie. Après avoir reçu le grade de maitre ès-arts, il entra en théologie chez les dominicains.

C'est à cette époque qu'il fit la connaissance de quelques professeurs et écoliers de l'université, à qui il communiqua ses desseins et sa vocation. Un des plus instruits était François Xavier, professeur en philosophie.

Il se trouva bientôt avoir six compagnons animés du même esprit que lui, et résolus d'aller prêcher l'Évangile dans les pays infidèles.

Quand leurs études furent achevées, en l'année 1534, ils se réunirent tous dans une chapelle souterraine à Montmartre, près Paris. Un d'eux, qui était prêtre, Pierre Lefèvre, dit la messe; ils y communièrent tous et prononcèrent leurs vœux.

En 1536 ils se réunirent à Venise, au nombre de dix, prirent le nom de *compagnie de Jésus*, et allèrent à Rome offrir leurs services au pape Paul III. Deux ans après, ils renouvelèrent leurs vœux, auxquels ils ajoutèrent celui d'aller prêcher partout où le souverain pontife les enverrait, dussent-ils y aller en demandant l'aumône.

En ce temps, le roi de Portugal ayant demandé un missionnaire pour les Indes, Ignace lui donna François Xavier, qui fut le premier apôtre de cette contrée. En 1540, Paul III approuva le nouvel institut, et Ignace en fut nommé supérieur général.

L'ordre s'accrut rapidement. Des personnages distingués vinrent à Rome pour être membres d'une société dont la renommée se répandait partout. Un seul, et peut-être le plus savant, trompa l'attente que ses talents avaient fait concevoir sur son avenir. C'était un nommé Postel, né en Normandie, homme très-instruit, mais que la lecture des ouvrages hétérodoxes pervertit. Chassé pour cela de la compagnie, il se mit à dogmatiser. Ce visionnaire trouva, à Venise, une vieille religieuse dans laquelle il crut voir un être surnaturel, au point qu'il publia, à son sujet, un écrit sous le titre de *Virgo Veneta*, où il soutenait qu'à la fin du monde elle viendrait racheter les femmes, comme Jésus-Christ avait racheté les hommes. Cette femme incomparable, *révélée* à Postel, ne serait-elle pas le type de celle que

quelques rêveurs, d'une date plus récente, attendaient et s'apprêtaient à annoncer au monde?

Ignace ouvrit à Rome plusieurs établissements pieux consacrés à toutes sortes de besoins; il envoya des missionnaires aux Indes, en Afrique, en Amérique, et deux de ses compagnons parurent avec éclat au concile de Trente. En 1546 et années suivantes, les jésuites eurent des colléges dans les principales villes de l'Europe; et partout, tandis que les uns allaient au loin instruire les peuples idolâtres, les autres instruisaient en Europe la jeunesse chrétienne.

Ignace gouverna son ordre pendant quinze ans, l'animant de son esprit, et suivant, pour ainsi dire, de l'œil tous les ouvriers évangéliques qui travaillaient sous ses ordres jusqu'aux extrémités du monde.

Cet homme extraordinaire mourut le 31 juillet 1556, à l'âge de soixante-cinq ans, et fut canonisé en 1622 par Grégoire XV.

Saint François Xavier, après avoir fait des conversions innombrables dans l'Inde, se proposait de pénétrer jusque dans la Chine, et il en prenait déjà le chemin; mais, nouveau Moïse, il ne put saluer que de loin cette terre promise : il mourut dans l'île de Sancian, en 1552.

Le premier qui put pénétrer jusqu'à Pékin, fut le père Ricci, Italien, qui fut, par conséquent, le fondateur de la mission de la Chine, où il mourut en 1610. Il lui fallut bien de l'adresse pour s'introduire chez un peuple si défiant envers les étrangers, à qui il ne permettait pas alors de franchir la frontière, et qui les forçait à s'arrêter à la porte de l'empire. Cette nation singulière vivait comme renfermée dans un vaste cloître, dont Canton était le parloir.

C'est comme mathématiciens, artistes et mécaniciens, que les jésuites étaient reçus dans la capitale de la Chine. Les empereurs avaient un grand goût pour les sciences exactes, et ne pouvaient se passer de ces étrangers, qui seuls possédaient les talents dont ces souverains faisaient tant de cas (1).

Les jésuites avaient jugé à propos, dans un pays si peu hospitalier, de quitter le costume européen, et de s'habiller exactement comme les indigènes : leurs manières ne les faisaient déjà que trop reconnaître.

(1) Un missionnaire mandait à un de ses correspondants en Europe, qu'il n'avait jamais trouvé d'esprits aussi lents que ceux des Chinois, qu'il leur fallait un mois pour comprendre ce qu'un Français leur expliquerait en une heure.

L'époque la plus heureuse de la mission fut le règne de l'empereur Cang-hi; c'est alors que les jésuites jouirent de la plus grande faveur. Cang-hi était monté sur le trône en 1663, et régna jusqu'en 1722. Il voulut lui-même prendre des leçons de mathématiques, et passa quatre à cinq ans dans cette étude, qui lui plaisait beaucoup. Il s'amusait à répéter aux mandarins de sa cour les leçons qu'il recevait des missionnaires, qui composèrent exprès pour lui plusieurs livres de sciences, et traduisirent en chinois les meilleurs ouvrages connus alors. Il leur avait donné, dans l'intérieur de son palais, un terrain pour y bâtir une église, dont il fit lui-même les frais, et voulut qu'un mandarin fût chargé de surveiller les travaux, pour qu'on sût que c'était lui qui avait tout ordonné.

La haute protection dont il honorait les jésuites déplut aux censeurs de l'empire, qui lui en firent des plaintes. Il leur ferma la bouche par ces paroles : « Que voulez-vous? Ces gens me rendent de grands services : ils » ne veulent pas accepter d'argent; la seule chose qui leur tient au cœur, » est leur religion. Je n'ai pas d'autre moyen de les récompenser que de » leur bâtir une église. »

Ces pères profitaient de la faveur de l'empereur pour prêcher eux-mêmes l'Évangile à Pékin, où ils eurent jusqu'à trois églises, et pour protéger ceux de leurs confrères qui étaient répandus dans les provinces, et qu'inquiétaient souvent les gouverneurs ennemis du christianisme (1).

Les plus savants d'entre eux étaient en relation avec Fontenelle, Delille et autres académiciens, à qui ils envoyaient des documents précieux sur l'histoire et les productions de la Chine. Les *Lettres édifiantes* resteront pour attester les services immenses qu'ils ont rendus aux sciences. On n'oubliera jamais les noms des pères Verbiest, Parennin, Bouvet, Gerbillon, Gaubil, etc., que l'empereur menait avec lui dans ses voyages, et qui lui servirent plus d'une fois de négociateurs dans ses démêlés avec les Russes. De plus, leur crédit à la cour était une ressource précieuse pour les négociants français, souvent exposés aux injustices des vice-rois chinois.

Le zèle de ces missionnaires était au-dessus de tout éloge. On connaît

(1) Les préjugés des Chinois idolâtres contre les missionnaires étaient aussi ridicules que ceux qu'avaient les païens contre les premiers chrétiens. Ils disaient, à propos de la cérémonie de l'extrême-onction, que les jésuites arrachaient les yeux des mourants pour en faire des lunettes.

la barbare coutume des Chinois d'exposer leurs enfants nouveau-nés ou de les jeter à la rivière : les jésuites en sauvaient à peu près trois mille par an, à Pékin. Ils payaient pour cela des chrétiens qui s'attachaient à eux comme catéchistes, et qui, tous les matins, baptisaient et ramassaient ces infortunés. Ils plaçaient ceux qui survivaient chez des chrétiens, et leur procuraient même des nourrices. Ils employaient à cela les aumônes qu'ils recevaient de l'Europe, et y consacraient souvent leurs propres ressources.

Les missionnaires furent moins heureux sous les successeurs de Cang-hi. Ils essuyèrent une persécution qui dura longtemps et fit bannir ceux qui prêchaient dans les provinces. Ils furent relégués à Macao et à Canton. Plusieurs furent mis à mort, ainsi qu'un évêque. Néanmoins ceux de Pékin furent épargnés, à cause du besoin qu'on avait d'eux. Ils en profitèrent pour adoucir, autant qu'ils le pouvaient, le sort de leurs malheureux confrères.

Lord Macartney, qui alla en Chine en 1793, n'y trouva plus de jésuites : ils étaient supprimés depuis trente ans; mais il y vit leurs successeurs, les lazaristes et autres religieux. On lira ici avec plaisir ce qu'il dit de ces missionnaires, fidèles imitateurs de leurs devanciers.

« C'est un singulier spectacle, que celui d'hommes abjurant pour jamais » leur patrie, renonçant à leur famille, se dévouant pour le reste de leurs » jours à la tâche pénible de changer la croyance d'un peuple qui leur » était inconnu. Dans cette carrière, ils s'exposent d'abord à une foule de » dangers, de persécutions et de désagréments; mais à force d'adresse, » de talent, de persévérance, d'humilité, d'application à des études, à des » arts, qui, jusque-là, leur étaient étrangers, ils parviennent à se faire » connaître et à mériter une honorable protection. Ils triomphent du » malheur d'être étrangers dans une contrée où la plupart de ces derniers » sont proscrits, où l'on vous fait un crime d'avoir abandonné la tombe » de vos pères. Enfin ils obtiennent le droit de fonder des établissements » nécessaires à la propagation de la foi, sans se ménager pour eux-» mêmes aucun avantage. » (*Voyage à la Chine de lord Macartney.*)

HOSPITALIÈRES

DE DIFFÉRENTS INSTITUTS.

Si les femmes n'ont pas, comme les hommes, l'honneur de porter la lumière de l'Évangile aux extrémités du monde, d'entreprendre de longs voyages, et de s'exposer aux dangers et aux privations de l'apostolat pour gagner des âmes à Dieu, quel bien n'ont-elles pas fait aux hommes, sans sortir des localités où la nature les avait placées? Que d'actes d'héroïsme l'histoire et la religion n'ont-elles pas consignés dans leurs fastes, et qui ont immortalisé ce sexe, si faible sous le rapport physique, mais dont l'âme a tant de force du côté moral! Dans les persécutions, il ne le céda jamais aux hommes en intrépidité, et il savait mourir souvent avec plus de résignation qu'eux.

Qui peut n'être pas touché des tendres soins de ces hospitalières, qui veillent jour et nuit aux lits des malheureux confiés à leur charité? Les services les plus dégoûtants ne trouvent chez elles aucune répugnance. La religion, qui les soutient, leur fait oublier les dangers auxquels elles s'exposent elles-mêmes dans les temps d'épidémie, où, à chaque instant, elles se mettent, pour ainsi dire, en contact avec la mort.

Étrangères aux opinions, aux événements qui agitent le monde, elles n'ont d'autre pensée que celle d'adoucir les maux de l'humanité, sans même chercher à connaître ceux qui sont les objets de leurs soins bienfaisants.

Ces asiles ouverts aux infirmités humaines, ces hôpitaux inconnus aux anciens, où la misère est accueillie et soulagée, c'est aux femmes que nous les devons. Ce sont elles qui en ont conçu l'idée; ce sont elles qui, sans aucune autre ressource que l'enthousiasme religieux qui les aiguillonnait, ont trouvé le moyen de les élever, en stimulant les hommes, qui, sans elles, n'y auraient peut-être pas pensé.

Leur charité n'a oublié aucun des besoins de l'humanité. Retirer du vice les malheureuses qui y étaient plongées et qui devaient y périr, si une main secourable ne leur était tendue; recueillir les infortunés, qui languissaient en proie à tous les maux et oubliés de tous les hommes dans des habitations infectes et malsaines; voilà les œuvres dans lesquelles se sont distinguées et se distinguent encore aujourd'hui tant de femmes, dont le christianisme se glorifie et qu'on ne trouve que dans la religion catholique.

Nous allons parler de quelques-unes de ces héroïnes.

Jean-Léonard de Ranfrain, gentilhomme lorrain, eut une fille unique, nommée Marie-Élisabeth, qui naquit à Remiremont en 1592. Aimée tendrement de ses parents pendant son enfance, elle n'éprouva plus de leur part que de mauvais traitements quand elle eut atteint l'âge de puberté. Comme elle avait éprouvé de bonne heure un grand attrait pour la vie religieuse, elle se sentait peu de goût pour le mariage, auquel ses parents voulaient l'engager.

Sa mère essaya d'abord de lui inspirer l'amour du monde, en lui faisant lire des romans, en lui procurant la compagnie de personnes qui vivaient au milieu des plaisirs, et qui n'avaient à la bouche que les maximes, souvent peu chrétiennes, du grand monde.

Tout cela s'étant trouvé inutile, M[me] de Ranfrain crut que la rigueur et les mauvais traitements la serviraient mieux. Elle se mit à accabler sa fille d'injures, lui prodigua toutes les sortes de mépris, et ne la laissa plus sortir que couverte d'habits sales et déchirés, pour l'exposer aux risées des passants. Enfin cette mère dénaturée en vint jusqu'à frapper sa fille d'une manière si cruelle, qu'un jour on crut qu'elle allait succomber sous ses coups.

La malheureuse Élisabeth n'était pas mieux traitée par son père que par sa mère, et ces indignes parents voulurent absolument que, cédant à leur tyrannique volonté, elle prît un mari, malgré l'aversion qu'elle éprouvait pour l'état du mariage. Ils lui présentèrent un homme veuf, et, quoiqu'elle fût malade, ils la forcèrent de se lever pour aller l'épouser. Cet ange de douceur fut donc obligé de céder, et d'aller recevoir, malgré elle, les serments d'un homme qu'elle n'aimait pas.

Si du moins son époux eût été pour elle un consolateur et eût attaché quelque prix à gagner le cœur de sa jeune femme; car elle n'avait que seize ans! Mais la destinée d'Élisabeth était de trouver, dans son mari, un

tyran encore plus barbare que ne l'avaient été son père et sa mère.

M. Dubois (c'était ainsi que s'appelait cet être détestable) semblait s'être fait une étude d'accabler sa femme de toutes sortes d'outrages.

D'abord, il lui ôte toute inspection dans l'économie domestique; affecte, en sa présence, et pour la mortifier, des préférences pour des femmes étrangères; de là, il passe aux mauvais traitements; il fait aller sa femme à pied, dans ses voyages, tandis que lui est monté sur un bon cheval; d'autres fois, il la fait monter elle-même sur des chevaux fougueux, même pendant qu'elle est grosse; ou bien il l'oblige à traverser, sur un mauvais cheval, des rivières où elle court risque de périr. Il arriva même un jour, qu'entraînée par le courant, elle était perdue, si quelques paysans n'étaient venus à son secours et ne l'eussent retirée de l'eau.

Les domestiques, témoins de l'aversion de leur maître pour sa femme, croyaient lui plaire en tourmentant eux-mêmes leur maîtresse.

M. Dubois avait une fille de son premier mariage. Cette misérable créature s'entendait avec son père pour abreuver sa belle-mère de chagrins, et elle alla même jusqu'à l'empoisonner. Mme Dubois manqua en mourir, et n'échappa que par une espèce de miracle.

Dans une position aussi affreuse, cette épouse infortunée ne se permettait aucune plainte. Soumise, résignée à son sort, Dieu seul était témoin de ses larmes. Elle avait, pour son indigne époux, les égards, les soins les plus tendres. Était-il malade? elle ne le quittait pas, accomplissait ses moindres volontés, et lui présentait elle-même tous les remèdes dont il avait besoin.

Tant de vertus amollirent enfin ce cœur de bronze : il rougit de ses procédés envers une femme aussi respectable; il changea son humeur, prit des manières plus douces, devint l'ami des pauvres, et, après avoir fait pénitence de sa vie précédente, il mourut en chrétien en 1616.

Mme Dubois se trouva veuve à vingt-trois ans et chargée de trois filles. On lui conseillait de se remarier; plusieurs partis s'étaient même présentés. Elle les refusa tous, et se dévoua entièrement à la vie religieuse, pour laquelle elle avait toujours eu du penchant. Elle fut d'abord embarrassée sur le choix de l'ordre où elle ferait ses vœux. Une occasion vint fixer ses incertitudes.

Elle habitait Nanci depuis la mort de son mari. En 1624, une demoiselle pieuse, qui connaissait sa grande charité, lui dit qu'elle vient de

rencontrer deux malheureuses filles engagées dans la débauche, mais qui désiraient changer de vie; que ce qui les retenait encore dans le vice, c'était qu'elles manquaient d'asile, et n'en avaient point d'autre que celui qui était le théâtre de leurs désordres. A cette nouvelle, Mme Dubois n'hésita pas à offrir sa propre maison à ces malheureuses, pour les retirer de la débauche. Il lui en arriva encore d'autres, qu'elle reçut chez elle, sans se mettre en peine des propos que le monde en tiendrait. Elle les nourrit, leur donna des vêtements décents, et les servait elle-même, à l'aide de ses trois filles, dont l'aînée n'avait que quinze ans.

L'évêque de Toul applaudit à la bonne œuvre entreprise par Mme Dubois. Il lui conseilla de former, de toutes les filles qu'elle avait retirées du vice, une communauté religieuse. On prit, pour les gouverner, quelques filles honnêtes. Celles qui, parmi les repenties, montrèrent le plus de piété et de vertus, furent admises comme religieuses, et les autres restèrent dans la maison comme filles réfugiées.

Mme Dubois, ses trois filles et quinze ou seize autres personnes de condition, prirent elles-mêmes l'habit de religion dans ce nouvel ordre, qui fut approuvé la même année par le pape Urbain VIII. Son nom de religion fut celui de Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus, et son ordre fut appelé de celui de *Notre-Dame du Refuge*.

De la première maison, formée à Nanci, en sortirent d'autres, qui furent élevées à Avignon, à Toulouse, à Arles, à Montpellier, à Besançon, à Rouen, etc.

La mère Élisabeth de la Croix, après avoir établi l'ordre du Refuge et y avoir donné l'exemple des plus hautes vertus, mourut à Nanci, en 1649, à cinquante-six ans. Son cœur fut envoyé à la maison d'Avignon, qu'elle avait fondée elle-même.

On recevait dans l'ordre du Refuge trois espèces de personnes : d'abord des filles sans reproches et sans tache; en second lieu, les filles qui, après avoir vécu dans le désordre, étaient touchées de repentir et demandaient à faire pénitence; enfin celles qui y entraient, de gré ou de force, sans avoir envie de s'y faire religieuses. Ces dernières habitaient un quartier séparé, et y vivaient sous la dépendance des autres. Le nombre des filles honnêtes qu'on y recevait était fixé de manière qu'il se trouvât toujours place pour la réception des pénitentes qui se présenteraient, puisque c'était pour leur bien particulier que l'ordre avait été institué.

Tandis que la charité chrétienne ouvrait, à Nanci, un asile aux femmes flétries par le vice, le même sentiment en offrait un, à Paris, aux femmes indigentes atteintes de maladies corporelles.

Ici la fondatrice n'est pas une femme née dans les hautes classes de la société et jouissant d'une honnête aisance. C'est, au contraire, une femme sortie des dernières classes du peuple, et qui, ayant éprouvé la misère, saura mieux qu'une autre compatir aux maux des misérables.

Simone Ganguin, née au village de Paté, au diocèse d'Orléans, de parents pauvres, gardait les moutons. A sa pauvreté se joignait un autre malheur, c'était d'être maltraitée par sa mère, qui ne pouvait la souffrir. Heureusement la dame, femme du seigneur de Paté, touchée du sort malheureux de cette jeune fille, en qui elle remarquait un grand nombre de bonnes qualités, se chargea d'elle et prit soin de son éducation.

Quand elle fut en âge de prendre un état, elle demanda à entrer dans un couvent, où elle pût soulager les malheureux, au nombre desquels elle s'était vue si longtemps placée elle-même. Mais la communauté dans laquelle elle était entrée s'étant dispersée par suite de circonstances malheureuses, elle vint à Paris avec quatre de ses compagnes.

Réfugiées dans le faubourg Saint-Germain, et ne vivant que d'aumônes, ces bonnes filles partageaient leur temps entre la prière et le soin des malades. Bientôt elles furent connues, et elles conçurent l'idée de fonder, dans Paris, un hôpital où l'on ne recevrait que des femmes, établissement qui manquait encore dans cette grande capitale. Elles s'obligèrent, par un vœu particulier, à soigner les malades.

Aidée de la protection de la reine Anne d'Autriche, Simone Ganguin, qui avait pris le nom de Marie-Françoise de la Croix, fonda une maison près de celle des minimes de la place Royale, et y jeta, en 1624, les fondements de l'ordre des *hospitalières de la Charité Notre-Dame*. Peu de temps après, la maison fut agrandie par les libéralités d'une femme riche et pieuse, et, en l'année 1629, l'établissement étant complet, les nouvelles hospitalières prononcèrent solennellement leurs vœux. L'année précédente, la mère Marie-Françoise de la Croix avait déjà fondé une seconde maison à la Rochelle. Elle en forma une troisième à Paris, au faubourg Saint-Antoine, qu'on appela les *hospitalières de la Roquette*. Il y avait, dans chacun de ces deux hôpitaux de Paris, au moins vingt lits où l'on recevait gratuitement les pauvres femmes malades. Ces deux établissements ont

été détruits à la révolution de 1789, et sont aujourd'hui employés à des filatures. Ainsi les spéculations du commerce y ont remplacé les œuvres de la charité.

Les hospitalières de la Charité Notre-Dame suivaient la règle de Saint-Augustin. Elles avaient des maisons à Toulouse, à Béziers, à Bourg en Bresse, à Saint-Étienne, et à Paté, lieu de naissance de la fondatrice, qui mourut en 1655.

Il se forma aussi à Loches, vers l'an 1611, un hôpital qui devint le chef-lieu de beaucoup d'autres qui s'élevèrent en France. Loches est une petite ville sur l'Indre, à dix lieues de Tours.

Cet établissement eut pour auteur la sœur Suzanne Dubois, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Senlis, à dix lieues de Paris. On ignore ce qui amena sœur Suzanne à Loches; mais s'y trouvant, elle se mit à recueillir dans un hospice de pauvres malades qu'elle soignait elle-même, vivant comme elle pouvait des aumônes qu'on lui donnait.

Le maire et les échevins de la ville, édifiés de sa charité, demandèrent aux autorités ecclésiastiques, pour cette sainte fille, la permission de rester à Loches pour y continuer le bien qu'elle y faisait. L'évêque de Senlis et l'archevêque de Tours y consentirent. Sœur Suzanne étant morte en 1626, ses compagnes continuèrent son œuvre. Elles furent aidées par des personnes pieuses. On leur procura un emplacement suffisant et des revenus pour vivre. On fit venir de Paris des religieuses hospitalières pour les former aux exercices de leur profession, et en 1629 l'établissement se trouva formé.

Les pauvres malades y furent reçus et soignés. Le nombre des hospitalières s'accrut, et elles purent envoyer des colonies qui s'établirent dans un grand nombre de villes de France, comme Clermont, Riom, Arles, Grenoble, Poitiers, etc.

Ces religieuses de la congrégation de Loches, outre les trois vœux ordinaires, faisaient celui de servir les pauvres et de garder la clôture.

Leur robe était blanche, serrée d'une ceinture de cuir, et par-dessus un scapulaire blanc. Les jours de fêtes, elles portaient une robe noire. Au jour de leur profession, on leur mettait sur la tête une couronne d'épines, symbole de la vie qu'elles embrassaient, vie de dévouement et de privations. La même couronne était placée sur leur tête quand on les enterrait, comme pour attester qu'elles n'avaient passé sur la terre que pour y souffrir.

BETHLÉÉMITES.

Il est à remarquer que peu de nations ont déployé un caractère plus aventureux que les Normands. Sans parler du bruit qu'ils ont fait dans le monde aux neuvième et dixième siècles, prenons-les depuis leur établissement dans la Neustrie. A peine y ont-ils planté leurs étendards, qu'un de leurs premiers ducs va faire la conquête de l'Angleterre, et y fonder une dynastie, qui, par ses différentes branches, et grâce à la grande latitude de son droit de succession (1), règne encore aujourd'hui sur cette île célèbre. D'autres guerriers sortis du même pays, au retour d'un voyage dans la Palestine, trouvent sur leur chemin de nouvelles aventures, et fondent, pour ainsi dire en passant, le royaume de Naples.

Dans un temps moins reculé, où l'Europe ne semble plus avoir de place pour de nouvelles monarchies, un autre aventurier normand va découvrir en Afrique un nouvel archipel, où il ne tient qu'à lui de porter une couronne. C'est Jean de Béthencourt, gentilhomme normand, du pays de Caux, qui, en 1402, découvrit et conquit les îles Canaries, en prit possession et les garda en propriété, sous la protection de Henri III, roi de Castille, qui lui avait donné les moyens de faire cette conquête. Sa famille s'y perpétua, et c'est de lui que descendait Pierre de Béthencourt, qui naquit en 1619, dans l'île de Ténériffe.

Les parents de celui-ci, faisant plus de cas de la piété que de la science, négligèrent son éducation littéraire, et ne lui parlèrent que de religion. Leurs soins réussirent si bien, que le jeune de Béthencourt était déjà un modèle de vertus dès l'âge le plus tendre. Le jeûne et les macérations fai-

(1) Dans les pays où la loi salique n'est pas en vigueur, la couronne sort plus difficilement d'une famille, attendu qu'à défaut de descendance masculine, la ligne féminine est là pour fournir des héritiers.

saient ses délices. Il ne croyait pas mieux faire, pour se préparer aux principales fêtes de l'année, que de jeûner, plusieurs jours d'avance, au pain et à l'eau.

Croyant entendre, comme Abraham, une voix qui lui disait : *egredere de cognatione tuâ et de domo patris tui,* il résolut de passer en Amérique. Mais auparavant il prit conseil d'une de ses tantes, femme très-pieuse, qui applaudit à ses résolutions, prévoyant le bien qu'il pourrait faire dans ce pays. Il se prépara au voyage par une confession générale, et dit adieu à sa patrie en 1650, à l'âge de trente-trois ans. Il alla à Guatimala (1) dans la Nouvelle-Espagne.

Arrivé en cette ville, son premier projet était de se faire ordonner prêtre, pour aller, comme missionnaire, au Japon, dans l'espoir d'y trouver la couronne du martyre. Mais comme pour cela il fallait savoir le latin, il se mit au collége des jésuites pour l'apprendre, n'ayant aucun égard à l'âge où il était parvenu. Il fit, pendant trois ans, des efforts inutiles pour apprendre quelque chose, et fut obligé d'abandonner ses études. Mais ne pouvant rester oisif, il ouvrit une boutique et se mit à ravauder de vieux habits. De là il exerça, pendant quelque temps, les fonctions de sacristain dans une église, et distribua aux pauvres tout ce qu'il possédait jusqu'à sa dernière chemise (2).

En 1655, il prit l'habit du tiers ordre de Saint-François, et loua une petite maison dans un lieu écarté de la ville, pour y enseigner gratuitement les petits enfants et leur apprendre le catéchisme. Peu après, le propriétaire de sa maison lui en ayant fait présent, il en fit un hôpital pour les pauvres convalescents et bâtit auprès une infirmerie couverte en chaume, pour recevoir plus d'indigents. Il les servait lui-même dans leurs maladies, et ne les laissait manquer de rien, au moyen des aumônes qu'il demandait pour eux.

(1) Cette ville fut engloutie en 1773, par un tremblement de terre, qui fit périr dix-huit cents familles. On en a rebâti une autre à quelque distance de là.

Une colonie, composée de Belges, fonde en ce moment des établissements dans ce pays; on en attend de bons résultats.

(2) M. de la Motte, évêque d'Amiens, voyant un pauvre presque nu qui lui demandait l'aumône, dit à son homme d'affaires : *Monsieur N., donnez une de mes chemises à ce pauvre homme* — *Mais, monseigneur, vous n'en avez plus que douze.* — *Eh bien!* répondit le vertueux prélat, *je me contenterai de onze.*

Peu à peu la réputation de Béthencourt s'étendit. Les autorités civiles et ecclésiastiques favorisèrent son établissement; les personnes charitables lui fournirent des secours, et le mirent en état de construire un hôpital spacieux, auquel il travailla lui-même, mêlé aux ouvriers. On vit bientôt s'élever un bâtiment imposant, avec un cloître, un dortoir et un oratoire. Il reçut alors des compagnons qui vinrent s'offrir à lui, et il en forma une congrégation nouvelle qu'on appela les *bethléémites*, du nom de leur hôpital, qui était dédié à Notre-Dame de Bethléem.

Le soin des malades ne lui fit pas oublier celui des enfants, pour qui il établit une école dans son hôpital (1). Deux autres hôpitaux de la ville, quoique fort éloignés du sien, éprouvaient encore sa charité: il leur portait des secours. Il visitait les prisonniers, demandait l'aumône pour eux et les consolait. Ses frères allaient aussi, par ses ordres, quêter pour les âmes du purgatoire, pour lesquelles il faisait dire des messes, et il allait la nuit, par les rues, une sonnette à la main, pour les recommander aux prières des fidèles (2). Ses austérités, sa ferveur, tout était surprenant; à peine s'accordait-il le temps de dormir. Le vendredi saint, il portait sur ses épaules une croix très-pesante, qui fut longtemps conservée dans son hôpital, en mémoire de sa dévotion.

Tout entier à ses devoirs de charité, et s'oubliant lui-même, il fut attaqué, en 1667, d'une fluxion de poitrine, et ayant négligé les premiers remèdes, son état empira et il fut obligé de se mettre au lit : mais il était trop tard. Le mal se trouva sans remède, et il mourut à quarante-huit ans.

Dès qu'il eut fermé les yeux, toute la ville en fut instruite, et l'on ac-

(1) Il n'est rien de si commun aujourd'hui que d'entendre accuser les catholiques et leurs prêtres d'être *ennemis des lumières* et *amis de l'obscurantisme*. Cependant nous avons fait voir, en parlant des bénédictins, combien cette société a servi à éclairer le monde. Les jésuites sont assez connus par les services qu'ils ont rendus aux sciences. Le premier collége élevé à Bruxelles le fut par les clercs de la vie commune, dont l'église est aujourd'hui celle des Riches-Claires. Les augustins y donnaient aussi des leçons publiques. C'est à Robert Sorbon, confesseur de saint Louis, que le premier établissement scientifique de Paris doit son origine. La communauté des prêtres de Saint-Lazare n'existait que pour l'instruction des pauvres gens des campagnes. Qui est ce qui, dans nos villages, apprenait aux enfants à lire et à chiffrer? N'était-ce pas le clerc, sous les ordres du curé, dont il était en même temps le sacristain et le premier chantre? Et c'est en présence de pareils faits que des ignorants osent accuser le catholicisme de favoriser l'obscurantisme!

(2) Cet usage existe encore dans quelques villes d'Allemagne, où un crieur public parcourt les rues pendant la nuit, invitant à haute voix les vivants à prier pour les morts.

courut de toutes parts, pour baiser les pieds du saint homme. On coupait des morceaux de ses habits pour les conserver. et la foule était si grande, qu'on fut obligé de mettre des gardes autour de lui pour maintenir le bon ordre. On lui fit les obsèques les plus magnifiques, et les premiers de la ville se firent un honneur de porter le corps au lieu de sa sépulture. Une oraison funèbre fut prononcée sur son tombeau par le plus savant professeur du couvent des frères du tiers ordre de Saint-François, dans l'église desquels il fut enterré.

Quel touchant spectacle que celui de la mort du juste! quoi de plus éloquent que ce concours de toutes les classes qui viennent baiser avec respect les restes d'un serviteur de Dieu! Pendant sa vie, il n'a point fait parler les cent bouches de la renommée. On ne vantait pas son éloquence, sa science, ses talents. Mais il était bon! il ne savait que faire le bien; il s'immolait pour ses semblables, et il aimait son Dieu! Voilà ce qui a excité l'admiration des hommes. Tel est l'empire de la vertu. Telle est l'impression profonde que produit la religion sur ceux qui sont témoins des actes qu'elle inspire (1).

Après la mort du frère Pierre de Béthencourt, son successeur, désigné par lui-même, dressa les constitutions des frères de sa congrégation. Il établit des filles du même institut, pour soigner les malades de leur sexe, et leur fit construire des maisons. Ces nouveaux hospitaliers se répandirent dans le Pérou et le Mexique, et, suivant l'intention du fondateur, il y eut toujours, dans chaque hôpital, une école pour les enfants. Cet institut fut approuvé par le roi d'Espagne, et le pape Innocent XI l'autorisa par une bulle du 26 mars 1687, qui leur permit d'avoir un général particulier et

(1) Me permettra-t-on de consigner ici un fait analogue, dont j'ai été témoin? Bien jeune encore, j'ai assisté aux derniers moments d'un illustre prélat, dont je viens de parler, et à qui l'Eglise rendra peut-être un jour un culte public. J'ai vu aussi toute une grande ville venir contempler, pour la dernière fois, les traits, que la mort n'avait pas encore flétris, du vénérable défunt, qui demeura exposé à face découverte pendant trois jours dans la chapelle de son palais. Je vois encore, après soixante et dix ans, ces chapelets, ces livres que l'on faisait toucher à ses mains, à son visage. Je vois s'avancer lentement ce convoi, ou plutôt cette marche triomphale, vers cette belle cathédrale d'Amiens, au milieu de soixante mille spectateurs accourus de tous les environs et montés jusque sur les toits des maisons, pour voir encore une fois leur digne pasteur. Enfin je vois encore cette foule immense se précipiter dans le caveau où l'on descendait le corps du saint évêque, pour arracher quelques morceaux de ses vêtements, que l'on baisait avec attendrissement et respect.

les mit sous la règle de Saint-Augustin. Cet ordre n'est pas sorti de l'Amérique.

Les bethléémites sont habillés comme les capucins, excepté qu'ils portent des chapeaux au lieu de capuces, une ceinture de cuir au lieu de corde, et ont sur le manteau, du côté droit, un écusson où est représentée la naissance de Notre-Seigneur. Les religieuses ont le même habillement et gardent la clôture.

Mathieu Paris, bénédictin anglais, mort en 1259 au monastère de Saint-Alban, parle d'un autre ordre de bethléémites, reçus en Angleterre en 1257, habillés comme les frères prêcheurs, mais portant, sur la poitrine, une étoile rouge, à cinq rayons, avec un petit rond bleu au milieu. Cette étoile représentait, dit-il, celle qui conduisit les mages à Bethléem : ce qui fit donner à ces religieux le nom de *bethléémites*.

SOMASQUES.

Charles VIII, le premier des rois de France qui entreprirent ces folles expéditions d'Italie où périrent tant de Français sans aucune utilité pour leur couronne, avait passé les Alpes, en 1494, et était arrivé, en une campagne, jusqu'à Naples.

Pour arrêter ce torrent, une ligue s'était formée sur ses derrières, et les Vénitiens, qui alors étaient une des principales puissances de la péninsule, en faisaient partie.

Dans les troupes qui formaient leur contingent se trouvait un jeune homme de quatorze ou quinze ans, qui avait pris les armes par un enthousiasme ordinaire à cet âge et sans consulter l'opinion de ses parents. D'ailleurs, toute chance à part, il avait un frère, et l'hérédité de son nom n'était pas compromise. Il se nommait Jérôme Emiliani, et était fils d'un des sénateurs de la seigneurie. Il était né en 1481, et, en 1495, ce jeune gentilhomme portait déjà les armes, et se trouva à cette fameuse bataille de Fornoue, où Charles VIII, dans son retour vers la France, se fit jour à travers une armée de 40,000 confédérés, qui voulaient lui couper la retraite.

Comme, à la guerre, les retours sont fréquents, les Vénitiens, qui avaient coopéré en 1495 à chasser les Français de l'Italie, se trouvèrent à leur tour, treize ans après, avoir sur les bras une ligue terrible à repousser. Ils s'étaient brouillés avec Jules II, ce terrible pontife, qui leur demandait la restitution de quelques terres dont ils s'étaient emparés; Jules avait formé, à Cambrai, une ligue dont était membre Louis XII, qui avait succédé à Charles VIII, et qui allait demander aux Vénitiens une revanche des événements de 1495.

Jérôme Emiliani, qui avait pris goût au métier des armes, ne manqua

pas à l'appel que lui firent ses compatriotes pour les défendre, à la fois, contre les Français, l'empereur Maximilien et le pape Jules (1).

Cette guerre fut fatale aux Vénitiens; ils furent battus par les Français, à Agnadel, près de Trévise, en 1509, et leur général, l'Alviano, y fut fait prisonnier. La suite de cette défaite fut pour eux la perte de Crémone et de quelques autres places qu'on leur prit.

Jérôme Emiliani, âgé alors de vingt-sept ans, avait donné des preuves de capacité militaire, et on lui confia le commandement d'un renfort qu'on envoyait au gouverneur de Castelnovo, forteresse menacée d'un siége par les troupes de l'empereur Maximilien. Les Allemands attaquèrent vigoureusement cette place, et le commandant de la garnison ayant lâchement abandonné son poste, Jérôme le remplaça et ne voulut pas se rendre. Enfin, après la plus héroïque défense, le fort fut emporté d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée, et Jérôme jeté dans une obscure prison, où il eut beaucoup à souffrir des mauvais traitements qu'il y éprouva.

C'est alors que, se repliant sur lui-même et réfléchissant sur la vie qu'il avait menée jusqu'alors, vie de dissipation et d'oubli des devoirs du chrétien, il eut honte de lui-même et promit à Dieu de le mieux servir, s'il recouvrait la liberté. Pour l'obtenir, il s'adressa à la sainte Vierge, et, par son intercession, il vit enfin ses fers brisés. Les historiens de sa vie ne disent pas que, comme saint Pierre, il fut délivré par un ange; mais ils rapportent qu'il eut le bonheur de sortir de son cachot et de traverser, sans être aperçu, les postes ennemis qui l'entouraient. Il arriva ainsi jusqu'à Trévise, où il alla rendre grâces à Dieu de la liberté qu'il lui rendait (2).

(1) Les Vénitiens avaient essayé de détacher Louis XII de la ligue qui se formait contre eux, en lui envoyant une ambassade. Leurs députés lui faisaient un grand éloge des hommes sages et prudents qui gouvernaient leur république, et lui disaient qu'il avait tort d'attaquer un peuple si bien avisé. Sur cela, Louis XII leur répondit : « Messieurs, je respecte beaucoup la sagesse de vos conseillers; mais je vous enverrai un si grand nombre de fous, qu'ils mettront en désarroi toute la prudence de vos hommes d'État. »

(2) Singulier rapprochement qui se trouve ici entre notre saint et saint Ignace de Loyola! Ce dernier est aussi un militaire assiégé dans Pampelune, où il est blessé. Son état l'oblige à garder longtemps la chambre. C'est dans cette espèce de prison qu'il réfléchit sur sa vie passée et forme la résolution de changer de conduite.

Ce premier coup de la grâce décide de son avenir, et il finit aussi, comme le guerrier vénitien, par fonder une corporation religieuse

C'est ainsi que, en présence du malheur, sous la main de la souffrance, l'homme bien né rentre en lui-même, et, dans le silence des passions, entend le cri de sa conscience. Heureux celui qui peut dire à Dieu : *Bonum mihi quia humiliasti me!*

La paix rétablie en Italie, après quatre ans de guerre, le sénat de Venise, pour récompenser le courage de Jérôme, lui fit présent de la forteresse qu'il avait si bien défendue. Il en fut fait gouverneur, avec le titre de *podestat*. Mais, après y avoir fait un séjour assez court, il retourna à Venise pour se charger de la tutelle de ses neveux, dont le père venait de mourir. Il prit l'administration de leurs biens, et les fit élever chrétiennement, en leur donnant lui-même l'exemple d'une vie régulière, selon la promesse qu'il en avait faite à Dieu pendant sa captivité.

Il prit pour confesseur un chanoine régulier de Latran, qui le soutint dans ses bonnes résolutions, et lui enseigna la pratique de toutes les vertus.

Avec un tel guide, Jérôme n'eut plus d'autre désir que de se sanctifier, et oublia tous les avantages temporels auxquels sa naissance et ses services lui donnaient droit. Il ne retint de sa première éducation qu'une extrême politesse, une élégance et une affabilité de mœurs et de manières, qui lui servirent beaucoup pour gagner et s'attacher les personnes dont il avait besoin, pour le seconder dans les bonnes œuvres qu'il allait entreprendre. Un homme d'une naissance distinguée, qui a reçu une bonne éducation, et a servi sa patrie avec honneur, est toujours bien reçu partout où il se présente.

Visiter les hôpitaux, les églises, assister les malades, les pauvres, procurer à de jeunes filles les moyens de faire un honnête mariage, pour les préserver du danger de perdre leur innocence, telles étaient ses occupations ordinaires.

Jusqu'ici Jérôme Emiliani n'était qu'un ancien militaire, un homme de bonne maison, qui, après une jeunesse orageuse, était devenu un chrétien fervent et connu pour tel à Venise. Mais une occasion va le placer sur un autre théâtre et en faire le fondateur d'un nouvel ordre.

Une famine affreuse avait affligé l'Italie, en 1528, et un grand nombre de pauvres mouraient de misère ou traînaient une vie languissante. Jérôme vendit ses meubles et ouvrit sa maison pour y recevoir les malheureux qui se trouvaient sans ressources.

Mais la famine amena sa compagne ordinaire, c'est-à-dire une maladie contagieuse, dont lui-même fut attaqué. Après avoir reçu les derniers sacrements, il recueillit ses forces pour demander à Dieu de lui laisser la vie, à condition qu'il lui inspirerait ce qu'il avait à faire pour le mieux servir.

Son vœu émis, il revient à la vie, et aussitôt il met ordre à ses affaires, rend compte à ses neveux de la gestion qu'il avait eue de leurs biens, se dépouille de la robe qui distinguait les nobles Vénitiens, et se revêt d'un habit misérable, comme celui que portaient les hommes de la dernière classe du peuple. Un tel procédé parait étrange. Les uns l'admirent, d'autres en rient; rien ne l'ébranle.

La famine, et la peste qui l'avait suivie, avaient fait beaucoup d'orphelins. Ces malheureux enfants erraient, abandonnés, dans les rues, pâles et mourant de faim. Jérôme a pitié de ces petits infortunés, et comme si une voix intérieure lui eût dit : *Orphanis tu eris adjutor,* il achète à Venise une maison pour les y recevoir. Il allait les chercher dans les rues et les conduisait dans cet asile, où il leur procurait tous les secours nécessaires pour soutenir leur existence.

Cet établissement, par l'ordre qu'il y établit, obtint une approbation universelle, et il trouva des personnes qui l'aidèrent à en former d'autres. Ce fut comme un bon grain qui, confié à la terre, produisit au centuple.

De Venise, il alla ouvrir des asiles semblables à Vérone, à Brescia et à Bergame. De plus, ayant trouvé, dans les environs de cette dernière ville, des plaines, où, faute de bras, la moisson ne pouvait se faire, il alla lui-même aider les paysans à faucher leurs blés, exposé aux ardeurs d'un soleil brûlant. En travaillant avec eux, et pendant qu'ils prenaient leurs repas, il les instruisait de la doctrine chrétienne, par ses discours ou par de bonnes lectures.

Les compagnons qu'il avait associés à ses bonnes œuvres, et lui-même, n'étaient encore que de simples laïques, mais à Bergame, il trouva deux prêtres riches, qui demandèrent à se joindre à lui, et lui offrirent tous leurs biens en faveur des orphelins qu'il secourait. Il les accepta, et fonda deux nouveaux établissements à Côme, des bienfaits d'un riche particulier, nommé Odescalchi (1), qui dans la suite se fit agréger à sa congrégation.

Il était question alors de donner une forme à leur association, et de choisir un chef-lieu. Ils prirent le parti de l'établir dans un village situé entre Milan et Bergame, appelé Somasque, d'où leur est venu le nom de *clercs réguliers somasques.*

(1) De nos jours un illustre cardinal de ce nom, a quitté la pourpre romaine pour entrer dans la compagnie de Jésus.

Les deux derniers établissements que fit Jérôme furent à Pavie et à Milan, aidé des secours qu'il reçut de François Sforce, duc de cette ville. De là il alla revoir Venise, où il passa quelques jours, et revint à Somasque, où il mourut en 1537, à cinquante-six ans.

La vie qu'on menait à Somasque, était fort austère, et ceux qui y demeuraient joignaient au travail des mains le soin d'aller instruire les paysans des villages voisins.

Jérôme n'avait pas vécu assez longtemps pour donner à son institut le complément nécessaire, c'est-à-dire l'approbation du saint-siége. Aussi, après sa mort, ses disciples furent-ils sur le point de se séparer, et cette association allait se dissoudre.

Heureusement un d'eux, Ange-Marc Gamborana, la soutint, et alla à Rome, demander au pape Paul III, en 1540, la reconnaissance de cette nouvelle congrégation. Enfin, en 1568, Pie V leur permit de faire des vœux solennels, et les mit sous la règle de Saint-Augustin, leur donnant le nom de *clercs réguliers de Saint-Maïeul,* ou *somasques.* Saint-Maïeul était une église que leur avait donnée saint Charles Borromée, avec un collége.

Le premier général de cet ordre, ainsi régulièrement constitué, fut Gamborana, qui par ses démarches actives avait amené cette affaire à bonne fin. Les somasques furent assimilés aux ordres mendiants en 1607, et, sept ans après, ils furent autorisés à administrer les sacrements à ceux qui viendraient à mourir dans leurs colléges.

En 1546, les clercs réguliers somasques avaient demandé à se réunir, du vivant même de saint Gaëtan, aux théatins, ce que leur avait accordé le pape Clément VII. Mais en 1555, Paul IV, considérant que le but des somasques n'étant pas le même que celui des théatins, ces derniers se consacrant à la prédication et à l'enseignement, tandis que les premiers ne se dévouaient qu'aux soins des orphelins, Paul IV, dis-je, prononça la séparation des deux congrégations; et ainsi ce pontife détruisit, étant pape, ce qu'il avait établi lui-même étant cardinal.

Les somasques ont des maisons dans la plupart des villes d'Italie, où ils reçoivent des orphelins, et dans d'autres, outre ces maisons, ils ont des colléges, comme à Rome et à Pavie.

Dans leur collége de Rome, qu'on appelle le *collége Clémentin,* du pape Clément VIII, qui le fonda en 1595, l'on ne reçoit que des gentilshommes

à qui on donne une éducation complète, et telle qu'il convient à des enfants de noble famille. En 1696, on comptait cinq cardinaux et plusieurs prélats qui y avaient été élevés (1).

Cette congrégation est divisée en trois provinces, dites de Lombardie, de Venise et de Rome. Les généraux sont trois ans en exercice et sont pris alternativement dans chaque province. Cet ordre n'a de maisons qu'en Italie. Saint Jérôme Emiliani fut béatifié par Benoît XIV et canonisé par Clément XIII. L'Église en fait la fête le 20 juillet.

Les somasques sont habillés comme les autres ecclésiastiques, et portent un petit collet comme le portaient les doctrinaires français, dont nous parlerons bientôt.

(1) Le cardinal Pacca, dont nous avons des Mémoires très-intéressants sur le pontificat de Pie VII, était élève du collége Clémentin.

ORATORIENS EN ITALIE.

L'Italie et la France ont vu se former dans leur sein deux congrégations qui ont pris le même nom dans les deux pays, et avaient le même but, la gloire de Dieu et le salut du prochain. Ce fut d'abord celle des *prêtres de l'oratoire,* et ensuite celle des *prêtres de la doctrine chrétienne.*

On aime à voir cette concordance de vues entre deux pays dont l'un est le centre du catholicisme, et l'autre porte le nom de royaume très-chrétien.

Pour suivre l'ordre des dates, nous commencerons par parler des oratoriens, et plus tard nous donnerons l'histoire des doctrinaires.

L'instituteur des oratoriens d'Italie est saint Philippe de Néri, né à Florence en 1515.

Doué d'un bon caractère, et suffisamment instruit pour son âge, il fut envoyé par ses parents, à l'âge de dix-huit ans, chez un de ses oncles, riche négociant dans une petite ville, au pied du mont Cassin, et, comme cet oncle n'avait pas d'enfants, il voulait le faire son héritier.

Philippe se sentait une autre vocation que celle de s'enrichir par le commerce, et au lieu de compter sur l'héritage de son oncle, il préféra aller continuer ses études à Rome. Il y fit la connaissance d'un de ses compatriotes, noble florentin, qui lui offrit un logement chez lui (1), et lui confia plus tard l'éducation de deux de ses enfants. Dans cette position, il trouva encore le loisir de faire lui-même ses études de philosophie et de théo-

(1) Une chose singulière dans l'hospitalité que donnait le gentilhomme florentin à son compatriote, et qui tenait sans doute aux usages de cette époque, c'est que le Florentin n'admettait pas Philippe à sa table; mais il lui donnait du blé que celui-ci portait chez un boulanger, qui le lui rendait en pain, dont il vivait. Les payements en nature étaient autrefois plus communs qu'aujourd'hui, où presque tous se font en argent.

logie : ce qui le fit connaitre et lui procura d'honorables amis dans Rome.

Ses études terminées, il employa tout son temps en œuvres de piété, visitant les hôpitaux et les sept principales églises de cette ville, et priant avec ferveur sur les tombeaux des martyrs. Son exemple inspira à quelques-uns l'envie de se joindre à lui et d'imiter ses bonnes œuvres. Plusieurs libertins même, à la vue d'une vie si sainte, se sentirent touchés de repentir, et renoncèrent aux désordres auxquels ils s'étaient livrés jusqu'alors.

De si heureux commencements engagèrent Philippe à fonder une confrérie qu'on appela de la *Sainte-Trinité*, et qui fut composée d'abord de pauvres gens, qu'il réunissait dans une église, pour leur faire de pieuses exhortations suivies de prières faites en commun. Des personnes de condition plus élevée demandèrent à entrer dans cette confrérie, et le pieux Philippe, qui n'était encore qu'un simple laïque, profitant de la circonstance, trouva moyen de fonder un hôpital destiné à recevoir les pèlerins qui venaient à Rome à l'occasion du grand jubilé. Ils pouvaient y loger gratuitement pendant trois jours. En 1600, on y reçut 44,500 hommes et 25,000 femmes.

Son confesseur crut que le bien qu'il faisait porterait encore de meilleurs fruits s'il entrait dans l'état ecclésiastique, et, d'après son conseil, Philippe, âgé de trente ans, reçut en deux mois tous les ordres, depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise (1).

Il s'associa alors avec quatre prêtres, dont un était son confesseur, et les trois autres Italiens et Espagnols, et tous ensemble se dévouèrent à l'exercice du saint ministère pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Le nombre de leurs auditeurs fut d'abord assez faible, mais il s'augmenta rapidement, et l'on y vit des personnes d'un rang distingué.

(1) A cette époque, les interstices ou intervalles qu'il fallait observer dans la collation des ordres majeurs n'étaient pas encore fixés. Le pape Sirice, mort en 398, voulait qu'ils fussent au moins de cinq ans d'un ordre à l'autre, et qu'un prêtre ne pût être nommé évêque qu'au bout de dix ans. Le concile de Trente, qui s'ouvrait la même année où saint Philippe de Néri reçut les ordres sacrés, régla depuis qu'on mettrait un an d'intervalle entre la collation de chacun de ces ordres, en laissant aux évêques le pouvoir d'accorder des dispenses quand ils le jugeraient à propos.

Nous avons vu (page 158, tome 1er) que saint Norbert avait cru mal faire en recevant tout à la fois le diaconat et la prêtrise, et qu'il en avait demandé pardon au pape Gélase II. (Voyez *Conférences d'Angers*.)

Philippe leur faisait des conférences dans sa chambre. Mais ce local se trouvant bientôt trop petit, il obtint une espèce de grenier assez vaste, qui était au-dessus d'une église, pour en faire un oratoire, et y continuer les instructions qu'il avait commencées.

Parmi les sujets qui s'offrirent à lui pour l'aider, se trouva le célèbre Baronius, auteur des *Annales ecclésiastiques*.

Son oratoire ne désemplissait pas. C'étaient tantôt des lectures spirituelles, des chants religieux, des prières publiques, des discours édifiants qui se succédaient. De là on se séparait en plusieurs troupes pour aller dans les hôpitaux assister les malades, ou visiter les principales églises de la ville. Ces pratiques de dévotion se faisaient surtout pendant le temps du carnaval, pour enlever le plus qu'on pouvait de personnes aux divertissements profanes de ces jours.

Ces réunions trouvèrent cependant des contradicteurs et furent dénoncées aux supérieurs ecclésiastiques, comme illicites et dangereuses pour les mœurs. Quelques désagréments s'ensuivirent pour le saint fondateur; mais il parvint à se justifier, et il fut autorisé à continuer. C'est ce qui engagea quelques Florentins, qui venaient de faire construire une église à Rome, pour leur usage particulier, à prier Philippe de la desservir lui-même; ce qu'il accepta d'après un ordre exprès du pape Pie IV.

Pour l'aider dans cette entreprise, il fit prendre les ordres sacrés à quelques-uns de ses compagnons, comme Baronius, Bordio, qui fut depuis archevêque d'Avignon, Tarruggi, qui devint cardinal, et Velli, qui après lui, fut général de la congrégation. C'est à l'installation des compagnons de Philippe dans cette église, qu'on appelait *Saint-Jean-Baptiste des Florentins*, qu'on place l'époque de l'institution de la congrégation des *prêtres de l'oratoire*, en 1564.

Ils se logèrent alors tous dans une même maison attenante à cette église. Ils balayaient eux-mêmes les corridors et faisaient la cuisine chacun à son tour. Quelques savants, étant venus un jour faire une visite à Baronius, le trouvèrent à la cuisine, un tablier autour de lui, et lavant la vaisselle.

Cependant l'établissement de l'oratoire à l'église des Florentins n'était pas définitif. Comme la nouvelle congrégation jouissait d'une estime toujours croissante, on lui offrit une autre église, au centre de Rome, nommée *Sainte-Marie de la Vallicella*, que le pape l'autorisa à accepter. Elle était petite, mais on la démolit pour y en élever une plus grande et plus belle,

où l'on commença en 1577 à faire l'office. Tous les oratoriens s'y réunirent dans une même maison, et ils élurent Philippe pour supérieur de la congrégation. Un saint prêtre de Rome, qui, sans s'agréger aux disciples de Philippe, avait suivi, pendant sa vie, les exercices pieux de sa congrégation, lui laissa ses biens par testament, à condition qu'on l'enterrerait dans l'église, vis-à-vis de la chaire, et qu'on graverait sur sa tombe ces mots du prophète Ezéchiel : *Ossa arida, audite verbum Domini.*

Les constitutions des prêtres de l'oratoire portaient qu'ils ne se chargeraient pas d'autres établissements que des trois qu'ils avaient fondés dans le principe à Rome, à Naples et à San-Severino. Libre à chacun d'eux de se rendre aux invitations qu'on leur ferait d'aller en fonder ailleurs d'autres pareils à celui de Rome : mais, cela fait, ils devaient revenir dans leur première résidence, en laissant aux nouvelles maisons le soin de se gouverner elles-mêmes, sans être à la charge de l'établissement primitif.

Ils ne faisaient point de vœux en entrant dans la congrégation. Ils pouvaient la quitter quand ils voulaient; et si quelqu'un parmi eux se comportait mal, ou ne voulait pas obéir aux ordres du supérieur, il devait être expulsé.

Les quatre dernières années de sa vie, saint Philippe eut une existence bien pénible. Les infirmités dont il fut atteint l'empêchèrent de remplir les fonctions du ministère qu'il exerçait avec tant de zèle depuis si longtemps. Ne pouvant plus sortir pour dire la messe, le pape Grégoire XIV lui permit de la dire en particulier dans une petite chapelle à côté de sa chambre. Y étant seul, il avait coutume de s'y livrer à deux heures de méditation après la communion. Arrivé à ce moment, celui qui le servait s'en allait, et ne revenait que deux heures après, pour lui donner les dernières ablutions.

Dans l'état de faiblesse où il se trouvait, il usait de la permission que lui avait accordée le souverain pontife de remplacer la récitation du bréviaire par celle du chapelet. Il se démit alors des fonctions de général de la congrégation en faveur de Baronius, qui les remplit pendant six ans jusqu'à ce qu'il fut nommé cardinal par Clément VIII. Le saint fondateur continua néanmoins à entendre dans sa chambre les confessions des personnes qui s'adressaient à lui. Il continua ainsi à s'acquitter jusqu'à son dernier jour des fonctions sacerdotales, et sans avoir eu d'autres maladies

qu'une extrême faiblesse : il s'éteignit à minuit, le 25 mai 1595, âgé de quatre-vingt-deux ans.

On travailla à sa canonisation peu de temps après sa mort. Henri IV, roi de France, la demanda lui-même au souverain pontife, en reconnaissance de ce que le saint avait coopéré à sa réconciliation avec l'Église. Cette démarche du roi donne un démenti solennel à ceux qui ont dit que ce prince avait joué la comédie en faisant abjuration de l'hérésie, à laquelle il n'avait renoncé qu'en apparence. Cette canonisation fut enfin obtenue par Louis XIII, et prononcée par Grégoire XV en 1622.

La vie de saint Philippe de Néri fut écrite, cinq ans après sa mort, par Antonio Gallonio, qui avait été un de ses disciples. Cet auteur, habile critique, avait déjà fait imprimer, du vivant de son supérieur, un livre très-estimé, et qui fut réimprimé à Paris en 1569, sur les supplices des premiers martyrs.

Le tableau qu'il nous trace des vertus du saint, et dont il avait été témoin lui-même, nous en donne la plus haute idée. La ferveur de ses prières, les ravissements qu'il éprouvait dans son oraison, le tact surnaturel avec lequel il savait découvrir ce qui se passait dans l'intérieur de ceux qui s'adressaient à lui, surpassent tout ce qu'on peut imaginer de plus parfait, et rappellent ce que dit saint Paul, que ceux qu'anime l'esprit de Dieu font des choses *qu'on n'a jamais pu voir ni comprendre* (1).

Saint Paul n'a-t-il pas écrit lui-même qu'il a été ravi jusqu'au troisième ciel, qu'il y a entendu des choses qu'il n'est pas permis à l'homme de répéter, et qu'il ne sait pas dire comment cela est arrivé (2)? Les transports qu'éprouvait dans ses exercices de piété le saint dont nous parlons, avaient quelque chose de semblable, et étaient sans doute surnaturels.

Après la mort de saint Philippe de Néri, sa congrégation fit de grands progrès. Il s'en fit plusieurs nouveaux établissements en Italie, en Savoie et même en France.

Cette congrégation a donné à l'Église plusieurs évêques, des cardinaux et des écrivains célèbres, tels que Baronius et les deux frères Thomas et François Bozius.

(1) *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ preparavit Deus iis, qui diligunt illum...... Quæ Dei sunt nemo cognovit, nisi spiritus Domini.* (Ire aux Corinthiens, II, 9 11.)

(2) IIe Ep. aux Corint, XII, 3 et 4

Un savant de la famille de notre saint, Antoine de Néri, mort avant lui, est auteur d'un livre curieux imprimé à Florence en 1612, sous le titre *Della arte verraria.*

Dans les premières années de son séjour à Rome, saint Philippe aimait à passer la nuit dans les catacombes pour y prier et méditer sur les tombeaux des martyrs. Ces lieux, et la solitude qu'il y trouvait, lui inspiraient les sentiments de la plus tendre dévotion. C'est pour rappeler la coutume du saint qu'on fit graver, à l'endroit où il se plaçait ordinairement, cette inscription :

« Profunda noctis umbra, et horrendum specus,
» Ubi astra fugiens, solis exosus jubar,
» Latens Philippus inter has tenebras diu,
» Inter cavernas, inter hæc silentia,
» Quem deperibat, quem flagrabat repperit,
» Qui dormit et requiescit in meridie. »

ORATORIENS EN FRANCE.

L'Oratoire français a été une copie assez exacte de celui de l'Italie. La différence qui se trouve entre ces deux instituts, c'est que le fondateur de la congrégation de France n'a pas reçu, comme celui de la congrégation d'Italie, les honneurs d'un culte public, qu'il recevra peut-être un jour.

Ce fondateur est le cardinal de Bérulle, né en 1575 au château de Serilly, près de Troyes, en Champagne. Son père était conseiller au parlement de Paris, et sa mère, Louise Séguier, était tante du fameux chancelier de ce nom, mort à Saint-Germain en Laye en 1672. Cette femme pieuse, veuve de bonne heure, prit un soin particulier de l'éducation de ses enfants dont Bérulle était l'aîné, et ensuite, profitant de sa liberté, elle se fit carmélite, sous le nom de *sœur des anges.*

Bérulle perdit son père à l'âge de huit ans, et fut placé par sa mère au collége des jésuites, où il fit d'excellentes études, et se forma aux vertus chrétiennes. Tous ses goûts le portaient à la piété, et, si Philippe de Néri aimait à aller méditer dans les catacombes de Rome, Bérulle, son émule, se plaisait à s'enfoncer dans les bois pour nourrir son âme de la pensée des vérités éternelles.

Sa première intention était d'embrasser l'état religieux, ou au moins de se faire prêtre; mais sa famille avait sur lui d'autres vues, et voulait l'engager à étudier le droit pour entrer dans la magistrature. Il déclara donc que sa vocation l'appelait au sacerdoce, et il obtint la permission d'étudier la théologie. Il y fit en peu de temps de grands progrès, et dès l'âge de dix-huit ans, il était déjà capable d'entrer en lice sûr les matières de controverses religieuses qui s'agitaient à cette époque, où le nombre des hérétiques était encore fort grand en France.

Quand il eut atteint l'âge de prendre les ordres, il s'y prépara par une retraite de quarante jours, dans le couvent des capucins, où il observa un

régime très-sévère, et, par une nouvelle conformité avec saint Philippe de Néri, son modèle, il reçut tous les ordres en une semaine. Il voulait alors se faire religieux, mais il en fut détourné par le provincial des jésuites, qui lui conseilla de rester dans l'état de prêtre séculier, où il pourrait être plus utile au salut des âmes.

Il suivit ce conseil, et se dévoua tout entier, tant à convertir les hérétiques, qu'à épurer les mœurs des peuples et à travailler à l'instruction du clergé. Partout où il y avait du bien à faire, on trouvait l'abbé de Bérulle.

Nous avons vu, tome Ier, page 124, que ce fut lui qu'une femme pieuse, Mme Acarie, avait engagé à aller chercher en Espagne six carmélites, pour établir cet ordre en France. Son nom ne tarda pas à être connu, et il ne tint qu'à lui d'accepter plusieurs dignités qui lui furent offertes, entre autres celle de précepteur du dauphin, fils d'Henri IV, à laquelle ce prince voulait le nommer. D'après le projet qu'il avait d'établir une congrégation semblable à celle de l'Oratoire, instituée par saint Philippe de Néri, pour remédier aux ravages qu'avait opérés l'hérésie en France sous les règnes précédents, il refusa tous les emplois qui pouvaient le détourner de ce but vers lequel il dirigeait toutes ses pensées.

Plusieurs personnes éminentes, comme le P. César de Bus, qui fonda depuis la congrégation des prêtres de la doctrine chrétienne; le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen et légat du saint-siége, en France (1), et Henri de Gondi, cardinal et dernier évêque de Paris (2), l'encouragèrent et lui offrirent toutes sortes de services pour l'aider dans son entreprise. Ce fut en l'an 1611 que, par l'ordre exprès de l'évêque de Paris, l'abbé de Bérulle jeta les fondements de sa congrégation, dont le premier établissement fut, rue Saint-Jacques, à Paris, à l'hôtel du Petit-Bourbon, où fut

(1) Ce cardinal, d'une ancienne famille, en France, fut un prélat très-distingué de son temps. Il sacra lui-même Louis XIII, à Reims, en 1610, et présida les états généraux en 1614. Il mourut l'année suivante doyen des cardinaux, après avoir fait plusieurs fondations importantes comme celle d'un séminaire à Rouen, d'une maison pour les jésuites à Pontoise, et d'une autre pour les pères de l'Oratoire à Dieppe. Il avait développé de grands talents dans des affaires importantes sous les rois Henri III et Henri IV.

(2) Son frère, Jean-François de Gondi, qui lui succéda, fut le premier archevêque de Paris. Le fameux cardinal de Retz, successeur de ce dernier, était son neveu, et n'est que trop connu par le rôle qu'il joua pendant la *Fronde*, sous la minorité de Louis XIV.

fondé depuis le monastère du Val-de-Grâce. Ses premiers compagnons furent d'abord au nombre de cinq.

Les oratoriens ne faisaient point de vœux; ils n'étaient que prêtres séculiers et n'avaient point de règle écrite. Leur but était de former des ecclésiastiques remplis des vertus de leur état et capables d'enseigner les peuples. Leur général, qui était perpétuel, dirigeait leurs occupations et indiquait à chacun ce qu'il avait à faire. Du reste, ils étaient soumis aux ordres de leurs évêques, comme les autres ecclésiastiques qu'ils assistaient dans leurs fonctions. Ils eurent dans la suite des colléges où ils enseignaient les lettres et la théologie. Ils dirigeaient aussi des séminaires. Celui de Saint-Magloire, à Paris, qui était celui du diocèse, était dirigé par les oratoriens (1).

Tant qu'il vécut, le P. de Bérulle fut l'exemple de toute sa congrégation, et montra à ses disciples ce que doit être un prêtre rempli de l'esprit de son état. Tous ses moments étaient consacrés à l'accomplissement des devoirs qu'il s'était imposés, et ce fut bien malgré lui qu'il se vit obligé à rendre des services étrangers au but auquel il s'était dévoué. Il ne put s'empêcher de prendre quelquefois part aux affaires générales du royaume, quand il croyait pouvoir y être utile. C'est ainsi qu'il s'employa à la réconciliation de Louis XIII, et de sa mère qui s'était retirée de la cour après la mort de son favori le maréchal d'Ancre, assassiné de l'aveu du roi.

Peu après, il fut chargé d'aller demander à Rome les dispenses pour le mariage de la sœur de Louis XIII, Henriette de France, avec Charles Ier, roi d'Angleterre. Il fit aussi parti du brillant cortége qui conduisit la nouvelle reine jusqu'à Boulogne (2), où elle s'em-

(1) Il y avait, avant la révolution de 1789, dix séminaires à Paris. Quatre étaient dirigés par les sulpiciens; c'étaient le grand et le petit séminaire de Saint-Sulpice, les robertins et la communauté de Laon, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Les trois supérieurs de ce dernier ont été massacrés aux Carmes, le 2 septembre 1792. Le premier supérieur est mal désigné dans les listes de ces massacres. Il s'appelait *Psalmon,* et non *Spalmon* Le deuxième y est omis; c'était l'abbé Hourier, prêtre, né à Mailly, diocèse d'Amiens.

Un de ces séminaires a servi de prison avant les massacres : c'était celui de Saint-Firmin. Les prêtres qui y furent égorgés forment, avec celui de ceux qui étaient détenus aux Carmes, un nombre de cent quatre-vingt-dix-huit.

La Belgique fait, le 9 juillet, la fête de ses *martyrs de Gorcum*. La France sans doute aura aussi un jour où elle honorera ses *martyrs du 2 septembre*.

(2) Dans ce voyage, la jeune reine d'Angleterre fit à Amiens une entrée très brillante, escortée de cinq cents cavaliers, l'élite de la bourgeoisie, qui était allée à deux lieues au-devant d'elle.

barqua pour l'Angleterre, sans prévoir les malheurs qui l'y attendaient (1).

Deux ans après ce voyage, le P. de Bérulle fut présenté par Louis XIII et sa mère au pape Clément VIII, pour avoir le chapeau de cardinal, qu'il n'avait pas demandé. Il l'accepta, mais ne voulut rien changer à sa manière de vivre. Il continua de s'occuper du gouvernement de sa congrégation et de la direction des carmélites, dont il s'était chargé depuis leur établissement en France.

La dernière année de sa vie, et pendant que Louis XIII était à la tête de ses armées en Italie, la reine mère, Marie de Médicis, avait établi le cardinal de Bérulle chef de son conseil particulier. Il n'en continuait pas moins ses exercices ordinaires de dévotion. Mais au mois d'octobre 1629, il éprouva, en disant la messe, un peu avant la consécration, une attaque d'apoplexie. Il ne put continuer, et on fut obligé de le transporter à la sacristie, où on lui dressa un lit sur lequel il reçut les derniers sacrements et y rendit l'âme en pleine connaissance, entouré de ses disciples, à qui il recommanda de se souvenir de lui, et de ne point dévier de leur vocation, qui était de servir l'Église et de se dévouer à l'instruction de ses enfants.

Il fut enterré dans l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, et son cœur fut porté dans celle des carmélites.

La manière dont il mourut est rappelée dans le distique suivant :

Cœpta sub extremis nequeo dum sacra sacerdos
Perficere, at saltem victima perficiam.

On lui érigea une belle statue en marbre dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine aux Carmélites, vis-à-vis laquelle fut placé plus tard le magni-

Entre autres présents qu'on lui offrit, elle reçut six paons, six faisans, six chapons, douze levrauts, douze lapins, douze lapereaux, douze dindons, douze ramiers, douze ramereaux, douze gelinottes, douze étourneaux, trente-six poulets, trente-six perdrix, trente-six tourterelles, trente-six pigeonneaux et soixante et douze cailles. Tous ces animaux étaient vivants, et ils furent transportés tels en Angleterre.

(1) Les deux maisons qu'unissait le mariage de la fille du premier Bourbon, roi de France, avec le fils du premier Stuart, roi d'Angleterre, étaient destinées à subir la même catastrophe, et à donner au monde le lugubre spectacle d'un roi mourant sur l'échafaud, entraînant avec lui dans la tombe, l'hérédité de sa race. Il semble qu'un roi assassiné porte malheur à ses descendants. C'est ainsi que nous avons vu s'éteindre la maison de Stuart, la branche aînée des Bourbons, et celle de Gustave-Adolphe, en Suède, par suite d'un régicide.

fique tableau représentant la Madeleine, dont la figure est le portrait de la duchesse de la Vallière, morte carmélite dans le même couvent en 1710.

La congrégation de l'Oratoire eut les plus grands succès en France, et s'étendit aussi dans les pays voisins, comme la Belgique et la Savoie. Les oratoriens avaient des établissements à Bruxelles, à Liége et à Soignies, où ils possédaient un collége assez florissant. Ils avaient trois maisons dans Paris même.

Le général qui succéda au cardinal de Bérulle fut le père Condren, homme du plus grand mérite, qui refusa deux archevêchés et même le chapeau de cardinal pour se consacrer entièrement à la prospérité de sa congrégation. Il mourut en 1641, et fut remplacé par un homme d'un égal mérite, le P. Bourgoing, auteur de plusieurs ouvrages de piété, et qui gouverna sa congrégation jusqu'à sa mort arrivée en 1662. Ces deux chefs, remplis de l'esprit du fondateur, furent très-utiles à leur institut.

Deux hommes, non moins célèbres, illustrèrent cette congrégation. L'un, le P. Jean-Baptiste Gault, fut évêque de Marseille, et mourut en odeur de sainteté en 1643, après avoir déployé le plus grand zèle pour adoucir le sort des forçats et les ramener aux vertus chrétiennes.

Le second est le P. Lejeune, qui fut un missionnaire distingué. Il perdit la vue à l'âge de trente-cinq ans, et n'en continua pas moins ses courses apostoliques dans la France jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On l'appelait le *père l'aveugle*, et tous les évêques français l'entouraient d'une vénération profonde. Nous avons de lui dix volumes de sermons.

Au nombre des hommes illustres qui furent membres de cette congrégation, il faut placer Mallebranche, le savant auteur de la *Recherche de la vérité*, Thomassin connu par sa *Discipline ecclésiastique*, qui est son meilleur ouvrage, et Massillon, évêque de Clermont, dont tout le monde connaît le *Petit carême*.

Il faut encore nommer Morin, un des hommes les plus savants qui aient écrit sur les matières bibliques, et qui avait abjuré l'hérésie entre les mains du cardinal Duperron; et Houbigant, qui a aussi travaillé sur la Bible, et est mort, en 1783, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans.

Aux premiers généraux de l'Oratoire, qui étaient perpétuels, comme nous l'avons dit, en succéda un qui abdiqua sa dignité en 1696. C'était le P. de Sainte-Marthe, d'une famille qui avait produit plusieurs hommes remarquables. Mais c'est sous lui que l'esprit de cette congrégation s'altéra.

Les jésuites et les oratoriens formaient deux corps enseignants qu'on pouvait regarder comme rivaux l'un de l'autre. Tous deux se partageaient alors l'éducation publique. Cette rivalité produisit entre eux une différence d'opinion dans l'affaire du jansénisme, qui agita la France sur la fin du règne de Louis XIV. Le P. de Sainte-Marthe ayant adhéré aux erreurs des jansénistes, fut obligé de donner sa démission en 1696.

Une fois engagé dans le schisme, le corps de l'Oratoire y persévéra, et produisit le fameux P Quesnel, qui, après la mort du docteur Arnaud, fut le chef du parti et se sauva dans les Pays-Bas, où il mourut en 1719, à quatre-vingt-trois ans.

A l'époque de la révolution de 1789, plusieurs membres de cette congrégation y jouèrent un triste rôle et donnèrent bien du scandale. Deux noms surtout passeront à la postérité pour jeter un opprobre éternel sur cet institut. Ce sont ceux de Fouché et de Lebon; le premier, connu depuis sous le titre de duc d'Otrante, et l'autre, ancien curé, fut à Arras et à Cambrai, un monstre de cruauté et d'infamie.

La congrégation des prêtres de l'Oratoire avait un collége célèbre à Juilly, près de Paris. Il a été rétabli après la révolution, mais ce ne sont plus des oratoriens qui le dirigent.

PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Le besoin d'instruire les peuples et de les prémunir contre les séductions des hérétiques du seizième siècle, qui, sous le prétexte de réformer l'Église, bouleversaient sa discipline et dénaturaient ses dogmes, avait engagé quelques prêtres et de pieux laïques à s'associer dans ce but, pour opposer une digue à l'erreur.

Le même besoin avait déjà produit, au douzième et au treizième siècle, les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise à l'apparition des albigeois et autres sectaires de cette époque.

Quelques-unes des congrégations dont nous venons de parler, les théatins et d'autres clercs réguliers, s'étaient formées dans la même intention.

Nous allons nous occuper de deux nouvelles associations de ce genre, qui, sans se concerter, parurent successivement en Italie et en France, sous le nom de *Prêtres de la doctrine chrétienne.*

Les premiers en date sont ceux d'Italie.

Un gentilhomme de Milan, nommé Cusani, vient s'établir à Rome et propose à quelques personnes pieuses de s'unir à lui pour enseigner le catéchisme aux enfants du peuple, et faire en outre des instructions aux gens de métier les dimanches et fêtes. Ce ne fut d'abord qu'une confrérie dirigée par le célèbre Baronius, qui fut depuis cardinal. On leur accorda à Rome une église, où ils commencèrent cette bonne œuvre. Le pape Pie V les encouragea, en 1567, par des indulgences. De là ils se partagèrent en plusieurs bandes pour aller instruire les habitants des villages voisins de Rome, et ils se donnèrent pour chef Cusani, qui fut ordonné prêtre en 1586.

Pie V exhorta les curés à former dans leurs paroisses des confréries semblables, et à mesure que ces associations se multiplièrent, elles se trouvèrent composées de prêtres et de laïques. Enfin ceux de Rome y firent

l'acquisition d'une maison où ils se logèrent, et d'où ils allaient dans les églises enseigner la doctrine chrétienne au peuple.

Ils n'étaient pas astreints à faire l'office en commun : ils ne le faisaient qu'aux principales fêtes de l'année. Hors de là, les prêtres récitaient en particulier leur bréviaire, et ceux qui ne l'étaient pas, quelques prières selon leur dévotion.

Dans l'intérieur de leur maison, un d'eux leur enseignait la meilleure méthode à suivre pour instruire les simples fidèles : c'était comme une école normale pour former de bons maitres. Leur manière de s'habiller était celle des prêtres séculiers. Ils ne faisaient pas de vœux, mais ils s'engageaient à rester dans la congrégation et à se dévouer au but de son institution.

Voilà ce qu'étaient, et sont sans doute encore, les prêtres de la doctrine chrétienne en Italie.

Ceux de France avaient pour fondateur César de Bus, né à Cavaillon, le 3 février 1544, et dont le père, originaire de Côme, dans le Milanais, comptait parmi ses ancêtres sainte Françoise, fondatrice des Oblates, dont nous avons déjà parlé (page 71, tome 1er).

César de Bus annonça de bonne heure un grand goût pour les choses pieuses. Deux de ses frères étaient militaires, et lui-même, à dix-huit ans, entra au service dans les troupes de Charles IX (1) pour faire la guerre aux huguenots. A la paix, il retourna dans sa famille sans avoir rien perdu, dans le tumulte des armes, des sentiments vertueux qu'il avait toujours montrés.

Un de ses frères ayant eu le commandement d'un vaisseau, qui faisait partie d'une flotte destinée au siége de la Rochelle, livrée aux Anglais par les huguenots, il alla à Bordeaux pour y être employé, mais il tomba malade et ne put s'embarquer.

Dès qu'il fut guéri, il fit, pour son malheur, un voyage à Paris,

(1) Les deux derniers rois de France qui ont porté le nom de Charles ont eu une destinée singulière. L'un et l'autre n'ont eu d'autres ennemis à combattre que leurs propres sujets. Le premier a vaincu les siens et est resté sur son trône : c'était cependant un mauvais roi. Le second a été détrôné et proscrit par les siens; et on n'avait d'autre tort à lui reprocher que d'aller à la messe.

Cela s'explique. Du temps de Charles IX, il n'y avait ni journaux ni membres de l'opposition, tandis que tout cela se trouvait sous Charles X.

et y ayant connu quelques libertins, avec qui il se lia, il s'y corrompit comme eux.

Après un séjour de trois ans dans cette capitale, son père étant mort, ainsi qu'un de ses frères, qui était chanoine de Salon et possédait quelques bénéfices simples, il se fit tonsurer pour recueillir cet héritage de famille et en jouir à son aise, sans avoir aucunement l'envie d'embrasser l'état ecclésiastique.

Il y avait en France, avant la révolution de 1789, un grand nombre de bénéfices fondés autrefois à perpétuité par des particuliers en faveur de leur famille. Il fallait en être pour être apte à les posséder. Ces bénéfices servaient de dotations à des cadets de famille, qui ne pouvaient pas, ou ne voulaient pas se marier à une époque où le droit d'aînesse existait.

Pour être pourvu de ces bénéfices, qui n'imposaient pas d'autre obligation que celle de réciter le bréviaire, il suffisait d'être tonsuré. Les bénéfices à charge d'âmes, comme les cures, ne pouvaient se donner qu'à des prêtres.

A la révolution, toutes ces fondations furent qualifiées d'abus, et comme tels on s'en empara, malgré les réclamations des familles, qui demandaient qu'on leur rendît les biens de leurs ancêtres, puisqu'on manquait aux conditions auxquelles ils les avaient donnés. Messieurs de la Constituante passèrent à l'ordre du jour sur toutes ces réclamations, par la grande raison que « tous les biens de l'Église étaient à la disposition de la nation. »

En héritant des bénéfices de son frère, César de Bus avait si peu l'intention d'entrer dans le clergé, qu'il songeait à se marier.

Mais le hasard, ou plutôt la Providence, voulut que de Bus fit, à Cavaillon, la connaissance d'une bonne veuve, femme pieuse qui habitait la campagne, et d'un sacristain d'une des églises de cette ville. Ces deux personnes entreprirent la conversion de cet homme égaré, et employèrent tous les moyens possibles pour le ramener à ses anciens sentiments. Dieu seconda leurs efforts : César fit une confession générale de sa vie passée, et rentra dans la pratique des devoirs de la vie chrétienne. On le vit rechercher et soulager les pauvres, visiter et consoler les affligés; enfin se dévouer à tous les genres de bonnes œuvres.

C'est de lui-même qu'on tient tous les détails relatifs à sa conversion.

Il en fit le récit détaillé à son lit de mort, lorsqu'on lui administra les derniers sacrements (1).

Dans l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique, il se remit à ses premières études qu'il avait oubliées, fit un cours de philosophie pour se rendre utile dans le ministère, et son évêque, le voyant dans de si bonnes dispositions, lui donna un canonicat dans son église.

Ordonné prêtre, César s'appliqua à en remplir convenablement les fonctions. Il gagna six de ses confrères, avec lesquels il s'associa pour donner des instructions publiques, et se montra aussi fort assidu à entendre les confessions. Il allait dans les hôpitaux assister les malades sans redouter les dégoûts et les dangers auxquels ces fonctions l'exposaient.

Dans l'ardeur de son zèle, il saisissait toutes les occasions qui se présentaient de faire le bien, et il eut, entre autres, la consolation d'opérer une réforme importante dans un couvent de bénédictines qui étaient fort relâchées, et qu'il amena à reprendre la régularité qu'elles avaient abandonnée.

En méditant sur le catéchisme qu'avait rédigé le concile de Trente, il conçut le plan d'un cours d'instructions appropriées aux besoins des peuples. Il chargea les plus jeunes de ses compagnons de réunir dans les carrefours des villes et dans les églises des campagnes, les gens du petit peuple, pour les instruire des principales vérités de la religion et des obligations de leur état, tandis que lui-même se chargerait d'instruire les personnes de classes plus relevées.

Cependant il se présenta plusieurs prêtres qui voulurent partager ses

(1) Cet ascendant des femmes sur les hommes pour les ramener dans les bonnes voies ne doit pas nous étonner. Sainte Thérèse réformait les carmes, et, avant elle, sainte Colette avait réformé les franciscains.

M. de Thémines, évêque de Blois, avait été le plus obstiné, et le dernier des évêques de France à se soumettre au concordat passé entre Pie VII et le gouvernement français, en 1801. Il était à Bruxelles en 1829, et dangereusement malade. On ne savait que faire pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Église et à faire sa soumission, comme l'avaient faite tous ses collègues dans l'épiscopat.

Une demoiselle anglaise, catholique, se chargea de convertir l'évêque récalcitrant, et elle y réussit en une seule visite. Thémines se soumit, signa sa rétractation et fut enterré avec les honneurs dus à son rang et à son caractère.

Ne sait-on pas que Dieu se sert ordinairement des moyens les plus faibles pour opérer les plus grands choses, selon ce que dit l'apôtre : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia?* (1 Cor. 1.)

fonctions, et tous convinrent qu'il fallait établir le chef-lieu de leur congrégation à Avignon, capitale du comtat Venaissin.

Le pape Clément VIII chargea, en 1593, l'archevêque d'Avignon d'approuver cette congrégation. C'est alors que le P. de Bus commença ses instructions publiques dans l'église de Sainte-Praxède, à Avignon. L'archevêque y assista lui-même, et donna l'exemple de l'assiduité aux discours des prêtres de la doctrine chrétienne. Le personnel des nouveaux apôtres était alors de douze, dont quatre étaient prêtres, ayant pour supérieur César de Bus.

Celui-ci avait proposé à ses compagnons de faire un vœu d'obéissance; mais un d'eux, le P. Romillon, ne voulut pas y consentir, et se sépara de lui avec quelques autres; scission qui fut pénible au vénérable supérieur. Il éprouva un autre malheur à la suite de celui-là. Il perdit la vue à l'âge de quarante-neuf ans, ce qui le mit dans l'impossibilité de dire la messe le reste de ses jours. Mais cela ne l'empêcha pas de continuer ses instructions chrétiennes jusqu'au moment où de plus graves infirmités l'en rendirent incapable, ce qui arriva dix-huit mois avant sa mort.

Cet homme de bien termina sa carrière le 15 avril 1609, à soixante-trois ans. Son corps fut levé de terre quatorze mois après sa mort, et trouvé sans corruption.

Il avait voulu, avant de mourir, être déchargé de la supériorité. Ce fut le P. Sisoine qui en fut revêtu, et après lui le P. Viguier. C'est sous ce dernier que les Doctrinaires eurent l'époque la plus brillante. Ils avaient déjà trois établissements : un à Avignon, qui était le chef-lieu, un à Toulouse, et un à Brive-la-Gaillarde en Limousin.

Le P. Viguier proposa à ses compagnons de demander que leur congrégation, de séculière qu'elle était, devînt régulière. Ils y consentirent. En conséquence leur supérieur s'adressa, en 1614, au saint-siége, pour obtenir que la doctrine chrétienne fût reconnue comme un ordre régulier. La réponse du souverain pontife fut qu'il conseillait aux Doctrinaires de s'unir à une congrégation déjà approuvée, en leur laissant le choix de celle qui leur conviendrait. Ils demandèrent d'abord à se réunir aux barnabites, dont nous parlerons bientôt : mais il s'y présenta des difficultés, et ils s'adressèrent aux somasques, qui les acceptèrent. Cela étant, Paul V, par un bref de l'an 1616, les unit aux somasques. Il fut dressé un traité qui stipulait que les doctrinaires prendraient le nom de *prêtres de la doc-*

trine chrétienne de la congrégation des somasques, et qu'ils seraient soumis au général de ces derniers.

Les trois maisons d'Avignon, de Toulouse et de Brive ratifièrent ce concordat, et le P. Viguier eut le titre de provincial. Le tout fut confirmé par lettres patentes de Louis XIII, en 1617, qui ordonna que les somasques seraient reçus en France comme religieux nationaux.

Alors les Doctrinaires firent plusieurs nouveaux établissements, dont un à Paris, au faubourg Saint-Marceau, du consentement de l'archevêque, Jean-François de Gondi (1).

Cette union des Doctrinaires ne dura pas longtemps, et le P. Viguier, qui l'avait entreprise, en vit lui-même la fin. Il s'éleva entre les Français et les Italiens des contestations au sujet de leurs constitutions qui n'étaient pas les mêmes. Les somasques, dont le général était pris parmi eux, voulaient forcer les Doctrinaires de France à renoncer à leurs usages pour se soumettre aux leurs. De là des altercations sans cesse renaissantes à chaque chapitre général composé des deux nations. Les Français n'étaient pas même d'accord entre eux. Ils se divisèrent en plusieurs partis, plaidèrent les uns contre les autres, et il en résulta quelquefois du scandale.

Ces brouilleries durèrent dix-sept ans, de 1640 à 1657. Enfin, après une longue suite de débats judiciaires, après avoir provoqué les arrêts des parlements, les lettres patentes du roi, et des brefs de la cour de Rome, il intervint, en 1657, un bref définitif qui cassait l'union faite entre les somasques et les doctrinaires, et rétablissait ceux-ci en congrégation de prêtres séculiers, avec permission de faire entre eux des vœux simples, dont ils pourraient obtenir la dispense quand ils le jugeraient à propos, en s'adressant à leur supérieur.

Cette congrégation formait en France trois provinces, Avignon, Paris et Toulouse. Les doctrinaires avaient dans la première sept maisons et dix colléges; dans la deuxième, quatre maisons et trois colléges; et dans la troisième, quatre maisons et treize colléges. Ils portaient la soutane comme les prêtres séculiers, et un petit collet au lieu de rabat.

Le vénérable P. de Bus peut aussi passer pour fondateur des Ursulines en

(1) Le siége de Paris fut occupé successivement par quatre prélats du nom de Gondi : Le cardinal Pierre, le cardinal Henri, celui-ci, et le fameux cardinal de Retz qui fit tant parler de lui pendant les troubles de la Fronde.

Jean-François fut le premier archevêque de Paris. Avant lui, ce siége n'était qu'épiscopal.

France. Sa nièce, Cassandre de Bus, et Françoise de Brémond, sa pénitente, sont celles qui ont contribué à l'établissement en France de ces religieuses, qui, comme les doctrinaires, se dévouent à l'instruction chrétienne des jeunes filles.

Saint Dominique et César de Bus, en fondant, l'un les *jacobins*, l'autre les *doctrinaires*, ne se doutaient pas qu'on verrait un jour donner le nom de leurs disciples à des hommes qui viendraient *prêcher* (1) au monde une doctrine différente de celle de leurs homonymes.

(1) Le vrai nom des jacobins de saint Dominique était les *frères prêcheurs*

BARNABITES.

Les clercs réguliers connus sous le nom de barnabites ont pour fondateurs trois gentilshommes italiens, dont un de Crémone et deux de Milan. Le premier est Antoine-Marie Zacharie, et les deux autres, Barthélemi Ferrari et Jacques-Antoine Morigia.

La ville de Milan a pris pour patron saint Barnabé, d'après une ancienne tradition qui porte que cet apôtre y est venu en personne annoncer l'Évangile, comme saint Jacques l'a fait à Compostelle, et les apôtres saint Pierre et saint Paul à Rome.

Il y a à Milan une église dédiée à saint Barnabé, qui fut achetée par les trois fondateurs que nous venons de nommer. De là est venu le nom populaire de *barnabites*, qu'on leur donne, au lieu de celui de clercs réguliers de Saint-Paul, que leur donne le pape Clément VII dans son bref de l'an 1533.

Des trois fondateurs, celui qu'on met à leur tête, comme l'auteur du projet, est Zacharie de Crémone. Ce saint prêtre naquit en 1500, la même année que Charles V. Sa mère, jeune veuve, qui n'avait pas d'autre enfant que lui, prit un soin particulier de son éducation chrétienne, et forma son cœur à la pratique de toutes les vertus. Après avoir fait ses premières études, il alla à Padoue étudier la philosophie et la médecine. Mais, d'après le conseil de son confesseur, il se destina à l'état ecclésiastique et s'appliqua à la théologie. Il reçut les ordres sacrés, et n'eut plus d'autre occupation que de soulager les pauvres et de prêcher la parole de Dieu, à Crémone où il était né, et où il avait son domicile. Cependant des raisons d'intérêt l'obligeaient à aller passer tous les ans quelques mois à Milan, où sa famille avait droit de bourgeoisie, et c'est là qu'il fit la connaissance de ses deux amis dont nous allons parler.

Barthélemi Ferrari était né à Milan, en 1497. Orphelin de bonne heure,

il fut placé sous la tutelle d'un de ses parents, qui l'envoya à Pavie, pour étudier le droit. Revenu à Milan, à l'âge de vingt ans, il prit l'habit ecclésiastique. Le Milanais ayant été le théâtre de la guerre, il s'y trouvait un grand nombre de pauvres, ruinés par le séjour et les réquisitions des armées (1). Ferrari soulagea autant qu'il le put la misère publique, surtout les pauvres honteux toujours les plus à plaindre.

Quant à Morigia, c'était un gentilhomme d'une très-ancienne famille. Il naquit à Milan, en 1495, et était par conséquent le plus vieux des trois fondateurs. Il différait aussi d'eux en ce qu'il n'avait pas reçu, comme les deux autres, une première éducation bien dirigée. Ayant perdu son père de bonne heure, sa mère, qui était une femme du monde, ne savait inspirer à ses enfants que des idées profanes, et se mettait peu en peine de les former aux vertus chrétiennes.

Cependant Morigia avait un grand goût pour les mathématiques, et y avait fait de grands progrès. Du reste, d'après l'exemple de sa mère, il se livrait à tous les amusements qu'on trouve dans le grand monde, et se montrait dans toutes les réunions où l'on cherchait le plaisir.

Heureusement il avait quelques parentes religieuses, à qui il faisait de temps en temps des visites. Elles lui firent des représentations sur la vie dissipée qu'il menait, et elles y mirent tant d'adresse, qu'à la fin elles lui persuadèrent de changer de conduite. Il renonça au monde et demanda la tonsure à l'évêque de Laodicée, qui administrait l'église de Milan en l'absence de l'archevêque.

Il y avait à Milan une confrérie de *la Sagessse éternelle*, comme celle qui existait à Rome sous le nom de *l'Amour divin*. Zacharie, Ferrari et Morigia en étaient membres, et ces trois amis, animés des mêmes sentiments, se concertèrent pour fonder ensemble une congrégation, comme l'avaient fait Gaëtan et Caraffa à Rome, dans les mêmes circonstances.

Ils s'associèrent deux autres saints prêtres de Milan, et tous cinq, profitant de ce qu'un d'eux, Ferrari, était frère d'un secrétaire de Clément VII, ils s'adressèrent à ce pontife, en 1532, pour demander l'autorisation de fonder une nouvelle congrégation de clercs réguliers, qui s'obligeraient

(1) Deux rois de France, Louis XII et François Ier, ayant des prétentions sur le duché de Milan, envahirent successivement ce pays, mais ne purent s'y maintenir. Le dernier y fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, qu'il perdit en 1525. On conçoit que ces deux invasions durent être bien onéreuses à cette partie de l'Italie.

par vœux à la vie commune, et à exercer le ministère apostolique auprès des peuples. Le pape leur accorda leur demande, et ils obtinrent du duc de Milan, François Sforce (1), la permission d'acquérir des biens-fonds dans ses domaines.

Ils se procurèrent donc une maison modeste, où ils s'établirent avec les autres compagnons qu'ils s'étaient associés, et prenant pour supérieur, Zacharie, le plus jeune d'entre eux, ils menèrent une vie pauvre, se montrant en public sous un extérieur négligé, et invitant tous ceux qu'ils rencontraient à faire pénitence.

Paul III, qui avait succédé à Clément VII, confirma cette nouvelle congrégation de clercs réguliers, leur donna le nom de *clercs réguliers de Saint-Paul,* les autorisa à porter l'habit clérical, à prendre un supérieur de leur choix, et entre les mains duquel ils feraient les vœux solennels de religion, avec permission de bâtir une église dédiée à saint Paul, qui était leur patron, et les assimila aux chanoines réguliers de Latran.

Zacharie, qui depuis six ans leur servait de chef, leur proposa de se donner un nouveau supérieur qui porterait le nom de prévôt. Cet avis fut adopté, et ils nommèrent, pour premier prévôt, Morigia, qui venait d'être ordonné prêtre, et qui était leur doyen d'âge. Il avait reçu les trois ordres majeurs dans l'espace de quinze jours. Mais de fait, celui qui les gouvernait était toujours Zacharie, qu'ils regardaient comme le premier parmi eux.

Ils commencèrent les fonctions de missionnaires en 1537 : ce fut à Vicence, où ils furent appelés par l'évêque de cette ville. Ils y passèrent un mois, et leurs travaux y furent si utiles, qu'ils opérèrent un grand nombre de conversions; ce qui engagea plusieurs autres villes à demander qu'on leur envoyât ces nouveaux prédicateurs.

Peu de temps après, Zacharie ayant été obligé d'aller à Guastalla, y tomba malade, et s'étant fait transporter à Crémone, lieu de sa naissance, il y mourut à l'âge de quarante-trois ans.

En 1542, Ferrari fut nommé, à son tour, prévôt de la congrégation, et

(1) François Sforce était le dernier des princes de ce nom qui régnèrent à Milan une centaine d'années. Il avait été rétabli dans sa principauté par Charles-Quint après la défaite de François Ier, roi de France, à Pavie. Il mourut sans enfants en 1535, et, à sa mort, l'empereur s'empara de son duché comme d'un fief vacant. *Voilà le titre de la maison d'Autriche à la possession du Milanais.*

le même jour ils chantèrent solennellement, pour la première fois, l'office dans leur église de Saint-Paul, qui venait d'être achevée, et c'est trois ans plus tard, en 1545, qu'ils firent l'échange de cette église avec celle de Saint-Barnabé, d'où leur est venu le nom de *barnabites*.

L'année 1542 est celle où ils dressèrent leurs constitutions définitives, dans un chapitre général présidé par l'évêque de Laodicée, comme délégué du saint-siége et du cardinal de Tolède, qui était leur protecteur. Ces constitutions furent approuvées de nouveau, en 1579, par Grégoire XIII, d'après l'examen qui en fut fait par saint Charles Borromée.

Ce saint prélat avait une grande affection pour ces nouveaux clercs. Il avait pris son confesseur parmi eux, et se plaisait à faire des retraites dans leur maison. C'est à eux qu'il fit donner les biens de l'ordre des *humiliés*, que leur mauvaise conduite avait fait supprimer.

Ferrari mourut en 1544, et Morigia l'année suivante.

Après la mort des trois fondateurs, cet institut s'étendit, tant en Italie que dans les pays voisins. Henri IV appela les barnabites en France en 1608, et les envoya prêcher dans le Béarn, où il y avait un grand nombre de huguenots, pour les ramener au giron de l'Église. Louis XIII leur accorda, en 1622, des lettres patentes pour les autoriser à s'établir dans son royaume. Le cardinal Henri de Gondi, dernier évêque de Paris, les reçut dans cette ville, où ils firent plusieurs établissements, ainsi que sous son successeur, le cardinal Jean-François de Gondi, qui en fut le premier archevêque. Ils eurent aussi des maisons à Montargis et à Étampes. Ces maisons portaient le nom de colléges.

L'empereur Ferdinand II demanda aussi à Rome quelques-uns de ces religieux qui s'établirent en Autriche et en Bohême. Ils ont des colléges dans la plupart des villes de l'Italie, et occupent des chaires dans les universités de Milan et de Pavie. Ils ont donné des évêques à Mantoue, à Pavie, à Alexandrie, etc. Un cardinal Morigia, de la même famille qu'un des fondateurs, avait été barnabite avant d'être archevêque de Florence. Alexandre Sauli, confesseur de saint Charles Borromée et prévôt des barnabites, fut évêque d'Aleria en Corse. C'est lui qui est regardé comme l'apôtre de cette île. Il est enterré dans l'église cathédrale de Pavie, où il avait été transféré en 1591.

Rien n'égalait le zèle et le talent particulier de ce digne prélat pour la conversion des pécheurs. Il trouvait toujours le moyen le plus propre à

faire le bien, et quelque bonne œuvre qu'il entreprît, il était rare qu'il manquât son but. Il fut béatifié, en 1741, par Benoît XIV. On a imprimé, à Milan, ses lettres pastorales, ses statuts synodaux et ses *opuscules mystiques.*

Un religieux de cette congrégation a joué de son temps un rôle assez important. D'abord provéditeur de la flotte des Vénitiens, il se signala à la bataille de Lépante. Ensuite il se fit recevoir chez les barnabites. Il en devint plus tard général, et ensuite général des feuillants d'Italie. Peu après on lui offrit l'archevêché d'Avignon, qu'il refusa ainsi que l'évêché de Pavie. Enfin il fallut trois brefs consécutifs du pape pour l'obliger d'accepter l'évêché de Tortone, où il mourut en 1620. Son nom était Cosme d'Ossene.

Les trois fondateurs des barnabites avaient trouvé à Milan une communauté de femmes qui s'y était formée avant eux. Elle était l'ouvrage de Louise Torelli, fille unique d'Achille Torelli, comte de Guastalla, qui lui avait laissé cette principauté. Mariée deux fois, elle se trouva veuve à vingt-cinq ans et sans enfants. C'est alors qu'elle réunit à Milan quelques femmes pieuses avec qui elle vivait dans l'exercice des actes de religion.

Vers l'an 1533, ayant fait la connaissance du premier fondateur des barnabites, Zacharie, elle se mit, elle et toute sa communauté, sous sa direction et lui demanda des règles de conduite. Ce saint personnage acquiesça à ses désirs et obtint du pape Paul III la confirmation de cet institut qui fut mis sous la règle de Saint-Augustin, et il lui fit bâtir une église et un monastère à Milan.

Pour en couvrir les frais, la comtesse de Guastalla vendit à Ferdinand de Gonzague (1) son domaine. Tous les bâtiments furent terminés en 1535, et l'année suivante, les religieuses, au nombre de six, en prirent possession et reçurent l'habit de religion.

Zacharie, leur directeur, leur conseilla de prendre le nom d'*angéliques,* pour leur rappeler la pureté dont elles faisaient profession, et de porter toutes en particulier ce nom avant celui de leur baptême et de leur famille, au lieu de celui de *mère* ou de *sœur* que prennent les religieuses.

(1) Ferdinand de Gonzague, marquis de Castiglione, en Lombardie, était le père de saint Louis de Gonzague, jeune jésuite mort à vingt-deux ans. Les princes de cette maison perdirent dans la suite Guastalla par une confiscation que la maison d'Autriche en fit sur eux, et ce duché fait maintenant partie de la souveraineté viagère accordée en 1815 à l'ex-impératrice Marie-Louise, veuve de Napoléon.

Dans les commencements, les angéliques ne gardaient pas la clôture, mais suivaient les barnabites dans leurs missions, partageant leurs travaux en tâchant de convertir les femmes, tandis que les religieux convertissaient les hommes. Le P. Zacharie ayant été prêcher à Vicence, la comtesse l'y accompagna avec une de ses compagnes.

Cette même dame ne se borna pas à la fondation des angéliques de Milan. Elle acheta encore dans la même ville un grand terrain, où elle fit construire une belle maison, qu'on appela le *collége de Guastalla,* pour dix-huit filles nobles et orphelines, qui y seraient élevées pendant douze ans, et qui recevraient en sortant une dot de 2,000 livres pour se marier ou se faire religieuses à leur choix.

La nomination de ces pensionnaires était confiée à une commission de gentilshommes de la ville, qui était chargée en même temps de l'administration des biens. Les maîtresses chargées de l'éducation de ces jeunes personnes, sans faire aucun vœu, vivaient cependant comme des religieuses, mangeant en commun et faisant l'office. On leur donnait le nom de *guastallines*. C'est dans cet établissement que la comtesse de Guastalla voulut finir ses jours. Elle y mourut, en 1559, à soixante-neuf ans.

Un autre monastère d'angéliques fut fondé à Crémone par une parente de Zacharie, et d'après ses conseils.

Les angéliques portent le même habit que les dominicaines. Elles y ajoutent une croix de bois qu'elles portent sur la poitrine, et un anneau d'or au doigt, sur lequel est gravé l'image du crucifix : et elles ont autour du cou une corde de chanvre.

Les guastallines portent l'habit noir et un voile blanc sur la tête, et ont au doigt le même anneau que les angéliques. Les pensionnaires sont habillées en bleu.

On voyait souvent parmi ces religieuses des filles de familles distinguées. Nous avons la vie d'angélique Jeanne de Visconti Borromée, écrite en 1673 par angélique Marie-Anne de Gonzague; à cette époque la supérieure du couvent de Milan était une princesse de la maison d'Este.

CLERCS RÉGULIERS

POUR LE SERVICE DES MALADES.

L'esprit de charité, qui avait fondé les ordres des trinitaires et de la Merci pour le rachat des captifs chrétiens détenus par les infidèles, s'était élevé jusqu'à l'héroïsme, en obligeant les membres de ces instituts à prendre eux-mêmes les chaînes de ces malheureux, lorsqu'ils n'avaient plus d'autres moyens de payer ledr liberté. Cet exemple de dévouement ne fut point perdu et trouva des imitateurs dans les ordres qui s'établirent pour le soulagement des malades.

Plusieurs congrégations, tant d'hommes que de femmes, s'engageaient à servir les pauvres qui étaient reçus dans les hôpitaux, mais leurs vœux ne les obligeaient qu'à secourir ceux qui étaient atteints des maladies ordinaires. Survenait-il une peste, une de ces affreuses contagions, si communes autrefois, si rares de nos jours, où la mort comptait ses victimes par milliers, les moribonds étaient délaissés, et personne n'osait approcher de leurs lits. Il fallait un nouvel ordre religieux pour combler cette lacune qui se trouvait dans l'exercice de la charité chrétienne; un ordre qui, par un vœu spécial, se dévouât à assister jusqu'à son dernier soupir, tout malheureux attaqué de la peste.

Le fondateur de cet ordre fut Camille de Lellis.

Comme beaucoup d'autres héros de la charité chrétienne, Camille n'annonçait pas, dès ses premières années, le rôle qu'il devait jouer dans la suite. Sa conduite n'avait alors rien que de blâmable. C'était un joueur effréné, un homme d'une humeur insupportable, et sans aucun ordre dans sa conduite.

Fils d'un militaire, et militaire lui-même, il en avait tous les défauts. Né, en 1550, dans l'Abruzze, il allait avec son père s'embarquer à

Ancône, pour prendre du service dans l'armée vénitienne ; mais un ulcère qui lui survint à la jambe, et qui l'affligea longtemps, dérangea ses projets. Peu après il vint à perdre son père. Comme il savait à peine lire, et qu'il était dépourvu de toute instruction, il se trouva sans ressource, et sa passion pour le jeu mit le comble à son infortune.

Dans cette triste position, il rencontre heureusement quelques bons religieux franciscains à qui il fait part de sa misère, et qui lui conseillent d'entrer dans leur ordre, où il avait un de ses oncles. Il s'y présente; mais à la vue de sa plaie, on refuse de le recevoir.

L'infortuné va à Rome et demande à être reçu dans un hôpital où l'on recevait des incurables, et s'offre pour avoir soin des malades; mais il n'y fut pas longtemps. Son humeur insupportable et sa fureur pour le jeu l'en font chasser.

Il n'eut plus alors d'autre ressource que de revenir à son premier métier. Il alla donc, en 1569, à Venise, s'enrôler pour aller faire la guerre aux Turcs. La campagne finie, il fut licencié et retomba dans la misère.

Pour ne pas mourir de faim pendant l'hiver, il alla s'offrir aux capucins de Manfredonia, pour servir de manœuvre aux ouvriers qui travaillaient chez eux, en attendant l'ouverture d'une nouvelle campagne.

Cependant le séjour qu'il fit chez ces pères lui fit faire un retour sérieux sur sa vie passée. Il se proposa de changer de conduite, et serait volontiers resté à Manfredonia, où il avait déjà été accepté, comme frère lai, si son ulcère ne s'était rouvert; ce qui le fit renvoyer.

Mais, au lieu de reprendre l'état militaire, il retourna à Rome, rentra dans l'hôpital qu'il avait déjà habité, s'y fit traiter, et s'y conduisit de manière à servir d'exemple à tous ceux qui s'y trouvaient.

Quelques mois après, il retourna chez les capucins de Manfredonia, qui le reçurent de nouveau, le croyant guéri. Mais quand ils s'aperçurent qu'il ne l'était pas, ils se virent obligés de le congédier.

Il retourna donc à Rome, et la place d'économe dans l'hôpital où il avait demeuré, étant venue à vaquer, il l'obtint. Comme son goût le portait à entrer dans l'ordre des franciscains, il se présenta chez les cordeliers d'*Ara Cœli*, qui le refusèrent à cause de son infirmité.

Se voyant donc rejeté par les franciscains, il lui vint l'idée de s'associer quelques compagnons pour se dévouer exclusivement au service des malades. C'était en l'année 1582, et il trouva cinq hommes qui, comme lui,

simples laïques, prirent la résolution de ne plus s'occuper qu'à servir les personnes malades. Mais d'après le conseil de quelques amis, qui lui firent observer que, pour trouver un plus grand nombre d'associés, il convenait qu'il fût prêtre, il alla, à l'âge de trente-deux ans, suivre les leçons publiques des jésuites. Il fit des progrès si rapides dans ses études, qu'il fut, peu de temps après, promu à la prêtrise, et alors les administrateurs de l'hôpital où il était employé, lui ayant donné à desservir une église qui leur appartenait, il se démit de son emploi d'économe et prit possession de cette église ainsi que d'un couvent qui y était contigu. Mais vu l'insalubrité de cette demeure, qui était sur les bords du Tibre, il loua provisoirement une maison et finit par faire l'acquisition de l'église de la Madelaine sur la Rotonde, avec quelques bâtiments qui en étaient voisins : c'est là que fut établi le chef-lieu de son ordre qui fut connu primitivement sous le nom de l'ordre du *père Camille*, et enfin sous celui des *clercs réguliers pour le service des malades* (1).

C'est alors que le nombre de ses compagnons augmenta, et, en 1591, son ordre fut approuvé par un bref du pape Grégoire XIV et mis au nombre des ordres mendiants.

Les constitutions qu'il donna à ses disciples portaient qu'outre les trois vœux ordinaires de religion, ils en feraient un quatrième, qui les obligerait à assister tous les malades quelconques à l'article de la mort, pour les aider à bien mourir; que le nombre des laïques parmi eux serait plus grand que celui des prêtres; qu'ils seraient jour et nuit dans les hôpitaux pour avoir soin des malades, sans rien exiger des administrateurs de ces établissements.

Tout étant ainsi disposé, le 8 décembre de la même année, Camille prononça ses vœux entre les mains de l'évêque d'Epidaure *in partibus*, et reçut ensuite, comme supérieur, ceux de tous ses compagnons.

(1) On pourrait demander comment un prêtre comme Camille, inconnu et sans fortune, pouvait faire des acquisitions pareilles. Mais cela n'est pas plus étonnant que ce que nous voyons aujourd'hui nous-mêmes, où, malgré les clabauderies continuelles contre les congrégations religieuses, malgré l'indifférence ou l'hostilité des gouvernements mêmes pour les œuvres pieuses, nous voyons se former des établissements, soit pour l'instruction chrétienne des classes inférieures, soit pour procurer des asiles à l'indigence ou à la vieillesse.

Si les gouvernements de nos jours ont leur budget, la Providence divine a aussi le sien, et ses contribuables n'attendent pas, pour payer, la visite du *porteur de contraintes*.

Il avait déjà fait un établissement à Naples, et il en fit alors deux autres à Milan et un à Gênes en 1594.

Jusque-là les vœux de ces nouveaux religieux ne les obligeaient qu'à visiter les malades et à les assister dans leurs derniers moments. Mais, en 1600, le pape Clément VIII leur permit de se charger de l'administration entière des hôpitaux, tant au temporel qu'au spirituel. L'ordre reçut alors un grand accroissement et fit des établissements dans la plupart des grandes villes de l'Italie, et il fut divisé en cinq provinces : Rome, Milan, Naples, Bologne et Sicile.

Camille de Lellis, voyant que le ciel avait béni ses efforts et que son ordre prospérait, se démit en 1613 de sa dignité de général, pour n'avoir plus à s'occuper que de lui-même et de sa fin qu'il sentait s'approcher. La pensée de Dieu lui faisait éprouver les plus ineffables délices. Il repassait dans sa mémoire, avec amertume, les fautes de sa jeunesse et avait sans cesse les yeux fixés sur la félicité éternelle qu'il attendait, selon ces belles et profondes paroles du psaume 76 : *Memor fui Dei, et delectatus sum... Cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui.*

Enfin Dieu appela à lui ce bienfaiteur de l'humanité souffrante, le 14 juillet 1614. Il fut béatifié en 1742 et canonisé en 1746 par Benoît XIV.

A l'époque de sa mort, on comptait déjà deux cent vingt de ses religieux qui avaient péri par suite des maladies qu'ils avaient contractées aux lits des mourants qu'ils avaient assistés.

Leur règle leur défendait d'accepter aucune dignité ecclésiastique sans une permission expresse du souverain pontife. Ils devaient s'interdire la faculté de détourner à leur profit rien de ce qui appartenait aux hôpitaux. Vu leurs fonctions qui les retenaient sans cesse auprès des malades, ils étaient dispensés des offices du chœur, et de se trouver aux processions générales où devaient assister les autres ordres religieux.

Il est à remarquer que l'ordre des clercs réguliers pour le service des malades est le premier que nous voyons formé à Rome même et y ayant son chef-lieu. Il convenait qu'un institut destiné à soulager les misères humaines eût son siége dans une grande ville, où le nombre des malheureux est plus grand, et où la charité chrétienne trouvait plus d'occasions de venir à leur secours; et par une juste compensation, la Providence veut qu'où les désordres et les scandales sont plus fréquents, les vertus chrétiennes y paraissent avec plus d'éclat, pour servir de contre-poids.

Il ne paraît pas qu'il y ait aucune congrégation de religieuses qui reconnaisse pour leur fondateur saint Camille et en suive les institutions. Comment donc se fait-il que nos journaux nous aient annoncé, il y a quelques années, lors de la peste qui désola la ville de Barcelone, qu'on y avait envoyé de Paris trois religieuses de l'*ordre de Saint-Camille*, avec trois médecins pour soigner les malades de cette ville? Est-ce encore une des mille et une bévues qui échappent aux rédacteurs de ces feuilles? Sans doute le fait est certain; mais ils auront pris un ordre pour un autre, et de quelque institut que fussent ces trois respectables filles, leur héroïsme ne nous étonne pas. Nous savons que les femmes ne le cèdent jamais aux hommes quand il est question de dévouement et de sacrifice pour secourir l'humanité.

L'habit de ces clercs réguliers ne différait de celui des autres ecclésiastiques que par une croix qu'ils portaient sur l'épaule gauche, et qui était faite d'une étoffe brune.

Cet ordre ne s'est pas propagé en France, et sans doute il existe encore en Italie.

Il s'était formé, à la même époque, en Italie une société qu'on appelait *les prêtres du Bon-Jésus*, et qui se dévouaient aux mêmes fonctions que ceux dont nous venons de parler. Nous en dirons un mot.

Une femme de Ravenne, nommée Marguerite, avait perdu la vue presque en naissant. A quatorze ans, elle se trouva accablée d'une foule de maladies qu'elle supporta avec courage. Sa patience lui procurait la visite d'un grand nombre de personnes qui venaient admirer ses vertus. Ses discours les édifiaient, et elle se trouva être l'âme d'une association composée d'hommes et de femmes vertueuses, qui pratiquaient en commun toutes sortes de bonnes œuvres, d'après un plan et une règle tracés par Marguerite : cette association avait pris le nom de *société du Bon-Jésus*.

Parmi les personnes qui fréquentaient cette maison, se trouvait une veuve, nommée Gentile, qui avait été maltraitée par son mari. Non-seulement elle avait eu l'art de le ramener à des sentiments plus chrétiens, mais elle eut aussi le bonheur de convertir un jeune homme, nommé Maluselli, qui avait vingt-cinq ans, se fit prêtre et, se joignant à un fils de Gentile, qui était aussi prêtre, propagea la société du *Bon-Jésus*. Son compagnon étant mort, Gentile donna par testament tous ses biens à

Maluselli, à charge de changer sa maison en une église, ce qui eut lieu en 1531.

Plusieurs autres prêtres se joignirent à Maluselli et formèrent la congrégation des *prêtres du Bon-Jésus* pour le soulagement des malades et l'administration des sacrements. Ils étaient habillés comme les prêtres séculiers, et portaient un bonnet en forme ronde, au lieu d'être carré. Leur nombre ayant diminué par la suite, ils furent supprimés par Innocent X en 1651.

CLERCS RÉGULIERS

DES ÉCOLES PIES.

Si le seizième siècle est celui où l'Église a vu s'élever contre elle tant d'ennemis qui ont perverti ses enfants, attaqué ses dogmes et sa discipline, c'est aussi celui qui a produit le plus de saints personnages, qui ont fondé des associations pour soulager l'humanité, instruire la jeunesse, réformer les mœurs, et montrer au monde que, parallèlement à l'erreur, marche toujours la vérité, et que jamais le mal ne prescrit contre le bien.

Il n'était plus question à cette époque de fuir la société, d'aller se cacher au fond des bois, de se renfermer dans une grotte ou dans une cellule, pour s'y donner la discipline, endosser la haire et le cilice. La religion avait alors d'autres besoins, réclamait d'autres secours. C'était à la face du soleil, au milieu des cités, que le zèle religieux devait se déployer et se mettre en évidence. Il fallait, pour ainsi dire, oublier sa propre sanctification pour ne s'occuper que de celle des autres. Il fallait, pour mener les peuples au bien, marcher devant eux et leur montrer le chemin. Sublime mission à laquelle étaient appelés les saints du seizième siècle!

C'est cet instinct religieux qui produisit la congrégation des *clercs réguliers des écoles pies.*

Le fondateur de cet institut, Joseph Calasanz ou Casalanz, selon d'autres, naquit en 1556, à Peralta, en Aragon, à dix-huit lieues de Lerida, de parents aussi recommandables par leur noblesse que par leur piété. Après avoir fait ses premières études dans son pays, on l'envoya à Lerida étudier la philosophie et le droit, après quoi il alla à Valence faire un cours de théologie, qu'il termina à Alcala de Penarez, où il prit le bonnet de docteur.

Il n'était pas encore engagé dans les ordres sacrés, quand son frère

aîné vint à mourir, et ses parents voulaient le marier comme étant le seul pour propager la famille. Son goût ne le portant pas au mariage, il quitta Peralta, où il était revenu après avoir achevé ses études, et alla trouver l'évêque de Jaen, prélat très-savant, pour profiter de ses lumières et se fortifier dans les études qu'il avait entreprises.

Cependant son père le redemanda à Peralta, dans l'espoir de le déterminer à se marier, et pendant qu'il redoublait d'importunités auprès de son fils pour vaincre sa résistance, ce dernier tomba malade et fit vœu que, s'il guérissait, il se ferait prêtre.

Il guérit en effet, et son père, instruit du vœu qu'il avait fait, ne lui parla plus de mariage et consentit à ce qu'il obéît à sa vocation. Il reçut donc tous les ordres jusqu'à la prêtrise, en 1583, à vingt-sept ans.

L'évêque de Lerida (1), témoin de sa conduite édifiante, voulut l'avoir auprès de lui, le prit pour son confesseur, le fit son vicaire général, et l'emmena partout avec lui pour s'en aider dans le gouvernement de son diocèse. Ce prélat étant mort, l'évêque d'Urgel offrit à Calasanz une cure et l'emploi d'official dans son diocèse.

Après avoir rempli les fonctions de ce bénéfice pendant huit ans, il s'en démit, et quitta l'Espagne pour aller à Rome voir les lieux qui attiraient tant de personnes pieuses, et s'y livrer aux pratiques de dévotion que ces lieux inspirent.

Deux ans après, on voulut inutilement le rappeler dans sa patrie en lui offrant un canonicat à la cathédrale de Balbastro, peu éloigné du lieu où il était né. Mais il ne voulut pas l'accepter et resta à Rome.

Il était alors chez le cardinal Marc-Antoine Colonne, en qualité de son théologien et de précepteur de ses neveux, fils de son frère le connétable Colonne, duc de Palliano (2). Il était en même temps aumônier de la mai-

(1) Lérida est une place forte dont le grand Condé fut obligé de lever le siége en 1647. L'hiver suivant, ce prince se trouvait à la Comédie française, où l'on jouait une pièce dont l'auteur était un de ses protégés. La pièce fut sifflée, et le prince remarquant dans la foule un individu qui paraissait être le chef de la cabale, s'écrie : « Prenez moi cet homme-là. » Le siffleur lui répond : « Prince, on ne me prend pas : je m'appelle *Lérida*. »

(2) Marc-Antoine Colonne, grand connétable de Naples, commandait les galères du pape, à la célèbre bataille de Lépante, en 1571. A son retour, Pie V voulut qu'il entrât à Rome comme les anciens triomphateurs romains, sur un char magnifique entouré des prisonniers turcs. Il monta au Capitole au milieu de cette pompe, et fut reçu ensuite au Vatican par le souverain pontife à la tête de tous les cardinaux, comme le sauveur du christianisme.

son du cardinal et était chargé de faire des instructions régulières aux nombreux serviteurs de ce prélat.

Il passa quinze ans dans cette maison, et indépendamment des services spirituels qu'il y rendait, il trouvait encore le temps d'aller faire le catéchisme aux petits enfants dans les églises. Ces occupations lui ayant prouvé combien ces enfants, et surtout ceux des pauvres, étaient ignorants, et quels vices ils contractaient dans les rues où ils passaient toute la journée avec des camarades grossiers et corrompus, il chercha les moyens d'améliorer le sort de cette jeunesse abandonnée et malheureuse.

Il commença par louer quelques chambres où il rassemblait les enfants du voisinage. Il leur enseignait lui-même à lire et à écrire, leur donnait des leçons d'arithmétique, leur fournissait à ses dépens l'encre, le papier et les livres nécessaires. Il leur faisait en même temps des exhortations spirituelles à leur portée, et se rendait deux fois le jour dans ces écoles, du palais Colonne où il demeurait.

Il trouva quelques prêtres zélés qui ne demandèrent pas mieux que de partager avec lui cette bonne œuvre. Le nombre des enfants s'augmentant tous les jours de ceux que plusieurs familles de la ville lui présentaient, il prit le parti de louer une grande maison dans un quartier plus central, et s'y logea lui-même avec les maitres qu'il s'était associés en 1600. Il partagea alors ses jeunes disciples en plusieurs classes, et fit de son établissement un collége régulier.

Le propriétaire de la maison qu'il louait était un prélat romain qui, ayant assisté lui-même aux leçons qui s'y donnaient, en parla au pape Clément VIII, qui fit venir le prêtre Calasanz pour l'encourager dans son entreprise, et lui donna une somme d'argent pour payer le loyer de sa maison, en l'assurant de sa protection contre les menées des autres instituteurs, ses rivaux, qui cabalaient contre lui et cherchaient à lui nuire (1).

(1) Il est à remarquer que chaque fois qu'une association de prêtres catholiques se présente pour instruire la jeunesse, on voit tous ceux qui font le même métier se mettre en émoi et sonner l'alarme. A les entendre, tout est perdu si on laisse les prêtres s'emparer de l'éducation des enfants.

On ne sait donc pas qu'enseigner est le devoir des prêtres? Jésus-Christ ne leur a-t-il pas dit : *docete omnes gentes?* Il ne leur a pas dit qu'il fallait en demander la permission aux universités et prendre un brevet dans les bureaux du ministre de l'instruction publique.

Qu'il se forme des écoles de natation, de musique en vingt ou trente leçons, etc., on ne dit rien, on laisse faire, et on ne va pas demander aux entrepreneurs en vertu de quelle permis-

Paul V, successeur de Clément VIII, donna pour protecteur à l'institut des écoles pies, le cardinal Giustiniani.

Aidé des largesses de ce prélat et de quelques autres bienfaiteurs, Calasanz acheta un palais et une église qui y tenait, en 1614, et cinq ans après, Paul V, voyant le bien que faisait à l'Église une congrégation aussi utile, l'approuva par un bref, en 1617, en établit le vénérable Calasanz pour chef, lui permit d'ériger d'autres établissements sur le même plan, et de rédiger les constitutions qu'il jugerait nécessaires au but qu'il se proposait.

Le nombre de ses compagnons était alors de quinze. Ils se concertèrent sur la règle qu'ils devaient suivre, sur l'habit qu'ils prendraient, et le 25 mars de cette année, le cardinal Giustiniani, protecteur de l'ordre, les revêtit de l'habit qu'ils avaient adopté, c'est-à-dire, d'une robe pareille à celle des jésuites, mais n'ayant que trois boutons en cuir, avec un manteau qui ne devait pas descendre plus bas que le genou.

En 1621, Grégoire XV approuva cette congrégation, qui fut nommée des *clercs réguliers des écoles pies*, sous le gouvernement du fondateur, et ayant les priviléges des ordres mendiants.

Le P. Joseph Calasanz voyant ainsi sa congrégation établie, se livra entièrement à l'instruction de la jeunesse et continua cette occupation jusqu'à la fin de sa vie. Cela ne l'empêcha pas de s'adonner encore à d'autres bonnes œuvres, comme de visiter les hôpitaux, les prisons, d'assister les indigents jusqu'à leur distribuer les provisions destinées à la nourriture de ses religieux. On le voyait lui-même, une besace sur le dos, aller par les rues recevoir les aumônes des fidèles. Il refusa même l'évêché de Brindes qu'on lui avait offert, plutôt que de renoncer à être utile, à la tête de sa congrégation.

Sa renommée ne manqua pas de s'étendre, tant en Italie qu'au dehors. On lui offrit des établissements en plusieurs pays, à Gênes, en Toscane,

sion ils ouvrent leur établissement. Pourquoi les prêtres ne pourraient-ils pas aussi vivre de leur industrie? Saint Augustin, encore manichéen, ouvre à Rome une école de rhétorique, personne n'y trouve à redire, on ne lui demande pas de faire serment, comme quoi « il n'est pas » membre de quelque corporation non reconnue dans l'empire. »

Rome païenne avait autrefois chassé les philosophes et fait couler le sang des martyrs. Mais Rome chrétienne laissait à chacun son opinion et l'exercice de ses talents. On y était donc plus libre alors que nous ne le sommes aujourd'hui. Faut-il qu'on nous applique aussi le fameux mot de Sieyès : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes? »

à Naples, en Sicile et en Sardaigne. Son institut fut adopté aussi en Espagne, en Allemagne et jusqu'en Pologne.

Le P. Joseph Calasanz poussa sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans, et mourut à Rome le 25 août 1648. Il fut enterré dans l'église de sa congrégation, et son corps fut transféré, en 1686, dans la nouvelle église que ses religieux avaient fait construire.

P. Joseph Calasanz fut mis au nombre des bienheureux par Benoit XIV, et au nombre des saints par Clément XIII. Sa fête se célèbre le 27 août.

Un de ses disciples, le P. Drogonette, poussa sa carrière encore plus loin que la sienne, étant mort à l'âge de cent vingt ans. Il avait déjà enseigné la jeunesse pendant quarante ans lorsqu'à quatre-vingt-quinze ans il fit profession dans la congrégation des clercs réguliers des écoles pies.

Le but de cet institut est d'enseigner tous les enfants sans rien recevoir de ceux qui sont pauvres, ce à quoi ces religieux s'engagent par un vœu particulier. Ils donnent à la jeunesse une éducation complète en lui enseignant à lire, à écrire, l'arithmétique, la tenue des livres, les langues anciennes, les mathématiques, la philosophie et même la théologie. Ils tiennent deux classes par jour, une le matin et l'autre l'après-midi. Le dernier quart d'heure est rempli par une lecture ou un discours spirituel que fait le professeur, et quand les écoliers sortent, ils sont accompagnés jusque chez eux par un religieux, pour les empêcher de perdre le temps à jouer dans les rues.

Ces religieux avaient commencé par faire des vœux solennels, mais Alexandre VII leur avait permis, en 1656, de ne plus faire que des vœux simples. Clément IX les remit dans leur premier état, en les obligeant de faire les vœux solennels.

Ils font la quête par la ville comme les autres religieux mendiants. Il y a des villes où ils ont plusieurs maisons ou colléges.

Ces clercs, dans un moment de ferveur, avaient voulu marcher nu-pieds, surtout dans les voyages qu'ils avaient à faire; mais Alexandre VIII les obligea de se chausser, par un bref exprès, en 1690.

CLERCS RÉGULIERS MINEURS.

Nous allons parler d'une autre congrégation de clercs réguliers formée en Italie, à peu près à la même époque que celle dont nous venons de nous occuper.

Cette dernière s'était consacrée spécialement aux besoins des malades. Celle dont nous allons parler se dévoua principalement aux fonctions du ministère sacerdotal, à l'instruction de la jeunesse, à l'administration des sacrements, en y joignant les pratiques de la contemplation dans leurs moments de loisir.

Le nom que prirent ces religieux est celui de *clercs réguliers mineurs*, que leur donna le pape Sixte V (1), qui avait été lui-même frère mineur dans l'ordre de Saint-François.

Le fondateur de cette congrégation est Jean-Augustin Adorno, d'une ancienne famille de Gênes, et qui s'associa pour cette œuvre deux saints personnages du nom de Caracciolo, dont l'un a été canonisé, en 1807, par Pie VII.

Jean-Auguste Adorno éprouvant, vers l'an 1585, un grand désir de se consacrer entièrement à Dieu, se disposa à prendre les ordres sacrés, fut ordonné prêtre, et, réfléchissant aux moyens d'en remplir dignement les fonctions, il se sentit inspiré de fonder un ordre nouveau composé de prêtres zélés pour l'aider à faire tout le bien possible. Il s'en ouvrit, à Naples, à deux pieux personnages, Ascagne et Auguste Caracciolo, d'une famille distinguée de cette ville, et qui lui demandèrent à s'associer à lui.

Ils partirent donc tous les trois pour Rome, à l'effet d'obtenir du pape Sixte V la permission de fonder une nouvelle congrégation.

(1) C'était ce pape qui avait dit : « Il n'y a en Europe que trois souverains qui sachent « régner, c'est Henri IV, la reine Élisabeth et moi. »

Comme les deux Caracciolo étaient connus tant à Naples qu'à Rome, lorsqu'on sut dans cette dernière ville, qu'ils en approchaient, plusieurs prélats de leurs amis envoyèrent leurs voitures pour les y recevoir. Mais nos pieux voyageurs refusèrent les honneurs qu'on leur offrait, entrèrent à pied dans la capitale du monde chrétien, et allèrent se confondre avec les pauvres qui venaient tous les jours recevoir l'aumône à la porte du couvent des capucins.

Le pape les accueillit favorablement, applaudit à leur dessein, et voulut qu'ils prissent le nom de *clercs réguliers mineurs*, au lieu de celui de *clercs Mariani*, qu'ils voulaient prendre en l'honneur de la mère de Dieu.

Par un bref de l'an 1588, il leur permit de faire des vœux solennels, de se choisir un général et de dresser des constitutions analogues au but qu'ils se proposaient. C'est à Naples qu'ils jetèrent les fondements de leur congrégation qu'approuva, en 1591, Grégoire XIV, et plus tard, Clément VIII et Paul V.

Adorno n'écoutant que son zèle, fit plusieurs voyages à pied et jusqu'en Espagne, pour y fonder des établissements de son institut; mais les fatigues qu'il éprouva, jointes aux austérités auxquelles il se livrait, l'ayant épuisé, il mourut à Naples, en 1591, à l'âge de quarante ans, deux ans après l'établissement de sa congrégation.

Celui qui le remplaça dans le gouvernement du nouvel ordre fut Ascagne Caracciolo (1), qui, en faisant profession, avait quitté ce prénom pour prendre celui de François. C'est lui qui est regardé comme le véritable fondateur de cet ordre dont il fut le chef pendant dix-sept ans, et qui sous lui s'agrandit et reçut sa forme définitive.

Ces religieux ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion celui de n'occuper aucune dignité dans l'Église, et de n'en solliciter aucune dans leur ordre même. Ils prêchent, confessent et font des missions. Ils exercent les fonctions sacerdotales dans les hôpitaux et les prisons, et pratiquent

(1) Avant les deux Caracciolo, dont nous parlons ici, on avait déjà vu dans ce pays des personnages de ce nom et probablement de la même famille : l'un, Robert Caracciolo, de l'ordre des frères mineurs, nommé en 1471 évêque d'Aquino par Sixte IV; l'autre, Marin Caracciolo, fait cardinal par Paul V en 1535; un troisième, J. B. Caracciolo, clerc régulier, né à Naples au seizième siècle, et auteur de plusieurs ouvrages utiles; enfin un quatrième, Jean-Antoine Caracciolo, né à Melfi, élu abbé régulier de Saint-Victor, à Paris, et évêque de Troyes, en 1551. Ce dernier fut un très-mauvais sujet, finit par apostasier et se maria.

les œuvres de miséricorde partout où ils en trouvent l'occasion, selon la maxime de saint Paul de se *faire tout à tous*. Ils ont des établissements destinés à instruire la jeunesse, et même des ermitages pour ceux qui ont le goût de la contemplation et des austérités. Les supérieurs leur accordent la permission de se livrer à ce genre de vie, mais se gardent bien de les y obliger.

François Caracciolo fut un modèle de toutes les vertus. Il assistait les pauvres jusqu'à se dépouiller de ses propres vêtements pour les en couvrir. Toujours occupé du salut des âmes, il ne sortait de sa bouche que des paroles d'édification. Partout où il se trouvait il saisissait l'occasion de parler de Dieu. Le zèle du bien animait toute sa personne et se lisait dans le feu de ses regards.

Quoique général de son ordre, il ne dédaignait pas d'en exercer les plus humbles emplois. On le voyait balayer les corridors, faire les lits de ses frères, nettoyer les ustensiles de cuisine, comme les derniers de la communauté.

Dès le point du jour on le trouvait à son confessionnal, où il attendait les pauvres pour les entendre, les consoler, et leur apprendre les vérités de la religion, dont cette classe a tant besoin pour éviter les malheurs attachés à la misère : comme s'il eût voulu qu'on dit de lui, ce que le Sauveur dit de lui-même aux disciples de saint Jean : *Pauperes evangelizantur*.

Ce digne fondateur jouissait de l'estime particulière des rois d'Espagne Philippe II et Philippe III. C'était un dédommagement des nombreux chagrins qu'il avait éprouvés par les calomnies répandues contre lui.

Après avoir fait deux voyages en Espagne, en 1594 et 1598, il se démit de sa charge de général et fit un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Lorsqu'il en revenait, il fut pris de la fièvre dans un couvent de sa congrégation dans l'Abruzze. Sentant sa fin approcher, il dit : *C'est ici le lieu de mon repos* (1). Il demanda le sacrement des mourants, exhorta ses frères réunis autour de son lit, à être fidèles à leurs vœux, recommanda son âme à Dieu, et expira en 1608, à l'âge de quarante-quatre ans.

Son corps fut transféré à Naples. Il fut béatifié par Clément XIV et canonisé, comme nous l'avons dit, en 1807.

(1) *Hoc requies mea in sæculum sæculi*. Ps 131, v. 15.

A François Caracciolo succéda Auguste Caracciolo, le troisième des premiers fondateurs de cette congrégation. Pour se joindre à ses deux amis, il avait abandonné une riche abbaye dont il était pourvu, et, depuis, il avait refusé un évêché qu'un cardinal lui avait offert. Il ne voulait même pas accepter le gouvernement de son ordre à la mort de François Caracciolo, et ce ne fut que par obéissance qu'il consentit à s'en charger. Mais ce ne fut pas pour longtemps, étant mort sept ans après, en 1615, âgé de soixante ans.

Cette congrégation ne s'est propagée qu'en Italie et en Espagne, et elle formait en tout quatre provinces, deux dans chacune de ces deux contrées. Il y avait des villes en Italie où il s'en trouvait deux et même trois maisons.

Il devait toujours y avoir, tant le jour que la nuit, dans chaque hôpital, quelques-uns de ces religieux, pour assister les malades et les aider à bien mourir.

Cet ordre a fourni à l'Église et à la science un grand nombre d'écrivains, des consulteurs des rites et de l'index; personnages que les souverains pontifes ont souvent employés pour les affaires ecclésiastiques. Ils ont fourni des professeurs d'arabe au collége de la Sapience à Rome. Aucun d'eux n'a jamais voulu accepter les siéges épiscopaux qu'on leur offrait. Un seul, le père Thomas Lolli, confesseur du pape Innocent X, consentit à devenir évêque de Cezène *in partibus*.

Sous le pontificat d'Innocent XI, un prince Ernest de Croï, qui voyageait en Italie, étant entré dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette, fut si touché de tout ce qu'il y avait vu, qu'il rentra dans le sein de l'Église et vint à Rome abjurer le protestantisme qu'il professait, entra peu de temps après dans l'ordre des clercs mineurs et fut fait prêtre. Il devint l'exemple de tous ses frères, et persévéra jusqu'à sa mort dans la pratique des devoirs d'un bon religieux.

Les clercs réguliers mineurs enseignaient la philosophie dans le collége de la Sapience à Rome, et parmi eux se trouvait toujours un examinateur synodal depuis le pontificat d'Innocent XI (1).

(1) Innocent XI (Benoît Odescalchi) gouverna l'Église de 1676 à 1689. Il est connu par les démêlés qu'il eut avec Louis XIV. C'était un pontife très-ferme dans ses résolutions et que la puissance du grand roi ne sut pas intimider.

Il est curieux de se rappeler quelles ont été les suites de tous ces conflits, qui se sont élevés

L'habit de ces clercs mineurs ressemble beaucoup à celui des autres clercs réguliers, excepté que leur robe est serrée d'une ceinture de cuir, et que les manches de cette robe sont larges.

entre l'autorité souveraine des princes qui gouvernaient les nations et celle des pontifes romains qui gouvernaient l'Église. Passons-les en revue.

L'empereur Henri IV se brouille avec Grégoire VII. Il le fait arrêter par un brigand et enfermer dans le château Saint-Ange. Peu de temps après, ce prince se brouille avec son propre fils qui le détrône. Le malheureux père se voit sans ressource et demande par pitié une place de sous-chantre à l'évêque de Spire, pour soutenir sa misérable existence. Il est obligé de se réfugier à Liége, où il meurt dénué de tout, et on lui refuse même la sépulture.

Deux autres empereurs, du nom de Frédéric, font aussi la guerre au pape. L'un, Barberousse, finit par se noyer dans le même fleuve où Alexandre avait autrefois failli trouver la mort. L'autre, petit-fils du précédent, meurt étouffé sous un matelas de la main d'un assassin.

Louis XIV avait toujours été heureux à la guerre jusqu'à la fin du dix-septième siècle. C'est alors qu'il se trouve en désaccord avec le saint-siége. Le dix-huitième siècle s'ouvre, et Louis XIV, abandonné par la fortune, n'éprouve plus que des revers qui empoisonnent ses dernières années.

L'odieux Directoire s'empare de la personne du vicaire de Jésus-Christ, et l'entraîne prisonnier à Valence, comme un vil criminel.

L'année est à peine révolue, et déjà les cinq tyrans qui pesaient sur la France, sont chassés ignominieusement et le sceptre de ces brigands est brisé.

Enfin Napoléon lui-même, après avoir été le bras de la Providence, oublie ce qu'il lui doit. Il porte à son tour une main sacrilége sur l'oint du Seigneur, et le fait son prisonnier. La punition ne tarda pas, et Napoléon alla expier, sur un roc de l'Atlantique, son audacieuse témérité.

Puissants de la terre, vous tous qui, sous quelque nom que ce soit, commandez aux nations, *discite justitiam moniti* (1), et écoutez la leçon que Dieu vous donne par la bouche du prophète-roi :

« Gardez-vous de porter la main sur mes ministres et d'insulter mes prophètes. Mon bras n'a » jamais manqué de les défendre et a châtié rudement les rois qui les ont attaqués » *Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari. Non reliqui hominem nocere eis, et corripui pro eis reges.* Ps. 104, v. 14 et 15.

(1) Énéid., VI, v. 620.

FEUILLANTS.

L'ordre de Citeaux, après s'être maintenu dans sa première ferveur, pendant les quatre premiers siècles de son existence, commença à se relâcher dans les premières années du quatorzième siècle. C'est alors que le pape Benoît XII, qui avait été abbé d'un monastère de cet ordre, employa son autorité pour le réformer.

Déjà du temps de saint Dominique, cent ans auparavant, on voyait les abbés de Citeaux mettre du luxe dans leurs équipages, et traîner avec eux dans leurs voyages un nombreux domestique. Ils en vinrent plus tard à se donner des pages qui les accompagnaient sous le nom de *damoiseaux*.

Benoît XII leur interdit ce faste qui ne leur convenait pas, et leur donna une nouvelle constitution, qui fut appelée la *bénédictine*, pour remédier à tous les abus qu'il connaissait bien.

Mais après lui, le relâchement reparut et fut cause que les monastères de Citeaux, qui existaient en Espagne, se séparèrent de ceux de France, pour ne point partager leur infidélité aux règles de leur état.

Vers la fin du même siècle, vers l'an 1487, le scandale des moines de Citeaux étant arrivé à son comble, le pape Innocent VIII ordonna qu'il se tint un chapitre général de tout l'ordre (ce qui eut lieu à Paris, dans le collége des Bernardins, en 1494), pour obliger les abbés à réformer leur luxe et les ramener à l'esprit de leur institut. Mais les mesures arrêtées dans cette assemblée demeurèrent sans effet, et le mal continua.

La première réforme qui s'établit en France fut celle des feuillants, qui eut lieu en 1577. Mais l'abbaye de Citeaux, où résidait le général de tout l'ordre, et qui en était le chef-lieu, n'y eut aucune part, et peut excuser,

jusqu'à un certain point, le vers malin où Boileau dit, dans le Lutrin, que la Discorde

« Va jusque dans Cîteaux réveiller la Mollesse. »

Après la réforme des feuillants, vint celle des deux congrégations de Saint-Vannes et de Saint-Maur, puis celle de la Trappe et de Sept-Fonts.

Les trois réformes des feuillants, de la Trappe et de Sept-Fonts ont cela de particulier, qu'on les doit à trois abbés commendataires, qui jusque-là croyaient n'avoir rien mieux à faire au monde que de jouir tranquillement d'un bon bénéfice, sans s'embarrasser des moines dont ils partageaient le revenu.

L'auteur de la réforme des feuillants est Jean de la Barrière, né en 1544, à Saint-Céré, petite ville de 4,000 à 5,000 âmes, dans le Quercy, département du Lot. Après avoir fait ses études à Bordeaux et à Toulouse, il alla les achever à Paris, sous le savant professeur d'Ossat qui depuis devint évêque et cardinal.

A l'âge de dix-huit ans, il obtint en commende l'abbaye de Feuillans, en Languedoc, par la résignation que lui en fit un de ses amis, fils du comte de Crussol, grand panetier de France. Il en jouissait depuis onze ans, quand, après de mûres réflexions, il se sentit porté à prendre aussi l'habit religieux après un an de noviciat.

Alors il voulut engager les moines, dont il était le supérieur, à vivre d'une manière plus conforme à l'esprit de leur profession; mais les y trouvant opposés, il voulait comme tant d'autres avant lui, les abandonner pour aller vivre dans quelque solitude. Mais avant tout, il consulta son ancien maître, le professeur d'Ossat, qui l'en dissuada et l'engagea à se rendre utile aux autres plutôt que d'aller se cacher dans les bois ou dans quelque caverne. Les bons esprits sentaient déjà qu'il y a au monde quelque chose de plus utile que la vie contemplative.

Il resta donc dans son abbaye, donnant à ses moines l'exemple de l'exactitude aux règles de l'état monastique, et les engageant à l'imiter. Mais ces incorrigibles se moquèrent de lui, et le dénoncèrent au chapitre général de Citeaux, comme un innovateur qui troublait le repos de sa maison.

Cependant après plusieurs années de patience, quelques-uns de ses

religieux revinrent de leur entêtement, et vers l'an 1577, la bonne odeur de ses vertus se répandant au loin, il lui vint un grand nombre de sujets qui demandèrent à être admis sous sa discipline.

On est effrayé de la rigueur du régime que D. Jean de la Barrière imposa à ses disciples, et dont il leur donnait lui-même l'exemple. Ils allaient nu-pieds, sans sandales, la tête nue, couchaient sur des planches et mangeaient à genoux dans de la vaisselle de terre. Ils n'avaient pour aliments que des légumes cuits à l'eau avec du pain de son d'orge, sans jamais faire usage de vin, de poisson, d'œufs, de beurre, d'huile et même de sel. Les animaux mêmes étaient dégoûtés de ce dont les moines faisaient leur nourriture.

Du reste, ils travaillaient tous à différents métiers pour vivre, les revenus du monastère n'y suffisant pas.

Il va sans dire que les moines de Citeaux ne manquèrent pas de se récrier contre un genre de vie si dur, et qu'ils firent tous leurs efforts pour s'opposer aux succès de cette réforme, qui les condamnait eux-mêmes.

D. Jean de la Barrière s'adressa au pape Sixte V, qui approuva son institut par une bulle de l'an 1586, et défendit aux moines de Citeaux d'inquiéter ceux de Feuillans, qui étaient au nombre de cent quarante religieux, à qui il permit de former de nouveaux établissements, tant pour hommes que pour femmes. Il demanda même au fondateur des sujets pour en établir une maison à Rome.

Henri III, roi de France, voulut aussi avoir, à Paris, un monastère de cette nouvelle congrégation. Jean de la Barrière lui envoya soixante religieux, qui vinrent de Feuillans à Paris, à pieds nus, tout en chantant des psaumes le long de la route, et escortés par cinquante cuirassiers. Le roi alla lui-même à leur rencontre jusqu'à Charenton, et, à la vue du monarque, ils se prosternèrent à terre pour recevoir la bénédiction du cardinal de Bourbon qui l'accompagnait. Ils restèrent en ce lieu jusqu'à ce que le couvent que le roi leur faisait bâtir, à Paris, dans la rue Saint-Honoré, fût prêt à les recevoir; ce qui eut lieu le 8 septembre 1588.

Le couvent des feuillants, comme celui des jacobins, eut dans la révolution française une triste célébrité. Les paisibles demeures qu'avaient habitées les enfants de saint Dominique et du respectable abbé de la Barrière se trouvèrent métamorphosées en clubs, l'un des jacobins, l'autre des feuillants. Le premier était l'antre où rugissaient les bêtes féroces qui

dévoraient à cette époque les malheureux Français; le second, le timide asile, où quelques bonnes gens se demandaient à voix basse s'il y avait encore quelque moyen de se soustraire à la rage de ces tigres.

Ce couvent des Feuillants, bâti par Henri III, qui devait périr par la main d'un moine fanatique, était aussi destiné à être un jour le vestibule de la prison d'un autre roi (1) qui devait trouver la mort sur un échafaud. Grandeurs humaines, que vous êtes quelquefois à plaindre!

L'établissement de son ordre, à Paris, fut, pour Jean de la Barrière, le commencement d'une suite non interrompue de chagrins, qui empoisonnèrent le reste de ses jours.

La France était alors en combustion, partagée en deux factions, qui se faisaient une guerre acharnée. La Ligue, dans sa plus grande effervescence, comptait parmi ses membres un grand nombre de prélats et, en général, le clergé, justement alarmé des succès qu'obtenaient alors les huguenots.

Malheureusement le fondateur des feuillants prit le parti, non des sectaires, mais de ceux qu'on appelait les politiques, qui formaient un parti mitoyen entre les catholiques et les huguenots. A la mort de Henri III, il prononça à Bordeaux son oraison funèbre et lui fit de magnifiques funérailles. Il n'en fallut pas davantage pour le brouiller avec tous les moines de l'ordre de Citeaux. Ses propres disciples le signalèrent comme un ennemi du catholicisme et le dénoncèrent comme tel aux autorités ecclésiastiques supérieures. Le plus fanatique des ligueurs se trouvait parmi les feuillants. C'était Dom Bernard de Montgaillard (2), qu'on appelait le *petit feuillant*. Il fut obligé de s'expatrier quand Henri IV entra dans Paris. Il suivit l'armée espagnole et se réfugia dans les Pays-Bas (3).

Sixte V, excité par les ennemis de Jean de la Barrière, convoqua à

(1) Au 10 août 1792, après avoir été chassé des Tuileries, Louis XVI et sa famille occupèrent pendant quelques jours des cellules dans le couvent des Feuillants, en attendant leur translation à la prison du Temple.

(2) Ce nom de *Montgaillard* est malheureux. C'est celui d'un *soi-disant* abbé qui a fait une *Histoire de la révolution* aussi sotte que méchante, et qu'on ne peut lire sans dégoût.

Je dis, *soi-disant abbé*, parce que j'ai des raisons de croire que l'auteur de cette misérable rapsodie n'est pas l'abbé, mais son frère le comte de Montgaillard, que j'ai bien connu.

(3) Dom Bernard fut pourvu par l'archiduc Albert d'Autriche de l'abbaye d'Orval, dans la province de Luxembourg. Désabusé des agitations politiques, de ligueur forcené il devint le réformateur de son abbaye, dans laquelle il introduisit une discipline très sévère. Il y mourut saintement à l'âge de soixante-cinq ans.

Rome une assemblée des feuillants italiens pour le juger. La Barrière s'y présenta lui-même. Celui qui la présidait était un dominicain qui depuis fut évêque de Forli. C'était en l'année 1592, et Sixte V était déjà mort.

Jean de la Barrière, interrogé sur les griefs qu'on lui reprochait, ne se défendit pas, fut suspendu de toutes ses fonctions et condamné à se présenter tous les mois au tribunal de l'inquisition.

Ce jugement rappelle celui porté par ses propres religieux contre saint Romuald, qui se laissa aussi soumettre à une pénitence humiliante pour un crime supposé, dont il avait eu l'air de faire l'aveu par son silence (1).

D. Jean de la Barrière resta six ans à Rome dans cet état d'humiliation. Mais, en 1598, un nouveau chapitre de l'ordre s'y étant tenu, on demanda son rétablissement. L'évêque de Forli, qui avait été son plus grand ennemi, ne manqua pas de s'y opposer. Le cardinal Bellarmin reçut du pape Clément VIII l'ordre d'examiner cette affaire et de lui en faire un rapport. Il fut démontré au souverain pontife que Jean de la Barrière était victime d'une cabale et d'une injuste oppression. Là-dessus, le pape Clément en témoigna à l'évêque de Forli toute son indignation, et lui défendit de se présenter désormais devant lui. L'évêque, atterré de ce coup de foudre, alla se jeter aux pieds du saint abbé, lui demanda pardon et mourut lui-même, trois jours après, de douleur et de honte.

Le pape fit prononcer solennellement l'absolution de Jean de la Barrière et voulait l'engager à rester à Rome. Il y mourut peu de temps après, en 1600, dans un de ses monastères, entièrement réhabilité et vengé de ses ennemis. Son ancien maître, le cardinal d'Ossat, reçut son dernier soupir. Son cœur fut envoyé à l'abbaye de Feuillans; son corps a été enterré dans un sépulcre de marbre à Rome, et ses pieds transportés à Paris.

Pendant son interdiction, en 1595, sa règle fut modifiée, et beaucoup

(1) Personne ne peut dire que saint Romuald a bien fait de permettre à ses moines de le mettre en pénitence comme coupable d'incontinence. En s'y soumettant, il autorisait la mutinerie de ses inférieurs, et laissait subsister le scandale que produisait l'inculpation dont il était l'objet, tant qu'elle n'était pas détruite. Le premier devoir d'un supérieur de maison est d'y maintenir l'ordre et de faire respecter l'autorité dont Dieu l'a revêtu. Toute autre conduite n'est que faiblesse et pusillanimité. Quand saint Paul, poursuivi par les juifs, fut cité au tribunal de Festus, il lui dit sans hésiter : « Je n'ai manqué à personne, ni à Dieu, ni à César, ni à ceux » de ma nation. Si vous ne vous sentez pas le courage de me rendre justice, César me la rendra » lui-même : c'est à lui que j'en appelle. »

Voilà qui est ferme et digne d'un apôtre!

de choses qu'il avait défendues à ses premiers disciples, leur furent accordées par ordre du souverain pontife, d'après le rapport qu'on lui avait fait, que quatorze religieux étaient morts, la même semaine, à Feuillans, par suite de trop grandes austérités. Mais l'article de la règle qui prescrivait l'usage de la vaisselle de terre fut maintenu, et tous les religieux, même les prêtres, devaient être employés à la cuisine à leur tour.

L'ordre s'étendit considérablement après la mort du fondateur, tant en France qu'en Italie. Il se divisa en deux congrégations, l'une composée des monastères italiens, et l'autre de ceux de France. La première porte le nom de *bernardins réformés,* la seconde celui de *Notre-Dame de Feuillans.*

Les deux congrégations portent à peu près le même habit, consistant en une robe blanche sans scapulaire et un grand capuce de la même couleur, avec une ceinture de la même étoffe.

Les personnages les plus fameux que cet ordre ait produits sont, en Italie, le cardinal Bona, et en France, Dom Charles de Saint-Paul, évêque d'Avranches.

Le cardinal Bona avait été général de son ordre, et après la mort de Clément IX, on le proposait pour lui succéder. Il parut, à cette occasion, une pasquinade qui disait : *Papa Bona sarebbe un solecismo.* On y répondit par le distique suivant :

« Vana solecismi ne te conturbet imago.
» Esset papa bonus, si Bona papa foret. »

Bona est auteur d'un grand nombre d'excellents ouvrages, et il était en relations épistolaires avec la plupart des savants de son temps. Il mourut à Rome, en 1674.

FEUILLANTINES.

L'institut des religieuses feuillantines a également pour fondateur l'abbé Jean de la Barrière, et c'est en voyage qu'il en a trouvé l'occasion, comme nous avons vu qu'il est arrivé à saint François de Sales, fondateur des religieuses de la visitation. On peut donc dire de chacun de ces deux saints personnages, comme on l'a dit de Jésus-Christ : *Pertransiit benefaciendo.*

Une dame pieuse, Anne de Polastron de la Hillière, habitait le château de Sauvens, dont son mari, Jean de Grandmont, était seigneur. Cet endroit était près de la petite ville de Muret (1), dans le haut Languedoc, aujourd'hui département de la Haute-Garonne, et toutes les fois que l'abbé de la Barrière allait prêcher à Toulouse, il logeait dans ce château, dont la dame avait un plaisir extrême à l'entendre parler des choses divines. Quelques dames du voisinage ne manquaient jamais de s'y rendre quand elles savaient que le saint abbé y était, plutôt par curiosité que dans le désir de profiter de ses instructions.

Mais comme il suffit que le bon grain tombe sur une bonne terre, comme dit l'Évangile, pour rapporter au centuple, les pieux discours du saint plurent tellement aux dames qui les entendaient, qu'elles conçurent l'idée de renoncer au monde et d'embrasser l'état religieux.

Mme de Sauvens, engagée dans l'état de mariage, ne pouvait qu'exhorter ses amies à suivre l'attrait de la grâce. Mais pour suppléer à ce qu'elle ne pouvait pas faire elle-même, elle leur donna, pour les diriger dans leurs pieux desseins, une jeune veuve qui était sa propre sœur. C'était Marguerite de Polastron, veuve du seigneur de Margestand.

(1) Muret a près de 4,000 habitants et est célèbre par la victoire remportée, en 1213, par Simon de Montfort sur Pierre, roi d'Arragon, qui y fut tué.

Cette dame s'adressa à l'abbé de la Barrière, au nom de ses compagnes, pour le prier de leur donner les moyens de se consacrer à Dieu, et de vouloir bien leur servir de guide. Le pieux abbé voulut auparavant s'assurer si elles pourraient supporter les austérités auxquelles se soumettaient les religieux dont il était le chef. Il leur dit qu'il désirait les éprouver pendant quelques années, et que si elles persévéraient dans leur vocation, il leur procurerait un établissement conforme à leurs désirs.

Il les visitait souvent, et pendant trois ans qu'il leur donna pour faire leurs réflexions, beaucoup d'autres personnes se réunirent à elles, et il se trouva un assez grand nombre de dames qui demandèrent à suivre la règle des feuillants.

Un des deux religieux que Jean de la Barrière avait envoyés à Rome, d'après la demande du pape Sixte V, s'appelait Dom Jacques de la Rochemouson, d'une famille noble de l'Auvergne. Il avait embrassé l'état religieux à l'abbaye de la Chaise-Dieu (1), dans la même province, et qui avait alors pour abbé Charles de Valois, fils naturel de Charles IX; mais quelque temps après il se fit recevoir à Feuillans.

Ce pieux religieux, étant à Rome, apprit qu'il y avait en cette ville quelques filles dévotes qui, faute de moyens, ne pouvaient être reçues dans aucun couvent pour s'y faire religieuses. Dom Jacques en parla au cardinal Rusticio, protecteur de l'ordre de Citeaux, qui fit bâtir un couvent pour ces filles pieuses près de l'église de Sainte-Susanne, qui était son titre, et les y plaça sous l'ordre de Citeaux et l'étroite observance des feuillants. On leur donna le nom de religieuses de Sainte-Susanne, et elles furent les premières qui aient été reconnues comme étant de l'ordre des feuillantines.

Quant à celles de France, agissant en vertu de la bulle donnée par Sixte V, en 1586, l'abbé de la Barrière leur procura une maison à Montesquion de Volvestre, aux environs de Rieux. Elles s'y établirent et y prononcèrent leurs vœux, le 19 juin 1588, ayant pour supérieure Marguerite de Polastron de la Hillière, veuve d'Anne d'Yzalquier de Clermont de Dieupantale, seigneur de Margestand, âgée de cinquante-huit ans. En

(1) C'est là que fut exilé le cardinal de Rohan en 1785, après avoir gagné son procès au parlement de Paris, dans la fameuse affaire du *collier* qui fit tant de bruit. Il était abbé commendataire de cette abbaye.

prononçant ses vœux, elle avait à ses côtés, pour compagne, sa propre fille Jacqueline de Dieupantale (1).

Le nombre des nouvelles professes s'augmentant tous les jours, et le couvent de Montesquiou se trouvant trop étroit, on leur en procura un autre à Toulouse, dont elles prirent possession, en 1595, par la faveur du cardinal de Joyeuse, archevêque de cette ville. Les bons habitants de Montesquiou les virent partir avec regret, et avaient déjà pris les armes pour les retenir de force.

Le couvent qu'elles occupèrent à Toulouse fut construit aux frais de plusieurs dames de la même ville, qui y prirent elles-mêmés le voile, ayant parmi elles une femme dont nous avons parlé au chapitre de l'ordre de Fontevrauld. C'était Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville et de Marie de Bourbon. Cette dame, veuve, à vingt-six ans, du marquis de Belle-Isle, et qui n'avait pas pu être reçue dans le couvent des religieuses de l'*Ave-Maria*, à Paris, qui ne recevaient pas de veuves, fut obligée, sept ans après, par ordre du pape, d'aller à Fontevrauld pour y être la coadjutrice de sa tante, Éléonore de Bourbon, qui en était abbesse. Cependant, en 1617, elle rentra dans l'ordre des feuillantines, et en fit bâtir un couvent à Poitiers, où elle se retira avec quelques religieuses de Fontevrauld, qui l'y suivirent, et, à sa mort, qui eut lieu peu de temps après, elle ordonna que son corps fût transporté au monastère de Toulouse, pour y être enterré.

Un exemple donné par une personne d'un si haut rang favorisa singulièrement la propagation des feuillantines en France. Mais ce grand nombre d'établissements parut une charge trop grande à l'ordre des feuillants, qui ne pouvaient suffire à leur direction.

Un chapitre général de l'ordre, qui se tint en 1592, ordonna aux religieux de cette congrégation de ne se charger à l'avenir que de la direction du couvent de Toulouse. On abandonna même celle du monastère de Sainte-Susanne à Rome. Ce fut en vain qu'on offrit aux pères de Feuillans de diriger deux établissements de feuillantines, qu'on leur offrait de faire

(1) Le psaume 132 nous fait une peinture admirable du bonheur de deux frères qui demeurent ensemble. « Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum!.... Quoniam » mandavit illic Dominus benedictionem et vitam usque in sæculum. » Qu'eût dit l'écrivain sacré de celui de la mère et la fille qu'une conformité de goût et la même vocation a réunies pour ne plus jamais se séparer?

construire à Paris, et un autre que le cardinal de Sourdis voulait faire à Bordeaux; les religieux ne voulurent pas déroger au règlement fait en 1592.

Il ne fallut rien moins pour vaincre leur obstination que le désir d'une reine de France. Ils cédèrent enfin à celui d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, qui obtint qu'on lui enverrait six religieuses de Toulouse pour habiter un couvent qu'elle leur fit élever à Paris, faubourg Saint-Jacques, en 1622. Parmi elles se trouvaient les deux filles d'un maître des comptes, qui avait offert inutilement, en 1598, de faire bâtir à ses frais un pareil couvent à Paris; ce qui l'avait obligé de les envoyer prendre le voile à Toulouse.

Les feuillantines de Paris eurent pour supérieure Marguerite de Clausse de Marchaumont, dont le père était grand maître des eaux et forêts de France, et la mère Denise de Villeroi. Mariée fort jeune, elle s'était trouvée veuve six mois après, et avait épousé en secondes noces Salomon de Béthune, seigneur de Rosni, qu'elle perdit deux ans et demi après, n'ayant encore que vingt-deux ans.

Douée d'une grande beauté, riche et d'une haute naissance, cette jeune veuve fut recherchée par un grand nombre de seigneurs; mais elle préféra renoncer au monde et se consacrer à Dieu dans l'état religieux.

Parmi ceux qui la recherchaient était Louis de Marillac, qui fut dans la suite maréchal de France, et finit par porter sa tête sur l'échafaud, place de Grève, à Paris, en 1632. Comme ce seigneur était très-puissant, M[me] de Rosni, craignant de ne pouvoir échapper à sa poursuite, eut recours à la ruse pour se tirer d'affaire. Sous prétexte d'un pèlerinage qu'elle avait promis de faire à Notre-Dame du Puy en Auvergne, elle partit avec un cousin germain qu'elle avait prié de l'accompagner, alla droit à Toulouse, en 1602, où elle se renferma chez les feuillantines, et y prononça ses vœux à l'âge de vingt-six ans, tandis que son cousin, de son côté, se présentait à l'abbaye de Feuillans, où il se fit religieux. Ce fut donc après vingt ans de religion passés à Toulouse, que M[me] la veuve de Rosni fut chargée de la conduite des feuillantines de Paris. Son second mari, le marquis de Béthune de Rosni, était de la famille du fameux duc de Sulli, ministre de Henri IV.

Les feuillantines avaient les mêmes observances que les feuillants, étaient habillées de blanc comme eux, et étaient soumises à leur juridiction par une bulle de Clément VIII, de l'an 1606.

Il faut remarquer que l'époque où parut en France cette première réforme de l'ordre de Citeaux, laquelle prépara les deux suivantes de la Trappe et de Sept-Fonts, coïncide avec les ravages épouvantables qu'y causa l'hérésie. C'était celle où les calvinistes, minorité factieuse, qui n'avait de force que dans son audace, prétendait lutter, les armes à la main, contre l'autorité royale. C'était le temps où les sectaires se vantaient eux-mêmes d'avoir donné la mort à quatre mille religieux, déshonoré douze mille religieuses, détruit deux mille couvents et de n'avoir épargné aucun des monuments du culte de leurs pères.

Si, à cette malheureuse époque, la religion, mère désolée, voyait un certain nombre de ses enfants se jeter dans les rangs des ennemis de sa foi, elle avait au moins la consolation d'en voir d'autres resserrer les nœuds qui les attachaient à elle, en se dévouant à la vie religieuse.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

Quel beau spectacle que celui que présente à nos yeux cette réunion de pieux personnages contemporains qui ont honoré l'Église pendant le dix-septième siècle (1)!

Ce n'est sans doute pas le hasard qui a montré au monde, réunis à la fois, tous ces bienfaiteurs de la religion. Il faut y reconnaître une providence particulière qui pourvoyait aux besoins de cette époque.

Ce siècle, en effet, succédait à celui qui avait enfanté le protestantisme, auteur des plus grands maux que l'Église eût encore soufferts, et il devançait un autre siècle destiné lui-même à produire bien des scandales. Le dix-septième siècle enfin ne fut qu'un temps d'arrêt, une halte entre les combats que l'Église venait de soutenir contre le protestantisme et ceux que lui réservait le philosophisme.

A la liste que je viens de donner, il faut ajouter le nom d'un saint prêtre du même temps et qui mérite d'y figurer. C'est celui du B. Pierre Fourier, fondateur de la *congrégation des filles de Notre-Dame.*

Il naquit en 1565, à Miremont, petite ville de Lorraine, département des Vosges, de parents d'une fortune médiocre, qui lui trouvant de bonnes dispositions, l'envoyèrent faire ses études à l'université de Pont-à-Mous-

(1) C'est dans ce siècle qu'on voit saint François de Sales et sainte Chantal fonder l'ordre de la Visitation ;

Saint Vincent de Paul, les prêtres de la mission, les sœurs de charité, etc.;

Le cardinal de Bérulle, la congrégation de l'Oratoire;

Le vénérable César de Bus, les prêtres de la doctrine chrétienne;

D. Didier de la Cour, réformer l'ordre de Saint-Benoît ;

L'abbé de la Barrière, fonder les feuillants ;

L'abbé de Rancé, les trappistes ;

Et tant d'autres dont la liste serait encore longue.

son (1). Porté naturellement à la vertu et ayant des inclinations religieuses, il entra, à l'âge de vingt ans, à l'abbaye des chanoines réguliers de Chaumousey, près de Mirecourt, qui avait été fondée, en 1094.

Les confrères qu'il y trouva, étaient loin de lui ressembler. C'étaient des moines très-peu réguliers, à qui les vertus du jeune religieux déplurent, et qui lui suscitèrent toutes sortes de tracasseries et de désagréments, pour s'en débarrasser. Rien ne le détourna de sa vocation, et malgré la persécution qu'il éprouvait de la part des autres religieux, il fit sa profession, et de là retourna à Pont-à-Mousson, pour y faire son cours de théologie.

Il y trouva deux condisciples aussi pieux que lui, et avec lesquels il se lia. C'étaient Didier de la Cour et Servais Lainels ou Pervelz, deux futurs réformateurs, l'un des bénédictins, l'autre des prémontrés, comme nous l'avons vu.

Son cours de théologie terminé, il retourna à son abbaye de Chaumousey, où il retrouva les mêmes confrères, réguliers de nom, mais qui en réalité l'étaient très-peu. Ce séjour n'étant pas fait pour lui, et lui-même n'ayant aucune autorité pour ramener l'ordre dans sa communauté, il saisit une occasion qui se présenta pour en sortir. On lui offrit trois cures à choisir. Il préféra celle du village de Mattaincourt, près de Mirecourt (2), lieu de sa naissance. Ce n'était pas cela qui la lui faisait préférer : un autre motif plus noble l'y poussait. Cette paroisse était dans le dernier délabrement moral. Toute religion y paraissait éteinte. Plus de foi, plus d'usage des sacrements. L'hérésie y avait fait les plus grands ravages. Le pieux ecclésiastique trouvait dans ce champ une ample moisson à faire et un grand aliment pour son zèle.

Il y entra en fonctions le jour de la Fête-Dieu, et il eut bien de la peine à trouver quelques paroissiens qui voulussent entendre ses paroles. Il ne perdit néanmoins pas courage. Le discours qu'il fit au petit nombre de

(1) Cette petite ville d'environ 6,000 âmes, comptait un grand nombre de communautés religieuses. Il y avait entre autres des antonins; mais comme ils étaient fort relâchés, le cardinal de Lorraine, légat du saint-siége, les avait sécularisés et avait changé leur maison en une université qu'il avait donnée aux jésuites.

(2) Ces terminaisons de noms de villages en *court*, en Picardie et en Lorraine, sont aussi communes que celles en *heim* et en *ghen*, en Allemagne et en Flandre. On les rendrait en français par *manoir*.

ceux qui voulurent bien l'écouter les toucha. Peu à peu leurs préventions se dissipèrent; il gagna la confiance de ces villageois, et ils finirent par prendre goût à ses instructions (1). Il multiplia les catéchismes, dont ces pauvres gens avaient tant besoin. Il s'attacha surtout à instruire les enfants, et il y réussit si bien, qu'à la fin leurs parents rougirent eux-mêmes d'en savoir moins qu'eux. Le bon pasteur ne se contentait pas de parler à ses paroissiens du haut de la chaire, il allait encore les visiter dans leur intérieur pour maintenir la paix dans les ménages, adaptant ses paroles et ses conseils aux besoins de chacun. Il parvint à détruire leurs préventions et à les ramener à la raison et à la religion.

Il établit dans sa paroisse des confréries, qui s'occupaient de charité et de dévotions particulières. Trouvait-il quelques pécheurs endurcis, il n'épargnait rien pour les ramener à eux-mêmes, jusqu'à se jeter lui-même à leurs pieds pour vaincre leur obstination. Il redoublait pour eux ses prières pour obtenir de Dieu leur conversion.

Il avait un soin particulier des pauvres, et quoiqu'il ne fût pas riche, il se privait encore de tout, couchant sur la dure et ne vivant que de légumes, se passant même de feu pour avoir de quoi donner aux malheureux. Il avait pour maxime, et il le disait en riant, que *la frugalité est une banque du plus grand rapport.*

Cependant, était née à Remiremont, petite ville de la Lorraine, et avait été élevée par des parents très-pieux, qui lui avaient inspiré leurs propres sentiments, une demoiselle nommée Alix Leclerc. Son père ayant besoin de rétablir sa santé, était venu demeurer avec toute sa famille dans un hameau qui dépendait de la paroisse de Mattaincourt, deux ans avant que P. Fourier y arrivât. Quand le saint prêtre y fut établi, Mlle Leclerc fut assidue à ses instructions et le prit pour confesseur.

(1) On sait comment le célèbre missionnaire Brydayne, se trouvant en pareil cas, s'en tira avec adresse. Il arrive à Aigues-Mortes pour commencer une mission, un bâton blanc à la main, et son bréviaire sous le bras. L'équipage et l'air jeune du missionnaire font rire les habitants et ils se moquent de lui. Brydayne fait sonner le sermon; personne n'y vient. Il sort de l'église en surplis, une clochette à la main, et va de rue en rue appeler le peuple au sermon. Quelques-uns le suivent par curiosité. Rentré avec eux dans l'église, il monte en chaire, et entonne un cantique. On rit de plus fort, mais un instant après, il fait à son faible auditoire un discours sur la mort dont tous les assistants sont atterrés. Des pleurs, des sanglots remplissent l'église, et chacun demande à Dieu et à son ministre pardon de ses péchés. Dès ce moment la ville entière se porte à l'envi aux sermons du jeune prêtre, et sa mission eut le plus heureux succès.

Elle sentait comme lui que le peuple avait besoin d'instruction, et combien il importait de commencer par celle des enfants. Elle eut donc l'idée de s'associer quelques compagnes pour enseigner les jeunes filles. Elle en fit part à son confesseur, qui lui donna quelques conseils et lui traça quelques règles pour mener ce projet à bonne fin. Le tout fut approuvé, en 1597, par l'évêque de Toul.

On procura d'abord à Mlle Alix et à ses compagnes une maison à Mattaincourt; mais les habitants de ce lieu ne se prêtant pas de bonne grâce à cet établissement, une dame d'Aspremont leur donna une belle maison qui lui appartenait, à Saint-Mihiel, et elles en prirent possession en 1601. Leur nombre fut d'abord de quatre, mais il ne tarda pas à augmenter, et elles commencèrent à instruire les jeunes filles. Les règlements, que leur avait donnés le P. Fourier, furent approuvés par le cardinal de Lorraine, et, par une bulle de l'an 1603, qu'il leur procura, leur institut reçut le nom de *congrégation de Notre-Dame.*

Une réunion de toutes les mères de la congrégation eut lieu à Nancy, en 1614. Le P. Fourier s'y trouva et le cardinal de Lenoncourt, évêque de cette ville et primat de Lorraine, fut prié d'obtenir du saint-siége une bulle confirmative de la nouvelle congrégation, avec permission d'instruire, non-seulement les pensionnaires, mais même les externes qui voudraient suivre les classes; ce que leur accorda le pape Paul V en 1616. C'est dans cette ville que les religieuses de cet institut s'obligèrent à la clôture, et pendant qu'on leur y élevait une maison, Mlle Alix alla à Paris pour apprendre chez les ursulines, dont la vocation était identique avec celle des filles de Notre-Dame, la manière dont elles la remplissaient.

De retour à Nancy, elle prit avec ses compagnes possession de leur maison, et après un an de noviciat, elles firent toutes leur profession solennelle entre les mains du P. Fourier, le 2 décembre 1618.

Les constitutions rédigées par le fondateur reçurent des modifications dans quelques maisons, mais n'altérèrent en rien l'union et le concert de vues qui animait l'ensemble de la congrégation. Elle s'étendit dans toute la France et elle y a un grand nombre d'établissements, d'abord à Mattaincourt, berceau de l'institut. On y a bâti nouvellement un nouveau couvent sur l'emplacement du premier, qui avait été construit du vivant du P. Fourier, et les religieuses y tiennent un pensionnat et des écoles gratuites pour les jeunes filles.

Les autres établissements sont à Verdun, à Bar-le-Duc, à Dieuze et à Vezelize, au diocèse de Nancy, à Reims, à Versailles, à Étampes, à Caudebec en Normandie, à Strasbourg, à Molsheim, à Moulins, au Câteau-Cambrésis, à Saint-Erme au diocèse de Soissons, à Mailly au diocèse d'Amiens, et à Paris, où cette congrégation a trois maisons.

La mère Alix Leclerc mourut avant le P. Fourier, en 1622, à quarante-six ans. Elle fut visitée pendant sa dernière maladie par la duchesse de Lorraine et ses filles, et l'évêque de Toul fit lui-même la cérémonie de ses obsèques. Elle fut enterrée sous l'autel de l'église dans un cercueil de plomb.

Les religieuses de cette congrégation sont habillées de noir et suivent la règle de Saint-Augustin. Il y a des auteurs qui leur donnent le titre de chanoinesses, qui est aussi celui des dames de Berlaimont, à Bruxelles, dont la vocation est aussi d'instruire les jeunes filles.

La congrégation de Notre-Dame fut établie à Bruxelles, en 1649, par la princesse Henriette de Lorraine, qui commença par loger ces religieuses dans son propre hôtel, en attendant qu'on leur eut construit une maison, qui existe encore sur le Grand-Sablon, et est aujourd'hui une caserne. Elles étaient nommées à Bruxelles *les Lorraines*, et instruisaient la jeunesse de leur sexe. Elles furent supprimées par Joseph II en 1783, et n'y ont jamais été rétablies.

Quant au P. Fourier, il survécut quatorze ans à la mère Alix. On ne pouvait pas être plus occupé que l'était ce digne prêtre. Aux soins de ses paroissiens, à ceux que lui donnait la direction de ses filles spirituelles, il joignait ceux de la réforme de ses propres confrères, les chanoines réguliers dont il portait l'habit. Il y travaillait avec l'évêque de Toul en vertu de l'autorité qu'ils tenaient du saint-siége. Les chanoines qui adoptèrent cette réforme, formèrent la *congrégation de Notre-Seigneur*. On peut donc dire que les deux congrégations de Notre-Seigneur et de Notre-Dame sont l'œuvre du vénérable P. Fourier.

Il eut, comme saint Augustin, patriarche des chanoines réguliers, la douleur de voir ses dernières années affligées par les fléaux de la guerre. Le saint docteur mourut à Hippone assiégée par les Vandales, et P. Fourier fut chassé de son pays, accablé et ruiné par les guerres des dernières années de Louis XIII. Il fut obligé de se réfugier à Gray en Franche-Comté.

Il y vécut fort misérable pendant deux ans, inconnu, et s'occupant

néanmoins encore d'instruire les enfants. C'était à l'époque où saint Vincent de Paule épuisait toutes les ressources de son immense charité, pour envoyer des secours aux malheureux habitants de la Lorraine accablés sous un déluge de maux. P. Fourier mourut à Gray, en 1640, à l'âge de soixante et seize ans.

Son corps fut rapporté à Mattaincourt, où les habitants voulurent le garder, et c'est là qu'il repose. Il fut béatifié en 1730 par Benoit XIII.

CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

Nous avons vu que l'ordre de Saint-Benoit avait produit successivement deux nouveaux ordres, comme deux branches sorties d'un tronc vigoureux, savoir : l'ordre de Cluny et celui de Cîteaux.

L'ordre primitif et ses deux branches s'altérèrent à la longue, et eurent besoin de réforme, comme cela est arrivé à la plupart des ordres religieux. C'est au dix-septième siècle que cette grande réforme a eu lieu. Nous l'avons déjà vu pour l'ordre de Cluny, et en partie pour celui de Cîteaux au chapitre des feuillants.

Nous allons aujourd'hui donner l'histoire de la réforme mémorable qui raviva l'ordre primitif, et mit le comble à sa gloire dans ce même siècle qui fut si fécond, tant en réformes d'ordres anciens qu'en établissements d'ordres nouveaux.

Nous avons dit, page 58, tome Ier, que Dom Didier de la Cour avait demandé aux religieux du Mont-Cassin des renseignements sur leurs constitutions, pour dresser celles de la congrégation de Saint-Vanne, qu'il avait fondée.

Saint-Vanne était une abbaye fort ancienne à Verdun en Lorraine. La discipline y était fort relâchée, comme dans presque toutes les abbayes de cette province, vers la fin du seizième siècle. Après un essai infructueux de réforme, le cardinal de Lorraine, légat du saint-siége dans ce pays, avait été obligé d'en séculariser un grand nombre.

Didier de la Cour, dont les parents avaient été ruinés par les guerres, dont la malheureuse Lorraine était souvent le théâtre, était venu, faute d'autres moyens d'existence, demander une place de frère convers à l'abbaye de Saint-Vanne. Mais par la protection d'un de ses oncles, il obtint d'être reçu au nombre des religieux de ce monastère, qui cepen-

dant virent avec peine qu'on leur associât un jeune homme mal élevé, et qui n'avait fait aucune étude. En conséquence il fut mal vu, mais sa patience et sa douceur désarmèrent à la fin ses confrères, et ils se chargèrent de son éducation. Pour l'achever, ils l'envoyèrent à l'université de Pont-à-Mousson. Il y reçut en 1581 la prêtrise, à l'âge de trente ans, et retourna à Saint-Vanne.

Les désordres qui y régnaient l'affligèrent et il osa parler de réforme. Il n'en fallut pas davantage pour soulever contre lui toute la communauté. Pour se débarrasser de ce réformateur, on l'envoya dans un ermitage qui dépendait de cette abbaye. Il y resta quelque temps, mais il en fut chassé par une troupe de soldats qui passaient par là, et il revint à Saint-Vanne. Il y trouva pour abbé l'évêque même de Verdun, à qui il plut, et qui le nomma prieur de cette maison. L'abbé et le prieur se trouvant d'accord, entreprirent la réforme de l'abbaye. Ils ne purent y réussir qu'en dispersant les moines dans d'autres maisons, et en les remplaçant par de nouveaux sujets, qui adoptèrent le plan de réforme qu'on leur présenta.

Le personnel de l'abbaye étant entièrement renouvelé, les nouveaux religieux embrassèrent avec joie les règles tracées par l'abbé et le prieur, et tout changea de face à Saint-Vanne. Cette révolution fit bruit, et Saint-Vanne fut cité pour la bonne discipline qui y régnait. L'évêque de Verdun avait encore une autre abbaye, celle de Moyen-Moutier dans les Vosges, dédiée à saint Hydulphe. Il y introduisit la même réforme qu'à Saint-Vanne, et ces deux maisons formèrent une même congrégation sur le modèle de celle du Mont-Cassin et de Sainte-Justine de Padoue, et qui fut appelée la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, par une bulle de Clément VIII, de l'an 1604.

Le cardinal de Lorraine voyant l'heureux succès de la réforme introduite dans la nouvelle congrégation, profita de son pouvoir de légat pour obliger toutes les autres abbayes de la Lorraine, au nombre d'environ quarante, à embrasser la même réforme, en se réunissant à la congrégation de Saint-Vanne et pratiquant les mêmes observances, qui n'étaient autres que celles de la règle primitive du patriarche saint Benoît.

Ces abbayes étaient situées dans les villes de Toul, Nancy, Metz et à Luxueil. Cette dernière avait été fondée, vers 600, par saint Colomban, au pied des Vosges.

Dom Didier de la Cour, après une vie entièrement consacrée à l'établissement de la réforme de son ordre, mourut, en 1623, à l'âge de soixante et douze ans.

L'exemple donné par la congrégation de Saint-Vanne ne fut pas stérile, et fut bientôt copié en France. La première abbaye qui voulut l'imiter fut celle de Saint-Augustin, à Limoges, dont les moines étaient les successeurs de ceux qui avaient autrefois été si durs envers les grandmontains, comme nous l'avons vu. Le dernier abbé commendataire de cette abbaye la soumit lui-même, en 1613, à la congrégation de Saint-Vanne, et plusieurs autres abbayes en France suivirent cet exemple.

Dom Didier envoya à ces monastères des religieux lorrains pour leur enseigner les mêmes observances qui se pratiquaient dans sa congrégation. Mais comme alors la Lorraine était un pays étranger à la France, on trouva quelques inconvénients à réunir à une même congrégation des abbayes situées dans deux pays de dominations différentes, et on jugea plus convenable que les monastères réformés en France formassent une congrégation particulière sous le nom de congrégation de Saint-Maur, mais que, vu l'identité de but, les deux congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur contractassent ensemble une union étroite et une communauté de prières.

Cet arrangement plut à Louis XIII, qui, en 1618, donna des lettres patentes pour l'érection de la nouvelle congrégation qui se formait dans ses États, et peu après, le pape Grégoire XV approuva cette congrégation, et lui accorda les mêmes avantages dont jouissait la congrégation du Mont-Cassin.

Tout étant ainsi réglé, la congrégation de Saint-Maur prit possession du monastère des Blancs-Manteaux, à Paris; mais il s'ensuivit un procès entre elle et les guillelmites à qui cette maison avait appartenu. Ces derniers étaient soutenus par l'université de Paris, mais malgré cet appui, les guillelmites succombèrent et les bénédictins de Saint-Maur furent maintenus en possession des Blancs-Manteaux. Ainsi cette maison fut la seconde après celle de Saint-Augustin, à Limoges, qui embrassa une réforme qui se propagea rapidement; car bientôt on y vit entrer les abbayes de Saint-Denis, près Paris, de Saint-Germain des Prés, de Fécamp en Normandie, de Marmoutiers à Tours, de Corbie près d'Amiens, et au moins une centaine d'autres dans toute la

France, où la congrégation de Saint-Maur composa six provinces (1).

Presque toutes ces abbayes étaient en commende; mais celle de Saint-Augustin, à Limoges, eut le privilége de rester régulière, en mémoire de ce qu'elle était la première en France qui avait embrassé la réforme.

A l'imitation de ce qui s'était passé en France, plusieurs abbayes des Pays-Bas, comme Saint-Hubert en Ardenne, Saint-Denys, près de Mons, Afflighem, etc., s'étaient d'abord réunies à la congrégation de Saint-Vanne, mais ensuite elles formèrent une congrégation particulière sous le nom de Saint-Placide, qui avait été, ainsi que saint Maur, un des premiers disciples du grand saint Benoît.

Il y eut une différence notable entre l'esprit qui anima les réformes de Citeaux et celle de l'ordre primitif de Saint-Benoît. Les cisterciens réformés, comme nous le verrons en parlant des trappistes, se dévouèrent aux travaux et aux fatigues du corps. Nous le voyons aujourd'hui en France et en Algérie, où les trappistes ne sont admis que comme travailleurs, pour tenir des fermes-modèles, comme l'ont fait leurs devanciers à Molesme et à Citeaux.

Les réformés des congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, au contraire, ont préféré les travaux de l'esprit à ceux du corps. Aucune congrégation n'a montré au monde une réunion de savants et d'écrivains infatigables comme ceux qu'a offerts la congrégation de Saint-Maur.

Quel lustre n'ont pas jeté sur elle les PP. Montfaucon, Mabillon, Ruinart, Martene, Luc d'Acheri et tant d'autres par les importants ouvrages dont ils ont enrichi la république des lettres, pendant le premier siècle de son existence! C'est à eux que nous devons les précieuses éditions des Pères de l'Église, tant grecs que latins.

Ces pieux cénobites, modestes, libres de toute ambition, vivaient tranquilles au milieu de leurs livres, appliqués à l'étude, mettant en commun leur patience, leur sagacité, pour exécuter des ouvrages de longue haleine,

(1) Les abbayes que nous venons de nommer, et d'autres encore, ont été fondées comme suit :
Saint-Denys, par Dagobert I[er], au septième siècle;
Saint Germain-des-Prés, par Childebert, fils de Clovis, au sixième siècle;
Fécamp, par Richard, duc de Normandie;
Marmoutier, par saint Martin, évêque de Tours;
Corbie, par sainte Bathilde, reine de France, au septième siècle;
Saint-Benigne, à Dijon, par Grégoire, évêque de Langres, vers 500;
Sainte-Trinité, à Vendôme, par Geoffroi, comte d'Anjou, en 1042, etc.

et quand la mort les surprenait dans le cours de leurs travaux, ils laissaient à leurs survivants le soin de les achever, comme le soldat frappé sur le champ de bataille laisse à ses camarades celui d'assurer la victoire.

On ne les voyait pas s'occuper de futiles ouvrages bons pour amuser les oisifs, de poésies légères ou d'œuvres badines. C'était l'histoire de l'Église, celle des nations puisée dans les vieilles annales et tirée du fond des bibliothèques poudreuses, qui absorbait tous leurs moments, et ce sera toujours dans les in-folio que nous ont laissés les bénédictins, que l'on trouvera les documents les plus sûrs pour éclaircir les ténèbres de l'histoire.

Une vaste érudition, une excellente critique, recommandent les ouvrages des savants bénédictins, et aucune académie n'a jamais offert des écrivains si laborieux, ni si judicieux (1).

C'était à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, que travaillaient ces infatigables religieux, et cette même maison, si longtemps le sanctuaire des vertus et des utiles travaux, fut pendant la révolution un théâtre de massacres et d'horreurs, en septembre 1792.

Les bénédictins de Saint-Maur, outre leurs écrivains, avaient encore

(1) Nous donnerons ici une notice des ouvrages les plus estimés qu'ont laissés les principaux écrivains de la congrégation de Saint-Maur :

D. Montfaucon, édition de saint Athanase, 3 vol.;

D. Mabillon, idem de saint Bernard, 2 vol.;

D. Ruinart, idem de Grégoire de Tours, et actes des martyrs;

D. Thuillier a complété les actes du précédent;

D. Massuet, édition de saint Irénée;

D. Martianay, idem de saint Jérôme, 5 vol.;

D. De Sainte-Marthe, idem de saint Grégoire;

D. Martene, 23 volumes d'œuvres diverses;

D. Luc d'Acheri, Spicilege, 13 vol;

D. Lami, œuvres diverses;

D. Félibien, Histoire de Paris et de l'abbaye de Saint-Denys.

En vertu de leur vœu d'obéissance, les bénédictins de Saint-Maur, par l'ordre de leurs supérieurs, allaient de ville en ville par toute la France, et même dans les pays voisins, consulter les archives, visiter les bibliothèques publiques et particulières, copier des inscriptions et des épitaphes, pour recueillir le plus possible de documents historiques. Nous avons deux volumes d'un voyage très-curieux, fait au commencement du siècle dernier, par deux moines de Marmoutier, en France, dans les Pays-Bas et l'Allemagne, où ils exposent eux-mêmes, dans une préface, quel but ils se proposaient. « Dieu, disent-ils, nous a donné beaucoup d'amour » pour le travail et un grand zèle pour toute entreprise lorsqu'il s'agit de rendre service à » l'Église et à l'État, et de contribuer de notre part à l'utilité publique. »

des professeurs qui se dévouaient à l'éducation de la jeunesse. Ils tenaient quelques écoles militaires, comme nous l'avons vu à propos de l'abbaye de Tiron, qu'ils avaient dans le Perche. Ils eurent en particulier un collége célèbre dans le Languedoc, à Sorèze, qui, depuis la proscription des ordres religieux, fut encore un pensionnat renommé.

L'ordre des bénédictins succomba avec tous les autres à la révolution de 1789. Dans ces derniers temps, les bénédictins avaient tenté de se rétablir à Solesmes, dans le diocèse du Mans; mais il parait que la révolution de 1830, aussi hostile aux ordres monastiques que celle de 1789, s'est opposée à la résurrection d'une congrégation qui aurait encore pu honorer la France par de nombreux travaux. Il ne nous reste plus qu'à dire, avec l'aimable auteur de la *Gastronomie :*

« Retraite du repos, des vertus solitaires,
» Cloîtres majestueux, fortunés monastères,
» Je vous ai vus tomber, le cœur gros de soupirs ;
» Mais je vous ai gardé d'éternels souvenirs. »

Bons moines de Corbie, à qui, quoique enfant, j'ai pu rendre quelques services, c'est à vous que je dois les premiers livres de ma bibliothèque! Je ne les ouvre jamais sans penser à vous, à ces heureux temps où votre superbe abbaye faisait l'ornement de cette chétive bicoque, dont vous souteniez l'industrie et nourrissiez les pauvres. Que pensent aujourd'hui ses tristes habitants à la vue des ruines (1) de l'antique monastère qu'ont habité les Adelard, les Paschare-Ratbert, et d'où est sorti saint Anschaire pour aller évangéliser les barbares de la Suède et fonder sur le Weser la *nouvelle Corbie* (2), qui plus heureuse que sa mère, est devenue de nos jours une ville épiscopale?

(1) Il ne reste de l'ancienne abbaye de Corbie que la porte et une partie de la façade, les murs de la vaste enceinte, les tours et la nef de l'église. Tout le reste a été rasé, et la charrue y a passé.

(2) En allemand *Corwey*, en Westphalie.

SŒURS DE NOTRE-DAME

DE LA MISÉRICORDE.

Le cardinal de Granvelle, au milieu des tracasseries, des embarras de toute espèce qu'il rencontrait dans le gouvernement des Pays-Bas espagnols, dans un temps de troubles et de factions, avait pris, pour devise, ce vers de l'Énéide :

« Durate et vosmet rebus servate secundis. »

Cette devise est celle des hommes à grand caractère qui poursuivent avec courage et persévérance un but difficile à atteindre.

Nous allons trouver ce caractère dans un pauvre prêtre et une femme des provinces méridionales de la France; deux âmes fortes que Dieu destinait à fonder une congrégation utile à la religion, et qui manquait jusqu'alors.

Ces deux personnes qu'une espèce de hasard réunit, sont Antoine Yvan et Madeleine Martin, fondateurs de la congrégation des *sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde.*

Yvan était né en 1570, dans un village du diocèse d'Aix, en Provence, de parents pauvres et vivant péniblement de leur travail; il perdit son père dès l'âge de trois ans.

Cet enfant avait un bon naturel et des sentiments plus élevés que sa naissance. Il cherchait à s'instruire, mais, faute de moyens, il ne pouvait pas être admis aux écoles publiques. Pour y suppléer, à l'âge de six ou sept ans, il se plaçait sur le chemin des enfants qui allaient à l'école, ou qui en revenaient, et, en leur offrant les fruits que sa mère lui donnait à lui-même pour sa nourriture, il les priait de lui apprendre à lire.

Plus tard, il obtint une place d'enfant de chœur dans sa paroisse, et reçut des leçons des prêtres qui la desservaient. Voilà quels furent les commencements de son éducation.

Quand il fut plus avancé en âge, il alla se présenter pour domestique dans un couvent de Minimes des environs, et là il apprit de lui-même à graver et à peindre, talent pour lequel il se sentait du goût; et sans maître, il fit d'assez grands progrès dans ces deux arts. Dans les moments de relâche que lui laissait son service, il gravait, peignait, ou priait Dieu. Les PP. minimes, voyant ses heureuses dispositions, lui donnèrent eux-mêmes des leçons de latin. Malheureusement une famine affreuse vint affliger la Provence. Le prix exorbitant des denrées obligea plusieurs familles à renvoyer leurs domestiques pour diminuer leurs dépenses. Les minimes se trouvèrent dans le même cas, et renvoyèrent le pauvre Yvan qui se trouva sans ressource. Que faire, sans fortune et sans amis?

Le malheureux jeune homme n'eut d'autre asile qu'un bois, où il passa une douzaine de jours exposé aux intempéries de l'air, n'ayant pour nourriture que des herbes et des racines.

Dans cette triste position, il imagina de faire un fagot avec des branches d'arbres qu'il coupa, et de l'aller vendre à la ville pour avoir de quoi acheter un peu de pain. Le voilà donc en route chargé de son fagot; mais, vu son état de faiblesse, ce fardeau l'accablait, et il n'avait plus la force d'avancer. En ce moment, il lève les yeux au ciel, et croit entendre dans le bois une voix qui lui dit : « Pauvre garçon, aie confiance en » Dieu; il ne t'abandonnera pas. » Cette voix le rassura et lui rendit des forces. Il se sentait soutenu par la Providence (1).

(1) Dans le cours de nos malheurs, en 1794 et 1795, alors que des milliers de prêtres français, chassés de leurs foyers par les barbares sortis des flancs de la révolution, allaient chercher un asile au delà du Rhin, n'avons-nous pas éprouvé nous-mêmes combien la providence divine veillait sur nous? Que de fois haletants, harassés d'une longue route, arrivant à la porte d'une ville, nous y trouvions une honnête femme, qui nous disait : « Messieurs, vous cherchez » sans doute un logement, suivez-moi; je vous en procurerai un. » Nous suivions cet ange du Seigneur; elle nous menait chez un bon bourgeois, qui nous faisait asseoir à sa table, et nous donnait un lit, sans rien vouloir recevoir de nous que des remerciments. Le lendemain, il nous donnait une lettre de recommandation pour un parent ou un de ses amis, qui habitait la ville voisine, où nous trouvions le même accueil.

Nous traversions ainsi de vastes contrées, dont les peuples soulageaient nos misères, et

La petite ville de Pertuis, dans le comtat d'Avignon, offrit à Yvan quelques ressources. Il se présenta d'abord pour sonner les cloches au sacristain de l'église, peignit des images qu'il vendait aux écoliers, et enseigna à lire aux enfants de quelques gentilshommes, trouvant encore le temps de consulter les peintres du pays pour se perfectionner dans leur art. C'était la nuit qu'il travaillait à la peinture, n'ayant pas d'autre temps à y consacrer.

Dans le désir d'étudier la philosophie, il s'adressa au P. César de Bus, fondateur de la Doctrine chrétienne. Mais le défaut de moyens pécuniaires l'empêcha de suivre les cours du collége. Ce n'est qu'à Carpentras qu'ayant trouvé à entrer comme précepteur chez un particulier, celui-ci le mit à même de se présenter, en lui fournissant les habits qui lui manquaient.

De Carpentras il alla à Lyon, où il vécut en donnant des leçons d'écriture, mais ayant trouvé cette grande ville dangereuse pour ses mœurs, il retourna en Provence.

Ce fut là qu'il se vit au comble de ses désirs, en recevant les ordres sacrés de la main de différents évêques, et enfin la prêtrise de celles de l'évêque de Fréjus en 1636. Il avait alors trente ans.

Il retourna ensuite au lieu de sa naissance, où il retrouva sa mère, vieille, infirme et accablée de misère.

Bientôt il fut nommé à une cure; mais des scrupules de conscience lui firent quitter le ministère, et il alla passer une dizaine d'années dans un ermitage, où il mena une vie très-mortifiée, et constamment occupé d'œuvres de dévotion.

éprouvant par nous mêmes combien est vrai ce verset du psaume 54 : *Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet.*

C'est ainsi que, à l'époque où l'impiété régnait en France, et que le culte du vrai Dieu y était remplacé par celui de la *déesse Raison*, le clergé français errait de ville en ville par toute l'Europe : vie forcément vagabonde! Tel prêtre, qui avait reçu l'hospitalité chez un habitant de la Westphalie, se levait un beau matin, et mettant, comme le soldat, son havre-sac sur son dos, prenant à la main son bâton blanc, comme le pèlerin qui va entreprendre un long voyage, il disait adieu à son hôte, en lui annonçant qu'il partait pour Rome, comptant chaque jour sur l'étape de la Providence.

. . . . quæque miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui.

(Enéide, liv. 2.)

Cependant ce changement continuel d'état lui attira des reproches. On y trouvait de l'instabilité, du caprice. Toutefois il essaya encore de rentrer dans le ministère, en acceptant la cure de Brignolles et ensuite la place d'aumônier dans une chapelle à Aix.

Mais une pensée unique l'occupait depuis longtemps. Ayant passé toute sa vie à lutter contre la misère, qui contrariait sa vocation, il avait envie de fonder un ordre, pour venir au secours des personnes dépourvues de fortune. Personne ne connait mieux le poids de l'indigence que celui qui l'a éprouvée.

A l'époque où il vivait, époque de réaction religieuse, sainte Françoise de Chantal avait fondé un ordre, le premier où l'on admettait les veuves. Mais il fallait toujours fournir une dot pour qu'une femme fût reçue dans un couvent. C'est cet obstacle que le respectable Yvan voulait détruire, en instituant une congrégation où une fille pieuse pût entrer sans rien payer.

Madeleine Martin, née à Aix, en 1612, avait formé le même projet, avant de connaitre Yvan, et le hasard lui ayant donné ce vertueux prêtre pour confesseur, elle lui en fit part. Dès lors cette coïncidence plaçait Yvan et sa pénitente dans la même position que saint François de Sales avec sainte Françoise de Chantal, et l'ordre des *sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde*, qui en résulta, fut fondé dans les mêmes circonstances qui avaient produit celui de la Visitation.

Mais un simple prêtre et une femme, peu connue à Aix, ne rencontrèrent pas pour réussir les mêmes facilités qu'un évêque et une dame des premières maisons de sa province.

Le but du nouvel institut trouva peu de sympathie en Provence. L'archevêque d'Aix, Louis-Alphonse de Richelieu, frère du fameux cardinal de ce nom, et ensuite son successeur, Louis de Bretel, ne voulurent pas admettre ce nouvel ordre, quoique le vice-légat d'Avignon l'eût favorisé par une bulle expresse.

Ce ne fut qu'après dix ans de tracasseries et d'obstacles de toute espèce que les compagnes que Madeleine Martin s'était adjointes, sous la direction du P. Yvan (1), furent admises à prononcer les vœux de religion.

(1) A l'époque où Yvan fit la connaissance de Madeleine Martin, il était membre de la congrégation des prêtres de l'Oratoire, fondée en France par le cardinal de Bérulle.

et celui en particulier de recevoir sans dot les filles pauvres qui se présenteraient. Il ne fallut pas moins qu'une bulle d'Urbain VIII, du 3 juillet 1642, confirmée par une autre d'Innocent X, du 2 avril 1648, pour décider l'archevêque d'Aix à donner l'habit aux douze premières filles qui se présentèrent. Madeleine Martin, la supérieure, prit alors le nom de *sœur Marie-Madeleine de la Trinité*, suivant l'usage qui fait changer de nom aux personnes qui entrent en religion.

Dix ans s'étaient passés à vaincre toutes ces difficultés. Mais alors la congrégation étant approuvée par les supérieurs ecclésiastiques, et reconnue par des lettres patentes de Louis XIII, enregistrées par les parlements de Paris et d'Aix, l'opinion publique ayant appris le bien qu'elle opérait, ces religieuses eurent des établissements à Avignon, à Marseille et à Paris, en 1651, faubourg Saint-Germain, rue du Colombier.

C'est dans cette dernière maison que mourut, en 1653, le P. Yvan, dont toute la vie avait été une lutte continuelle, d'abord contre la misère, ensuite contre les obstacles sans nombre qu'il avait rencontrés sur sa route, tant il faut quelquefois d'efforts, dans le monde où nous vivons, pour l'exécution d'une bonne pensée!

La mère Marie-Madeleine de la Trinité survécut vingt-cinq ans à son directeur, et fit pendant ce temps deux nouveaux établissements, à Arles et à Salon, où mourut le fameux Nostradamus.

Pendant ce quart de siècle, elle éprouva encore bien des traverses, qui, ajoutées à ses souffrances corporelles, lui rendirent l'existence bien pénible. On trouvait qu'elle recevait un trop grand nombre de filles pauvres parmi ses religieuses, ce qui tenait la communauté dans un état de gêne continuelle. C'est dans son monastère d'Avignon qu'elle mourut en 1678, après une maladie cruelle dont elle souffrait depuis dix ans.

L'archevêque d'Avignon et le vice-légat l'allèrent voir pendant sa maladie, et elle reçut d'eux l'assurance de l'estime qu'avait pour elle le pape Innocent XI. Elle rendit l'esprit en donnant sa bénédiction à ses filles prosternées aux pieds de son lit, et pleurant leur digne fondatrice. Son corps fut exposé dans l'église pendant deux jours à la vénération publique, et son oraison funèbre fut prononcée par un P. doctrinaire, en présence de l'archevêque d'Avignon et du vice-légat.

Comme le quatrième vœu de ces religieuses leur imposait la loi de ne refuser, pour défaut de fortune, aucune fille de bonne maison et de

bonnes mœurs, qui se présentait, elles étaient obligées de travailler continuellement pour subvenir aux charges auxquelles elles étaient exposées. De plus, s'il arrivait que leur travail leur procurât quelque superflu, elles devaient l'envoyer à d'autres maisons religieuses qui se trouvaient dans le besoin. Charité héroïque que la religion seule peut inspirer!

Pour remplir le but de leur institut, le fondateur leur avait imposé une règle fort douce, celle de saint Augustin avec le petit office de la Vierge. Elles gardaient la clôture, et recevaient peu de visites au parloir.

Leur habillement consistait en une robe grise avec un scapulaire de serge blanche, sur lequel elles portaient un crucifix attaché à un ruban noir. En habit de cérémonie, elles avaient un manteau gris et un voile noir avec une guimpe, comme toutes les autres religieuses.

Il parait que cet ordre n'existe plus en France, et qu'il aura été éteint à la révolution de 1789.

LAZARISTES.

Nommer saint Vincent de Paul, c'est rappeler le souvenir d'un prêtre qui a fait grand honneur au pays qui l'a vu naître, et s'est rendu le plus utile à la religion et à l'humanité.

Ce ne fut pas un savant, possesseur de vastes connaissances; un auteur connu par des écrits profonds et instructifs; un orateur cité pour ses discours éloquents; c'était un simple prêtre, doué d'une immense charité, habile à imaginer et à conduire à bonnes fins des entreprises de bienfaisance, et qui, sans rien posséder lui-même, sut parvenir à des résultats qui supposaient les plus grandes ressources.

Ce saint personnage naquit en 1576, dans un village (1) voisin de la petite ville d'Acqs, plus connue sous le nom de Dax, anciennement épiscopale, département des Landes. Son père, Guillaume de Paul, était un paysan peu aisé, possédant une petite métairie, qu'il exploitait à l'aide de sa famille qui était assez nombreuse, car il avait six enfants, dont Vincent était le troisième. Ce dernier gardait les troupeaux de son père, qui, lui trouvant plus d'esprit que n'en avaient ses frères, fit un effort pour lui donner une éducation supérieure à celle de ses autres enfants. Il le plaça chez les cordeliers d'Acqs, moyennant une faible pension que ces pères lui demandèrent.

Le jeune Vincent fit des progrès rapides en peu d'années, et un avocat de Dax ayant eu occasion de le connaître, le prit chez lui pour instruire ses enfants, tout en continuant lui-même ses propres études.

A vingt ans, Vincent alla à Toulouse étudier la théologie, et y reçut successivement tous les ordres jusqu'à la prêtrise.

Son père étant mort, il abandonna à sa mère et à ses frères sa part

(1) Ce village, au lieu de son ancien nom, porte aujourd'hui celui de *Saint-Vincent-de-Paul*.

dans la succession, et n'ayant pas d'autres moyens de subsister, il remplit les fonctions de précepteur chez différents seigneurs des environs de Toulouse.

En 1605, à l'âge de vingt-neuf ans, Vincent, qui jusqu'alors avait vécu dans un état de gêne, eut un moment l'espoir d'arriver à l'aisance. Un ami, en mourant, lui avait fait un legs de quinze cents livres. Une pareille somme, à cette époque, améliorait sa position. Il va donc à Marseille pour toucher son legs. Mais, pour revenir à Toulouse, on lui conseille de prendre la voie de la mer, comme la plus courte. Le malheur veut que le vaisseau qu'il montait soit attaqué et pris par des pirates barbaresques, qui l'emmènent en Afrique.

Que va devenir le malheureux Vincent entre les mains de ces barbares? Il est vendu comme esclave, et après avoir été acheté par différents maîtres, il se trouve enfin appartenir à un renégat, natif de Nice, qui l'emploie à la culture de son jardin.

Les philanthropes de nos jours trouvent mauvais qu'on permette aux Arabes, qui habitent l'Algérie, d'avoir des nègres pour esclaves. Qu'ils jugent donc quelle devait être la position d'un jeune prêtre français esclave dans ces mêmes contrées, privé de toute communication avec son pays, et sans espoir d'y retourner jamais! Il faut, comme nous, exilés dans les landes de la Westphalie, s'être vu obligé, pour vivre, d'aider les paysans dans leurs travaux, de soigner leurs enfants, et de garder leurs troupeaux, pour pouvoir apprécier quel était le sort de Vincent chez les barbaresques.

Heureusement pour lui, une des femmes de son maître, quoique musulmane, aimait à causer avec lui; il lui plaisait. Pendant son travail, afin de charmer ses ennuis, en pensant à la France, comme autrefois les Juifs captifs à Babylone pensaient à Sion, il chantait les hymnes de l'Église, le *Salve Regina*, le psaume *Super flumina Babylonis*, le cantique de l'exil. Ces chants plaisaient à sa maîtresse et lui donnaient une haute idée de la religion de son esclave. Elle en parla à son mari, et lui demanda comment il avait pu renoncer à une religion si belle. Le renégat en fut touché, et eut honte de son apostasie. Il l'avoua à son esclave, et tous deux prirent le parti de se soustraire par la fuite à ces contrées barbares. La Providence les favorisa. Ils s'emparèrent d'une frêle embarcation, sur laquelle ils traversèrent la Méditerranée, au milieu de mille dangers, et

abordèrent à Aigues-Mortes, d'où ils se rendirent à Avignon. Le renégat y fit abjuration du mahométisme entre les mains du légat, et de là partit pour Rome avec son compagnon de voyage. Il finit par entrer dans la congrégation des hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Quant à Vincent, il se rendit à Paris, où les frères de la même congrégation tenaient l'hôpital de la Charité au faubourg Saint-Germain, et il y allait servir et consoler les malades. Il avait passé à peu près deux ans dans l'esclavage chez les barbaresques.

Le premier poste qu'il occupa à Paris, fut celui d'aumônier ordinaire de la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, personne pieuse à laquelle il fut recommandé. Ayant eu occasion de faire la connaissance de M. de Bérulle, instituteur de la congrégation de l'Oratoire, celui-ci lui proposa la cure de Clichy, à une lieue de Paris : il l'accepta et y fit beaucoup de bien. Mais peu de temps après, il la quitta pour entrer chez Emmanuel de Gondi, comte de Joigni, général des galères de France, en qualité de précepteur de ses enfants. Ils étaient trois, dont un fut le fameux cardinal de Retz, qui joua un rôle si singulier pendant les troubles de la Fronde.

Le général des galères était un seigneur distingué. Deux de ses frères occupèrent le trône épiscopal de Paris, l'un comme le dernier évêque, et l'autre comme le premier archevêque de cette ville. Il tenait un grand état de maison, et notre saint avait la confiance entière des parents de ses trois élèves. Cependant le grand luxe au milieu duquel il vivait, n'était pas dans ses goûts. Il en parla à M. de Bérulle, qui lui offrit une nouvelle cure, où il pourrait faire plus de bien que dans la maison d'un grand seigneur. C'était la cure de Châtillon-lès-Dombes, dans la Bresse. Il quitta donc l'hôtel de Gondi, et s'étant associé un prêtre vertueux, il alla avec lui s'établir à Châtillon, où il entreprit de convertir un grand nombre de huguenots qui habitaient ce pays. Il y réussit au delà de ses souhaits, et ramena à la vérité ce peuple livré jusqu'alors à la plus profonde ignorance.

Cependant la comtesse de Joigni regrettait son abbé qui avait été le directeur de sa conscience. Pour le rappeler à Paris, elle proposa à son mari et à son beau-frère l'archevêque de cette ville, d'y établir une compagnie de missionnaires qui se dévoueraient à l'instruction des habitants de la campagne, et dont le chef serait Vincent de Paul. Ce projet plut à l'archevêque, qui donna à ces missionnaires le collége des Bons-Enfants

pour les loger; de leur côté, le comte et la comtesse de Joigni leur fournirent les fonds nécessaires à leur établissement.

La première bonne œuvre qu'entreprit Vincent de Paul, en rentrant dans l'hôtel de Gondi, fut la visite qu'il fit des galériens détenus dans plusieurs prisons de Paris. Il obtint qu'ils fussent tous réunis dans une même maison, où il allait les instruire, les consoler et pourvoir à leurs besoins spirituels et corporels. Le bon effet que cette mesure produisit sur ces malheureux, frappa tellement le général des galères, qu'il en parla au roi Louis XIII, en lui annonçant combien Vincent était propre à opérer une révolution heureuse dans cette partie du service. En conséquence, le roi, par une ordonnance, nomma Vincent de Paul aumônier général de toutes les galères de France.

En sa nouvelle qualité, notre saint alla à Marseille visiter les forçats qui y étaient détenus, leur procura les mêmes consolations qu'il avait données à ceux de Paris. C'est lui qui donna l'idée de fonder dans cette ville un hôpital pour les galériens, que Louis XIV, en 1658, dota d'un revenu annuel de 12,000 livres avec trois cents lits, et tout ce qu'il fallait pour pourvoir aux besoins de ces malheureux.

M. de Gondi étant mort en 1625, Vincent quitta son hôtel, et alla demeurer avec ses compagnons au collége des Bons-Enfants. Louis XIII autorisa la nouvelle communauté par lettres patentes de 1627, et trois ans après, Urbain VIII l'érigea en congrégation, sous le nom de *Prêtres de la mission*. En 1638, l'instituteur en rédigea les constitutions. Mais dans la suite les chanoines réguliers de Saint-Victor leur ayant cédé leur prieuré de Saint-Lazare, aux portes de Paris, ils quittèrent leur collége des Bons-Enfants pour s'y établir, et prirent alors le nom de *Lazaristes*, sous lequel ils sont connus.

Ces missionnaires ne sont pas des religieux ; ils ne font que des vœux simples. Ils s'engagent à travailler à la conversion des peuples, surtout de ceux des campagnes, à former dans les séminaires les jeunes clercs aux fonctions ecclésiastiques, et à confesser, comme les prêtres séculiers, ceux qui s'adresseront à eux.

Quand Vincent de Paul n'aurait d'autre titre que celui de fondateur des prêtres de la mission, ce titre suffirait pour sa gloire. Mais il ne se borna point à cette bonne œuvre : son zèle le porta plus loin.

Il voyait avec peine combien de malheureux enfants, fruits du liber-

tinage, ou nés de parents pauvres et dénaturés, périssaient abandonnés à la pitié publique. Il conçut le projet de fonder un hôpital pour recueillir ces petits infortunés. Il avait déjà établi des confréries de dames pieuses, dont les unes se chargeaient des pauvres de leur paroisse; d'autres, d'instruire les jeunes filles. Il y en avait aussi qui allaient dans les hôpitaux et même à l'Hôtel-Dieu soigner les malades. Déjà, avec le concours de ces pieuses dames, il avait contribué à la fondation des hôpitaux de la Pitié, de Bicêtre et de la Salpêtrière. Il proposa donc aux personnes qui composaient ces confréries de fonder un établissement pour les enfants trouvés. Mais comment exécuter un pareil projet? Où en trouver les fonds? Vincent réunit un jour toutes les dames qui s'occupaient d'œuvres de charité, et il fut si éloquent, en leur dépeignant la misère de ces enfants, que toutes, fondant en larmes, s'écrièrent qu'au lieu de les abandonner, elles feraient les derniers efforts pour venir à leur secours, comptant sur l'appui de la Providence. Elles se cotisèrent pour faire les premiers fonds de l'entreprise. De son côté, la reine Anne d'Autriche obtint du roi 12,000 livres. D'autres secours vinrent ensuite, et enfin on vit s'élever sur la place de Notre-Dame un vaste bâtiment destiné à renfermer dix mille de ces enfants.

Une réflexion se présente ici :

Sur cette même place de Notre-Dame, en face l'un de l'autre, se montrent deux grands établissements, d'un côté l'Hôtel-Dieu, de l'autre l'hôpital des Enfants-trouvés. Paris les doit à deux ministres de l'Église, l'évêque saint Landri et le prêtre saint Vincent. Quelle a été la récompense de ce double bienfait? — Le pillage de Saint-Lazare en 1789, et celui de l'archevêché en 1831.

Il ne manquait que des religieuses pour avoir soin de ces enfants. Vincent y pourvut par la fondation des sœurs de la charité dont nous parlerons au chapitre suivant, où nous rappellerons les autres services rendus à la religion par ce grand homme de bien.

Ce saint personnage, qui sur la terre paraissait être le bras de la Providence, jouissait à la ville et à la cour de la plus haute vénération. Il fut choisi pour assister Louis XIII dans ses derniers moments, et quand le roi fut mort, la reine régente, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, nomma notre saint membre du conseil de régence, et le consulta dans tout ce qui concernait les affaires ecclésiastiques.

En 1658, Vincent rassembla tous ses disciples à Saint-Lazare, leur remit par écrit le plan général de tout ce qu'ils avaient à faire pour continuer son œuvre, et les exhorta à remplir les devoirs qu'ils s'étaient imposés.

Cependant ses forces diminuaient, et les infirmités, produit de la vieillesse, commençaient à l'atteindre. Le pape Alexandre VII lui avait envoyé un bref qui le dispensait de la récitation du bréviaire, mais il était mort quand ce bref arriva à Paris. Il expira le 27 septembre 1660, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il fut enterré dans l'église de Saint-Lazare, et il y eut un concours inouï de personnes qui assistèrent à ses obsèques. On y voyait, entre autres, le prince de Conti, le nonce du pape et plusieurs évêques.

Son corps, visité en 1712 par le cardinal de Noailles, fut trouvé tout entier. Il fut béatifié en 1729 par Benoît XIII, et canonisé en 1735 par Clément XII.

La maison de Saint-Lazare, convertie aujourd'hui en prison, était renfermée dans un vaste enclos comprenant des jardins, des champs ensemencés et même un moulin à farine. Il s'y trouvait une maison de force, espèce de succursale de la Bastille, où des familles faisaient quelquefois, par mesure de discipline, renfermer un jeune homme qui se livrait à des écarts de conduite. C'était dans cette maison que résidait le général de toute la congrégation, qui avait un grand nombre d'établissements en France, en Italie et jusqu'en Pologne.

Tous les jeunes clercs des séminaires de Paris, avant de recevoir les ordres, étaient obligés de faire huit jours de retraite dans cette maison, pour s'y préparer dignement. Ils y occupaient un quartier séparé, et mangeaient au grand réfectoire avec les missionnaires à une table particulière. Ces respectables prêtres étaient avec nous d'une affabilité et d'une politesse singulière, et nous saluaient les premiers du plus loin qu'ils nous apercevaient dans les corridors.

Après la suppression des jésuites, les lazaristes les remplacèrent dans les missions de la Chine. Ils sont rétablis en France (1) et y dirigent plu-

(1) On veut bien encore souffrir en France quelques lazaristes et quelques sulpiciens, pour former des prêtres dans les séminaires : car enfin il en faut encore, ne fût-ce que pour baptiser les enfants et enterrer les morts. Mais peut-être ces lazaristes, ces sulpiciens, ne sont-ils aux yeux du gouvernement autre chose que ce qu'étaient les *officiers instructeurs* que Napoléon

sieurs séminaires. Ils ont encore des missionnaires dans le Levant, et leur maison, chef-lieu de la congrégation, où réside le général, est à Paris, rue de Sèvres. C'est dans leur église que repose, dans une châsse, le corps de leur fondateur.

avait placés dans les lycées, pour apprendre l'exercice aux élèves, qui marchaient au son du tambour à l'entrée et à la sortie des classes.

Quant aux moines, il n'en faut plus dans ce pays : mais en revanche les couvents de femmes y foisonnent. On en trouve même dans les villages. Par là le gouvernement semble encourager le célibat des femmes, et cela dans un temps de paix où les maris ne leur manqueraient pas. Il n'en était pas de même il y a cinquante ans. On criait alors contre le vœu de chasteté des religieuses, et on voulait les forcer à se marier, tandis que l'on confisquait les hommes pour en faire des soldats, et rendre par conséquent les mariages plus difficiles qu'aujourd'hui.

Il y a donc là une sorte d'inconséquence qu'il faut remarquer.

ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ

FONDÉS PAR SAINT VINCENT DE PAUL.

Le Sage regarde comme chose rare *une femme forte*, c'est-à-dire une femme à caractère, et demande où on peut la trouver : *Mulierem fortem quis inveniet?*

Saint Vincent fut plus heureux, et, dans sa longue vie, il en trouva un bon nombre dont il sut tirer parti pour les grands projets qu'il méditait.

Celle qui l'aida dans la fondation de l'hospice des enfants trouvés fut Louise de Marillac, sœur du garde des sceaux et du maréchal de ce nom, qui périt sur l'échafaud en 1632 (1). Elle était née en 1591, et épousa Antoine Le Gras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV, et vécut douze ans avec lui. Elle en eut un fils qu'elle fit élever avec soin et qui devint, dans la suite, conseiller à la cour des comptes.

Comme, dès avant son mariage, elle avait déjà eu l'envie d'entrer en religion et ne s'était mariée que par convenance, une fois veuve, elle revint à ses premiers penchants, et n'eut plus d'autre désir que de s'occuper d'œuvres pieuses.

L'évêque de Belley, Pierre Le Camus, qui était un de ses parents, lui conseilla de prendre pour directeur Vincent de Paul, qui s'occupait alors de l'établissement de ses missionnaires au collége des Bons-Enfants (2). C'était en 1626. Elle se logea dans les environs de ce collége, sur la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, pour être à portée de le voir plus souvent.

(1) Par un jugement qui fait une tache dans l'histoire du cardinal de Richelieu.

(2) Voyez le chapitre précédent.

Le saint prêtre la fit recevoir d'abord parmi les dames des confréries, qu'il avait établies dans Paris, pour les bonnes œuvres qu'il y soutenait.

Dans les premiers temps, ces dames allaient elles-mêmes visiter les malades, tant à Paris que dans les villages voisins, faisaient leurs lits et leur distribuaient les remèdes dont ils avaient besoin. Mais quand, dans la suite, ces confréries admirent dans leur sein des dames d'un rang supérieur, ces soins, n'étant pas dans leurs habitudes, leur parurent trop pénibles, et l'on chercha des filles d'une condition inférieure pour y suppléer. Ce furent alors des *servantes des pauvres*, qu'il fallut dresser pour ce nouveau service.

Ces filles étaient donc sous la dépendance des dames qui se chargèrent de leur instruction. Mme Le Gras prit pour elle cette besogne, et en fit un vœu particulier. En conséquence, elle chercha à réunir le plus grand nombre qu'elle pourrait de filles pieuses qui voudraient se consacrer au soulagement des pauvres. Les premières qu'elle trouva furent des paysannes de la Picardie qui se réfugiaient à Paris, chassées par les guerres qui désolaient leur pays depuis la prise de Corbie par les Espagnols (1).

Mme Le Gras leur procura une maison près de Saint-Lazare, où elle les fit instruire de ce qu'elles devaient savoir pour remplir leur vocation, et dès qu'elles furent au fait des emplois auxquels on les destinait, Vincent de Paul les introduisit dans l'hospice des enfants trouvés qu'il venait de fonder. Le nom qu'on leur donna fut celui de *sœurs de la charité*. On les appelle communément en France les *sœurs à gros bonnets*. Elles y forment une congrégation qui fut autorisée, en 1657, par lettres patentes de Louis XIV, et confirmée, en 1660, par Clément IX.

Ces filles parurent si utiles que de tous côtés on en demandait. La ville d'Angers fut la première qui voulut en avoir, et Mme Le Gras alla elle-même les y établir. En même temps, la reine Anne d'Autriche en demanda pour l'hôpital de Fontainebleau et pour soigner les soldats blessés pendant le siége de Dunkerque (2). La reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague, en fit venir aussi en 1662, et les établit à Varsovie.

Mme Le Gras avait peine à suffire à tant de demandes; mais rien ne la rebutait et elle redoublait de zèle pour augmenter le nombre de ces pré-

(1) En 1636.
(2) En 1659.

cieuses filles, auxquelles on confiait presque tous les hôpitaux de Paris, même ceux où l'on retenait les aliénés.

Épuisée par tant de fatigues, Mme Le Gras, après les services signalés qu'elle venait de rendre aux malheureux, mourut le 15 mars 1662.

Son corps fut exposé pendant deux jours à la vénération publique.

Peu d'instituts se sont étendus autant que celui des *sœurs de la charité*, ou autrement de *Saint-Vincent*. C'est en France surtout qu'on en voit le plus, non-seulement dans les villes, mais même dans les villages. Presque partout elles joignent l'instruction chrétienne des jeunes filles aux soins des malades. Elles coûtent peu aux communes où elles se trouvent. Un logement et une faible pension suffisent à leurs besoins.

Les philosophes mêmes, si peu partisans des vocations religieuses, ne peuvent s'empêcher d'admirer cette institution. « Peut-être, dit Voltaire, » n'est-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe » délicat, de la beauté et de la jeunesse, souvent de la haute naissance, » pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères hu» maines, dont la vue est si humiliante pour notre orgueil et si révoltante » pour notre délicatesse. »

Croirait-on que ces filles, dignes de tous les respects, ont été insultées de la manière la plus outrageante par les révolutionnaires français, en 1791, parce qu'elles ne voulaient pas assister aux messes des prêtres schismatiques, que les philosophes avaient pris sous leur protection. « Ces infortunées filles (dit Burke au parlement d'Angleterre, le 6 juin de » cette année), consacrées aux devoirs les plus sublimes de la religion et » de l'humanité souffrante, ont été traînées dans les rues et frappées de » verges par les *souverains de la nation française;* et cela parce que le » prêtre dont elles avaient reçu la communion ne s'était pas soumis au » *test*. Cette insulte faite aux mœurs, qui aurait trouvé des vengeurs » dans les pays les plus barbares, n'a été ni punie ni même censurée. »

Ce qui était plus singulier à cette époque, c'est que les gens qui auparavant n'allaient jamais à la messe, et qui étaient forts pour la *liberté des cultes*, trouvaient mauvais qu'on n'assistât pas aux messes des prêtres qui étaient de leur bord. C'était bien le cas de leur dire : *Mentita est iniquitas sibi*. Quand on faisait rapport de ces violences à l'Assemblée constituante, elle passait froidement à l'ordre du jour.

Toutes les bonnes œuvres en général sont confiées aux sœurs de la

charité : les fous des Petites-Maisons, les galériens de Marseille, les malades à domicile, dans les hôpitaux, l'éducation des jeunes filles, tout est de leur ressort, et elles ne font faute à aucun acte de bienfaisance.

Un autre bienfait que la France doit au zèle de saint Vincent de Paul, c'est l'institut des *filles de la Providence.* C'est encore une femme pieuse qui en a conçu le projet, et l'a exécuté avec l'aide de notre saint prêtre.

Cette femme, nommée Marie de Lumague, née à Paris en 1599, d'une famille honorable, avait épousé, à l'âge de dix-huit ans, François Pollalion, résident de France à Raguse, dont elle eut un fils et se trouva veuve de très-bonne heure. Peu de temps après, elle fut nommée dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, et chargée de l'éducation des filles de cette princesse.

Cet objet rempli, Mme Pollalion, qui n'avait jamais eu de goût que pour les choses religieuses, ayant fait la connaissance du vénérable Vincent de Paul, concerta avec lui la fondation d'un institut destiné spécialement à l'instruction des jeunes filles, institut qui fut nommé des *filles de la Providence.*

L'archevêque de Paris, François de Gondi, chargea notre saint d'examiner les filles qui se présenteraient pour former cette nouvelle association, dont le nombre fut fixé d'abord à trente-trois, qui devaient être réparties dans les villages à portée de Paris. Il commença par en choisir sept, en qui il remarqua les meilleures dispositions, et il leur donna des instructions adaptées aux vues qu'on avait sur elles. Ce fut là le noyau du nouvel institut.

Mme Pollalion avait épuisé toute sa fortune par les frais qu'il lui fallut faire pour loger et nourrir les pauvres filles qu'elle admit. Heureusement l'archevêque de Paris et la reine Anne d'Autriche vinrent à son secours, l'un en se déclarant le protecteur de l'œuvre, et la reine en leur procurant une maison dans le faubourg Saint-Marceau.

La fondatrice ajouta à cet établissement celui d'une autre maison à Paris, pour y recueillir les *nouvelles converties* et les maintenir dans la vraie foi. Le maréchal de Turenne fit de grandes largesses à cette maison, pour remercier Dieu d'avoir lui-même renoncé à l'hérésie. La respectable institutrice mourut en odeur de sainteté, à l'âge de cinquante-huit ans, entre les bras de ses religieuses filles, à Paris.

Ce n'était pas assez pour Vincent de fonder des hôpitaux pour les

malades, pour les enfants trouvés, de diriger, dans leurs travaux, les missionnaires de sa compagnie dans les différentes contrées, où il les envoyait; d'autres besoins occupaient sa pensée.

La Lorraine, malheureuse principauté, située alors entre la France et l'Allemagne, était depuis longtemps le théâtre d'une guerre qui durait depuis trente ans. Les armées y avaient tout détruit, et la misère y était à son comble. Des familles entières y périssaient de besoin. Les ravages de toute espèce, les crimes impunis en rendaient le séjour insupportable. On y voyait des horreurs pareilles à celles qui avaient signalé le siége de Jérusalem par Titus. Les prêtres de la mission se réduisirent, à Paris, au plus strict nécessaire, pour avoir de quoi secourir les malheureux Lorrains. On vit alors ce que peut le courage soutenu par la providence divine. Un frère lazariste, homme adroit et prudent, fit plusieurs voyages en Lorraine, à pied, traversant les armées et chargé de sommes considérables pour assister les nécessiteux. Il eut le bonheur, grâce à son intelligence, de n'être jamais dépouillé, ni par les voleurs, qui infestaient toutes les routes, ni par les soldats pillards.

On trouve, dans la vie de saint Vincent de Paul, par Abelli, un trait fort singulier. Il avait envoyé dans les pays barbaresques deux de ses missionnaires. Un d'eux devient malade et se trouve à toute extrémité dans un moment où un vaisseau allait partir pour la France. Le compagnon du malade, le regardant déjà comme perdu, écrit à la hâte à son général que son confrère est mort, et remet la lettre au capitaine du navire. Mais le temps ayant changé, le départ du vaisseau fut différé d'un jour.

Pendant cet intervalle, le lazariste malade revint à lui et fut sauvé, tandis que son compagnon fut emporté par une mort subite. Le survivant, ignorant que le défunt avait écrit à son sujet, écrit à son tour pour annoncer la mort (qui était réelle) de son confrère, et remet sa lettre au capitaine du vaisseau qui n'était pas encore parti; de manière que saint Vincent reçut, par la même occasion et en même temps, deux lettres de ses deux prêtres, qui lui annonçaient la mort l'un de l'autre, sous la même date.

L'abbé, depuis cardinal Mauri (1), a fait le panégyrique de saint

(1) L'abbé Mauri, quoique Avignonnais, voulant se faire élire député aux états généraux, en 1789, se présenta au bailliage de Péronne où il avait un bénéfice, mais tous les curés de

Vincent de Paul, et, au jugement de ceux qui l'ont lu, cet ouvrage passe pour être le chef-d'œuvre de son auteur. Louis XVI en ayant entendu parler, voulut l'entendre de la bouche même du célèbre orateur, qu'il invita à venir le lui lire dans son cabinet. Le monarque en fut si touché, qu'il avoua que le héros de ce panégyrique lui paraissait être l'homme qui avait fait le plus d'honneur à la France, et dès ce moment, il ordonna qu'on érigeât une statue au saint. L'artiste qui en fut chargé établit son atelier à Saint-Lazare. J'igore si cet ouvrage a été achevé.

l'arrondissement étaient prévenus contre lui, et, pour parvenir à l'exclure, le curé de Roie, le jour de l'élection, s'établit à la porte de la salle, pour recommander à chacun de ceux qui entraient de ne pas nommer l'abbé Mauri, et comme le curé ne le connaissait pas personnellement, il lui recommanda à lui-même, comme à tous les autres, de ne pas manquer de l'exclure; ce que l'abbé lui promit.

Quand tous les électeurs furent entrés, et que chacun fut assis, le voisin du curé de Roie lui demanda ce qu'il avait dit à l'abbé Mauri à son entrée dans la salle. « Quoi! dit le curé, lui » ai je parlé? — Oui, répond le voisin en le lui montrant; c'est celui que vous voyez là-bas. — » Ah, mon Dieu! dit le curé de Roie, quelle sottise j'ai faite! je lui ai demandé sa voix contre » lui-même. »

Je tiens cette anecdote de la bouche même du curé de Roie, qui me l'a contée, et en riait beaucoup.

Malgré la ligue des curés, Mauri, plus adroit qu'eux, parvint à se faire élire.

Son histoire est bien connue, et l'on peut dire de lui qu'il eut ses *novissima pejora prioribus*.

GÉNOVÉFAINS.

Une réforme que nous ne devons pas oublier, et qui s'est opérée au dix-septième siècle, est celle qui fut appelée *la congrégation de France*, et plus communément *génovéfains*.

On l'a due (je ne dis pas : *On la doit*, puisque la révolution de 1789 l'a détruite), on l'a due, dis-je, à un cardinal français du nom de La Rochefoucauld, nom que portèrent aussi deux illustres prélats martyrisés à Paris, en septembre 1792 (1).

Le cardinal de La Rochefoucauld fut aidé, dans cette réforme, par un saint personnage que nous allons faire connaître.

Charles Faure, gentilhomme français, d'une bonne famille, mais peu favorisée des biens de la fortune, naquit à Luciennes, près Paris, d'un père commissaire des guerres, qui l'envoya faire ses études, à l'âge de dix ans, chez les jésuites de Bourges. Mais cet enfant y était à peine arrivé, qu'il perdit son père; et sa mère, qui connaissait l'abbé de Saint-Vincent de Senlis, le pria, quelque temps après, de recevoir son fils au nombre de ses religieux.

Cette abbaye de Saint-Vincent avait été fondée, en 1060, par une reine douairière de France, veuve de Henri Ier, et qui elle-même était fille de Jeroslaw, duc de Russie. A cette époque, les empêchements de mariage entre parents s'étendaient jusqu'au septième degré de consanguinité, et Henri, qui savait quels embarras Robert, son père, avait eus pour avoir épousé sa cousine, ne crut pas mieux faire, afin d'éviter pareille chance, que d'aller chercher une femme dans un pays où il n'avait aucun lien de famille. Il faut croire que cette princesse, née dans la religion grecque

(1) Les deux évêques de Beauvais et de Saintes, frères, égorgés dans la prison des Carmes. On avait offert à l'un d'eux le moyen de se sauver; mais il aima mieux périr avec son frère que de s'en séparer.

schismatique, se sera faite catholique, car les Français d'alors n'auraient pas vu avec la même indifférence que ceux d'aujourd'hui leurs princes épouser des femmes qui ne professaient pas la même religion qu'eux.

Anne de Russie avait fondé cette abbaye (1), la première année de son veuvage, pour des chanoines réguliers qui, pendant plus de deux siècles, restèrent fidèles à leurs vœux. Mais les guerres qui survinrent depuis entre les Français et les Anglais amenèrent à leur suite bien des maux, entre autres, le relâchement dans la discipline des maisons religieuses. Le désordre s'y mit par la difficulté de rassembler les conseils généraux des différents monastères du même ordre, pour le maintien des constitutions et la répression des abus.

Vers l'an 1604, où le P. Faure prit l'habit à Saint-Vincent de Senlis, le relâchement y était à son comble. Les femmes étaient reçues dans l'intérieur du monastère, mangeaient au réfectoire avec les religieux. Les festins, les bals et toutes sortes de divertissements profanes y avaient lieu comme chez les gens du grand monde. Au milieu de tous ces scandales, le jeune Faure se tenait dans sa cellule, et n'en sortait que pour aller aux offices du chœur.

On conçoit facilement qu'une telle conduite devait déplaire à ses confrères, qui n'auraient pas manqué de le chasser si l'évêque de Rieux, qui était alors leur abbé commendataire, ne l'eût soutenu contre eux.

Dès qu'il eut accompli son noviciat, il alla à Paris pour y faire ses hautes études. Il eut pour professeurs deux grands maitres, en philosophie, Raconis (2) qui devint évêque de Lavaur, et en théologie, Philippe de Gamache (3).

(1) Cette princesse, veuve d'un roi de France avec des enfants en bas âge, et fondant une abbaye à Senlis, rappelait le souvenir de la veuve de Clovis II, sainte Bathilde, qui en avait fondé une à Corbie. Mais la différence entre ces deux reines est que Bathilde avait gouverné le royaume pendant la minorité de ses enfants, tandis qu'Anne eut la douleur de voir le comte de Flandre investi de la régence, à son préjudice, par le testament de son mari.

(2) D'Abra Raconis enseigna la philosophie au collége du Plessis, et la théologie au collége de Navarre. Il a laissé plusieurs ouvrages, et était en même temps un bon prédicateur.

(3) Philippe de Gamache, abbé de Saint-Julien de Tours, docteur et professeur de Sorbonne, a écrit des *commentaires sur la Somme de saint Thomas.*

Les deux colléges de Sorbonne et de Navarre étaient les seuls où l'on enseignât publiquement la théologie dans l'université de Paris. On l'enseignait aussi dans les séminaires, mais aux seuls élèves qui les habitaient, et le cours était de trois ans.

Il prit le grade de bachelier, et allait continuer ses études pour parvenir au doctorat, lorsqu'un motif puissant le rappela à Senlis.

Deux de ses confrères, qui étaient en même temps ses amis, voyaient avec peine, comme lui, la conduite peu réglée des religieux avec qui ils vivaient, et désiraient qu'on pût les amener à une réforme. Le cardinal de La Rochefoucault, qui était alors évêque de Senlis, et à qui ils en parlèrent, les encouragea et promit de les soutenir de son crédit. Ils gagnèrent quelques-uns de leurs confrères, et le P. Faure, qui n'était pas encore prêtre, dressa un plan qu'ils approuvèrent. En 1618, il fut élevé au sacerdoce par les mains du cardinal, et nommé prieur de l'abbaye de Saint-Vincent.

Sous son administration, la discipline la plus régulière régna dans ce monastère, et la renommée l'annonça à toute la France. Les religieux de plusieurs autres ordres vinrent à Senlis pour être eux-mêmes témoins de tout ce qu'on en disait, et profiter des bons exemples que donnait ce monastère. Le P. Fourier qui, en ce moment, travaillait à la réforme de sa propre congrégation, y envoya un de ses religieux pour s'instruire des règlements qu'on y observait.

Le cardinal de La Rochefoucault ayant été fait alors abbé commendataire de Sainte-Geneviève-du Mont, à Paris, crut ne pouvoir mieux faire, pour la réformer, que de se servir du P. Faure.

Cette abbaye de Sainte-Geneviève était peut-être l'établissement religieux le plus ancien de toute la France. Il avait été fondé par le grand Clovis, à la prière de la reine sainte Clotilde, sa femme. Saint Remi en avait lui-même consacré l'église où fut enterré Clovis, dont on voyait encore le tombeau (1) avant la révolution. Sainte Geneviève y fut enterrée après lui, et alors l'église, qui était dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, le fut à la bergère de Nanterre, d'après le vœu unanime des Parisiens qu'elle avait édifiés pendant toute sa vie.

Cette église, desservie d'abord par des chanoines séculiers, mais vivant en commun, se trouvant sur une hauteur qui domine Paris, fut renversée par les Normands en 845. Les chanoines en furent chassés, et après leur retour, étant tombés dans le relâchement, on y mit, en 1148, des chanoines réguliers à leur place. Voici à quelle occasion.

(1) Ce tombeau était une espèce de coffre en cuivre. Je ne sais s'il a échappé aux mains des Vandales de 93.

Le pape Eugène III, ancien disciple de saint Bernard, se trouvant à Paris, voulut un jour aller dire la messe à Sainte-Geneviève. Pour honorer le souverain pontife, les chanoines firent étendre un tapis de soie sur les marches de l'autel. Après la messe, il s'éleva à ce sujet une querelle entre les chanoines et les officiers du pape. On en vint aux mains dans l'église, et, dans la bagarre, le roi lui-même fut blessé en voulant séparer les combattants. Pour punir les chanoines, on leur ôta leur église, et on la donna aux chanoines réguliers de Saint-Victor (1).

Ces derniers y vécurent longtemps sans sortir des bornes de leur institut : mais à la longue ils se relâchèrent, et on tenta plusieurs fois inutilement de les ramener à l'observance de leurs règles. Par suite de ces désordres, leur abbaye tomba en commende, et les religieux n'eurent plus de chefs pour leur rappeler les obligations de leur état. Telle était la situation des choses, lorsqu'en 1619, on leur donna pour abbé commendataire le cardinal de La Rochefoucault.

Le roi, en le nommant à ce bénéfice, lui recommanda de ramener la régularité parmi les chanoines, de manière que l'ordre y étant rétabli, on pût leur donner, comme autrefois, un abbé régulier.

Le cardinal, pour remplir les intentions du roi, fit venir, de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, douze religieux ayant à leur tête le P. Faure, qu'on nomma coadjuteur de l'abbé de Sainte-Geneviève, et général de toute la congrégation, qui se forma de quinze maisons qui embrassèrent la nouvelle réforme, laquelle fut approuvée par une bulle du pape de l'an 1634. Ce nouvel institut fut appelé la *Congrégation de France*, autrement les *génovéfains*.

(1) L'abbaye de Saint-Victor avait été fondée, en 1113, par Louis le Gros. Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris, et fameux docteur de son temps, s'y retira avec plusieurs de ses disciples, et y fonda une congrégation de chanoines réguliers qui devint célèbre et s'étendit au loin. Guillaume de Champeaux fut le maître du fameux Abailard. Les malheurs du temps ayant produit le relâchement dans cette congrégation, elle éprouva une réforme dans la suite. Mais l'abbaye de Saint-Victor de Paris s'étant maintenue dans la régularité, n'en eut pas besoin, et continua à vivre sous l'obéissance de l'évêque de Paris. Cette abbaye a produit plusieurs hommes célèbres, dont un des plus connus est le fameux Santeuil, auteur des plus belles hymnes qui se chantent dans l'église.

La congrégation de Saint-Victor avait aussi des maisons de chanoinesses, qu'on appelait *victorines*. Il y en avait à Anvers, à Gand, à Malines, à Douai, à Bruxelles, où on les appelait les *dames blanches* de Jéricho, etc. La bibliothèque des chanoines de Saint-Victor, à Paris, était publique.

Le général n'était nommé que pour trois ans, mais pouvait être continué. Le P. Faure le fut trois fois de suite, et il voulut, par humilité, servir lui-même ses confrères à table, au réfectoire.

Les fatigues que lui causaient les voyages qu'il avait à faire, pour visiter les maisons de sa congrégation, l'épuisèrent, et un jour il fut pris de la fièvre à Nanterre. Le cardinal de La Rochefoucault lui envoya sa voiture pour le ramener à Paris. Il s'alita, et sa maladie faisant des progrès, il demanda les derniers secours de la religion, et mourut à cinquante ans, en 1644. Sa congrégation avait alors cinquante maisons. Il fut enterré à Sainte-Geneviève, mais son cœur fut porté à Saint-Vincent de Senlis.

La congrégation de France s'étendit beaucoup après la mort de son fondateur, et compta plus de cent établissements. Les génovéfains desservaient des cures, des hôpitaux et dirigeaient aussi des séminaires. L'abbaye de Saint-Acheul, aux portes d'Amiens, et celle de Saint-Martin-aux-Jumeaux, dans l'intérieur de la même ville, appartenaient aux génovéfains. Deux chanoines de la cathédrale étaient toujours pris dans l'une et l'autre de ces deux abbayes. On les appelait les *chanoines blancs*, à cause de leur costume, qui consistait en une soutane blanche, une aumusse noire en été, et le camail à bord noir en hiver avec le rochet à manches sous le surplis. Une fois nommés par leur abbé, ils quittaient le monastère pour se loger en particulier comme les autres chanoines, et ils faisaient la semaine à leur tour.

Le curé de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, était toujours un moine de Sainte-Geneviève. Le jour de la Fête-Dieu, l'abbé de Sainte-Geneviève portait le saint sacrement à la procession, à la tête de la communauté, à laquelle se joignait le clergé de la paroisse. Le curé se réunissait aux chanoines réguliers, ses confrères, mais son bedeau à son côté pour se faire distinguer. Aucune bénédiction ne se donnait pendant la procession, à cause d'un procès toujours pendant entre l'abbé et le curé, pour savoir à qui des deux appartenait le droit de la donner. Le litige n'étant pas jugé, l'absence de bénédiction en était la conséquence.

Le chancelier de l'ancienne université de Paris était aussi un moine de Sainte-Geneviève, et comme tel c'était lui qui examinait les élèves en philosophie qui demandaient le grade de maître ès arts. Ce chancelier était ordinairement un savant du premier ordre. A l'époque où je passai

maître ès arts, le chancelier était le P. Pingré, savant astronome, connu par plusieurs ouvrages. Quand je fus le trouver à Sainte-Geneviève pour lui demander son heure, il était occupé d'un calcul important, à en juger par les dimensions du papier sur lequel il l'exécutait. Il y était tellement absorbé, qu'à peine pouvait-il comprendre ce que je lui disais. Avant lui on avait vu d'autres chanceliers, tels que le P. Fronteau, le P. Lallemant et le P. Moulinet, tous écrivains distingués.

Le Panthéon d'aujourd'hui, dont pendant la révolution on a fait un charnier, où ont été enterrés tant d'hommes d'odieuse mémoire, avait été construit pour remplacer l'ancienne église bâtie par Clovis, et qui touchait à celle de Saint-Étienne-du-Mont.

Un poëte, homme d'esprit, avait prévu que ce monument venait trop tard, et ne remplirait pas l'objet auquel on le destinait. Voici les vers qu'il composa à cette occasion :

« Templum augustum, ingens, regina assurgit in urbe,
» Urbe et patrona virgine digna domus.
» Tarda nimis pietas, vanos moliris honores;
» Non sunt hæc cœptis tempora digna suis:
» Ante Deo in summa quam templum erexeris urbe,
» Impietas templis tollet et urbe Deum. »

Le nom de Sainte-Geneviève, rayé du frontispice, y fut remplacé par l'inscription :

AUX GRANDS HOMMES LA RÉPUBLIQUE RECONNAISSANTE.

Et un de ces *grands hommes* était Marat!

BÉNÉDICTINES

DE L'ADORATION PERPÉTUELLE DU SAINT-SACREMENT.

Il y a en France deux congrégations de religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. L'une, nommée *du Saint-Sacrement*, fut fondée à Marseille par un saint religieux de l'ordre de Saint-Dominique, appelé le P. Quieu, vers le milieu du dix-septième siècle, laquelle existe encore dans le midi de la France et suit la règle de saint Augustin. Ces religieuses portent une robe noire, et par-dessus un scapulaire blanc sur lequel est brodée la figure d'un ostensoir.

L'autre congrégation est connue sous le nom de *bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, et est d'une date à peu près contemporaine à celle de la première.

La fondatrice de celle-ci est de ce même pays de Lorraine, qui a donné le jour au vénérable Didier de la Cour, au P. Fourier et à d'autres personnes qui ont rendu à la religion des services signalés.

Cette dame naquit de bons parents, à Saint-Dié, ville aujourd'hui épiscopale, en Lorraine, département des Vosges. Elle s'appelait Catherine Bard, et est connue sous le nom de *mère Mechtilde du Saint-Sacrement*, qu'elle portait en religion.

Elle résista au vœu de ses parents qui voulaient la marier, et obtint d'eux la permission de se faire religieuse à l'âge de dix-sept ans. Elle entra alors chez les annonciades de Bruyères, petite ville des environs, sous le nom de *sœur Saint-Jean l'Évangéliste*, et à vingt et un ans elle en fut nommée supérieure.

La même année, 1635, les guerres dont son pays était le théâtre l'obligèrent de quitter son couvent et de se réfugier avec ses compagnes à Commerci, où la misère et les maladies contagieuses qui affligeaient ce

pays, lui ayant enlevé plusieurs de ses religieuses, elle se réfugia de nouveau avec celles qui lui restaient à Saint-Dié, chez son père, où elle resta peu de temps, ayant été invitée par les bénédictines de Rambervillers à venir s'établir chez elles avec sa communauté. Elle y prit l'habit et adopta l'institut de ces bénédictines, en 1639, sous le nom de sœur *Mechtilde du Saint-Sacrement.*

Cette dernière communauté fut, à son tour, obligée de se réfugier, en 1640, à Saint-Mihiel.

C'est là que les religieuses lorraines reçurent les secours que leur envoyait saint Vincent de Paul par les mains des prêtres de la mission, qui, à leur retour à Paris, firent à l'abbesse de Montmartre (1) une peinture effrayante de l'état malheureux où se trouvaient les religieuses réfugiées à Saint-Mihiel, et l'engagèrent à offrir un asile dans son monastère à la mère Mechtilde, qui l'accepta. Mais dans ce changement de position, elle ne pouvait pas oublier qu'elle avait laissé ses compagnes en proie à une affreuse détresse; ce souvenir la poursuivait sans cesse et ses larmes coulaient malgré elle.

Un jour que l'abbesse de Montmartre la trouva plus triste qu'à l'ordinaire, elle lui en demanda la raison. « Hélas! ma bonne dame, lui répondit » Mechtilde, puis-je oublier que j'ai laissé à Saint-Mihiel mes compagnes » dans le dernier dénûment, tandis que, grâce à vos bontés, rien ne » me manque ici? — Eh bien! lui répondit l'abbesse, faites-les venir, » et nous tâcherons de les recevoir. » Mais à peine furent-elles arrivées à Paris, qu'une dame charitable leur offrit, pour les loger, une maison qu'elle avait à Saint-Maur, à deux lieues de là, où elles se retirèrent toutes ayant pour supérieure la mère Mechtilde.

Une dame de Paris, la marquise de Mouy, venait de fonder à Caen un monastère de bénédictines, et ayant eu l'occasion de connaitre la mère Mechtilde, elle ne crut pas pouvoir mieux faire que de lui offrir d'en être la supérieure. Il en coûtait beaucoup à cette dernière de quitter les compagnes de son exil, dont elle soutenait le courage. Cependant elle se décida à aller à Caen, où, quoique étrangère, elle se comporta de telle manière qu'elle gagna les cœurs de toute sa nouvelle communauté. Cependant les

(1) Cette abbesse était Marie de Beauvilliers, fille du duc de Saint-Agnan. Elle réforma cette abbaye qu'elle gouverna pendant soixante ans jusqu'à sa mort, arrivée en 1657.

événements ayant permis aux religieuses de Rambervillers de retourner dans leur maison, en Lorraine, les supérieurs obligèrent la mère Mechtilde de les suivre, au grand regret des bénédictines de Caen qui avaient su l'apprécier.

Mais notre respectable supérieure n'était pas encore au bout de ses peines. La guerre se ralluma dans la Lorraine, et une troupe de soldats vint enfoncer les portes du couvent de Rambervillers. Les religieuses en furent chassées et obligées de se réfugier de nouveau en France (1).

Paris lui-même n'était pas alors plus tranquille. La mère Mechtilde, en y arrivant avec les quatre plus jeunes de ses religieuses de Rambervillers, y trouva celles de ses anciennes compagnes qui étaient restées à Saint-Maur, et que les troubles de la Fronde avaient obligées de le quitter. A la suite des barricades que les Parisiens avaient faites dans leur ville, la cherté des vivres y était devenue excessive, et les pauvres religieuses y manquaient de tout.

Dans ces conjonctures, plusieurs dames pieuses, et, entre autres, une comtesse de Château-Vieux (2), qui avait connu la mère Mechtilde quand elle demeurait à Saint-Maur, gémissant des scandales et des profanations, suite nécessaire des guerres civiles qui désolaient Paris et les environs, conçut l'idée d'établir une communauté qui, par des prières ferventes et surtout par une adoration perpétuelle du saint sacrement, tâcherait de réparer ces maux. D'après ce projet, qui fut présenté à la mère Mechtilde, on lui offrit de faire les fonds nécessaires pour un pareil établissement, qui la mettrait, elle et ses compagnes, à l'abri de la misère où elles étaient plongées.

La digne supérieure eut quelque peine à accepter cette proposition; mais enfin elle y consentit. Il ne s'agissait plus que d'obtenir la permission des autorités civiles et ecclésiastiques. On en parla à la reine mère, qui

(1) Nous avons vu aussi, pendant la révolution de 1789, ces migrations de religieuses se traînant sur les chemins, et portant sur un matelas une d'elles qui était malade; d'autres escortant une charrette chargée de quelques effets, et marchant pieds nus dans la boue, au mois d'octobre, tandis que leurs sœurs, restées en France, étaient emprisonnées, ou mouraient sur les échafauds révolutionnaires.

(2) En 1791, un régiment suisse, du nom de Château-Vieux, s'étant révolté contre ses officiers à Nancy, où il était en garnison, périt presque tout entier dans le combat engagé pour le soumettre; ce qui en resta fut condamné aux galères. Deux ans après, la Convention rappela ces misérables, et leur donna une fête brillante à Paris.

l'approuva, et promit de contribuer aux dépenses de cet établissement.

Enfin la paix revint. La reine se déclara elle-même la fondatrice de cette œuvre. Un contrat fut signé, et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés accorda à la mère Mechtilde, en 1653, la permission dont elle avait besoin pour conserver le saint sacrement dans sa chapelle.

Le jeune roi Louis XIV assista lui-même à l'érection de la croix sur la porte du monastère, et la mère Mechtilde, n'ayant encore que cinq religieuses, commença les exercices de l'adoration perpétuelle.

Voici les pratiques auxquelles s'obligeaient les religieuses de ce nouvel institut :

L'une d'elles, désignée par le sort, devait être continuellement, jour et nuit, pendant une heure, en adoration devant le saint sacrement. C'était comme une imitation de la psalmodie perpétuelle des Acemetes. Pendant la grand'messe conventuelle de chaque jour, une religieuse devait se tenir à genoux au milieu du chœur, une corde au cou et un flambeau à la main, pour faire au saint sacrement amende honorable des sacriléges commis par les mauvais chrétiens, et elle devait ensuite communier elle-même. Elle passait le reste de la journée dans une retraite profonde en signe de pénitence, et mangeait seule, après les autres, à une table particulière, et en silence.

Au commencement, comme à la fin de chaque exercice, et lorsqu'elles se rencontraient, elles devaient prononcer les paroles suivantes : *Loué et adoré soit le saint sacrement de l'autel!*

Le jour de la Fête-Dieu, ainsi que tous les jeudis, elles redoublaient de ferveur pour l'auguste sacrement auquel elles dévouaient toutes leurs pensées.

Le 25 mars, jour de l'Annonciation de la sainte Vierge, était chez elles une grande fête, comme étant l'anniversaire de leur établissement, en 1653.

Bien des gens dans le monde trouvèrent à redire à ces pratiques, qu'ils trouvaient poussées à l'excès et même ridicules. Mais ces bonnes religieuses qui savaient que le Sauveur avait dit à ses disciples : *Mundus gaudebit, vos autem contristabimini*, laissèrent au monde ses joies, et se chargèrent de pleurer ses scandales.

Plusieurs évêques voulurent avoir dans leurs diocèses des établissements semblables; mais comme la maison mère avait besoin d'un personnel assez

nombreux pour en remplir les obligations, la fondatrice eut de la peine à se rendre aux vœux des chefs de diocèses.

Le premier évêque à qui elle put fournir des sujets fut celui de Toul, en 1664. Elle y alla elle-même, accompagnée de la comtesse de Château-Vieux, et y conduisit quelques religieuses pour y fonder un établissement. Après celui-ci, on lui en demanda un second pour Rambervillers, où elle avait autrefois demeuré, et enfin un troisième pour Nancy.

En 1678, l'Adoration perpétuelle fut établie à Rouen, et en 1680, il y en eut une seconde maison à Paris. Ensuite le couvent de Caen, où la mère Mechtilde avait été autrefois supérieure, demanda, en 1685, à être aggrégé à ce nouvel institut. Enfin on compte neuf établissements créés par la fondatrice elle-même. Après sa mort, il s'en fonda encore un à Bayeux, en 1701.

Toutes ces maisons ont été détruites à la révolution de 1789, et elles ont été rétablies depuis.

La mère Mechtilde mourut à Paris, en 1698, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, deux ans après Mme de Miramion, et deux ans avant de Rancé. C'est l'époque où ont disparu les dernières personnes pieuses, qui avaient illustré le dix-septième siècle par les services éminents qu'elles avaient rendus à l'Église.

Les constitutions de cet institut furent approuvées définitivement, en 1705, par Clément XI. L'habillement de ces religieuses est noir, comme celui de toutes les bénédictines.

Outre les maisons dont nous avons parlé et qui se sont rétablies depuis la révolution, on en trouve encore d'autres à Arras, à Avignon, à Quimper-Corentin, à Rennes et à Rodez.

Après la mort de la fondatrice de l'Adoration perpétuelle, une dame inconnue eut l'idée d'établir un couvent sur l'emplacement qu'avait occupé autrefois, à Charenton, le temple des huguenots, et d'en faire les frais. Son offre fut acceptée au commencement du dix-huitième siècle par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Le couvent et l'église furent bâtis à la place même où était le consistoire des sectaires.

Ce monastère fut donné aux religieuses de Valdosne, dont le couvent avait été détruit pendant les guerres, et elles prirent l'habit et les constitutions des bénédictines de l'Adoration perpétuelle; mais leur établissement a été détruit par la révolution, et ne s'est pas relevé.

Les amendes honorables, ou fêtes de *réparation* pour les outrages faits au saint sacrement de nos autels, étaient déjà en usage dans plusieurs paroisses de Paris, longtemps avant l'établissement de la congrégation de l'Adoration perpétuelle, dont nous venons de parler.

La plus ancienne de ces cérémonies avait commencé à Saint-Gervais, en 1274, l'année même de la mort de saint Thomas d'Aquin, qui a composé l'office de la fête du Saint-Sacrement, instituée de son temps. Les autorités ecclésiastiques et civiles avaient ordonné qu'on célébrerait à perpétuité, à Saint-Gervais, tous les vendredis, une messe particulière du saint sacrement, en réparation d'un scandale public donné à cette époque, et qu'une grande fête se ferait en outre, à la même intention, le premier dimanche de septembre, ce qui se pratique encore aujourd'hui.

Il existe aussi depuis le même temps, c'est-à-dire, dès le treizième siècle, dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, une confrérie du Saint-Sacrement, où, à certains jours, les confrères viennent passer, l'un après l'autre, une heure en adoration dans la chapelle du Saint-Sacrement, où une lampe particulière brûle continuellement. En outre, une fête de *réparation* a lieu dans la même église, ainsi que dans celle de Saint-Merry, le premier dimanche d'août, avec procession et amende honorable que prononce le célébrant, en réparation des scandales commis contre l'auguste sacrement des autels.

Je tiens ces renseignements de M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, qui a eu la bonté de me les communiquer.

FILLES DU BON-PASTEUR.

Jésus-Christ se peint lui-même sous la figure d'un bon berger qui, ayant perdu une de ses brebis, va partout chercher après elle, et l'ayant retrouvée, la ramène en triomphe sur son épaule. Il dit même que la joie du retour de sa chère brebis est aussi grande au ciel que celle qu'on y éprouve de la conservation de tout le troupeau.

C'est donc une heureuse dénomination que celle de *filles du Bon-Pasteur,* donnée à une congrégation composée de filles qui s'étaient perdues dans les sentiers du vice, et que le Bon-Pasteur a ramenées au bercail.

Nous avons déjà parlé d'un institut pareil, nommé *Notre-Dame du Refuge*, fondé par Mme de Ranfrain. Celui dont nous allons nous occuper, fut créé à Paris, et quelle ville renferme plus que cette Babylone, de tristes victimes de la corruption, et où il était plus urgent d'y trouver des remèdes!

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la femme qui est venue fonder à Paris cet institut de pénitentes, était, comme Mme de Ranfrain, étrangère à la France; comme si cette France ne pouvait pas trouver dans son sein une femme qui eût la gloire et le talent d'arracher au vice les personnes de son sexe. Mme de Ranfrain, fondatrice de Notre-Dame du Refuge, était Lorraine, et Mme de Combé, fondatrice des filles du Bon-Pasteur, était Hollandaise. Mais il est curieux de voir par quel enchainement de circonstances cette dame, née Hollandaise et calviniste, est venue à Paris avec la mission de travailler à la réforme des mœurs chez les femmes.

Mme de Combé naquit à Leyde, en 1636, d'un gentilhomme hollandais, nommé Jean de Cyx, dont le père avait perdu sa fortune dans la révolution qui avait enlevé la Hollande à la couronne d'Espagne. Ayant eu occasion de connaître à Leyde un prêtre catholique, qui y exerçait en

secret les fonctions de son ministère, la jeune de Cyx prit du goût à ses instructions, ce qui déplut fort à ses parents, zélés protestants. Ils la marièrent, à l'âge de dix-neuf ans, à un gentilhomme nommé de Combé, possesseur d'une fortune assez considérable, mais d'un caractère si désagréable, que sa femme, au bout de dix-huit mois, demanda et obtint d'en être séparée.

Six mois après, son mari étant mort, il n'eût tenu qu'à elle de se remarier; mais elle préféra rester veuve, dans la crainte de s'exposer aux chances d'une union aussi mal assortie que la première.

Profitant de sa liberté, elle consentit à accompagner sa sœur et son beau-frère dans un voyage qu'ils firent à Paris. Le penchant qu'elle avait eu dans son enfance pour la religion catholique, se réveilla en respirant l'air de la France, et elle se sentait très-disposée à abjurer le calvinisme.

Une nuit, elle croit entendre, dans un rêve, une voix qui lui dit : « Levez-vous, et allez à la fenêtre : vous y apprendrez ce que vous avez » à faire. » En effet, elle se lève et va à la fenêtre au moment où un prêtre passait portant le viatique à un malade. Elle se prosterne, adore le saint sacrement, et forme le projet de se faire catholique. Son beau-frère en fut outré, l'accabla de reproches, et lui représenta que son changement de religion ne manquerait pas de lui faire perdre tout ce qu'elle avait à attendre des biens de sa famille.

Ces menaces, loin de la décourager, la raffermirent dans sa résolution, et, quoique malade par suite des désagréments qu'elle avait éprouvés, elle fit appeler un prêtre de Saint-Sulpice, pour recevoir son abjuration et lui demander le saint viatique. Dès ce moment, sa sœur et son beau-frère l'abandonnèrent et lui refusèrent tout secours; mais le vénérable curé de Saint-Sulpice se chargea de lui fournir tout ce dont elle avait besoin. Il la fit transporter dans une maison, où des filles pieuses lui prodiguèrent tous les secours possibles, et il lui fit obtenir une pension de 200 livres sur l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Sa santé se rétablit. Le curé de Saint-Sulpice la fit conduire à la campagne dans un couvent où elle trouva toutes sortes d'agréments, et où elle se confirma dans sa nouvelle religion.

Revenue à Paris, elle se logea dans une petite chambre, rue du Pot-de-Fer, où elle vécut seule de sa modique pension, et s'y livrant à de grandes mortifications qu'elle accompagnait de prières presque continuelles.

L'exemple qu'elle donnait aux personnes qui habitaient la même maison qu'elle, toucha la femme du principal locataire, personne fort peu dévote, qui, étant tombée malade, se convertit d'après les conseils de Mme de Combé, et mourut d'une manière très-édifiante.

Voici un fait bien singulier que racontent les historiens de sa vie.

Une vieille femme ayant rencontré Mme de Combé dans la rue, la regarda fixement et la suivit jusque dans sa chambre. Mme de Combé l'ayant alors invitée à lui dire ce qu'elle lui voulait. « Hélas! madame, » lui répondit la vieille femme, je vous reconnais, c'est bien vous. Dans » une de mes oraisons, j'ai vu dernièrement le Sauveur du monde entouré » de plusieurs femmes qui se jetaient à ses pieds, pour lui demander » pardon de leurs fautes, et c'est par vous qu'elles lui étaient présen- » tées. Je vous le répète, je vous reconnais et je fais serment que c'est » vous que j'ai vue. »

Mme de Combé fit part de cette rencontre à son confesseur, qui, de son côté, en parla au curé de Saint-Sulpice. Quelque temps après, une fille de mauvaises mœurs, touchée d'un sermon qu'elle avait entendu sur l'impureté, alla trouver le prédicateur pour l'aider à sortir de l'état où elle se trouvait. Le prédicateur la renvoya au curé de Saint-Sulpice, qui, instruit de la visite qu'avait reçue Mme de Combé, lui adressa cette malheureuse pour la fortifier et la diriger dans ses bonnes dispositions. Elle la reçut chez elle, et partagea avec elle son logement. D'autres filles suivirent celle-ci, et en peu de temps Mme de Combé se trouva avoir chez elle une petite communauté de pénitentes, dont le nombre alla toujours en augmentant.

On vit alors se développer dans cette pieuse et jeune femme un talent particulier pour ramener dans le bon chemin les malheureuses qui s'en étaient écartées. Non contente de les recevoir, elle allait au-devant d'elles, et les appelait elle-même pour leur épargner les humiliantes confessions qu'elles avaient à lui faire.

On conçoit aisément qu'avec si peu de moyens, Mme de Combé prenait sur elle un fardeau bien lourd en recevant toutes ces filles. Cependant, comptant sur les secours de la Providence, elle n'en refusait aucune, dût-elle aller quêter de porte en porte pour les nourrir.

Le premier secours qui lui vint lui fut apporté par une dame, qui d'elle-même lui fournit les fonds nécessaires pour louer une maison assez

spacieuse, rue du Cherche-Midi, et c'est là que fut établie la communauté du *Bon-Pasteur*.

Dans cette retraite, au milieu de ses pénitentes, elle travaillait avec elles pour gagner de quoi vivre, et un jour, se trouvant sans aucune ressource, elle courut à Saint-Sulpice se jeter aux pieds d'un autel pour implorer le secours du ciel dans sa détresse, et en se relevant, elle voit un homme inconnu qui lui met dans la mains une bourse qui contenait cinquante écus d'or.

Une autre fois, la dame qui jusque-là lui avait fourni les fonds pour payer le loyer de sa maison, ayant cessé de faire face à cette dépense, Mme de Combé voit entrer chez elle un envoyé de la cour, qui vient lui annoncer que le roi lui donnait une maison, que venait d'abandonner un gentilhomme huguenot, en se retirant à Genève, et de plus lui remettait une somme de 1,500 livres, pour faire à cette maison les réparations convenables.

Mme de Combé fut bientôt connue dans tout Paris. Il lui arriva de toutes parts des pénitentes et des secours pour les recevoir. On lui en connaissait déjà quarante, et en 1688, elle put avoir une chapelle domestique et ce qui était nécessaire pour y faire dire la messe. Enfin elle eut jusqu'à soixante et dix réfugiées.

Mais comme le bien trouve toujours des envieux, la malveillance lui suscita des ennemis qui la décrièrent comme une femme ambitieuse et revêche, qui maltraitait les filles qui se réfugiaient chez elle, et ne songeait qu'à amasser de l'argent pour l'emporter en Hollande. Ces Parisiens étaient les ancêtres de ceux qui, un siècle plus tard, accusèrent la malheureuse Marie-Antoinette d'envoyer les millions de la France à l'empereur Joseph, son frère.

Heureusement cet orage fut de courte durée. Les autorités civiles et ecclésiastiques prirent sa défense et lui rendirent justice. On trouva même que la manière dont elle gouvernait les filles qui lui étaient soumises, pouvait servir de modèle, et on vint de plusieurs villes, comme d'Orléans, d'Angers, de Troyes, de Toulouse et d'Amiens, pour copier les règlements qui étaient suivis dans son établissement. Il y avait déjà des refuges de ce genre dans les villes dont nous venons de parler, et il est étonnant qu'il n'y en eût pas encore dans Paris, où ils étaient plus nécessaires.

La discipline qu'avait établie Mme de Combé dans sa maison était admirable. L'union qui y régnait y était maintenue par les plus sages règlements, et rien n'était oublié pour l'affermissement du bon ordre.

Les besoins de son établissement n'empêchaient pas la respectable fondatrice de songer aux pauvres. Elle refusa un jour d'accepter une donation considérable qu'on voulait lui faire, pour deux raisons : la première parce qu'elle ne voulait pas faire tort aux héritiers de la donatrice; la seconde, parce qu'elle ne voulait pas mettre ses pénitentes dans le cas de pouvoir se passer de la Providence. Elle ne voulait même pas que sa maison eût des revenus fixes, au moyen d'une fondation, voulant que ses filles vécussent du travail de leurs mains.

Mme de Combé mourut, en 1692, à l'âge de trente-six ans, et demanda à être enterrée dans le cimetière des pauvres.

Elle avait paru à Paris après saint Vincent de Paule et toutes les pieuses fondatrices formées à son école. Mais elle était venue combler une lacune dans l'exercice de la charité chrétienne, en se dévouant au salut des pécheresses publiques, imitant en cela le Sauveur lui-même qui avait dit : *Non veni vocare justos sed peccatores.*

Les filles repenties étaient gouvernées, dans la maison du Bon-Pasteur, par des sœurs qui y étaient reçues, après deux ans d'épreuve, à l'âge de trente-trois ans. Ces sœurs avaient le même ordinaire que les pénitentes, et étaient habillées d'une manière très-modeste.

Après la mort de la fondatrice, trois maisons semblables furent fondées à Paris. Il y en a encore deux aujourd'hui, une dans la rue du Cherche-Midi, et une autre dans la rue d'Enfer, sous le nom de *filles de Saint-Thomas.*

Les femmes que renferment ces maisons sont de deux sortes : les unes venues d'elles-mêmes pour expier leurs fautes et se mettre à l'abri des rechutes; et celles qui y sont amenées de force. Quand ces dernières sont touchées de repentir, et après qu'on s'est assuré de leurs bonnes dispositions, on les met sur le même pied que les premières, pour y être gouvernées de la même manière que les sœurs qui se sont dévouées à ce genre de service.

Il ne faut pas croire cependant qu'avant Mme de Combé il n'y eût à Paris aucun établissement destiné à rappeler à la vertu les femmes qui l'avaient oubliée. On y voyait, depuis l'an 1618, des religieuses appelées *madelonettes*, fondées par un capucin du nom de Molé, frère d'un pro-

cureur général au parlement de Paris, dont la famille existe encore aujourd'hui et était connue dans l'ancienne magistrature.

Ce religieux avait acheté une maison dans le faubourg Saint-Germain, pour y recevoir les femmes qui voulaient faire pénitence de leurs désordres. Elles furent d'abord dirigées par des visitandines, et ensuite par des ursulines. Celles qui montraient un repentir sincère de leur conduite pouvaient faire des vœux solennels pour le reste de leur vie. D'autres y étaient reçues à l'épreuve et pouvaient aussi entrer en religion. Une troisième classe était composée de celles qui y étaient renfermées contre leur gré, par ordre de la police ou de leurs parents.

Ces trois classes avaient des logements séparés dans la même maison. De cette maison de Paris étaient sorties des colonies qui avaient fondé d'autres établissements à Bordeaux et à Rouen, sous le nom de *Madelonettes*.

HOSPITALIÈRES DE LA FLÈCHE.

Cette congrégation, qu'Helyot appelle *hospitalières de Saint-Joseph*, fut un des fruits de la réaction religieuse qui vint consoler la France des profanations et des malheurs de toute espèce causés par les guerres civiles entre les catholiques et les sectateurs de Calvin, nommés *huguenots* (1). C'est à une femme pieuse de la ville de la Flèche, en Anjou, qu'en revient l'honneur. Elle s'appelait Mlle de La Fère, et appartenait à une famille distinguée.

Son premier dessein, approuvé par les directeurs de sa conscience, avait été de se faire religieuse, mais sa mauvaise santé lui faisant craindre que ce genre de vie ne lui conviendrait pas, elle prit le parti de rester dans l'état séculier, et de faire le bien d'une autre manière qu'en s'y obligeant par des vœux de religion.

Il y avait à la Flèche un hôpital où les pauvres étaient secourus. Mlle de La Fère alla y offrir ses services et voulut consacrer sa vie au soulagement de ces malheureux. C'était en l'an 1642, peu de temps avant la mort de Louis XIII.

Dans le même temps, une demoiselle de Ribeyre, ancienne fille d'honneur de la princesse de Condé (2), voulut aussi entrer en religion,

(1) J'ai lu quelque part qu'on ne connaissait pas trop l'étymologie du mot *huguenot* sous lequel on désigne en France les prétendus réformés. Je crois qu'il dérive du mot allemand *eidgenoss*, qui signifie *confédéré*, nom qu'on donna à la ligue helvétique, composée en grande partie des partisans de Zwingle.

Ainsi les ligueurs et les huguenots auraient formé en France deux ligues opposées l'une à l'autre, l'une composée de catholiques, et l'autre de prétendus reformés.

(2) A cette époque, les princes de Condé étaient les premiers princes du sang On appelait ainsi les princes d'une branche collatérale à la branche régnante, dont les membres étaient les *enfants de France*. Le premier prince de ce nom avait été Louis de Bourbon, frère d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV. La maison de Condé a été éteinte de nos jours en la personne

d'après le conseil que lui en avait donné un saint prêtre, nommé Bernard, connu sous le nom du *Pauvre Prêtre* (1). On lui proposa de se joindre à Mlle de La Fère; ce qu'elle fit pour s'associer aux bonnes œuvres qu'elle lui voyait faire. Une troisième fille vint bientôt les trouver pour partager leurs bonnes actions, et leur nombre s'éleva jusqu'à trente, qui formèrent une communauté d'hospitalières, auxquelles l'évêque d'Angers donna des constitutions. Aujourd'hui la ville de la Flèche est comprise dans le diocèse du Mans, et les hospitalières de Saint-Joseph y ont encore plusieurs maisons, dont deux sont autorisées par le gouvernement actuel. Dans une de ces maisons il y a même un pensionnat qui renferme un grand nombre de jeunes personnes.

D'après les constitutions des sœurs hospitalières de Saint-Joseph, leur nombre devait être fixé à trente, qui se dévoueraient au service des pauvres, assistées de six sœurs domestiques ou tourières. Elles devaient choisir parmi elles une supérieure qui serait trois ans en place. Au bout de huit ans, elles étaient obligées de faire des vœux simples de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Elles s'engageaient, par un quatrième vœu, à soigner les pauvres.

Leurs vœux n'étaient pas perpétuels, mais limités, à leur choix, pour le nombre d'années qui leur conviendrait.

Leur habillement devait être modeste et de couleur noire. Les sœurs domestiques étaient habillées à peu près comme les religieuses. Mais toutes portaient au petit doigt de la main gauche une bague en argent, sur laquelle étaient gravés les noms de *Jésus*, *Marie*, *Joseph*.

du duc d'Enghien, fusillé à Vincennes en 1804. Les assassinats révolutionnaires semblent avoir été calculés sur le même plan, qui était de détruire le prince, espoir de sa branche. Le duc d'Enghien aurait propagé la branche des Condé, comme le duc de Berry devait continuer la branche aînée des Bourbons.

(1) Ce *pauvre* prêtre était *riche* en vertus. Fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne, cet homme simple et détaché du monde disait à Jésus-Christ dans ses prières : « Pierre, le *premier* de vos prêtres, Seigneur, vous demandait de passer sa vie avec vous sur le Thabor. » Moi, qui suis le *dernier* de vos ministres, je vous demande de passer la mienne au pied de » votre croix, pour y souffrir et mourir avec vous »

Le cardinal de Richelieu lui avait offert plusieurs bénéfices : il n'en accepta aucun. « Mais au » moins, lui dit le cardinal, demandez-moi quelque chose que vous puissiez accepter. — Eh » bien! lui dit le pauvre prêtre, ordonnez, monseigneur, qu'on mette de meilleures planches » au tombereau, dans lequel je conduis les malheureux condamnés au supplice, pour que la » crainte de tomber dans la rue ne les empêche pas d'écouter les exhortations que je leur fais » dans le trajet de la prison à l'échafaud. »

Ces constitutions sont de l'an 1643.

Cette congrégation était à peine formée qu'il s'y présenta une femme du plus haut rang, qui demanda à y entrer.

Une princesse, Anne d'Épinoy, d'une illustre famille des Pays-Bas, après avoir été, près de trente ans, chanoinesse séculière à Mons, en Hainaut, se sentit l'envie, non-seulement de mourir au monde, mais d'y vivre inconnue, comme autrefois sainte Rosalie (1), de Sicile, et depuis, une princesse de la maison de Montmorency (2), en France.

Son père, Guillaume, vicomte de Gand, était fils de Pierre de Melun, prince d'Épinoy (3), marquis de Richebourg, baron d'Antoing, sénéchal héréditaire de Hainaut et gouverneur de Tournay.

Il venait de mourir, et sa fille, Anne d'Épinoy, dégoûtée du monde, abandonna sa patrie à l'insu de sa famille, et désirant rester inconnue, vint se cacher, sous un nom supposé, chez les dames de la Visitation, à Saumur. Mais on ne tarda pas à savoir qui elle était.

(1) Sainte Rosalie, fille d'un riche seigneur de Sicile, se retira, à l'insu de ses parents, dans une grotte voisine de Palerme, et y vécut seule jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 1160. Ses reliques y furent découvertes en 1625. Cette sainte est la patronne de toute la Sicile, et y est honorée d'un culte particulier.

(2) Vers l'an 1664, disparut tout à coup une jeune fille de l'âge de quinze ans, de l'illustre famille de Montmorency, et, malgré toutes les recherches que l'on fit, on n'en eut aucune nouvelle.

Vers le même temps apparut dans les Pyrénées une jeune personne, du même âge, qui y vivait, cachée, du travail de ses mains, et ne se montrait que dans les églises du voisinage de sa retraite. Elle y était connue sous le nom de la *solitaire des rochers*, et tout porte à croire que c'était la personne qu'avait perdue la maison de Montmorency. Elle alla à Rome, en 1700, pour gagner les indulgences du jubilé. Mais depuis lors on n'eut plus de ses nouvelles, et son corps ne fut retrouvé nulle part.

Mme de Maintenon possédait un crucifix fait de la main de la *solitaire*, qui en avait fait présent à son confesseur.

(3) Pierre de Melun, prince d'Épinoy, avait joué un rôle dans les troubles des Pays-Bas, sous Philippe II, roi d'Espagne. Il tenait le parti du duc d'Alençon, qui était reconnu pour souverain des provinces belgiques par le parti antiespagnol, et il gouvernait la ville de Tournay en son nom. Le prince de Parme, général des troupes royales, vint mettre le siége devant cette ville, profitant du moment où le prince d'Épinoy en était absent. Mais sa femme, née comtesse de Lalaing, prit la place de son mari, et soutint le siége avec un courage héroïque. A la tête d'une faible garnison, elle ne quittait pas la brèche, y brava longtemps tous les efforts des assiégeants, et ne se rendit qu'à la dernière extrémité, en 1581.

Guillaume de Melun, vicomte de Gand, n'était pas fils de cette héroïne, mais d'Hippolyte de Montmorency, seconde femme de son père. Ainsi sa fille, Anne d'Épinoy, appartenait par sa grand'mère à cette famille de Montmorency, d'où provint la *solitaire des rochers*, qui devait, comme elle, fuir le monde sans bruit.

Forcée de chercher une autre retraite, où elle ne fût plus connue, elle demanda conseil à un jésuite qui lui indiqua les hospitalières de la Flèche. Elle partit alors sans bruit de Saumur, et alla se présenter aux hospitalières de Saint-Joseph, sous le nom de M[lle] de La Haye. Elle s'y montra sous un extérieur fort négligé, comme une femme de basse extraction, et demanda à être admise dans la congrégation. Elle eut beau faire : son ton, ses manières distinguées et tout son ensemble révélaient en elle une personne d'une naissance au-dessus du commun (1). Elle fut reçue, mais ne voulut jamais porter d'autre nom que celui de *M[lle] de La Haye.*

Cependant quelques années après, plusieurs villes des environs, entre autres celle de Baugé, demandèrent à M[lle] de La Fère quelques-unes de ses filles, pour fonder des établissements pareils au sien. Elle se rendit elle-même à Baugé, accompagnée de plusieurs d'entre elles, parmi lesquelles se trouvait M[lle] de La Haye, afin de se rendre au désir des habitants de cette ville, et leur laissa cette petite colonie pour l'établissement d'un hôpital.

La famille d'Anne d'Épinoy ne manqua pas néanmoins de faire des perquisitions pour savoir ce qu'elle était devenue, et le vicomte de Gand, son frère, ayant appris qu'elle était à Baugé, vint la trouver. Il était question du partage des biens que leur père, le prince d'Épinoy, avait laissés en mourant. Trois de ses frères vinrent donc l'engager à aller avec eux à Paris pour cette liquidation. Elle les suivit, et après un séjour de deux mois dans cette capitale, elle revint à Baugé, toujours sous le nom de M[lle] de La Haye, et employa une partie des biens qui lui étaient échus à doter magnifiquement l'hôpital de cette ville. Du surplus elle en fonda un autre à Beaufort, petite ville de 6,000 habitants, dans la même province. Ces deux établissements subsistent encore et sont autorisés par le gouvernement français dans le diocèse d'Angers.

Anne d'Épinoy passa le reste de ses jours dans l'hôpital de Baugé, et y mourut en 1679 (2).

C'est un grand et beau spectacle que celui que donnent au monde ces

(1) « Elle marche, et son port révèle une *princesse* »
(Delille, *Énéide*, liv. I.)

(2) La maison des princes d'Épinoy, vicomtes de Gand, est éteinte aujourd'hui. Le dernier comte de Gand et sa sœur la comtesse de Gand sont morts, le premier en Espagne, et l'autre à Bruxelles, dans les premières années du siècle où nous sommes, sans avoir été mariés.

âmes privilégiées, qui l'étonnent par le mépris qu'elles font des richesses, des jouissances temporelles et de tous les avantages que procurent la fortune et la naissance, et qui, loin de se montrer au grand jour, ne cherchent qu'à se faire oublier, d'après le précepte du sage : *Ama nesciri*. C'est cet esprit qui, comme nous l'avons vu, page 54, tome Ier, a conduit Carloman dans la solitude du Mont-Cassin, et la princesse Louise, fille de Louis XV, chez les carmélites de Saint-Denis. Ces miracles de la grâce, cette vocation particulière qui saisit les élus au moment de leur naissance, sont les œuvres dont Dieu se glorifie lui-même par la bouche d'un prophète, quand il dit : *Quis hæc operatus est, et fecit, vocans generationes* ab exordio? *Ego Dominus.* (Isaï, 41, 4.)

Les trois premiers établissements de cet institut, savoir : ceux de la Flèche, de Baugé et de Beaufort, en Anjou, fournirent dans la suite des sujets pour en fonder d'autres à Moulins, à Laval, à Nimes, à Avignon (1), et jusqu'à Montréal, dans le Canada. C'est dans l'hôpital de Moulins que mourut, en 1659, Mlle de La Fère, fondatrice de tout l'ordre qui fut approuvé, en 1666, par Alexandre VII, lequel déclara ces hospitalières véritablement religieuses, sous la règle de saint Augustin, et soumises à la clôture. Les constitutions définitives furent dressées, en 1685, par l'évêque d'Angers.

Ce qu'il y eut de remarquable dans cet institut, c'est que le dernier établissement qui accepta la clôture, fut celui qui en était le berceau, c'est-à-dire celui de la Flèche : ce qui eut lieu en 1693.

Il règne une grande union entre toutes les maisons de ces hospitalières. Lorsqu'un de leurs établissements se trouve dans la gêne, les autres viennent à son secours. Elles n'ont d'autres prières à faire que celles du petit office de la Vierge, et ne sont soumises à d'autres jeûnes qu'à ceux que l'Église impose à tous les chrétiens. Leur principale occupation est le soin des pauvres, qui forme l'objet du quatrième vœu qu'elles prononcent. Enfin, pour maintenir entre elles l'union et l'observance de leur règle, il

(1) Deux faits ont illustré, au moyen âge, la ville d'Avignon ; la construction de son fameux pont et le séjour de la cour romaine dans ses murs pendant soixante ans. Deux autres faits, bien différents, l'ont déshonorée dans ces derniers temps ; d'abord le massacre impuni de soixante victimes égorgées et entassées ensuite dans une glacière, en 1791 ; et, tout récemment, l'expulsion violente des respectables sœurs de Saint-Joseph de leur hôpital ; œuvre inconcevable des autorités de cette ville !

leur est enjoint de s'entretenir par lettres de tout ce qui concerne leurs devoirs communs.

Les femmes veuves ou célibataires qui veulent vivre en paix le reste de leurs jours, peuvent se faire recevoir parmi elles comme *sœurs associées*, sans être astreintes à autre chose qu'à des vœux simples, et à un costume modeste. Elles trouvent dans cette douce retraite une vie tranquille, à l'abri des inquiétudes qui empoisonnent l'existence de tant d'autres.

Les bons habitants de Baugé n'ont pas oublié le nom de leur bienfaitrice, Anne d'Épinoy. « J'ai ici, m'écrivait, en 1825, le sous-préfet de » cette ville, un très-bel hospice fondé par Anne de Melun, princesse » d'Épinoy, qui est enterrée dans le caveau de la communauté qu'elle y avait » instituée. Sa vie imprimée est rare et très-intéressante. »

FILLES DE SAINTE-GENEVIÈVE

ET SOEURS DE LA SAINTE-FAMILLE.

Il nous reste à parler d'une congrégation qui, comme tant d'autres, formée dans le dix-septième siècle pour l'instruction de la jeunesse et le soulagement des classes souffrantes et malheureuses, nous donnera encore l'occasion d'offrir le tableau des vertus d'une femme qui a consacré tous les instants de sa vie, et sa fortune tout entière, aux inspirations de la charité la plus héroïque.

Cette femme est Mme de Miramion, fondatrice principale des *filles de Sainte-Geneviève*, connues autrefois, à Paris, sous le nom de *miramiones*.

Mme de Miramion était fille de Jacques Bonneau, seigneur de Rubelle, près de Melun, diocèse de Meaux. Elle naquit à Paris, le 2 novembre 1629. Elle perdit sa mère à l'âge de neuf ans, et, à douze ans, son occupation la plus chère était de soigner les malades dans la maison de son père. Un jour que celui-ci avait réuni chez lui une assez nombreuse compagnie pour un bal, sa fille, au lieu de prendre sa part des plaisirs de cette soirée, aima mieux aller soigner un malheureux palefrenier qui se mourait, et dont elle voulut recevoir le dernier soupir.

A l'âge de seize ans, en 1645, elle épousa Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, et conseiller au parlement de Paris. Ce magistrat ne se doutait pas que les deux noms qu'il portait, devaient passer à la postérité, enregistrés, l'un par la gloire (1), l'autre par la religion (2). Il mourut l'année de son mariage, à vingt-sept ans, laissant sa femme enceinte de quatre mois et demi.

(1) Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie.
(2) Mme de Miramion.

Mme de Miramion eut une couche très-laborieuse; au milieu des douleurs qu'elle éprouvait, elle demanda avec instance à la sainte Vierge qu'au moins son enfant ne mourût pas avant d'avoir reçu le baptême. Sa prière fut exaucée, elle accoucha heureusement, et mit au monde une fille qui épousa dans la suite un maitre des requêtes.

Cette jeune veuve n'avait encore que dix-huit ans, quand plusieurs partis se présentèrent pour l'épouser. Celui qui paraissait le plus empressé, était le fameux Bussy-Rabutin, qui, pour la posséder, eut l'audace d'employer un moyen que le délire de la passion pouvait seul lui inspirer : il la fit enlever et conduire à son château de Launoy, près de Sens.

Cette violence produisit en elle une telle exaspération, qu'elle en fut malade à la mort et reçut les derniers sacrements. Rabutin allait être poursuivi criminellement, mais, à la prière du prince de Condé, Mme de Miramion lui pardonna, à condition que de la vie il ne se présenterait devant elle (1).

Mais une aventure aussi cruelle eut pour effet de la dégoûter du monde et de lui inspirer la résolution d'y renoncer pour toujours. Elle n'eut plus d'autres désirs que de s'occuper de bonnes œuvres, en soulageant les indigents et se consacrant à l'instruction de la jeunesse de son sexe. Dès lors elle se mit à parcourir les hôpitaux pour y visiter et panser elle-même les malades. Elle fit pour cela une étude particulière de la confection et de l'application des médicaments.

Une occasion se présenta pour mettre sa charité dans tout son jour. Les troubles de la Fronde, sous la minorité de Louis XIV, avaient produit à Paris bien des calamités. Les gens riches, absorbés tout entiers dans les discordes civiles, n'avaient plus le temps de s'occuper des pauvres, qui manquaient de tout. Mme de Miramion vendit, pour les soulager, son argenterie et un collier d'une grande valeur, afin de pouvoir venir au secours d'un plus grand nombre de malheureux. Elle reçut et logea chez elle une communauté tout entière de religieuses, que le

(1) Bussy-Rabutin fut le Mirabeau de son temps; c'était un homme d'esprit, écrivain agréable, mais caustique et méchant. Il passa une partie de sa vie à la Bastille ou en exil dans ses terres, en expiation des pamphlets scandaleux dont il inondait le public.

C'est ainsi que de nos jours, Mirabeau avec tout son esprit, toute son éloquence et ses succès de tribune, ne fut jamais que mauvais fils, mauvais époux et mauvais citoyen. On m'a montré, au donjon de Vincennes, la chambre qu'il y avait occupée et où sa femme l'avait fait enfermer.

théâtre de la guerre, établi en Picardie, avait forcées de quitter leur couvent.

Pour agrandir le cercle de ses bonnes œuvres, elle s'associa quelques filles pieuses, qu'elle forma elle-même à l'art d'instruire la jeunesse. Elle donna à cette réunion le nom de la *Sainte-Famille*, et ayant appris qu'une demoiselle Blosset avait formé à Paris, vers l'an 1636, une aggrégation pareille à la sienne, sous le nom de *filles de Sainte-Geneviève*, et dans les mêmes intentions que celles qui la guidaient elle-même, les deux fondatrices jugèrent qu'il leur serait utile de se concerter, vu l'identité de but, pour ne faire qu'une seule congrégation des deux qu'elles avaient formées.

Cette union se fit en 1665, et fut confirmée, sous le nom de *filles de Sainte-Geneviève*, par Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, et ensuite par le cardinal de Vendôme, légat du saint siége.

Heureux le pays et l'époque où l'instinct du bien réunit des personnes pieuses, pour travailler en commun au salut ou au soulagement de leurs compatriotes! Mais aussi malheur au pays et à l'époque où pendant un demi-siècle on voit les méchants, poussés par l'instinct du mal, se chercher et se coaliser pour semer le trouble et la désunion dans leur patrie!

Cette union étant ainsi terminée, Mme de Miramion en fut nommée la supérieure et fournit 60,000 livres pour les frais de premier établissement. Elle dressa les constitutions de la nouvelle congrégation qui furent enregistrées au conseil d'État, puis au parlement de Paris, et acheta une maison sur le quai de la Tournelle pour loger ses compagnes à qui elle fournit de nouveaux fonds pour leurs dépenses. Alors cette maison fut nommée le couvent des *Miramiones;* le quai de la Tournelle reçut aussi le nom de *quai des Miramiones.*

La fondatrice passa le reste de sa vie dans cette maison. Elle y payait pour sa pension quinze cents livres, ce qui, avec les dots que ses religieuses recevaient de leurs parents, les aidait à vivre.

Ces filles ne faisaient pas de vœux. Elles récitaient en commun le petit office de la sainte Vierge. Elles allaient visiter les malades et faisaient toutes sortes de bonnes œuvres. Elles tenaient des pensionnaires, donnaient en outre des leçons gratuites aux pauvres filles, et allaient enseigner les pauvres dans les villages.

Elles recevaient aussi dans leurs maisons les femmes pieuses qui

avaient le désir d'y faire des retraites, pour partager leurs exercices de dévotion, comme cela avait lieu à Saint-Lazare, où les laïques pouvaient passer quelque temps, en y payant pension, pour y faire des retraites spirituelles et profiter des instructions qui s'y donnaient.

Telles étaient donc les occupations des filles de Sainte-Geneviève, dont tous les moments étaient consacrés à l'exercice des vertus chrétiennes.

La renommée du bien prodigieux que faisait, à Paris, l'établissement de Mme de Miramion, se répandit dans les provinces. La première ville qui demanda à s'y associer fut celle d'Amiens.

Déjà, dès l'an 1676, le curé de la principale paroisse de cette ville avait songé à établir une école pour les pauvres. A l'aide de 10,000 livres qu'il s'était procurées, il avait acheté une maison où se réunirent dix femmes pieuses, sous le nom de *la Providence*, annonçant qu'elles allaient se charger d'instruire les jeunes filles, de visiter les malades et les pauvres. Les magistrats de la ville et le roi approuvèrent ce nouvel établissement et voulurent qu'il fût uni à celui des filles de Sainte-Geneviève à Paris; ce qui fut exécuté en 1691.

Mme de Miramion alla elle-même à Amiens avec deux de ses filles, pour y établir les mêmes constitutions que celles qui étaient suivies à Paris. L'église de cette communauté d'Amiens fut bénite en 1702.

Ces sœurs de la Providence faisaient, à l'âge de trente ans, vœu de chasteté et d'obéissance, mais pas de pauvreté. Elles ne gardaient pas la clôture, et quoique ayant leur église particulière, elles assistaient les dimanches et fêtes aux offices de leur paroisse, mais dans un endroit séparé, comme les *ascetes* dans les premiers temps de l'Église.

La seconde maison de cet institut fut établie à la Ferté-sous-Jouare, où Mme de Miramion alla, comme à Amiens, en 1695, pour réunir à son institut une communauté qui lui en avait fait la demande.

Malgré les dépenses considérables que lui coûtaient les bâtiments nécessaires pour loger ses filles, elle trouvait encore les moyens de soulager les malades à l'Hôtel-Dieu de Paris, et de subvenir aux besoins imprévus de tous les établissements de charité de la même ville. Il lui en coûta en outre 75,000 livres pour l'achat d'une maison voisine, qu'elle réunit à la sienne, pour l'agrandir et la mettre en état de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires qui y venaient faire des retraites.

Elle y admettait même les personnes d'une fortune médiocre, qui pouvaient y passer quelques jours gratuitement, pour profiter des instructions et des exercices de piété qu'on y donnait.

Cette vertueuse femme mourut au milieu de ses filles, le 24 mars 1696, et, d'après son désir, six pauvres, au nom de tous ceux qu'elle avait nourris, portèrent son cercueil sur leurs épaules pour être enterré dans le cimetière commun.

Quatre ans après elle, en 1700, mourait aussi Rancé, le réformateur de la Trappe. Ainsi l'une était la dernière femme, et l'autre le dernier homme d'un siècle qui marquera dans l'histoire par le grand nombre de réformes ou d'établissements nouveaux qui ont consolé l'Église des pertes qu'elle avait faites dans le siècle précédent. Ce grand siècle, qui est connu sous le nom de *siècle de Louis XIV*, avait vu les réformes des feuillants de Saint-Maur et de la Trappe, la naissance des lazaristes et des établissements de charité fondés par saint Vincent de Paul, tant par lui que par les femmes pieuses qu'il dirigeait. La monarchie française était alors à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. Eh bien! ce magnifique édifice religieux et politique devait, un siècle plus tard, s'écrouler sur sa base, et couvrir de ses ruines la France tout entière.

On connait les indignes traitements qu'ont éprouvés, de la part des révolutionnaires, les religieuses miramiones de Paris. Les mêmes furieux qui avaient égorgé les prêtres dans les prisons de cette capitale, prodiguèrent les dernières insultes aux pieuses filles qui n'allaient pas aux messes des prêtres schismatiques. Ce sont là les actes que les admirateurs des événements de 92 appellent *erreurs de la révolution.*

Malgré ce qu'en dit M. Henrion, il ne parait pas que l'institut des filles de Sainte-Geneviève se soit rétabli depuis la révolution. L'almanach du clergé de France de l'année 1844 n'en parle nulle part, excepté dans le diocèse de Meaux, où il nomme une *communauté de Sainte-Geneviève* établie à Courpalay dans l'arrondissement de Coulommiers.

Mais cette lacune est largement remplie par une autre congrégation fondée dans le même but, et portant le nom primitif donné par Mme de Miramion à l'association qui était son propre ouvrage. Cette nouvelle congrégation porte donc le nom de la *Sainte-Famille*, et la fondatrice est Mme Jacoulet qui, à une époque où le jacobinisme semblait vouloir replacer la France sous le règne de la terreur, en 1798, eut le courage de s'associer

à Besançon avec quelques femmes pieuses pour instruire les jeunes filles, leur inspirer l'esprit de piété et leur apprendre à travailler.

Mais ce ne fut qu'en 1815 que cette réunion prit une forme religieuse et fut autorisée à faire des vœux, par lesquels elle s'engageait à l'instruction chrétienne des jeunes filles de la campagne.

En 1817, six sœurs de l'établissement de Besançon furent appelées à Amiens, pour y fonder une maison sous l'autorité de l'évêque de cette ville. Cet établissement eut le plus grand succès et envoya des colonies dans les diocèses d'Arras et de Cambrai. Enfin, en 1837, la maison de la Sainte-Famille d'Amiens fut déclarée par les autorités ecclésiastiques et civiles chef-lieu d'ordre de l'institut de la *Sainte-Famille* pour le nord de la France, comme la maison de Besançon l'était pour les établissements qui avaient eu lieu dans le midi du même pays.

Les sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens acceptent, dans les villes, des établissements pour la classe moyenne et pauvre, laissant l'éducation des classes riches aux dames du Sacré-Cœur. Elles ont des succursales dans les villages, où elles envoient une de leurs maîtresses, à qui on fournit un logement, moyennant l'obligation qu'elle s'impose d'enseigner les jeunes filles, et elles sont, sous ce rapport, très-utiles aux curés qui leur confient cette partie de leurs fonctions. Les maisons qui dépendent de celle d'Amiens sont dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aisne et de l'Oise.

La maison de Besançon est le chef-lieu de celles qu'on trouve dans les diocèses de Bourges et de Nevers. Ce dernier diocèse a cinq maisons de la Sainte-Famille.

Honneur à sainte Angèle qui, la première, en instituant les ursulines, a prouvé que son sexe pouvait aussi prétendre à la gloire de l'apostolat!

TRAPPISTES.

Parmi toutes les réformes de Citeaux, il n'y en a point eu de plus austère, ni qui ait plus édifié l'Église que celle de la Trappe. Elle a eu pour auteur le célèbre abbé de Rancé, dont nous venons de parler, et que nous allons faire connaître.

Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, d'une famille très-ancienne, naquit à Paris, le 9 janvier 1626. Ses progrès dans l'étude des belles-lettres donnèrent une haute idée de son esprit, et annoncèrent ce qu'il serait un jour. Étant entré dans l'état ecclésiastique, il fut pourvu de plusieurs bénéfices. Il fit sa licence avec distinction, et prit le bonnet de docteur le 10 février 1654. Il fut aumônier du duc d'Orléans, et parut avec éclat dans l'assemblée du clergé, en 1655, en qualité de député du second ordre.

Personne ne possédait mieux que l'abbé de Rancé ces qualités qui rendent aimable dans le monde, et qui font briller dans les sociétés. Malheureusement il oublia ce que l'auguste caractère du sacerdoce exigeait de lui. A la vérité, ses mœurs étaient réglées; mais il vivait dans une dissipation et un faste qui, insensiblement, éteignaient en lui l'esprit sacerdotal.

Dieu, qui avait sur lui des vues de miséricorde, et qui le destinait à de grandes choses, lui ouvrit enfin les yeux sur le danger où il était. Il sentit qu'un chrétien, et, à plus forte raison, un prêtre, ne pouvait se sauver en menant une vie de plaisir; il comprit que l'usage qu'il faisait des revenus de ses bénéfices était contraire à leur destination. Il résolut donc de prendre tous les moyens possibles pour tranquilliser sa conscience, et pour se mettre dans la voie du salut. Après avoir consulté les personnes les moins capables de le flatter, il vendit son patrimoine, en

donna une partie aux pauvres, et employa le reste à d'autres bonnes œuvres. Son but était de réparer par là les dépenses superflues qu'il avait faites par le passé. Il résigna trois abbayes et deux prieurés, qu'il possédait *en commende :* après quoi, il se prépara à quitter le monde pour toujours. On voulut inutilement l'y retenir, en lui offrant la coadjutorerie de l'archevêché de Tours.

En se défaisant de ses bénéfices, il s'était réservé l'abbaye de la Trappe. Mais il avait le dessein de la posséder *en règle.* Il se retira donc à Perseigne, où il prit l'habit monastique, et fit profession le 6 juin 1664. Il alla ensuite à la Trappe, pour y établir la réforme qu'il projetait, c'est-à-dire, pour y faire observer la règle de saint Benoît dans sa pureté primitive.

Nous ne raconterons point en détail tout ce qu'il lui en coûta pour achever cette bonne œuvre. Il gouverna l'abbaye de la Trappe pendant trente-deux ans, donnant lui-même l'exemple d'une vie mortifiée à ses frères, et enchérissant sur les austérités que la règle leur prescrivait. Quatre ans avant sa mort, il pria le roi de lui donner un successeur, qu'il lui désigna, et mourut en odeur de sainteté, le 26 octobre 1700.

Il a composé plusieurs excellents ouvrages, qui ont presque tous pour objet les devoirs de la vie monastique. Nous avons plusieurs vies de l'abbé de Rancé; mais nous ferons observer que le vénérable réformateur de la Trappe n'y a pas été représenté sous tous les traits qui le caractérisent (1).

Le monastère de la Trappe était dans le Perche, département de l'Orne. dans un grand vallon, au milieu des bois. Le nombre des religieux y était considérable. Celui qui ouvrait la porte aux étrangers se prosternait devant eux, puis les conduisait dans une chapelle attenante à l'église, afin qu'ils y fissent leur prière. Il les menait ensuite au parloir, où, après leur avoir fait une petite lecture de piété, il leur recommandait le silence, et les priait d'être attentifs à ne rien dire ou faire qui pût troubler la communauté. Les hôteliers ne parlaient que quand la nécessité les y obligeait.

(1) Le dernier ouvrage de M. Chateaubriand est une *vie de Rancé*. Mais ce *chant du cygne* n'est pas le chef-d'œuvre de son auteur.

Lorsqu'un religieux était sur le point de faire profession, il écrivait à sa famille pour renoncer à tous ses biens. Sa profession faite, il rompait tout commerce avec ses amis, et même avec ses proches; et s'il se souvenait encore du monde, ce n'était que pour prier pour lui. On ne recevait rien dans le monastère, qui, sans être riche, trouvait encore le moyen de faire des aumônes considérables.

Quand l'abbé savait la mort d'un parent de quelque religieux, il le recommandait aux prières de la communauté, mais sans le désigner, et en disant en général que le père, la mère, etc., d'un des frères était mort.

Ils tenaient toujours les yeux baissés, et ne regardaient jamais les étrangers. S'ils passaient devant eux, il les saluaient par une inclination profonde. Ils gardaient entre eux un silence perpétuel. Ils ne parlaient qu'à leurs supérieurs, et ne pouvaient s'entretenir qu'en leur présence avec lès étrangers. Lorsqu'ils étaient ensemble aux travaux ou ailleurs, ils ne se communiquaient leurs pensées que par signes.

Le pape Innocent III appelait le monastère de Saint-Bernard la *merveille du monde*. On pouvait en dire autant de la Trappe. La vie qu'on y menait était angélique. Il n'y avait point de spectacle plus touchant que celui qu'offrait le recueillement continuel des religieux au travail, au réfectoire et surtout à l'église. Le vénérable évêque d'Amiens, M. d'Orléans de la Motte, allait souvent voir les solitaires de la Trappe, et il entretenait un commerce de lettres avec beaucoup d'entre eux, et si ses diocésains, si Louis XV ne s'y étaient opposés, il s'y serait fait religieux. Au retour d'un voyage qu'il avait fait à ce monastère, il écrivait à un de ceux qu'il y avait vus : « Le duc d'Havré dit que le voyage que nous avons » fait ensemble à la Trappe, a fait à son âme une sorte de mal; c'est de » le dégoûter de toute autre communauté, et de tout autre service divin. » Il a été charmé de tout ce qu'il a vu. » Voici comment il s'explique à un autre religieux sur l'opinion qu'il avait de la sainteté de l'abbé de cette maison : « J'exhorte et prie ce cher supérieur de faire pour lui ce qu'il » ferait pour le plus inutile de ses religieux. Je ne lui dis pas d'aimer son » prochain comme lui-même, mais de s'aimer lui-même, comme il aime » son prochain. » Ce prélat avait alors quatre-vingt-dix ans.

Le genre de vie des religieux de la Trappe était fort austère; ils n'avaient d'autre boisson que le cidre ou la bière. Les jours de jeûne, ils

avaient à dîner un morceau de pain bis, avec des herbes bouillies et assaisonnées d'un peu de sel; leur collation consistait en deux onces de pain sec. Les autres jours, ils avaient à dîner un potage aux herbes, une portion de légumes ou de racines, avec du dessert, c'est-à-dire, des radis ou des raves, des noix ou quelques fruits. Ils ne mangeaient ni œufs, ni poisson, et ne faisaient gras que quand ils étaient malades. Le lait et le fromage leur étaient quelquefois permis. Leur souper consistait en trois onces de pain, auquel ils ajoutaient, aux jours de grandes fêtes et durant le temps pascal, un peu de fromage et une salade.

Chaque jour, ils donnaient plusieurs heures au travail des mains, et ce travail consistait à bêcher la terre, à porter les fumiers au jardin, à faire les foins, etc. Le chœur emportait un temps considérable. Ils étaient toujours ensemble, afin de s'exciter les uns les autres par la force de l'exemple. Ils couchaient sur des paillasses piquées. Ils se proclamaient mutuellement au chapitre, et les plus petites fautes étaient punies sévèrement. Quand ils étaient à l'agonie, on les portait à l'église, où ils recevaient les sacrements, couchés sur la cendre. Ils restaient ordinairement en cet état jusqu'à ce qu'ils eussent rendu l'âme.

Ce qu'il y avait de plus admirable, c'est qu'une douce sérénité était peinte sur le visage de ces pieux solitaires. Il semblait que leur joie croissait à proportion de leurs austérités.

Quand, en 1791, le clergé catholique fut proscrit en masse en France, les trappistes, obéissant au précepte divin : *Cum vos persecuti fuerint in civitate ista, fugite in aliam*, allèrent chercher sur le sol étranger un asile où ils pussent prier en paix pour ceux qui les chassaient du sol de la patrie. Ils se retirèrent, les uns en Angleterre, les autres en Amérique, en Allemagne, en Russie. Ils formèrent deux établissements considérables, l'un à la Val-Sainte, près de Fribourg, en Suisse, l'autre à Durfeld, en Westphalie. Ce dernier fut transféré, en 1824, au Mont des Olives, près Mulhausen, en Alsace; mais ils en furent chassés en 1830.

Sous l'empire, en 1811, ils s'étaient établis dans la forêt de Sénart, sur les bords de la Seine, à sept lieues au-dessus de Paris, où l'on voyait, avant la révolution, un ermitage avec une fabrique de soieries. A la restauration, ils fondèrent une maison près de Cassel, en Flandre, et une autre à l'ancienne abbaye du Gard, sur la Somme, à quatre lieues au-des-

sus d'Amiens. Mais leur plus grand établissement à cette époque fut à la Meilleraie, bourg du département des Deux-Sèvres en Poitou. Ils en ont été expulsés en 1830. Un généreux lord anglais, sir Richard Keene, les recueillit alors dans une de ses terres, et ils y fondèrent un établissement sous le nom du *Nouveau Mont-Meilleraie.* Ils ont encore cependant quelques maisons en France, comme au Gard et à Briquebec, dont nous avons parlé au chapitre des frères pontifes. Il paraît même qu'ils sont rentrés à Meilleraie.

Entre autres établissements, ils en ont un au diocèse de Besançon, autorisé par le gouvernement, comme modèle d'agriculture.

L'ordre des trappistes a été illustré, il y a quelques années, par un religieux très-connu, dom Géramb, ancien général au service d'Autriche, qui nous a laissé quelques ouvrages intéressants.

L'acquisition d'un membre aussi distingué n'a pas sauvé les trappistes de la surveillance inquiète du gouvernement français à leur égard; car une révélation faite dernièrement à la chambre des députés par le ministre des cultes, nous apprend que ces religieux viennent d'être chassés du département du Tarn.

Au récit de tant de traverses, les uns plaindront ces pauvres religieux; d'autres les mépriseront, comme des fanatiques incorrigibles. Je crois, au contraire, qu'il faut les féliciter. Ces enfants de la pénitence savent bien que les joies du monde ne sont pas leur partage. Leur élément, c'est la souffrance. Ils sont les disciples d'un maître qui leur a appris que l'on *est heureux quand on est maudit, calomnié par les hommes, et persécuté comme chrétien* (1). Lecteurs assidus des livres saints, ils y ont trouvé leurs modèles dans ces hommes (2), *qu'on a vus sur la terre, couverts des vêtements les plus vils, errant dans les déserts, sans autre abri que les cavernes et le creux des rochers, dévorés de misères; en butte aux railleries, aux mauvais traitements, et qu'un monde, qui n'était pas digne d'eux, abreuvait d'injustices et d'outrages.*

(1) Beati estis cum maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos, mentientes propter me. *Matth.*, cap. V.

(2) Ludibria et verbera experti... Circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus, in solitudinibus errantes, in montibus, et speluncis et in cavernis terræ. *Paul.* ad Heb., cap. II.

Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre que par ces paroles de M. de Chateaubriand :

« Les trappistes ont vu tomber autour d'eux les autres ordres; ils ont » vu passer la révolution et ses crimes, Bonaparte et sa gloire, et ils ont » survécu; tant il y avait de force dans cette législation surhumaine. »

ASSOCIATIONS PIEUSES.

Nous consacrerons ce chapitre à l'historique de plusieurs associations composées, la plupart, de pieux laïques que l'amour du bien réunissait pour travailler en commun à leur propre sanctification, et en même temps à celle des autres; exerçant en silence les arts mécaniques, les yeux tournés vers le ciel, et trouvant encore le moyen de prélever, sur leur modique salaire, de quoi assister leurs frères malheureux.

Nous commencerons par la plus ancienne de ces associations.

PAUVRES VOLONTAIRES.

L'ordre des *pauvres volontaires*, éteint depuis longtemps, a pris naissance en Allemagne, d'après les documents les plus authentiques. Il n'était composé que de laïques : aucun prêtre ne pouvait y être admis. Il paraît que c'est vers l'an 1370 que ces religieux ont été institués; mais on ignore le nom de leur fondateur. Ce n'était que de simples artisans, qui vivaient en communauté, sous l'obéissance d'un supérieur, et qui faisaient les trois vœux ordinaires de religion, c'est-à-dire, d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Ils ne possédaient rien, et ne vivaient que du travail de leurs mains ou d'aumônes. Chacun travaillait du métier qu'il avait appris. On trouvait parmi eux des menuisiers, des charpentiers, des forgerons, etc. Ils furent réformés cent ans après leur institution, et leur règle devint très-sévère. Voici comment ils passaient la journée.

Ils se levaient en tout temps à minuit pour dire les matines; et comme ils ne savaient ni lire ni écrire, ces matines consistaient dans la récitation d'un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*, qu'ils disaient à genoux. Ils ne priaient jamais autrement. Ils n'y avait pas même de siéges dans l'oratoire, où ils faisaient leurs prières ordinaires. Après les matines, ils

passaient deux heures en oraison mentale sur quelque sujet pieux, toujours à genoux. De là ils retournaient à leurs cellules, où ils pouvaient se livrer au sommeil jusqu'à quatre heures et demie ou cinq heures. Alors ils se levaient pour aller aux matines des chanoines, qu'ils entendaient à genoux, dans un endroit de l'église qui leur était réservé : ils y restaient trois heures en tout, pour y assister à la messe et aux heures canoniales, qui suivaient les matines. Ensuite ils retournaient chez eux pour recevoir du supérieur l'ordre d'aller au travail, ou à la quête par la ville, deux à deux.

Ils avaient coutume aussi d'aller soigner les malades, les consoler dans leurs maux et les aider à mourir saintement. Ils ne possédaient absolument rien, et ils ignoraient souvent le matin s'ils auraient de quoi diner. Après le repas, ils retournaient au travail, puis allaient aux vêpres à l'église principale. Ils y restaient une ou deux heures, et revenaient pour souper : puis venaient les complies, qui se récitaient dans l'oratoire, et étaient suivis d'une heure de méditation; après quoi, ils allaient se coucher jusqu'à minuit.

Il paraît que l'ordre des *pauvres volontaires* est passé de l'Allemagne dans les Pays-Bas. Ce qui le ferait croire, c'est que Charles le Téméraire a demandé pour eux au pape la permission d'avoir dans leur maison une chapelle avec un clocher, d'y pouvoir faire dire la messe, et d'y communier, en cas de besoin, sauf toutefois les droits des chanoines.

Pour comprendre le sens de cette clause, il faut savoir qu'autrefois le chapitre de la cathédrale avait seul le droit de porter les derniers sacrements aux malades, et que tout ce qui était nécessaire pour cela restait déposé à la cathédrale. Ce monopole a été heureusement aboli, et a fait place à l'usage aujourd'hui en vigueur.

D'après la description que quelques auteurs nous ont donnée de l'habillement des *pauvres volontaires* en Flandre, il différait de celui des Allemands, en ce que les Flamands allaient toujours nu-pieds, sans sandales ni scapulaires, et portaient, d'une main un chapelet, et de l'autre un grand bâton au bout duquel était un crucifix. Les uns et les autres suivaient la règle de saint Augustin. Leur robe était d'un gros drap brun, et leur tête était couverte d'un capuce. Ils mangeaient toujours en commun.

Aucun monument n'indique qu'il y ait eu de ces religieux à Bruxelles. Il est même étonnant que Charles le Téméraire, dont le règne a été si

court, et absorbé par tant d'autres affaires qui l'intéressaient de plus près, ait pu descendre des hauteurs de son ambition, pour s'occuper d'une congrégation de pauvres ouvriers.

BONS FIEUX.

Les *bons fieux*, comme les pauvres volontaires, étaient aussi, dans l'origine, de pieux laïques, qui travaillaient en commun, et suivaient la règle du tiers ordre de Saint-François. Les premiers étaient au nombre de cinq, qui, sous la conduite de l'un d'eux, nommé Henri Pringuel, formèrent, en 1615, une association à Armentières, près de Lille, pour vivre en commun.

Des cinq qui composaient cette petite communauté, quatre travaillaient, et un consacrait son temps à enseigner à lire et à écrire aux enfants; car, n'en déplaise à nos modernes déclamateurs, les catholiques ont toujours mis au nombre de leurs premiers devoirs celui d'instruire la jeunesse.

Les bons fieux prirent pour habillement une robe de drap gris, liée d'une grosse corde blanche, avec un manteau de la même couleur que l'habit.

En l'année 1664, ils avaient une seconde maison à Lille, et alors ils se mirent sous la juridiction des évêques d'Arras et de Tournai, et leur soumirent leurs statuts, que ces deux prélats approuvèrent. En 1679, ils eurent une troisième maison à Saint-Venant, diocèse de Saint-Omer.

Peu de temps après, Louis XIV leur confia la direction des hôpitaux militaires et de la marine, à Dunkerque, Berg-Saint-Winox et Ypres. Ils se trouvèrent alors avoir sept établissements, ce qui faisait, suivant eux, autant de *familles*. Tous les trois ans, ils tenaient un chapitre général de tout l'ordre, alternativement dans chaque *famille*, pour régler leurs affaires, sous la présidence de l'un des vicaires généraux du diocèse, dans lequel se tenait l'assemblée, et ils y nommaient aux emplois pour trois ans.

Quand une de leurs maisons se trouvait en détresse, les autres venaient à son secours, et ils n'avaient jamais besoin d'assistance étrangère pour faire honneur à leurs affaires. Leur esprit d'ordre et leur bonne foi pourvoyait à tout.

Leur vie était assez austère. Ils se levaient à quatre heures du matin, et récitaient en commun l'office de la Vierge. Ils travaillaient depuis la messe jusqu'au diner, et ensuite jusqu'à vêpres, après lesquelles ils reprenaient le travail jusqu'à cinq heures, et enfin depuis six heures jusqu'à huit. Ils faisaient alors la prière et allaient se coucher.

Dans quelques maisons, il y avait une école pour les enfants. Ils prenaient même des pensionnaires, se chargeaient des fous et des jeunes gens que leur conduite déréglée faisait renfermer. Enfin ils allaient soigner les malades à domicile, et ne se refusaient à aucun service. C'est de leur utilité et de leur bonne volonté que le peuple leur avait donné le nom de *bons fieux*, qui, dans le patois de la Flandre française, veut dire *bons garçons*.

FRÈRES CORDONNIERS.

Le même siècle a vu naître deux autres associations connues sous les noms de *frères cordonniers* et de *frères tailleurs* Le fondateur de la première fut un pieux artisan du duché de Luxembourg, nommé Henri-Michel Buch, et connu sous le nom du *bon Henri*.

Il exerçait le métier de cordonnier, et avait pris, pour modèles et pour patrons, les deux saints frères, Crépin et Crépinien, qui étant venus de Rome dans la Gaule Belgique, avec d'autres missionnaires, pour annoncer l'Évangile aux Gaulois idolâtres, travaillaient aussi du même métier, tout en catéchisant les peuples, à l'exemple de saint Paul, qui, dans le cours de ses missions, travaillait encore à faire des tentes.

« Pendant son travail, Henri les avait (saints Crépin et Crépinien) » toujours présents à l'esprit; il se rappelait comment ils avaient travaillé » dans la vue de plaire à Dieu, et les moyens qu'ils avaient employés » pour faire connaître Jésus-Christ. Il ressentait une vive douleur toutes » les fois qu'il pensait que les personnes de son état, et beaucoup » d'autres artisans, étaient mal instruits de la religion, qu'ils vivaient » dans l'oubli de Dieu, et qu'ils étaient esclaves de leurs passions. Son » zèle lui inspira l'envie de travailler à leur conversion. Il en engagea » plusieurs à profiter des instructions publiques, à fuir les compagnies

» dangereuses, à prier avec ferveur, à fréquenter les sacrements, en un » mot, à prendre tous les moyens propres à les faire avancer dans la » vertu.... Il consolait les affligés, et trouvait dans sa pauvreté le moyen » d'assister les indigents. Souvent il lui arriva de partager ses vêtements » avec ceux qui étaient nus. Il ne vivait que de pain et d'eau, afin d'avoir » de quoi faire l'aumône. » (*Vie des Saints*, 25 octobre.)

Après avoir exercé son métier à Luxembourg, il vint à Paris, à l'âge de quarante-cinq ans. Le baron de Renti (1), seigneur riche et très-religieux, ayant entendu parler du *bon Henri*, désira le voir.

« Il fut aussi surpris qu'édifié de trouver, dans un homme du peuple, » tant de vertu et de connaissance des voies de Dieu. Il admira surtout » son courage à entreprendre et à exécuter de grands projets pour la » gloire de la religion. Il apprit qu'il avait le talent de convertir les jeunes » gens de son état, et de les faire rentrer dans les bonnes grâces de leurs » parents et de leurs maitres, et qu'après les avoir ainsi gagnés, il leur » prescrivait des règles de conduite..., Pensant donc qu'il était plus propre » que personne à faire l'œuvre de Dieu, il lui proposa d'établir une pieuse » association, dont le but serait de faciliter la pratique de toutes les

(1) Gaspar J. B. baron de Renti, issu d'une ancienne famille d'Artois, naquit en 1611, au château de Bény, en Normandie. Il étudia au collége de Navarre, à Paris, et ensuite chez les jésuites de Caen. Doué d'une tendre piété, il voulait se faire chartreux, mais ses parents s'y opposèrent.

On le maria, à l'âge de vingt-deux ans, avec une demoiselle de Balzac, de la maison d'Entragues, dont il eut quatre enfants. Il servit avec distinction dans les guerres de Lorraine, sous Louis XIII, qui l'honora de son estime.

A l'âge de vingt-sept ans, touché des discours d'un missionnaire, il résolut de quitter le monde, et de s'adonner uniquement aux pratiques de la piété. Il communiait trois ou quatre fois par semaine, se levait à minuit, pour dire les matines et faire une heure de méditation. Uniquement occupé de son salut, et ne tenant au monde que par les soins qu'il devait à sa famille, toutes ses pensées étaient au ciel. Il offrait à Dieu son corps, son âme, sa famille, tout ce qui lui appartenait. On le voyait souvent à genoux des heures entières devant le saint sacrement, et il ne respirait que pour la sanctification de sa famille, de ses vassaux et surtout de ses enfants. Il visitait les pauvres malades dans leurs chaumières, dans les hôpitaux. Ses libéralités s'étendaient jusqu'aux galériens de Marseille, aux chrétiens esclaves chez les Barbaresques, aux missionnaires dans les Indes, aux catholiques exilés de l'Irlande ou de l'Angleterre.

Il passa ses dernières années, partie à Paris, partie à son château de Citri, au diocèse de Soissons, et mourut à Paris en 1649, à l'âge de trente-sept ans. Son corps fut exhumé, en 1658, pour être placé dans un lieu plus honorable. On le trouva tout entier et aussi frais que s'il venait de mourir.

(*Vie du baron de Renti*, par le P. S. Jure.)

» vertus parmi les ouvriers de la même profession. Il commença par lui » procurer le droit de bourgeoisie. Ensuite il le fit recevoir maître, afin » qu'il pût prendre chez lui, en qualité d'apprentis ou d'ouvriers, ceux » qui voudraient suivre les règlements que le curé de Saint-Paul fut prié » de rédiger. Ces règlements recommandaient aux personnes qui s'y » assujettissaient la prière fréquente, la participation aux sacrements, la » pratique de la présence de Dieu, l'assistance mutuelle dans les maladies, » le soin de soulager et de consoler les malheureux.

» Le bon Henri eut bientôt un certain nombre d'apprentis ou d'ou- » vriers. Ce fut avec eux qu'il fonda, en 1645, l'établissement connu sous » le nom de communauté des *frères cordonniers*. Il en fut le premier » supérieur.

» L'innocence et la sainteté de ces pieux artisans montrèrent visible- » ment que Dieu les avait choisis pour glorifier son nom. Ils faisaient » revivre en eux l'esprit des premiers chrétiens. Cette communauté donna » naissance, deux ans après, à celle des *frères tailleurs*. Certains artisans » de cette dernière profession, édifiés de la vie sainte que menaient les » *frères cordonniers*, et de la manière dont ils employaient leur temps, » prièrent le *bon Henri* de leur donner une copie de sa règle. Ils s'adres- » sèrent ensuite au curé de Saint-Paul, et fondèrent aussi une associa- » tion. » (*Vie des Saints*, 25 octobre.)

Ces deux communautés, ou associations, ont eu divers établissements en France et en Italie. Les frères se levaient à cinq heures du matin, faisaient la prière en commun, récitaient d'autres prières à des heures marquées, entendaient la messe tous les jours, gardaient le silence, qu'ils n'interrompaient que par le chant des cantiques, faisaient une méditation avant le dîner, assistaient aux offices les fêtes et dimanches, visitaient les prisonniers, les hôpitaux, et faisaient chaque année une retraite de quelques jours.

Le bon Henri mourut, à Paris, en 1666, après avoir été le modèle des plus héroïques vertus.

L'association ou secte des *frères moraves* ou *hernutes* parmi les protestants, fondée au commencement du dix-huitième siècle par le comte de Zinzendorf, paraît être une copie des *frères cordonniers*.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Les *frères des écoles chrétiennes de l'enfant Jésus* ont été institués, en 1678, pour l'éducation chrétienne des indigents, par le P. Barré, religieux minime, né à Amiens en 1621. Ces frères vivaient en communauté, sans s'y obliger par des vœux, et obéissaient à un supérieur. Ils tenaient chez eux des écoles gratuites pour les enfants pauvres, à qui ils enseignaient à lire, écrire, compter, et les dogmes de la religion. Ils étaient entièrement à la disposition de leurs supérieurs et toujours prêts à partir pour se rendre aux lieux que ceux-ci leur indiquaient.

Il leur était défendu, par leurs constitutions, d'aller enseigner dans les maisons particulières, ni de rien accepter de la part des parents des enfants qui fréquentaient leurs écoles. Ils ne pouvaient se livrer à aucune mortification particulière sans la permission de leurs supérieurs. Ils récitaient tous les jours l'office de la Vierge.

Tels sont les règlements, que leur avait donnés le P. Barré, leur instituteur.

A peu près dans le même temps, l'abbé De la Salle, chanoine de Reims, fondait un établissement analogue et qu'on croirait identique avec celui des frères dont nous venons de parler, en instituant aussi une association de *frères des écoles chrétiennes*, qui a traversé les révolutions, est venue jusqu'à nous, et se développe même aujourd'hui avec toute la vigueur de la jeunesse.

La première maison qu'eurent ces frères fut à Rouen. C'était là qu'était le grand noviciat et le chef-lieu de l'association. Leur maison de Paris jouit aujourd'hui de cette prérogative. Ils se sont aussi répandus dans la Belgique, où ils ont des établissements à Bruxelles, à Liége, à Mons, à Verviers, à Namur, etc. La maison de Namur est la principale pour la Belgique. Leur costume est absolument le même que celui des frères de l'institution du P. Barré.

L'abbé De la Salle consacra tout ce qu'il avait, son temps et sa fortune, à cet utile établissement. Il se démit même de son canonicat de Reims pour avoir plus de loisir à y employer. Avant la révolution de 1789, ces frères avaient des maisons dans presque toutes les villes de la France, où ils enseignaient gratuitement les enfants des indigents. Ils avaient même,

dans quelques-uns de leurs établissements, des pensionnats très-florissants, où ils enseignaient l'écriture, l'arithmétique et toutes les sciences qui forment les commerçants. Le peuple leur donnait différents noms. On les appelait *les frères à grands chapeaux, les frères à barbettes, les petits frères*, etc. Benoît XIII aprouva cet institut, et Louis XVI leur accorda, par lettres patentes, en 1778, les prérogatives dont jouissaient les autres ordres religieux en France.

Ces frères, dispersés pendant la révolution, se sont réunis après la tempête, et ont repris leurs pieuses et charitables occupations (1).

Il fut un temps où les ennemis de tout ce qui est religieux désignaient les frères de la Doctrine chrétienne sous le nom burlesque de *frères ignorantins*. On les a laissé dire, et l'on a reconnu qu'aucune autre association n'était plus propre que celle-là pour l'éducation morale et religieuse des enfants du peuple. Aussi, en dépit de leurs détracteurs, se sont-ils multipliés d'une manière toute miraculeuse, et il n'est presque pas d'endroit, en France, où ils n'aient des établissements.

(1) Un autre chanoine de Reims, nommé Godinot, contemporain de l'abbé De la Salle, voulut aussi se rendre utile à sa patrie. Pendant une vie assez longue, il amassa en silence une grande fortune, laissant la critique s'exercer à son aise sur son compte. *C'était*, disait-on, *un vieil avare, un vieux janséniste, un Harpagon*. Quand il eut fermé les yeux, à quatre-vingt-sept ans, on trouva dans son testament qu'il léguait une somme considérable pour construire, à Reims, une fontaine publique, qui y manquait. L'opinion publique, cette *reine du monde*, eut alors à rougir d'elle-même, et s'empressa de réhabiliter la mémoire d'un homme qu'elle avait si longtemps calomnié.

TABLE DES ORDRES RELIGIEUX

COMPRIS DANS LE TOME SECOND,

AVEC INDICATION DU PLACEMENT DES PLANCHES.

FIN DE LA TABLE DES ORDRES RELIGIEUX CIVILS.

ORDRES RELIGIEUX

MILITAIRES.

ORDRE DE MALTE.

De tous les ordres militaires que la religion catholique a enfantés, il n'y en a pas eu de plus célèbre que celui qu'on appelait, dans les derniers temps, l'*ordre de Malte*. C'est en effet celui qui s'est trouvé dans les circonstances les plus remarquables, et dont l'histoire est liée le plus intimement à celle du moyen âge. Il faut remonter aux croisades et même plus haut, pour trouver l'origine des chevaliers de Malte. C'est dans ces fameuses expéditions, qui ont excité tant d'enthousiasme chez nos pères, du onzième au treizième siècle, qu'on trouve le nom de ces guerriers religieux dans toutes les grandes occasions où il y avait des dangers à courir et des lauriers à moissonner.

Leur premier nom fut celui d'*hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, et voici quels furent leurs commencements.

Vers l'an 1048, des marchands d'Amalfi, ville alors très-florissante sur le golfe de Naples, faisaient un grand commerce sur les côtes de la Syrie, et comme de là ils visitaient souvent les saints lieux, par une dévotion qui commençait à devenir une espèce de mode, ils demandèrent au soudan des Sarrasins, maître de la Palestine, moyennant un tribu qu'ils s'engagèrent à lui payer chaque année, la permission de bâtir, à Jérusalem, une maison pour eux et pour les chrétiens qui viendraient visiter cette ville.

Quelque temps après, ils fondèrent un hôpital et une église, qui fut dédiée à saint Jean-Baptiste. Ils y mirent, pour la desservir, des religieux de l'ordre de Saint-Benoît qui prirent le nom d'*hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*.

Godefroi de Bouillon, chef de la première croisade, s'étant emparé, en 1099, de Jérusalem, dont il fut le premier roi, et trouvant ces hospitaliers déjà établis dans sa capitale, leur accorda sa protection et leur fit

de grandes largesses (1). Ces hospitaliers, dont l'unique occupation avait été jusqu'alors d'avoir soin des pèlerins, faisaient les trois vœux ordinaires de religion; mais, en 1104, ils y en ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'engageaient à défendre, contre les insultes des Sarrasins, les chrétiens qui visiteraient la terre sainte, et ils prirent, pour symbole, une croix à huit pointes.

A l'exemple de Godefroi de Bouillon, qui leur avait donné quelques biens qu'il avait dans les Pays-Bas, d'autres seigneurs leur firent aussi des donations, et les hospitaliers se trouvèrent dans une sorte d'opulence. Leur premier chef, qui était un Provençal nommé Gérard, obtint du pape Pascal une bulle qui leur confirmait la possession des biens qu'on leur avait donnés, et le souverain pontife régla, en même temps, qu'après la mort de Gérard, les hospitaliers choisiraient eux-mêmes leur chef.

A Gérard, mort en 1118, succéda Raymond du Puy, né en Dauphiné: c'est celui qu'on regarde comme le premier grand maître de l'ordre.

Jusque-là les hospitaliers n'avaient pas encore eu de règle fixe : Raymond leur en donna une. Elle était très-sévère, et se sentait de la dureté des mœurs de cette époque. Le sage législateur voyait bien que, pour maintenir dans le devoir des religieux qui avaient les armes à la main, il fallait les soumettre à une législation dure, et leur imposer, pour ainsi dire, un joug de fer. Les moindres fautes étaient punies avec la plus grande rigueur.

Le nouveau grand maître, trouvant que les revenus de son hôpital surpassaient de beaucoup les besoins des pèlerins et des malades confiés à ses soins, crut qu'il ne pouvait pas en faire un meilleur usage, que d'employer le surplus à la défense de la terre sainte, et offrit ses services, ainsi que ceux de ses hospitaliers, au roi de Jérusalem.

Parmi ses religieux, il y avait des clercs et des laïques. Il ordonna que les clercs n'auraient d'autres fonctions que celles de chapelains, pour faire l'office et assister les malades; quant aux laïques, ceux qui étaient nobles devaient porter les armes pour la défense de la foi et la protection des pèlerins sur les routes. Ceux qui n'étaient pas nobles devaient aussi porter les armes, sous le nom de *frères servants.*

(1) Godefroi de Bouillon passe pour le fondateur du chapitre d'Anvers, qu'il composa de douze chanoines, en partant pour la croisade.

Le pape approuva tout cela, et ordonna que cette nouvelle milice aurait pour étendard, à la guerre, une croix blanche à huit pointes, sur un fond rouge.

La première occasion où ces hospitaliers déployèrent leur courage fut en 1118, lorsque le soudan d'Égypte vint attaquer Baudouin II, roi de Jérusalem. Ayant à leur tête leur grand maître, ils repoussèrent les ennemis et les taillèrent en pièces. Quatre ans après, ils offrirent encore leur secours au même Baudouin, et le débarrassèrent des infidèles. Ils parurent ensuite avec éclat aux siéges de Tyr et d'Ascalon, et, en 1126, ils remportèrent une victoire signalée sur le sultan de Damas.

Raymond, toujours actif, ne cessa toute sa vie de combattre les infidèles, et de soutenir le trône chancelant du roi de Jérusalem. Enfin ce héros mourut en 1160, après avoir gouverné et enrichi son ordre pendant quarante-deux ans.

En 1187, Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, enleva pour toujours Jérusalem aux chrétiens, qui avaient eu huit rois pendant l'espace de quatre-vingt-neuf ans. Les hospitaliers se trouvaient à peu près sans asile; mais les croisés ayant repris la ville d'Acre, après un siége fort long, en 1191, ils s'établirent dans cette ville jusqu'à ce qu'elle fut enlevée sans retour aux chrétiens, l'an 1291. Ils se retirèrent alors dans l'île de Chypre, où le roi Henri de Lusignan leur céda la ville de Limissol. Mais dix-huit ans après, conduit par leur grand maître, Foulques de Villaret, ils s'emparèrent de l'île de Rhodes, en 1309, et prirent alors le nom de *chevaliers de Rhodes*.

Les Sarrasins, à qui cette île avait été enlevée, vinrent pour la reprendre l'année suivante, mais ils furent repoussés vigoureusement, et obligés de lever le siége.

Ces succès enflèrent le cœur du grand maître Villaret, et son despotisme le fit déposer. Les Turcs profitèrent de ces dissensions pour revenir, en 1391, avec quatre-vingts vaisseaux, tenter de reprendre Rhodes. Mais les chevaliers, qui n'avaient que six galères pour se défendre, attaquèrent les Turcs et coulèrent bas presque tous leurs vaisseaux. Villaret fut rétabli dans sa dignité par Clément V; mais il donna librement sa démission deux ans après.

Rhodes fut attaquée de nouveau, en 1444, sous le grand maître Jean de Lastic, par le soudan d'Égypte, qui, avec une armée de 18,000 hommes,

s'acharna, pendant cinq ans, à prendre cette place; mais il fut à la fin obligé de se retirer.

Cependant l'empire grec venait d'être détruit par la prise de Constantinople en 1453. Mahomet II, fier de sa puissance, voulut chasser les chevaliers de Rhodes de l'Asie. Il vint avec une armée de 100,000 combattants et 160 voiles, mettre le siége devant Rhodes en 1480. Il eut la honte d'échouer dans son entreprise, et tous ses efforts se brisèrent contre l'immortel grand maitre d'Aubusson, qui lui tua 9,000 Turcs et le força d'abandonner le siége.

Mahomet n'eut pas le temps de laver cet affront, et à sa mort la discorde se mit entre ses deux fils, Bajazet et Zizim. Celui-ci se plaça sous la protection des chevaliers de Rhodes en 1482. Ils le reçurent comme roi de leur ile, et forcèrent Bajazet à leur payer 35,000 ducats par an, pour l'entretien de son frère. Mais Zizim, qui craignait de tomber entre les mains de Bajazet, demanda à se retirer en France, où il lui paraissait qu'il serait plus en sûreté.

Le malheureux Zizim mourut à Rome en 1495. Bajazet, ne craignant plus rien de la part des chevaliers de Rhodes, arma contre eux La plupart des princes chrétiens, redoutant la puissance ottomane, se réunirent contre Bajazet, et mirent le grand maître à la tête de leur ligue.

Mais bientôt après ils se désunirent et firent séparément la paix avec les Turcs. Le grand maître en fut tellement abattu, qu'il en mourut de chagrin, en 1503, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir gouverné glorieusement son ordre pendant vingt-sept ans.

Cependant l'heure fatale arrivait où les hospitaliers de Saint-Jean devaient perdre leur brillante conquête.

Soliman, empereur des Turcs, vint, en 1522, avec 300,000 hommes et 280 voiles, mettre le siége devant Rhodes. Les chevaliers, quoique peu nombreux et n'ayant pas d'auxiliaires, auraient peut-être pu repousser cette nouvelle attaque; mais un traitre se trouvait parmi eux.

André d'Amaral, Portugais, chancelier de l'ordre, était indigné de s'être vu préférer Villiers de l'Isle-Adam, pour la grande maitrise. Pour s'en venger, il indiqua à Soliman, au moyen d'une flèche qu'il lança dans son camp, les moyens de prendre la place. Sa trahison fut découverte, et il en porta la peine. Mais les Turcs n'en profitèrent pas moins de l'avis

qu'ils avaient reçu, et l'Isle-Adam fut obligé de se rendre, après la plus héroïque défense.

Les chevaliers avaient possédé Rhodes pendant deux cent treize ans.

L'Isle-Adam et ses chevaliers errèrent pendant plusieurs années avant de trouver un asile. A la fin, Charles V leur accorda l'île de Malte, où ils s'établirent en 1566. Soliman voulut encore leur enlever ce nouveau poste; mais il eut affaire au grand maître de Lavalette, qui, aussi brave mais plus heureux que l'Isle-Adam, soutint pendant quatre mois tous les efforts de la puissance ottomane, et força le sultan à se retirer, la rage dans le cœur.

Le gouvernement de l'ordre de Malte était tout à la fois monarchique et aristocratique. Le grand maître agissait en souverain dans l'île de Malte et ses dépendances. Il faisait battre monnaie et avait le droit de grâce envers les criminels. Mais dans les affaires importantes, il ne pouvait rien faire sans son conseil, qui était composé des grands-croix, des grands prieurs et des baillis conventuels. Il avait deux voix dans ce conseil, dont il était le président.

L'ordre entier comprenait huit nations ou *langues*, savoir : celles de Provence, d'Auvergne, de France, d'Italie, d'Aragon, de Castille, d'Allemagne et d'Angleterre. Mais cette dernière n'existait plus depuis le changement de religion dans cette île. Les chevaliers nés en Belgique étaient compris dans la langue de France.

Chaque langue avait un chef, qu'on appelait *pilier,* et un bailli conventuel.

Le *pilier* de la langue de Provence, en mémoire de Raymond du Puy, qui était Provençal, était grand commandeur; celui de la langue d'Auvergne, grand maréchal; celui de la langue de France, grand hospitalier; celui de la langue d'Italie, grand amiral; celui de la langue d'Aragon, grand conservateur; celui de la langue de Castille, qui comprenait aussi le Portugal, grand chancelier; celui de la langue d'Allemagne, grand bailli; enfin celui de la langue d'Angleterre, était autrefois général de l'infanterie.

Chaque langue possédait plusieurs grands prieurés et bailliages conventuels. Ceux qui en étaient revêtus étaient les grands dignitaires de l'ordre.

De plus, chaque langue avait à Malte son hôtel, qu'on appelait *auberge.* Chaque nation s'y rassemblait, sous la présidence de son *pilier*, qui était

chargé de procurer à ceux de sa langue tout ce dont ils avaient besoin.

Dans chaque grand prieuré se trouvaient plusieurs *commanderies*. On appelait ainsi une certaine quotité de biens appartenant à l'ordre, et à portée desquels se trouvait une maison pour celui qui était titulaire de la commanderie. Le revenu de ces biens, dont il était administrateur, lui appartenait. C'était un bénéfice qui se donnait ordinairement à l'ancienneté de service dans la *religion* (1).

Les commanderies étaient de trois sortes : magistrales, de justice et de grâce.

Les premières étaient celles qui appartenaient au grand maître, et dont le revenu faisait partie de sa *liste civile*. Il y en avait une dans chaque grand prieuré.

Les commanderies de justice étaient celles qui se donnaient à l'ancienneté de réception dans l'ordre. Celles de grâce étaient données par le grand maître ou même par les grands prieurs, aux *frères servants*, sans égard à l'ancienneté.

Pour être commandeur de justice, il fallait avoir résidé cinq ans à Malte, et avoir fait, en personne, quatre *caravanes*. On appelait *caravane*, du mot arabe *karoüen* (réunion d'hommes), un voyage en mer sur les galères, et pour le service de la religion.

Tout le personnel de l'ordre était divisé en *chevaliers de justice*, *chevaliers de grâce* et *frères servants*. Ces derniers étaient composés de deux classes, savoir : les *frères servants d'armes* et les *frères servants d'église*.

Les chevaliers de justice étaient nobles et obligés d'en fournir les preuves. C'est parmi eux qu'étaient choisis le grand maître et les grands dignitaires de l'ordre.

Les chevaliers de grâce étaient ceux qui, sans être nobles, avaient rendu des services à l'ordre ou fait quelque action d'éclat à la guerre, et avaient mérité par là d'être assimilés aux nobles.

Les frères servants de guerre portaient les armes, comme les chevaliers, et rendaient service dans l'hôpital. Enfin, les frères servants d'église étaient des ecclésiastiques qui servaient d'aumôniers sur les vaisseaux, ou qui desservaient, en qualité de chapelains, les églises conventuelles à

(1) C'est sous ce nom qu'on désigne quelquefois l'ordre de Malte.

Malte, et celles qui se trouvaient dans les commanderies répandues dans toute la chrétienté.

On pouvait à tout âge être reçu chevalier de Malte, mais il fallait, dans les deux ans qui suivaient la réception, payer une somme de 330 pistoles d'Espagne, qui s'appelait *droit de passage*, somme qui restait acquise à l'ordre, quand même celui, pour qui on l'avait payée, venait à mourir, ou changeait d'état. L'ancienneté comptait du moment de la réception dans l'ordre.

Les ecclésiastiques ou chapelains, qu'on appelait *diacots*, pouvaient être reçus de dix à quinze ans, en payant cent écus d'or pour *droit de passage*. Ceux qui étaient reçus au-dessus de quinze ans payaient 1250 livres, à moins qu'ils n'eussent reçu le bonnet de docteur; ce qui les dispensait de rien payer.

Les cérémonies qui accompagnaient la réception d'un chevalier étaient assez singulières.

Le prêtre qui disait la messe bénissait l'épée du postulant, après quoi un chevalier la lui mettait au côté, en lui disant : « *Je vous ceins de cette » épée, au nom de Dieu tout-puissant, et de la glorieuse vierge Marie, » de monsieur saint Jean-Baptiste notre patron, et du glorieux saint » George.* »

Ensuite lui montrant la croix à huit pointes, il lui disait : « *Cette croix » vous a été ordonnée blanche en signe de pureté, laquelle vous devez » porter autant dans le cœur comme dehors, sans macule ni tache. Les » huit pointes que vous voyez en icelle, sont en signe des huit béatitudes » que vous devez toujours avoir en vous.... Pour ce, je vous commande » la porter apertement* (ostensiblement) *cousue au côté senestre* (gauche), » *et jamais ne l'abandonner.* »

Parmi les grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, deux ont été nommés cardinaux, savoir : Pierre d'Aubusson et Hugues de Loubens de Verdale, tous deux Français. C'est aussi de cette nation qu'étaient Foulque de Villaret, conquérant de Rhodes, Villiers de l'Isle-Adam, qui prit possession de Malte, et Jean de Lavalette qui le défendit contre Soliman.

Mais, ce qui est pénible à dire, si la France a donné le jour au fondateur et aux plus illustres soutiens de cet ordre célèbre, c'est aussi la France qui lui a donné le coup de mort.

Le 8 juin 1798, une flotte française parut devant Malte. « L'ordre célèbre, qui régnait dans cette île, était misérablement dispersé et affaibli » depuis la révolution française. La plupart des chevaliers français avaient » regardé comme leur premier devoir de se rallier aux drapeaux des » princes; d'autres combattaient dans la Vendée, dans la Bretagne; plusieurs avaient péri dans les journées de Quiberon. Une funeste sécurité » s'était emparée de la plupart de ceux qui étaient restés à Malte. Plusieurs des chevaliers allemands, italiens ou espagnols, ne condamnaient » qu'avec tiédeur la révolution française, et raillaient pesamment la prévoyance inquiète de ceux qui pensaient que cette révolution pourrait » un jour planter son étendard sur le glorieux rocher dont ils étaient » gardiens. L'influence de ce parti insouciant ne s'était que trop fait sentir » l'année précédente; on avait élevé à la fonction de grand maitre de » l'ordre de Malte, à cette espèce de souveraineté immortalisée par les » Parisat-Lavalette, par les Villiers de l'Isle-Adam, un homme dont l'esprit » lourd et le caractère apathique eussent été un obstacle à tout bien, » même dans les temps les plus calmes : c'était Ferdinand de Hompesch...... » Bonaparte lui fit demander, le 21 juin, de recevoir dans le port l'armée » navale française. Une invasion aussi brusque n'avait pas été prévue... La » terreur était la même dans cette île que si elle n'eût pas été défendue » par toutes les fortifications de l'art et de la nature; que si elle n'eût pas » eu près de 7000 hommes et une nombreuse artillerie à opposer à l'attaque des Français; enfin que si elle n'eût aucun souvenir de l'immortel » siége soutenu contre toutes les forces du victorieux Soliman. Le 22, » l'armée française prit terre sur huit points différents et n'éprouva qu'une » faible résistance. Un régiment de milice fut désarmé par cent Français; » un autre chassé jusque dans la ville. Le général Vaubois marcha sur la » cité vieille avec une colonne; on lui ouvrit les portes à la première » sommation.

» Malte changea de lois, mais pour ne plus rentrer sous celles de ces » brillants chevaliers qui seuls rappelaient encore les grands souvenirs » des croisades. Ce grand boulevard élevé contre l'islamisme et contre » les pirateries africaines, disparut en laissant un vide immense dans la » Méditerranée.

» Paul I[er] conçut la pensée de rétablir l'ordre de Malte, et il se fit donner avec orgueil le titre de grand maitre, par de nombreux chevaliers

» qu'il avait appelés à Saint-Pétersbourg. La politique anglaise se joua
» d'une résolution aussi magnanime que chrétienne, et ne vit dans cette
» prétention qu'un acte de la plus insigne folie (1). »

Le grand prieur de Malte et un grand nombre de chevaliers protestèrent contre la capitulation qu'avait signée le grand maître de Hompesch, et dévoilèrent dans cet acte toute la turpitude de leur chef, qui, en convoquant le conseil de l'ordre, en avait exclu les chevaliers les plus anciens, les plus braves et les plus fidèles.

(1) Lacretelle, *Histoire de France*, t. XIV.

HOSPITALIÈRES

DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM.

L'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem a eu aussi ses religieuses. Si les femmes ne pouvaient pas aller chercher, dans les combats, les dangers et la gloire, elles pouvaient au moins se livrer, dans l'hôpital, à des fonctions plus convenables à leur sexe, en servant les malades. C'est un genre d'occupations pour lequel la nature leur a donné plus de sympathie; c'est un penchant que la religion a souvent développé chez elles jusqu'à l'héroïsme.

Il parait que l'existence des hospitalières dans l'ordre est aussi ancienne que celle des hospitaliers. En élevant, à Jérusalem, un hôpital pour les hommes, Gérard en éleva aussi un pour les femmes. On connait même le nom de celle qui était supérieure de ces dernières, en l'an 1099, époque de la conquête de la ville par les croisés. On ne sait pas ce que devinrent ces religieuses, quand la ville sainte tomba, en 1187, au pouvoir de Saladin. Mais, l'année suivante, Sanche, reine d'Aragon, acheta un lieu nommé Sixène, situé entre Lerida et Saragosse, qui appartenait à l'ordre de Saint-Jean, et y fit construire un superbe hôpital, où elle mit des religieuses, à qui elle donna pour règle celle des hospitaliers de Saint-Jean, avec quelques constitutions particulières tirées de celle de Saint-Augustin.

La reine Sanche, après la mort de son mari, Alphonse II, se retira dans ce couvent, et y prit l'habit avec une de ses filles. Deux cents ans plus tard, on vit aussi une fille d'un autre roi d'Aragon s'y faire religieuse. Cette maison bâtie avec une magnificence royale, et ressemblant à une forteresse, contenait un très-beau palais pour la prieure. Les religieuses étaient au nombre de soixante et étaient nobles. Les jeunes portaient le nom d'écolières, et les anciennes celui de maitresses.

Elles célébraient l'office divin avec une grande pompe, surtout les jours

de fêtes, tenant toutes à la main un sceptre d'argent, et revêtues de rochets de toile très-fine.

Ces religieuses restèrent, jusqu'en 1470, soumises au grand maître de l'ordre de Saint-Jean; alors elles se mirent sous l'autorité du saint siége; ce qui dura cent ans, après quoi, elles retournèrent sous celle de l'ordre, et pour témoigner leur dépendance, la prieure de Sixène envoyait un vase d'argent à chaque nouveau grand maître.

L'air de Sixène étant malsain, le pape Grégoire XIII permit aux malades d'aller se faire traiter chez leurs parents : mais quand elles mouraient le corps devait être rapporté à Sixène, pour y être enterré d'après un article formel de la règle. Les religieuses allaient bien loin au-devant de lui, et ne le recevaient qu'après avoir fait jurer à ceux qui le leur remettaient, que c'était bien le corps de leur consœur.

Le monastère de Sixène servit de type à plusieurs autres, qui s'élevèrent en Espagne, en Portugal, en Italie, et même en Angleterre, où l'on en comptait cinq ou six maisons. Cet institut passa aussi en France; mais il y fut réformé, comme nous allons le voir.

Un chevalier, nommé Guibert de Thémines, avait fondé, en 1235, un petit hospice, au village de Beaulieu, diocèse de Cahors, pour des pèlerins, et, en 1259, son fils, nommé aussi Guibert, donna cet hospice aux hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui y mirent des religieuses de leur ordre, sous la conduite d'Angline de Barras, femme de Guibert de Thémines, laquelle, du consentement de son mari, avait pris le voile chez les hospitalières. Cet établissement s'augmenta par les donations qu'on lui fit, et Angline de Barras le gouverna jusqu'en 1296, et, après elle, Angline de Thémines, sa fille, en fut élue prieure.

Le grand maître de l'ordre de Saint-Jean, Guillaume de Villaret, établit la prieure de Beaulieu grande prieure de tous les autres monastères de filles que l'ordre avait en France. Il fixa le nombre des religieuses à quarante. Ces prérogatives accordées à ce monastère lui donnèrent le plus grand relief.

Galliote de Vaillac, fille du comte de ce nom, prit, en 1596, l'habit de novice à Beaulieu, n'ayant encore que sept ans, et y fit profession, par ordre de son père (1), cinq ans après.

(1) D'abord elle ne voulait pas prononcer ses vœux si tôt, fondée sur un décret du concile

Cette jeune religieuse, trouvant que la vie de ses compagnes n'était pas conforme à la règle, songeait à entrer dans un ordre plus sévère, mais son père s'y opposa. Elle était le modèle de la communauté par sa dévotion et les austérités qu'elle pratiquait. A l'âge de quinze ans, elle fut nommée coadjutrice de la prieure. Quelques temps après, elle voulut encore quitter Beaulieu, pour entrer dans l'ordre des clarisses. Mais ses supérieurs la retinrent, et, au lieu de lui permettre de s'en aller, ils lui conseillèrent plutôt de réformer son ordre; ce qu'elle fit, à l'aide de six de ses consœurs, les seules des quarante qui composaient la communauté, qui voulurent se soumettre à une vie plus régulière. Mais tandis qu'elle travaillait à établir la réforme dans l'hôpital de Beaulieu, sa santé, affaiblie par ses mortifications continuelles, ne put soutenir une maladie violente dont elle fut attaquée, à l'âge de vingt-neuf ans, et à laquelle elle succomba.

Après sa mort, celles de ses compagnes qui avaient embrassé sa réforme, furent persécutées par les autres, et obligées de se retirer chez leurs parents. Elles écrivirent alors au grand maitre de l'ordre, Antoine de Paule, pour lui demander sa protection. Il les engagea à persévérer dans leurs bonnes dispositions, et leur conseilla de se réunir toutes les six dans la ville de Toulouse; ce qu'elles firent, en 1624, prenant pour supérieure la mère de Mirandal, qui était très-zélée pour la réforme.

Un commandeur de l'ordre, le chevalier Montagu de Fromigières, leur donna un jardin et un emplacement pour bâtir un monastère, avec cent écus de rente à chacune. Tout cela fut approuvé par le grand maître de

de Trente, qui ne permet pas de le faire avant l'âge de seize ans. Mais comme on attribua son opposition à l'espoir, qu'on lui supposait, de se marier, pour faire taire tous les mauvais propos, elle se décida à cette démarche décisive. Ce n'est pas la seule fois qu'on ait vu des âmes fières prendre une résolution héroïque, pour imposer silence au bavardage des gens du monde. On en citera ici un second exemple.

Une jeune demoiselle, d'un caractère décidé, avait perdu plus que de coutume, au jeu, dans une assemblée nombreuse. Quand il fut question de payer, elle dit, en présence de plusieurs personnes, et en jetant l'argent sur la table, avec un peu d'humeur : *je ne joue plus; je renonce au jeu.* Quelques militaires, qui se trouvaient là, lui ayant dit, en plaisantant, qu'ils espéraient bien qu'au moins elle ne *renoncerait* pas aux hommes. *Eh bien,* répondit-elle, *puisque vous m'en faites le défi, oui, j'y renonce aussi, et pour toujours.* Dès le lendemain, elle entra dans un couvent et y prit le voile. L'auteur de cet article l'a connue supérieure du monastère des urbanistes de Saint-Omer. Lors de la révolution de 1789, elle resta fidèle à ses vœux, et vit toutes ses compagnes suivre son exemple.

Paule, qui est reconnu pour fondateur de ce monastère de Toulouse, composé d'abord de ces six religieuses. Leur établissement est de l'an 1628, et le grand maître voulut qu'elles ne dépendissent que de lui et de ses successeurs.

Ces hospitalières, qui jusque-là ne l'étaient que de nom, voulaient établir un hôpital pour les malades, mais le conseil de la Religion (1) s'y opposa.

Pour affermir les pratiques qu'avait établies la mère de Vaillac, et les mettre à l'abri de l'instabilité humaine, elles demandèrent au grand maître des constitutions, qui cependant ne furent dressées que sous le successeur du grand maître de Paule, qui fut Jean-Paul de Lascaris.

En vertu de ces nouveaux règlements, qui furent confirmés en 1644, les prieures de la maison furent triennales, au lieu qu'auparavent elles étaient perpétuelles. Les sœurs destinées pour le chœur, et qu'on appelait *sœurs de justice* (2), devaient faire preuve de noblesse, comme les chevaliers. Les sœurs servantes d'office, assimilées aux frères servants d'armes, devaient faire les mêmes preuves qu'eux. Enfin il y avait des sœurs converses pour le service de la maison.

Les sœurs de justice devaient payer, pour droit de *passage*, mille écus, et les sœurs servantes d'office cinq cents, ou trois cents, selon que la prieure y consentait. Les sœurs converses ne payaient rien, mais elles devaient s'habiller à leurs frais, et fournir la preuve qu'elles étaient de naissance légitime.

Les sœurs de justice devaient réciter le bréviaire romain : les autres sœurs n'y étaient pas obligées. Elles ne pouvaient aller au parloir qu'accompagnées d'une mère écoute, et le voile baissé. Mais elles ne recevaient pas de visite pendant l'avent et le carême, ni les jours de grandes fêtes.

Leurs robes devaient descendre de manière à leur couvrir les pieds, sans traîner à terre. Les manches devaient être assez larges pour y pouvoir passer les mains sans efforts. Le tout devait être de couleur noire, ainsi que la ceinture.

La prieure portait sur l'estomac, par-dessus la robe, une grande croix de toile fine; mais les autres religieuses portaient une petite croix sur le

(1) Voyez chapitre précédent.
(2) *Ibid.*

côté gauche. Elles devaient coucher avec un petit scapulaire, sur lequel était cousue une petite croix. Au-dessus de la robe, elles portaient le grand manteau, avec la grande croix de toile blanche sur le côté gauche, et le cordon sur lequel étaient représentés les instruments de la passion de Notre-Seigneur. Les sœurs de justice portaient ce manteau pour aller à la communion, pour assister à la messe et aux vêpres, les jours où la prieure officiait, et, pendant l'hiver à tous les offices, si elles le voulaient, pour se garantir du froid. Celle qui était de semaine, ne le quittait pas tont le temps qu'elle était en fonctions. Les sœurs converses avaient le même habit que les autres, mais d'une étoffe plus grossière, et étaient distinguées par le voile blanc.

Quant aux religieuses de Beaulieu, qui n'avaient pas voulu embrasser la réforme de la mère de Vaillac, elles finirent par adopter un genre de vie plus régulier. Elles furent mises sous l'inspection de l'évêque de Cahors, et ne dépendirent plus de l'ordre de Saint-Jean. Cependant elles gardèrent les constitutions que leur avait données le grand maitre Guillaume de Villaret. Leur habillement ressemblait beaucoup à celui des religieuses de Toulouse; mais il n'y avait que la prieure qui portât le cordon de l'ordre sur le grand manteau.

C'est dans ce monastère qu'est morte sainte Flore, en 1299. Les anciennes peintures la représentent avec une robe rouge, sur laquelle est une grande croix blanche, avec un manteau noir, qui porte une croix blanche à huit pointes, sur le côté gauche. C'était en effet l'ancien habillement de ce couvent : mais depuis la perte de Rhodes, il parait que ces religieuses ont pris la couleur noire, apparemment en signe de deuil.

TEMPLIERS.

Tous les ordres militaires établis au moyen âge, pour la défense de la religion catholique, ont eu, comme toutes les choses humaines, leurs progrès et leur décadence par les causes ordinaires qui agissent sur tout ce qui existe dans le monde.

Ces ordres étaient, pour ainsi dire, le patrimoine de la noblesse, qui y plaçait ses enfants, dans des siècles où tout noble n'avait d'autre carrière digne de lui que celle des armes.

Tant qu'il y a eu des Sarrasins en Asie, des Mores en Espagne et des forbans dans la Méditerranée, les ordres militaires, animés du double esprit de la religion et de la valeur nationale, ont rendu de grands services aux souverains et mérité l'attachement des peuples qu'ils défendaient.

Mais quand le temps, qui use tout, eut amené d'autres idées et d'autres intérêts, les ordres militaires ont perdu leur importance : les événements, produits nécessaires d'une nouvelle situation, ont entraîné avec eux ces ordres devenus inutiles, après avoir eu une existence plus ou moins longue, plus ou moins brillante, tant en France qu'en Espagne, en Portugal et en Italie.

Un de ces anciens ordres militaires n'a pas attendu cette époque de mort naturelle, et a disparu tout à coup, comme frappé de la foudre, après moins de deux siècles d'existence. C'est celui des templiers.

A ce mot, quelle foule de souvenirs se présente à l'esprit! Ces chevaliers ont eu leur temps de gloire, d'utilité; mais c'est plutôt leur chute que leurs exploits qui les signale dans l'histoire.

Quel règne que celui de Philippe le Bel, monarque qui aurait, plutôt que son père, mérité le surnom de *Philippe le Hardi*, par tous les actes de violence et d'emportement, qui ont marqué son gouvernement!

Le comte de Flandre, Gui Dampierre, ses fils et sa fille, confinés dans

des prisons différentes; les Flamands, poussés au désespoir par la tyrannie exercée sur eux, au nom de la France; le chef de l'Église, Boniface, insulté et arrêté dans sa propre maison, comme un criminel; enfin la mort tragique et illégale des chefs de l'ordre des templiers; voilà le tableau de ce règne, qui ne laisse dans l'histoire qu'une longue trace d'injustices et de violences.

Notre objet n'étant que de rapporter ici ce qui concerne les templiers, donnons une notice de cet ordre, et suivons-le depuis sa naissance jusqu'à son extinction.

Neuf gentilshommes français, dont deux seulement sont connus, Hugues de Paganis et Guillaume de Saint-Amour, se réunissent, en 1118, à Jérusalem, pour la défense des pèlerins qui venaient visiter les saints lieux conquis, en 1099, par les premiers croisés. C'était la même année que les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem complétaient leur organisation, en se donnant un grand maitre, qui était, comme nous l'avons dit, Raymond Dupui.

Les templiers différaient des hospitaliers en ce qu'ils n'avaient pas établi d'hôpitaux, et n'étaient que militaires. Ils s'engageaient, comme les hospitaliers, leurs modèles, en faisant les trois vœux ordinaires de religion, à la défense des saints lieux, nouvellement conquis, et à celle de tous les chrétiens que la dévotion amenait en Asie.

Le patriarche de Jérusalem donna pour demeure à Hugues de Paganis et à ses compagnons, une maison voisine de l'emplacement de l'ancien temple détruit par les Romains; mais comme personne ne leur donna de quoi vivre, ils furent obligés de se contenter des aumônes qu'on voulait bien leur faire, et ils furent dans le principe fort misérables, ce qui leur fit donner le nom de *pauvres chevaliers du Temple.*

Ils végétèrent ainsi pendant dix ans, jusqu'au concile tenu à Troyes en 1128. Paganis s'y présenta avec ses compagnons demandant la permission de fonder un nouvel ordre militaire, et suppliant les pères de leur tracer une règle de conduite. Saint Bernard, d'après leur demande, en fut chargé par le concile. Ils se virent par là agrégés à l'ordre de Citeaux, dont ils formèrent, pour ainsi dire, un tiers ordre, comme cela s'établit plus tard chez les franciscains et les dominicains.

Une fois reconnus par l'autorité ecclésiastique, les templiers prirent, par ordre du pape Eugène III, l'habit blanc avec une croix rouge. Leur

nombre s'accrut alors rapidement, ainsi que leurs richesses, par les dons qu'on leur fit de toutes parts.

Cette prospérité si rapide fut cause de leur perte. Elle les corrompit et les rendit insolents. Ils s'adonnèrent à toutes sortes de vices, et de là vint le proverbe qui pèse sur leur mémoire : *Boire comme un templier*.

Leur valeur, il est vrai, ne fit pas faute dans les combats. A la malheureuse journée de Tibériade presque tous restèrent sur le champ de bataille; mais ils furent plusieurs fois accusés de trahison, et de s'entendre avec les infidèles au lieu de les combattre. Il s'établit en outre entre eux et les hospitaliers une sorte de jalousie, qui fut funeste plus d'une fois aux affaires des chrétiens de la Palestine.

Leur conduite imprudente ajoutant tous les jours de nouveaux griefs à ceux qu'on leur reprochait, il se forma à la fin contre eux une opinion générale qui tourna à leur perte. Les rois et les princes ne virent plus en eux qu'un ordre dangereux dans l'État et dans l'Église, et qu'il fallait proscrire.

On les accusait des vices les plus infâmes, et de se livrer entre eux à des actions dont les récits faisaient horreur. Malheureusement pour eux, deux traitres à leur ordre, soit spontanément, soit gagnés par quelques-uns de leurs nombreux ennemis, demandèrent à faire des révélations de ce qui se passait dans les réunions de leurs frères. L'histoire a conservé les noms de ces deux traitres : c'étaient le prieur de Montfaucon et un Italien nommé Nossodei. Ils accusèrent les chevaliers du Temple de crimes si énormes, que l'imagination se refuse à les croire. L'idolâtrie, les turpitudes les plus dégoûtantes, étaient, à les entendre, ce qui avait lieu dans les assemblées de cette milice (1).

D'abord on ne voulait rien croire à des choses aussi absurdes. Mais enfin Philippe le Bel ordonna qu'on fît une enquête, et provisoirement, tous les templiers français furent arrêtés le même jour, 13 octobre 1307. Le roi lui-même se saisit de *l'hôtel du Temple*, à Paris, et alla s'y loger. Malheureux prince! si quelqu'un lui avait dit alors qu'un de ses successeurs, comme lui, fils de saint Louis, irait aussi un jour *loger au Temple*,

(1) Ce qui se disait alors des templiers avait été dit par les païens des premiers chrétiens. Aujourd'hui on en dit à peu près autant sur le compte des jésuites. Malgré nos prétentions, nous ne valons donc pas mieux que ceux qui ont vécu avant nous : pauvres humains, qui nous croyons bien raisonnables, et ne sommes que passionnés!

et n'en sortirait que pour aller mourir sur un échafaud, quel saisissement ne l'eût pas pris!

L'ordre de Malte trouva aussi deux traîtres dans son sein. L'un lui fit perdre l'île de Rhodes, en 1522, et l'autre l'île de Malte, en 1798. Tout le monde sait que Dolomieu, chevalier de Malte, était sur la flotte de Bonaparte, quand ce général alla s'emparer du glorieux rocher sur lequel flottait l'étendard de La Valette, pour en faire plus tard la proie des ennemis de la France.

L'ordre du Temple, ainsi diffamé, ne pouvait plus exister, et l'opinion générale était qu'il fallait l'abolir. Mais quel sort fallait-il faire à ses membres? C'était là-dessus que les opinions devenaient divergentes. On crut donc qu'il fallait voir jusqu'à quel point les membres de l'ordre avaient trempé dans les abominations qu'on lui reprochait.

Il y eut en conséquence une foule d'arrestations opérées, tant par l'autorité ecclésiastique que par l'autorité royale. Les commissaires du pape, d'un côté, ceux du roi, de l'autre, interrogèrent les templiers arrêtés. D'abord la plupart de ces malheureux avouèrent, on ne sait comment, les crimes dont tout l'ordre était accusé; d'autres les nièrent. Les premiers, qui avaient avoué, revinrent ensuite sur leurs confessions, et dirent que c'était pour échapper à la mort qu'ils avaient fait leurs premiers aveux, et qu'ils les rétractaient. Néanmoins cinquante-neuf chevaliers condamnés comme relaps par l'évêque de Paris, furent livrés par son official, en 1310, au bras séculier, et brûlés hors la porte Saint-Antoine. C'était peut-être la première *fournée* (1) qui passait par cette porte, qui devait plus tard s'ouvrir pour tant d'autres.

Cette époque de la proscription des templiers est celle de l'établissement de leurs heureux rivaux, les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans l'île de Rhodes, en 1309. C'est alors qu'ils prirent le nom de *chevaliers de Rhodes*, comme nous l'avons dit.

L'abolition de l'ordre des templiers ne se borna point à ceux de France. Ils furent, comme plus tard les jésuites, poursuivis dans tout le monde chrétien, en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne. En

(1) Comme il faut toujours un mot plaisant aux Parisiens, ils donnaient le nom de *fournées* à ces lugubres convois, qui sortaient tous les jours des prisons, du temps de la terreur, conduisant à la mort, à la barrière du Trône, faubourg Saint-Antoine, les victimes condamnées par le tribunal révolutionnaire.

Chypre et dans l'Aragon, ils voulurent se défendre les armes à la main. Ils eurent beau combattre, l'heure de leur destruction était sonnée. En Provence, comme à Paris, ils périrent dans les flammes.

Enfin, pour consommer leur ruine, un concile fût convoqué à Vienne, en Dauphiné, en 1312. Là fut lue la bulle du pape Clément V, qui abolissait cet ordre militaire, et ordonnait que leurs biens situés en France seraient dévolus à l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le concile approuva cette bulle et en ordonna l'exécution.

Quant au grand maitre de l'ordre, Jacques de Molay, gentilhomme bourguignon, et à trois autres principaux dignitaires du Temple, qui étaient en prison, trois cardinaux, l'archevêque de Sens, et quelques hommes de loi eurent ordre de les interroger. Ils se reconnurent coupables de tous les crimes dont on les accusait. En conséquence, il fut ordonné que l'on dresserait un échafaud vis-à-vis Notre-Dame de Paris, pour leur faire savoir publiquement la sentence qui serait prononcée contre eux.

Le jour fixé pour cela, les quatre accusés y furent amenés, et les cardinaux lurent la sentence qui les condamnait à une prison perpétuelle. Mais, à la grande surprise du public, ces quatre infortunés protestèrent que tout ce qu'ils avaient avoué était faux, et qu'ils étaient innocents. Les cardinaux les remirent alors entre les mains du prévôt de Paris et se retirèrent.

Cette nouvelle fut portée au roi, qui assembla son conseil, sans y admettre aucune personne ecclésiastique, et, le soir du même jour, Jacques de Molay, et Guy, frère du Dauphin du Viennois, maître de Normandie, furent brûlés dans l'île du Palais, entre le Jardin du Roi et les Augustins. Les deux autres furent condamnés à une prison perpétuelle.

Voilà comment Philippe le Bel traita le chef d'un ordre illustre, et qui avait eu l'honneur d'être le parrain de l'un de ses enfants.

Ainsi, par ordre d'une bouche royale, furent assassinés, à Paris, Jacques de Molay; à Blois, les deux Guise; et à Vincennes, le dernier rejeton de la maison de Condé.

Dans la liste des rois assassins on trouve, en remontant l'histoire, les noms de Théodose et d'Hérode Antipas: celui-ci aussi vil par sa lâcheté, que l'autre fut admirable par son repentir. Mais, pour le dire en passant, trouverait-on encore aujourd'hui un évêque comme Ambroise, et un empereur comme Théodose?

A l'aspect de la mort, Molay voulut la recevoir en héros. Si sa vie n'avait pas été exempte de faiblesses, au moins son dernier jour fut glorieux. Des historiens disent que dans ce moment solennel, Molay cita au jugement de Dieu, pour y comparaître avant l'année révolue, le roi Philippe et le pape Clément V, qui tous deux en effet moururent avant l'époque indiquée. « Que cet ajournement soit vrai ou faux, dit M. de Cha-
» teaubriand, toujours est-il vrai que le ciel entend la voix de l'innocence
» et du malheur, et que l'oppresseur et l'opprimé paraîtront tôt ou tard
» aux pieds du même juge. »

L'innocence ou la culpabilité des templiers a été longtemps un problème historique difficile à résoudre en présence des opinions diverses qu'en ont laissés les historiens contemporains. Aujourd'hui on les plaint plus qu'on ne les blâme, et l'on peut croire que, même en les supposant coupables, ils ont été traités avec trop de rigueur : mais à cette époque, les mœurs ainsi que les lois étaient encore bien dures.

Dans l'ancienne université de Paris, les théologiens avaient la liberté d'embrasser l'opinion qui leur plaisait sur la question de savoir si l'ordre des templiers avait été justement ou non aboli. C'était une question de simple critique historique, que chacun résolvait à sa manière, d'après les documents qu'on trouve dans les écrivains de l'époque; documents dont chacun a le droit d'apprécier la valeur.

Le concile de Vienne n'avait au fond rien décidé sur cette question, qui ne lui avait pas été soumise. Il avait entendu la lecture de la bulle de Clément V, qui supprimait cet ordre. La suppression comme l'approbation d'un ordre religieux, était dans les droits du souverain pontife; le concile le savait bien, et il n'avait rien à y dire. C'est ainsi que Clément XIV a supprimé les jésuites, comme Pie VII les a rétablis, sans avoir eu besoin d'un concile.

Ainsi la question relative à l'abolition de l'ordre des templiers est toujours une de celles dont on dit : *Adhuc sub judice lis est.*

Tout le monde connaît la belle tragédie des *Templiers,* de Raynouard, et les efforts que cet auteur a faits pour réhabiliter la mémoire de cet ordre célèbre.

ORDRE TEUTONIQUE.

L'ordre militaire des chevaliers teutoniques est le troisième qui s'est formé dans la Palestine pendant le cours des croisades. Il paraît, d'après les documents les plus sûrs, que c'est au siége d'Acre, en 1190, que quelques croisés des villes de Brême et de Lubeck, à l'exemple des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, conçurent l'idée de construire un hôpital pour y soigner les croisés de leurs pays qui tomberaient malades, ou qui seraient blessés dans les combats contre les infidèles. Le pape Célestin III ayant approuvé leur dessein, une quarantaine de gentilshommes allemands se présentèrent les premiers pour s'enrôler dans cette nouvelle association, et prirent solennellement l'habit de l'ordre en présence de tous les princes présents au siége. Ils élurent pour grand maître Henri de Walpot, d'une famille noble de l'Allemagne, et prirent le nom d'*hospitaliers de Notre-Dame des Allemands*.

Leurs statuts portaient qu'ils ne recevraient parmi eux que des nobles allemands, qui prouveraient qu'ils avaient toujours tenu une conduite honnête et chrétienne, qu'ils étaient célibataires et sans reproches. Ils juraient, comme les deux ordres qui les avaient précédés, qu'ils se dévoueraient à la défense de la terre sainte, et au service des malades de leur nation; qu'ils obéiraient aux ordres de leur grand maître et qu'ils se contenteraient d'un habit pour se vêtir, de pain et d'eau pour leur nourriture, et, pour lit, d'une simple paillasse.

La ville prise, ils bâtirent dans les faubourgs un hôpital pour y recevoir les malades, assez grand pour y loger les officiers et servir de caserne aux chevaliers. Les commencements de cet ordre furent assez faibles. Ce n'est que sous le quatrième grand maître, Herman de Salza qui le gouverna pendant trente ans, que les chevaliers teutoniques parvinrent à une haute puissance. Ce qui prouve combien son gouvernement

fut heureux, c'est que, lors de son élection, l'on ne comptait que dix chevaliers capables de porter les armes, par suite des pertes qu'ils avaient faites sous les grands maitres précédents, et qu'à sa mort il y en avait plus de deux mille composés de la haute noblesse d'Allemagne.

La règle que le pape leur donna fut celle de saint Augustin.

La haute réputation que s'était acquise le grand maitre Herman de Salza, le fit choisir pour arbitre dans les différends qui s'élevèrent entre le pape Honorius III et l'empereur Frédéric II (1), et valut à son ordre, en plusieurs pays, de grandes possessions qui accrurent notablement les richesses des chevaliers teutons.

A cette époque, les petits souverains du nord de l'Allemagne, dont les terres étaient limitrophes de celles qu'habitaient les Prussiens, nation encore idolâtre et à moitié sauvage, étant toujours en guerre avec ces peuples féroces, eurent recours, dans leur détresse, aux chevaliers teutons, et le duc de Cujavie, entre autres, offrit de leur céder la propriété de deux de ses provinces, la Livonie et Culm, ainsi que tout ce qu'ils pourraient conquérir sur les Prussiens, s'ils voulaient l'aider à se défendre contre ces peuples barbares.

Le grand maître accepta les offres du duc de Cujavie, et lui envoya un de ses lieutenants, qui, avec un renfort de croisés que lui procura le pape Innocent IV, attaqua les Prussiens, et les ayant refoulés dans leur propre pays, y entra et y construisit plusieurs forteresses, entre autres, celle de Thorn, pour les tenir en échec, et lui servir à lui-même de point d'appui. Ce lieutenant, qui s'appelait Balk, et prenait le titre de *maître provincial,* profitant des succès qu'il obtenait, poussa jusque dans la Poméranie, obligea les habitants à recevoir le baptême, et à reconnaître pour maitres les chevaliers teutoniques. Il établit même une flottille pour empêcher les pirates de venir troubler la sûreté des côtes, et laissa des troupes dans le pays, pour y maintenir la domination de l'ordre. C'est alors que fut fondée Elbing, qui est aujourd'hui une des plus grandes villes du royaume de Prusse.

(1) Honorius pressait Frédéric d'accomplir le vœu qu'il avait fait, d'aller combattre les infidèles dans la terre sainte ; mais l'empereur préférant le séjour de l'Italie aux fatigues de cette expédition, différait toujours son départ malgré les instances et les menaces du pape, qui mourut avant d'avoir vu Frédéric s'embarquer. Son successeur, Grégoire IX, fut moins patient que lui et excommunia l'empereur, comme infidèle à son vœu.

Le grand maître de Salza, de son côté, ne manquait aucune occasion d'accroître la puissance de son ordre, et la fortune d'ailleurs le servit à merveille (1).

Un missionnaire nommé Albert, élève de l'université de Bremen, avait été élu évêque de la Livonie, vers l'an 1200. C'est lui qui a fondé la ville de Riga, dont le nom, tiré du mot latin *rigare*, indique que cette terre se trouvait par là régénérée et *arrosée* par les sueurs des apôtres qui lui avaient annoncé l'Évangile. Ce même Albert jugea que, pour maintenir la foi dans ce pays, il conviendrait d'y établir un ordre militaire, sous le nom de *chevaliers porte-glaives*, sur le modèle des templiers. Mais les Livoniens s'étant révoltés, l'évêque Albert, ne se sentant pas assez fort avec ses chevaliers porte-glaives, eut la bonne idée de les réunir aux chevaliers teutons. Les deux ordres n'en firent plus qu'un, et cette réunion fut sanctionnée par l'autorité du pape Grégoire IX.

Les teutons, profitant de ce renfort, s'emparèrent de l'Estonie. Ainsi leur puissance s'étendit sur la Livonie et la Prusse d'aujourd'hui, et ils y fondèrent neuf évêchés.

L'intention des chevaliers teutons, par l'érection de ces siéges épiscopaux, était sans doute de soutenir et d'étendre la religion chrétienne dans ces contrées nouvellement converties. Mais ils eurent à se repentir plus tard d'avoir donné à ces évêques une part dans le gouvernement temporel, et d'avoir, pour ainsi dire, partagé avec eux la souveraineté de cette conquête : car ce partage produisit dans la suite des guerres acharnées entre eux et ces évêques. Mais il faut dire, à la louange des chevaliers teutons, que ce sont eux qui ont policé et civilisé ces peuples septentrionaux, et qu'on leur doit la fondation d'Elbing, de Thorn, de Marienbourg, de Dantzig et de Konigsberg.

Cependant ces peuples sauvages, qu'ils avaient conquis, préférant leur liberté à tous les avantages sociaux que les chevaliers s'efforçaient de leur procurer, se révoltèrent plus d'une fois et retournèrent au culte de leurs idoles, comme avaient fait les Saxons du temps de Charlemagne. Est-ce l'âpreté de ces climats qu'il faut accuser du peu de dispositions des

(1) Herman de Salza fut, dans l'ordre teutonique, ce que furent, dans l'ordre de Malte, les grands maîtres Raymond du Puy, d'Aubusson et Lavalette. On aime à voir ces héros qui honorent le corps auquel ils appartiennent, et qui ne doivent qu'à eux-mêmes tout ce qu'ils sont ; ces hommes rares, qui nous rappellent si bien le *si forte virum quem* de Virgile.

peuples à devenir chrétiens? Le catholicisme ne fut-il jamais à leurs yeux qu'une religion imposée par la force des armes, et qu'ils s'empressèrent d'abjurer, au bout de trois siècles, en embrassant le luthéranisme?

Ce fut donc avec la plus grande peine que les chevaliers teutons affermirent leur domination sur ces peuples qui se révoltaient sans cesse. Mais à force de persévérance, ils vinrent à bout de les dompter, et leur asservissement fut complet vers l'an 1295 (1).

C'est à cette époque que les chevaliers ajoutèrent à leurs conquêtes celle de la Courlande et de la Sémigalie. Ils n'eurent plus alors qu'à défendre ce qu'ils possédaient, et à se mettre en garde contre les Lithuaniens et les Moscovites, leurs voisins.

Mais pendant qu'ils obtenaient de si brillants succès dans le nord de l'Allemagne, ils étaient chassés de leur maison d'Acre, et obligés d'abandonner la Palestine, où était toujours le chef-lieu de l'ordre. Ils furent quelque temps errants, mais enfin, en 1306, le grand maître fixa sa résidence en Prusse, à Marienbourg. Les grands officiers de l'ordre établirent la leur, soit à Elbing, soit à Konigsberg, et les autres restèrent près du grand maître.

Pendant que les grands dignitaires de l'ordre, après les désastres de la Palestine, erraient de ville en ville, les chevaliers eurent à soutenir, pendant cinquante ans, des guerres intestines contre les évêques qu'ils avaient établis dans la Livonie. Ces troubles se renouvelèrent vers l'an 1369, et ne finirent qu'en 1495, par la prudence du grand maître Walther Plettemberg.

Les princes voisins ne manquèrent pas de profiter des divisions qui s'élevaient dans l'ordre teutonique. Le roi de Pologne, Jagellon, et le duc de Lithuanie vinrent attaquer la Prusse. Il y eut une bataille sanglante à Taunenberg, en 1411. Le roi de Pologne la gagna, mais elle lui coûta si cher qu'il fut obligé de faire la paix.

Peu de temps après, il s'alluma une nouvelle guerre entre les chevaliers et le roi de Pologne, Casimir IV. Elle dura treize ans, et fut funeste à

(1) Les chevaliers teutons prêchant le christianisme aux peuples de la Prusse, et les disciples du prophète de Médine prêchant le mahométisme aux peuples de la domination romaine, étaient proprement des missionnaires armés. La différence est que les premiers, par la puissance du sabre, civilisèrent au moins des nations barbares, tandis que les seconds ramenèrent à la barbarie des peuples chrétiens et déjà civilisés.

l'ordre, qui fut obligé de signer, en 1466, une paix honteuse et d'abandonner aux Polonais la Poméranie, avec quatre villes importantes, parmi lesquelles étaient Elbing et Marienbourg.

Le grand maître Walther de Plettemberg eut une nouvelle guerre à soutenir contre les Moscovites, qui vinrent l'attaquer avec une armée considérable, qu'il eut la gloire de détruire dans une grande bataille. Mais il ne put relever son ordre des pertes qu'il avait faites par la paix de 1466. Il mourut en 1498, et eut pour successeur Frédéric, duc de Saxe, et landgrave de Thuringe, qui tenta inutilement de recouvrer les villes et pays cédés aux Polonais.

Enfin l'ordre teutonique eut, en 1510, pour grand maître celui qui devait l'anéantir. C'était Albert de Brandebourg, chanoine de Cologne et neveu de Sigismond, roi de Pologne. Il offrit à son oncle de se déclarer feudataire de sa couronne, s'il consentait à ce que lui-même se regardât comme souverain de tous les biens que son ordre possédait en Prusse. Il se fit alors luthérien, se maria, abdiqua sa qualité de grand maître, et chassa tous les chevaliers qui ne voulurent pas suivre son exemple.

L'apostasie d'Albert de Brandebourg fut suivie de la scission des chevaliers de Livonie, qui, depuis trois cents ans, étaient incorporés dans l'ordre teutonique, et ils s'en séparèrent. Bientôt aussi ils embrassèrent le luthéranisme, ainsi que l'archevêque de Riga, et se marièrent : ainsi leur ordre fut éteint.

L'ordre teutonique, ainsi mutilé dans son personnel et dans ses possessions, se trouva réduit à des proportions bien exiguës, comparé à ce qu'il était auparavant. Il lui restait quelques domaines dans les contrées que l'hérésie n'avait pas encore infectées. Les chevaliers fidèles se retirèrent en Franconie, où ils possédaient encore Marienthal et quelques districts voisins. Ils y établirent leur résidence, et se donnèrent un nouveau grand maître, qui fut Walther de Cromberg.

Cet ordre, ainsi reconstitué, fut reconnu par le chef de l'Empire et par les autres souverains qui le composaient. Le nouveau grand maître somma inutilement l'usurpateur de lui rendre les belles provinces qu'il avait confisquées à son profit sans autre titre que son apostasie; mais que peuvent contre la force les réclamations du faible (1)? Albert se moqua

(1) Au congrès de Vienne, en 1815, un homme d'esprit, l'abbé Jarry, chanoine tréfoncier de

du grand maître et de sa sommation. Reconnu par le roi de Pologne, qui avait partagé avec lui les dépouilles de l'ordre, la Prusse lui demeura et passa aux enfants qu'il eut de son mariage avec une princesse de Danemark. Ce sont ces mêmes possessions qui sont devenues, en 1701, le royaume de Prusse, aujourd'hui si puissant.

Ainsi la maison de Brandebourg, qui de nos jours tient un rang si élevé en Europe, doit tout ce qu'elle possède à deux apostats : à l'un (1), sa religion; à l'autre (2), ses États.

Liége, rédigea, pour être présenté aux souverains réunis, un mémoire pour leur demander le rétablissement de l'ancien chapitre de Liége dans ses possessions et ses droits. Celui à qui il montra ce travail, lui dit : « Cher abbé, vous avez pous vous *la force de la raison* Mais « ceux à qui vous vous adressez, ont contre vous la *raison de la force*, et vous n'obtiendrez « rien. »

(1) Luther.

(2) Albert de Brandebourg.

HOSPITALIERS D'AUBRAC.

Au commencement du douzième siècle, et peu de temps après l'établissement de l'hôpital de Saint-Antoine de Viennois, on en vit un autre s'élever dans les mêmes contrées, et qui devint aussi très-célèbre. C'est celui d'Aubrac, fondé vers 1120, dans le diocèse de Rodez, aux confins des trois provinces de la Guienne, du Languedoc et de l'Auvergne, aujourd'hui département de l'Aveyron.

Le fondateur fut un seigneur des Pays-Bas, qu'Hélyot qualifie *vicomte de Flandre*. Je sais qu'à cette époque il y avait des comtes de Flandre. Mais aucune histoire ne nous apprend qu'il y ait eu aussi alors des vicomtes de ce nom.

Quoi qu'il en soit, ce seigneur s'appelait Alard ou Adelard, et, selon la dévotion de cette époque, il avait fait un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice. Il avait sans doute été accueilli, en traversant l'Espagne, dans les hôpitaux qu'avait construits une communauté de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, sur le chemin que suivaient les pèlerins, et qu'on appelait la *voie française*. Les pèlerins y étaient reçus et protégés le long de leur route contre les brigandages des Mores, maîtres alors de la plus grande partie de la péninsule hispanique.

Alard, en traversant la France à son retour, prend son chemin par le Rouergue, et, faute de bien connaître les lieux, il tombe à l'improviste dans une embuscade de voleurs. Dans ce moment critique, il s'adresse à Dieu, et lui promet que, s'il échappe aux mains de ces brigands, il fondera, au même lieu, un hôpital, pour la sûreté des voyageurs, pareil à ceux qu'il a vus en Espagne.

Son vœu fut exaucé, et il se tira très-heureusement des mains des voleurs. L'endroit où il avait fait leur rencontre était une montagne af-

freuse couverte de neiges pendant les deux tiers de l'année, et située à trois lieues de toute habitation. L'acte de sa fondation porte qu'elle fut faite *in loco horroris et vastæ solitudinis*, et cette montagne s'appelle *Albrac* ou *Aubrac* (1).

C'est donc dans ce lieu que le gentilhomme flamand fonda un hôpital avec une église dédiée à la Sainte-Vierge (2). Il voulut qu'il ne manquât rien à cet établissement, et ne recula devant aucune dépense pour qu'il fût construit sur une grande échelle. Il trouva des encouragements et des secours chez les seigneurs, ses voisins, qui s'empressèrent de l'aider dans ses constructions, tant son projet trouvait de sympathie dans toute la contrée. Parmi les seigneurs dont les libéralités vinrent à son aide, on trouve des noms historiques et de haute qualité, tels que des rois d'Aragon (3), des sires d'Armagnac, de Canillac, de Roquelaure, d'Estaing, des comtes de Toulouse et de Comminge, etc.

Il y avait dans cet hôpital cinq sortes de personnes : des prêtres pour le service de l'église et l'administration des sacrements; des chevaliers pour escorter les pèlerins qui passaient par là, les défendre contre les voleurs et veiller à la sûreté de l'établissement; des frères, tant clercs que laïques, pour le service intérieur; des donnés pour la culture des terres et l'entretien des bâtiments; et des dames de qualité, qui demeu-

(1) Un dictionnaire géographique, à l'article *Aubrac*, porte qu'il y avait là une *abbaye d'augustins*. Il veut dire une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Car le nom d'*augustins* désignait exclusivement les ermites de Saint-Augustin, dont les maisons étaient des *couvents* et non des *abbayes*.

(2) Nous avons remarqué, au chapitre des prémontrés, que la France était autrefois un centre vers lequel gravitaient, dans les pays voisins, les personnages qui se sentaient inspirés à fonder des établissements pieux. Nous avons depuis parlé d'une princesse d'Épinoy, qui était venue d'elle-même de la Belgique ériger un superbe hospice à Baugé. Nous nous occupons encore, en ce moment, d'un homme de bien, venu du même pays, pour fonder un établissement pareil dans le midi de la France.

Toutes ces fondations ont disparu en 1790. La révolution a chassé sans pitié tous ces religieux et dévoré leurs possessions. Faut il que nous ayons vu une époque où l'on ait pu dire à tout étranger qui aurait voulu venir faire en France une fondation religieuse, ce que dit Polydore à Énée qui se croyait en sûreté dans un pays inhospitalier :

« Heu fuge crudeles terras, fuge littus avarum ! »

Énéide, L. III, v. 44.

(3) A cette époque, les rois d'Aragon avaient des possessions au nord des Pyrénées, dans la France d'aujourd'hui.

raient dans l'hôpital, ayant leurs servantes particulières, et avaient soin du linge et des habits des pauvres.

Alard fut lui-même le premier supérieur de cette maison, pour laquelle il écrivit une règle qui obligeait toutes les personnes qui l'habitaient à garder la chasteté, à assister aux offices divins, tant de jour que de nuit, à n'avoir rien en propre, et à assister les pauvres.

Ce ne fut qu'en 1162 que les frères et sœurs de l'hôpital présentèrent cette règle à l'évêque de Rodez, qui en approuva toutes les dispositions, et mit la communauté sous la règle de Saint-Augustin : mais il exigea que les hommes et les femmes eussent des habitations séparées. A cette règle, l'évêque ajouta quelques articles, tels que les suivants :

Quiconque sera convaincu de désobéissance, d'impureté, ou d'avoir eu quelque chose en propre, sera exclu de l'église pendant quarante jours. Il ne pourra pas s'asseoir à la table commune et mangera à terre sans nappe. Il jeûnera au pain et à l'eau les mercredis et les vendredis. On ne lui donnera de la viande que le dimanche, et il couchera sans draps de lit.

Les mêmes peines étaient imposées à celui qui aurait frappé un de ses frères. Les propos injurieux, la médisance étaient passifs d'une pénitence de trois ou sept jours.

Ces hospitaliers ne devaient porter que des habits modestes de laine blanche, brune ou noire. Il leur était enjoint de s'abstenir de viande les mercredis, vendredis et samedis; de jeûner tous les vendredis; de faire maigre depuis la septuagésime jusqu'à Pâques, et depuis le premier dimanche d'Avent jusqu'à Noël. Les frères laïques et les sœurs devaient tous les jours réciter trente *Pater,* pour bréviaire.

Cette règle fut confirmée, la même année, par le pape Alexandre III, qui se trouvait alors à Montpellier. Il vint lui-même à Aubrac, et fut si charmé de tout ce qu'il y vit, qu'il demanda à être membre de cette communauté qu'il combla d'indulgences. Cette règle fut aussi approuvée plus tard par les papes Lucius III, Innocent III, Honorius III, Innocent IV, Clément IV et Nicolas IV.

Le supérieur de ces hospitaliers portait le nom de *dom,* d'où cette maison s'appela *dommerie,* comme d'autres maisons gouvernées par un abbé s'appelaient abbayes.

Les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et même les templiers, demandèrent, les uns en 1299, et les autres en 1310, aux sou-

verains pontifes de leur temps que les hospitaliers d'Aubrac fussent incorporés dans leur ordre. Mais les uns et les autres trouvèrent une grande opposition à leur demande de la part des seigneurs voisins, qui, de concert, représentèrent aux papes que cette incorporation porterait un grand préjudice à l'intérêt des pauvres, à qui l'établissement d'Aubrac fournissait tant de secours.

Il est à remarquer que le pape à qui les templiers s'adressèrent pour formuler leur demande, était ce même Clément V, qui prononça leur suppression, et c'était aux premiers bruits de l'orage qui grondait sur leurs têtes, que ces malheureux chevaliers rêvaient l'agrandissement de leur ordre.

Il paraît qu'il y eut un temps où l'hôpital d'Aubrac possédait quelques succursales dans le voisinage, des dépendances qui en augmentaient l'importance. C'est ce qui se voit par un règlement donné, en 1419, par un commissaire apostolique de Martin V, qui fixe à soixante et dix tout le personnel de l'ordre; savoir : quarante prêtres, dont vingt pour le service de la maison d'Aubrac, et vingt pour les maisons et cures qui en dépendaient. Quant aux trente autres membres de l'ordre, vingt clercs ou laïques servaient dans l'hôpital d'Aubrac, et les dix autres étaient des femmes employées au service des établissements secondaires soumis à l'autorité du dom.

Après cette époque, on voit le relâchement s'introduire dans cet ordre. Les religieux finissent par partager entre eux les biens, qui jusqu'alors étaient indivis, ne voulant plus faire des vœux de non-propriété, et chacun d'eux s'arroge un revenu à part, qui lui donne un bénéfice simple et commode (1).

Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui avait été pourvu de la dommerie d'Aubrac en 1663, et, après lui, son frère, qui l'avait remplacé dans l'évêché de Châlons et dans la même dommerie, firent des efforts pour rétablir la régularité dans cet hôpital. Il n'y avait plus, de leur temps, que vingt-deux hospitaliers, un seul chevalier et plus d'hospitalières. On donna des pensions à chacun d'eux, et en leur place, l'éta-

(1) Les hommes seront toujours les mêmes. Salluste n'avait-il pas déjà dit : « *Ubi pro labore » desidia, pro continentia et æquitate lubido atque superbia invasère, fortuna simul cum » moribus immutatur.* »

SALL. IN CATILINAM.

blissement fut donné, en 1697, aux chanoines réguliers de la réforme de Chancellade, opérée, en 1623, par Alain de Solminiac, évêque de Cahors (*Lot*).

Les chevaliers d'Aubrac portaient sur leur habit, au côté gauche, une croix de taffetas bleu.

Quant aux religieux, ils étaient revêtus, dans la maison, d'une soutane noire, avec la croix comme les chevaliers; mais au chœur ils avaient un manteau fort ample, avec la croix au côté gauche, et un bonnet carré.

Les trente-trois premiers doms étaient réguliers; les autres furent commendataires. Le premier de ceux-ci fut Pierre d'Estaing, en 1477.

Parmi les doms commandataires, on en trouve encore deux autres du nom d'Estaing, qui ont suivi le premier. On trouve aussi quatre cardinaux, George d'Armagnac, François d'Escoublau, Jules Mazarin, Louis-Antoine de Noailles, et plusieurs archevêques et évêques.

Par un règlement établi entre le dom et les hospitaliers, six mille livres étaient distribuées chaque année aux pauvres. Le dom en avait quinze mille, et le reste des revenus servait pour la nourriture des hospitaliers et l'entretien des bâtiments.

Rappelons-nous ce que l'on voyait en France, avant la révolution de 1789. Tous ces antiques manoirs, ces châteaux forts où les seigneurs féodaux tenaient autrefois leur cour, et recevaient les *gentils troubadours* qui venaient charmer leurs ennuis par leurs chants; ces châteaux, dis-je, où ils régnaient presque en souverains, avaient disparu. On en voyait encore les ruines, ou ils avaient été remplacés par de simples maisons de campagne plus ou moins élégantes, tandis que de superbes abbayes, comme Cluni, Citeaux, Aubrac, etc., remplaçaient d'anciens repaires de brigands, ou des marais inhabitables. Honneur à la religion qui avait créé ces merveilles, et qui, comme fille du Tout-Puissant, a su faire quelque chose de rien!

ORDRE DE SAINT-JACQUES-DE-L'ÉPÉE.

De tous les ordres militaires établis dans la Péninsule hispanique, pour défendre la religion catholique contre les Mores, le plus riche et le plus important fut celui de Saint-Jacques-de-l'Épée.

Cet ordre, dans son origine, a quelque ressemblance avec les ordres d'institution française, de Malte et du Temple, en ce que les chevaliers de Saint-Jacques-de-l'Épée avaient pour but de protéger, contre les infidèles, les pèlerins qui venaient visiter à Compostelle le tombeau de saint Jacques le Majeur, que toute l'Espagne regarde comme le premier qui ait annoncé l'Évangile aux habitants de l'Hespérie.

D'après un grand nombre d'autorités, qu'on ne saurait récuser, cet apôtre est venu prêcher lui-même en Espagne, et étant retourné à Jérusalem, il fut le premier du collége apostolique qui y versa son sang pour la foi chrétienne, par ordre d'Hérode Agrippa. Mais, après sa mort, ses disciples, suivant les traditions les plus respectables, rapportèrent son corps en Espagne, et le déposèrent à Iria-Flavia (1), sur les frontières de la Galice. Ces précieuses reliques y furent découvertes, au commencement du neuvième siècle, sous le règne d'Alphonse le Chaste, roi de Léon, et transportées à Compostelle, qui en est éloigné de quelques milles. C'est de là que cette ville, dont l'ancien nom était *Brigantium*, a pris celui de Compostelle, qui est l'abréviation de *Giacomo-Postolo*.

Depuis cette époque, Compostelle devint un lieu célèbre par l'affluence des pèlerins, qui y venaient, de tous les pays catholiques d'Europe, visiter les reliques du saint apôtre; et c'était pour les protéger contre les insultes des Mores, que s'établit l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée.

Les premiers qui eurent l'idée de venir au secours des pèlerins furent

(1) Aujourd'hui El Padron.

des chanoines réguliers du royaume de Galice, qui bâtirent, à leurs frais, un hôpital sur la route que suivaient les pèlerins, pour les y recevoir, quand ils allaient à Compostelle, ou quand ils en revenaient. Cet exemple inspira à treize gentilshommes l'idée de s'unir à ces religieux, et de mettre en commun avec eux tout ce qu'ils avaient, pour la bonne œuvre à laquelle ils voulaient s'associer.

Cet arrangement eut lieu. Les chanoines devinrent les chapelains de l'ordre, et les chevaliers se chargèrent de contenir les infidèles par les armes. Le pape Alexandre III approuva cette union, en 1175, et le premier grand maître fut Ferdinand de Fuentes Encaleda.

Le second dignitaire, après le grand maître, était le prieur, qui devait toujours être un des chanoines, et présidait à l'élection de chaque nouveau chef de l'ordre.

Le premier exploit par lequel se signalèrent ces nouveaux chevaliers, avant même d'être reconnus par le pape, fut la prise de Cacerès, en Estramadure, faite sur les Mores en 1171. Ils aidèrent ensuite le roi Ferdinand à faire plusieurs siéges, entre autres, ceux de Badajos et de Montemaïor, dont le roi leur fit présent.

En 1176, le roi de Castille, Alphonse IX, ayant pris Cuença sur les Mores, avec le concours des chevaliers de Saint-Jacques, leur donna un bel établissement dans cette ville, avec de gros revenus pour le soutenir.

En 1184, il y eut un schisme dans l'ordre, les chevaliers de Castille et ceux de Léon ayant nommé, chacun de leur côté, un grand maître. Mais au bout de deux ans, celui nommé en Castille fut heureusement reconnu par ceux de Léon, et la désunion cessa.

L'année 1195 fut signalée par une bataille sanglante, perdue par les chrétiens, et dont nous parlerons plus tard. Il y périt un grand nombre de chevaliers des trois ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara et de Saint-Jacques-de-l'Épée. C'est à Alarcos que les infidèles obtinrent ce funeste triomphe. Et, ce qu'on croira à peine, c'est que peu de temps après, la discorde se mit parmi les rois espagnols; l'on vit Alphonse, roi de Léon, déclarer la guerre au roi de Castille, Alphonse IX, et demander du secours au roi more de Cordoue.

Un autre roi more, profitant habilement de cette division, fit une irruption du côté de Madrid, de Tolède, d'Alcala, etc., en enleva un riche

butin, et emmena un grand nombre de captifs des plus distingués de ces malheureuses contrées, tandis que le roi de Léon, pour punir ses sujets, chevaliers de Saint-Jacques, qui avaient servi le roi de Castille, son ennemi, confisqua une partie de leurs biens.

Le treizième siècle s'ouvrit sous des auspices plus favorables pour l'ordre de Saint-Jacques. Les chevaliers de Léon et de Castille, qui avaient chacun leur grand maitre, se réunirent, et celui élu par les premiers fut reconnu par les seconds; ce qui rétablit la paix parmi cette milice. Tous ensemble harcelèrent les Mores de différents côtés, et firent sur eux plusieurs conquêtes jusqu'à l'année 1212, où les chrétiens remportèrent la victoire la plus mémorable qu'ils eussent encore obtenue sur les infidèles.

On avait enfin vu les différents rois d'Espagne se réunir contre l'ennemi commun. Une coalition formidable composée des Castillans, des Navarrais et des Aragonnais, ayant à leur tête leurs rois respectifs, auxquels s'étaient joints des princes français et italiens, avec les chevaliers de Saint-Jacques-de-l'Épée, livrèrent aux Mores une bataille générale dans la plaine de Maradal, appelée en espagnol *Las Navas de Tolosa*, sur les confins de l'Andalousie, et prirent sur eux une revanche complète de la défaite qu'ils avaient essuyée en 1195. La perte des infidèles, disent les historiens espagnols, fut de 150,000 hommes d'infanterie et 30,000 de cavalerie. Le cœur de tout Espagnol palpite encore aujourd'hui au souvenir de cette glorieuse journée. Le grand maitre de Saint-Jacques y fut tué, de même que le successeur qu'on lui donna le fut au siége d'Alcarès, qui se rendit à l'armée chrétienne en 1213.

C'est de cette époque que date l'affaiblissement de la puissance musulmane en Espagne. Cette victoire, qui couronne les dernières années du règne d'Alphonse le Bon, roi de Castille, fut comme le prélude de toutes celles qui devaient signaler, peu après lui, le règne brillant de Ferdinand III, son petit-fils. Peu à peu les Mores se trouvèrent acculés dans le royaume de Grenade jusqu'à ce que, tous les royaumes d'Espagne se trouvant réunis sous le sceptre de Ferdinand et d'Isabelle, les infidèles durent enfin repasser le détroit.

Alphonse, mort en 1214, eut pour successeur son fils Henri Ier; mais ce prince ne régna que trois ans, et laissa sa couronne à Bérangère, sa sœur, qui avait épousé le roi de Léon, nommé aussi Alphonse. Cette princesse était la sœur ainée de Blanche, mère de saint Louis, roi de France.

Elle avait un fils héritier présomptif du royaume de Léon. Elle eut la fantaisie de se démettre, en sa faveur, du royaume de Castille, qui lui appartenait, pour réunir sous une même couronne les deux royaumes de Léon et de Castille. Ce fils fut le fameux Ferdinand III, qui est mis aussi au rang des saints.

Il y a une singulière ressemblance dans l'histoire des deux sœurs, dont je viens de parler, Bérangère et Blanche de Castille. Toutes deux ont été mères d'un fils canonisé. Ces deux princes sont montés sur le trône, l'un à douze ans, l'autre à dix-huit, et tous deux ont passé leur vie à combattre les infidèles. Ils sont morts à peu près au même âge, l'un à cinquante-trois ans, l'autre à cinquante-six, au moment où ils allaient combattre les Sarrasins dans leur propre pays (1).

Nous venons de dire que saint Ferdinand n'avait que dix-huit ans quand sa mère se démit en sa faveur de la couronne de Castille, dont elle avait hérité par la mort de son frère Henri. Son père Alphonse, roi de Léon, prétendit avoir droit de prendre en main les affaires de la Castille, jusqu'à ce que son fils fût en âge de les diriger lui-même, et il y entra à la tête d'une armée, ce qui arma les chevaliers de Saint-Jacques castillans contre ceux de Léon. Heureusement ce conflit ne fut pas long; Ferdinand lui-même s'accommoda avec son père, et joignit ses troupes aux siennes pour l'aider à s'emparer, sur les Mores, de Merida et de Badajos.

A la mort de son père, arrivée en 1230, Ferdinand se vit obligé d'entrer en armes dans le royaume de Léon. Alphonse, son père, roi de Léon, l'avait exclu de sa succession, et avait laissé ses États à ses deux filles, Sanche et Douce. Les chevaliers de Saint-Jacques du royaume de Léon soutenaient les infantes, et se trouvaient encore une fois armés contre leurs frères du royaume de Castille. Mais cette affaire s'arrangea. Les deux

(1) Pour achever le parallèle que nous venons de faire de ces deux princes, citons de chacun d'eux un trait qui fait honneur à leur caractère.

Le comte d'Anjou, frère de saint Louis, ayant un procès avec un simple gentilhomme, s'était permis de le faire mettre en prison. Le roi l'ayant appris, manda le comte d'Anjou, et lui dit d'un ton sévère : « Croyez-vous, parce que vous êtes mon frère, avoir le droit de vous rendre » justice à vous même? Y aurait-il par hasard deux rois en France? » Louis ordonna que la cause fût plaidée par-devant les tribunaux ordinaires. Elle le fut, et le comte fut condamné.

Ferdinand travaillant avec un de ses ministres, cherchait les moyens de soutenir la guerre contre les Mores. Le ministre proposait un nouvel impôt. « Ce n'est pas mon avis, dit le roi. » Je crains plus la malédiction d'une pauvre femme que toute une armée de Mores. »

infantes cédèrent leurs droits à leur frère, qui leur donna un château pour résidence, avec des revenus pour soutenir leur dignité, jusqu'à ce qu'elles se mariassent ou se fissent religieuses.

Une des grandes journées où les chevaliers de Saint-Jacques-de-l'Épée eurent leur part de gloire, est celle appelée par les uns Salada, par d'autres Tarifa ou Bellamarin, en 1340. Deux rois du nom d'Alphonse, l'un Alphonse XI, de Castille, l'autre Alphonse IV, de Portugal, y défirent une armée de 200,000 Mores, dont au moins 60,000 furent tués. Le butin y fut si considérable, disent les historiens, que le prix de l'or baissa d'un sixième. Le grand maître qui commandait les chevaliers de Saint-Jacques à cette affaire, était Alphonse Mendez de Gusman.

C'est ici que se terminent les beaux temps des chevaliers de Saint-Jacques. De là au règne de Ferdinand et Isabelle, on ne voit plus dans cet ordre que des schismes, par les nominations simultanées de grands maîtres faites par des partis qui ne s'entendent plus, ou imposées à l'ordre par des autorités supérieures. Un de ces grands maîtres, frère naturel de Pierre le Cruel, est massacré par les ordres et sous les yeux de ce méchant prince (1). Un autre, du nom de Pacheco, et marquis de Villena, se démit de sa dignité, et, de son chef, en investit son propre fils. Tous ces troubles déconsidérèrent cet ordre, de manière qu'à la mort du grand maître, Alphonse de Cardenas, en 1493, le pape Alexandre VI en donna l'administration aux rois Ferdinand et Isabelle, et, sous le règne suivant, c'est-à-dire sous Charles V, Adrien VI réunit pour toujours la grande maîtrise des trois ordres de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara à la couronne d'Espagne.

L'ordre de Saint-Jacques avait aussi des possessions en Portugal, et les chevaliers de ce pays étaient dans la dépendance du couvent d'Uclès, en Castille. Mais le pape Jules II en avait déjà donné l'administration au roi de Portugal, Jean III.

Cet ordre était plus riche, à lui seul, que les deux autres de Calatrava et d'Alcantera. Il avait en tout quatre-vingt-quatre commanderies, dont trois grandes, savoir : celles de Castille, de Léon et d'Aragon. Le revenu de ces quatre-vingt-quatre commanderies était évalué à 230,000 ducats.

(1) Pierre le Cruel, meurtrier de son frère naturel, devait un jour périr lui-même de la main d'un autre de ses frères naturels, comme nous le verrons bientôt. Ainsi il subit, dans toute sa rigueur, la loi du talion.

Ils avaient la collation de plusieurs centaines de bénéfices, tant simples qu'à charge d'âmes. Ils possédaient en outre quatre ermitages, cinq hôpitaux et un collége à Salamanque. Tout l'ordre était divisé en quatre provinces : de la vieille Castille, de la nouvelle Castille, de Léon et d'Aragon.

Les chevaliers devaient faire preuve de quatre quartiers de noblesse paternelle et maternelle. En outre, ils devaient prouver qu'aucun de leurs ancêtres n'avait été ni juif, ni More, ni infecté d'hérésie, ni traduit à l'inquisition; preuve qu'on exigeait, dans les provinces du nord de l'Espagne, de la part de tous ceux qui demandaient un emploi, ou qui présentaient une pétition quelconque : l'honneur d'un Espagnol tenait à être pur de tout soupçon sur cet article.

Quoique le pape Alexandre III eût permis aux chevaliers de Saint-Jacques de se marier, ils devaient avoir pour cela le consentement du roi, sous peine d'un an de pénitence s'ils ne l'avaient pas obtenu. Les femmes des chevaliers devaient faire les mêmes preuves que leurs maris.

Ces chevaliers avaient une commanderie en France, à Étampes. Ils faisaient les mêmes vœux que ceux de Calatrava et d'Alcantara.

Quand un chevalier mourait, le commandeur le plus voisin du domicile du défunt était chargé des frais de ses funérailles, et devait ensuite nourrir un pauvre pendant quarante jours.

L'habit de cérémonie de l'ordre était un manteau blanc avec une croix rouge sur la poitrine.

ORDRE DE CALATRAVA.

A l'exemple des ordres militaires de Malte et du Temple, formés par des Français dans la Palestine pour défendre les chrétiens contre les infidèles, on vit aussi se former en Espagne des réunions semblables pour combattre, sous l'étendard de la croix, les Mores conquérants de la Péninsule hispanique.

Mais il fallut quatre cents ans d'oppression soufferte par les Espagnols, sous le joug des Africains, et peut-être l'exemple que leur donnaient les premiers ordres que nous venons de nommer, pour leur faire naître l'idée d'établir des ordres militaires destinés à combattre l'ennemi commun.

Comme tout le monde le sait, c'est dans les premières années du huitième siècle, vers 714, que les Mores d'Afrique, appelés par un grand seigneur de la cour du roi Rodrigue, qui l'avait offensé, passèrent le détroit de Gibraltar, et mirent fin à la monarchie que les Visigoths y avaient établie deux siècles auparavant.

On est effrayé quand on songe à combien de traîtres les États ont dû leur ruine.

C'est Stilicon, un des généraux romains, qui appelle les Goths en Italie; c'est Narsès qui, mécontent de la cour de Constantinople, invite les Lombards à conquérir la belle Italie. De quoi n'est pas coupable la perversité humaine? Celui qui veut se venger de son ennemi, se contente du moins de la mort d'un seul homme. Mais le traître, qui veut se venger de son roi, ne recule pas devant la pensée qu'il ne peut l'atteindre qu'en immolant à sa vengeance une nation tout entière.

Il en fut ainsi à l'invasion des Mores en Espagne. Cette conquête fut radicale. Tout y changea de forme, de religion et même de nom. La ville d'Oreto, sur la Guadiana, dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Manche, fut fortifiée par les Mores, et reçut d'eux le nom de *Calatrava*. Ils la pos-

sédèrent jusqu'à l'an 1147, que le roi Alphonse VIII la leur enleva, et en confia la garde aux Templiers. Mais au bout de huit ans, ceux-ci, effrayés d'un armement considérable que préparaient les Mores pour la reprendre, la remirent entre les mains du roi de Castille, Sanche III.

Ce prince, ne se voyant aucun moyen de sauver cette place, publia qu'il la donnerait en toute propriété à celui qui voudrait se charger de la défendre, et que cette propriété passerait, en toute souveraineté, à ses héritiers. Mais personne ne se présenta pour accepter l'offre du roi.

Qui le croirait? Le seul Espagnol qui se sentit le courage d'accepter ce cadeau fut un moine de Citeaux, d'une abbaye de la Navarre, cette Vendée de la Péninsule. Ce moine avait autrefois porté les armes, et il était connu du roi Sanche, à la cour de qui il se trouvait alors avec son abbé, don Raymond, pour quelques affaires particulières. Son nom était D. Velasquez, et il engagea son abbé à demander au roi la ville de Calatrava, se faisant fort de la défendre.

On crut d'abord qu'il était fou, comme en France on prit plus tard Jeanne d'Arc pour une folle, quand, à dix-neuf ans, elle vint annoncer à Charles VII que les Anglais ne prendraient pas Orléans. Il y a des inspirations dont il ne faut pas toujours rire, et qui ont quelque chose de surnaturel.

Le roi Sanche prit Velasquez et son abbé au mot, et leur fit don, à eux et à l'ordre de Citeaux, de la ville de Calatrava, avec toutes ses dépendances, par une charte que nous avons encore, et qui est de l'an 1158.

La première chose que fit D. Raymond, fut de proposer au roi Sanche de fonder un ordre militaire du nom de *Calatrava*, avec l'approbation de l'archevêque de Tolède, qui voulut y coopérer lui-même par de grandes largesses, et en promettant des indulgences à ceux qui voudraient s'enrôler dans ce nouvel ordre, ou lui fournir des secours pécuniaires.

Ces deux moines se voyant soutenus, levèrent des troupes, fortifièrent la ville et la mirent à l'abri de l'attaque que les Mores méditaient contre elle.

Sans perdre de temps, D. Raymond fait venir de son abbaye de Fitero, en Navarre, tous les moines valides, n'y laissant que les vieillards et les infirmes, pour les établir dans son nouveau domaine. Il les fait accompagner par une vingtaine de mille colons, avec des bestiaux pour peupler les environs de Calatrava, qui devint par cela une ville importante, grâce à l'activité de deux moines de Citeaux.

Il y a dans le caractère espagnol quelque chose qui en fait un peuple à part. Dans quel pays a-t-on vu un dévouement pareil à celui des habitants de Sagonte et de Numance? Ces moines, que nous voyons ici fonder un ordre militaire, n'ont-ils pas trouvé des imitateurs dans ceux qu'on a vus, à Barcelonne, défendre la brèche contre les soldats de Philippe V; dans ceux qui, à Saragosse, résistèrent aux efforts des Français en 1808 et 1809?

Don Raymond gouverna l'ordre qu'il avait fondé, pendant six ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1163.

Mais après lui, les chevaliers de Calatrava ne voulurent plus de moines parmi eux, et ils se donnèrent D. Garcias pour grand maître : ce qui causa un schisme dans l'ordre, ou, pour mieux dire, les choses se remirent alors à leur place. Les moines se donnèrent un nouvel abbé, et se retirèrent à Cirvelos, où était mort D. Raymond, laissant Calatrava au grand maître Garcias et à ses chevaliers. Ces derniers demandèrent, l'année suivante, l'approbation de leur ordre au pape Alexandre III, qui leur enjoignit de suivre la règle que leur avait donnée le chapitre général de l'ordre de Citeaux, auquel ils appartenaient.

Cette règle les obligeait à dormir sans se déshabiller; à garder le silence au réfectoire, et leur permettait l'usage de la viande trois fois la semaine. Quand ils étaient en voyage, ils devaient être reçus dans les maisons de Citeaux, comme l'étaient les religieux eux-mêmes; mais les moines de cet ordre ne pouvaient recevoir aucun chevalier à la profession religieuse sans l'autorisation du grand maitre.

Les deux premiers grands maitres de cet ordre se signalèrent par des exploits brillants contre les Mores, à qui ils enlevèrent plusieurs places, et qu'ils battirent en plusieurs rencontres.

Les rois de Castille et d'Aragon, pour encourager cette nouvelle milice si formidable aux infidèles, lui accordèrent à l'envi beaucoup de faveurs et de riches commanderies.

Mais vers la fin du douzième siècle, cet ordre essuya de grandes pertes. En 1193, les Mores renforcés par de puissants secours qu'ils avaient reçus de l'Afrique, attaquèrent à Alarcos les troupes du roi de Castille, qui avait avec lui les chevaliers de Calatrava et de Saint-Jacques-de-l'Épée, et remportèrent une grande victoire. Presque tous les chevaliers de Calatrava y périrent. Les infidèles s'emparèrent de la ville de Calatrava et

d'une grande partie des possessions de cet ordre. Tous les chevaliers qu'ils y trouvèrent furent passés au fil de l'épée, en représailles de la mort de 1,200 Mores faits prisonniers par le grand maître Dom Escace, en 1177, et égorgés de même.

D'un autre côté, les chevaliers de cet ordre, qui étaient sujets du roi d'Aragon, voulurent profiter de la circonstance pour se rendre indépendants du grand maitre de Calatrava. L'ordre de ce nom, réduit à un petit nombre de chevaliers, erra de retraite en retraite, jusqu'à l'année 1212, où le roi Alphonse reprit Calatrava aux Mores, et le rendit aux chevaliers.

Mais à partir de cette époque, la confusion se mit dans l'ordre. Les chevaliers de Castille et ceux d'Aragon, ayant des intérêts opposés, n'étaient plus d'accord. Les grands maitres élus par les Castillans ne plaisaient pas aux Aragonais, qui en choisissaient d'autres. De plus, les chevaliers des deux royaumes se mêlaient à toutes les querelles qui s'élevaient entre leurs souverains respectifs, de manière que tout l'ordre se trouvait divisé en deux camps, état de choses très-funeste aux chrétiens espagnols, et favorisant singulièrement les intérêts de leurs ennemis communs.

Cette mésintelligence et ces désordres durèrent jusqu'au règne de Ferdinand et Isabelle. L'Espagne éprouva alors que plus il y a de maitres dans un pays, plus il est faible, et qu'une nation ne peut se relever que sous un gouvernement unique et fort.

Un de ces grands maitres, D. Gonsalvez Yanès, institua des religieuses dans cet ordre en 1219. Elles faisaient les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers, et portaient le même habillement que les religieuses de Citeaux, avec la croix de l'ordre sur la poitrine. Leur principal couvent était à Almagro, dans la nouvelle Castille, et il fut fondé sous le gouvernement du roi Ferdinand.

Les chevaliers de Calatrava obtinrent, en 1540, du pape Paul III, la permission de se marier. Leur dernier grand maitre, Dom Garcias Lopez de Padilla, qui fut le vingt-neuvième, mourut en 1486.

Ce fut le pape Adrien VI, ancien précepteur de Charles-Quint, qui réunit la grande maitrise de Calatrava à la couronne d'Espagne, ainsi que celles de l'ordre d'Alcantara et de Saint-Jacques-de-l'Épée.

On trouve dans la liste des grands maitres de l'ordre de Calatrava, un nom qui de nos jours a joui d'une triste célébrité : c'est celui de D. Pierre

Mugniz de Godoï, qui gouverna l'ordre pendant quinze ans, et le quitta, en 1385, pour gouverner celui de Saint-Jacques-de-l'Épée.

Ce grand maître, Mugniz de Godoï, serait-il un des ancêtres du fameux *prince de la Paix*, le premier auteur des fatales discordes qui, depuis trente ans, ensanglantent l'Espagne et ses anciennes colonies transatlantiques?

Les grandes dignités de l'ordre, après le grand maître, étaient celles du grand commandeur, du clavier, du prieur, du sacristain, qui était en même temps intendant des bâtiments. Le prieur et le sacristain étaient chapelains, et le prieur portait dans les cérémonies les ornements pontificaux. Il avait le droit de conférer les ordres mineurs aux religieux clercs de son ordre.

L'habit de cérémonie des chevaliers était un grand manteau blanc orné, sur le côté, d'une croix rouge fleurdelisée. Ils faisaient les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté conjugale depuis qu'ils eurent obtenu la permission de se marier.

A ces vœux, ils en ajoutèrent un en l'an 1652 : c'était celui de soutenir et de défendre le dogme de l'immaculée conception de la sainte Vierge. C'était à cette même époque que les trois états qui composaient le gouvernement des Pays-Bas, alors soumis à l'Espagne, firent le même vœu à Bruxelles, au milieu d'une cérémonie très-pompeuse, et ce en vertu d'un ordre arrivé de Madrid, comme nous l'avons vu au chapitre des conceptionnistes.

ORDRE D'ALCANTARA.

L'ordre militaire du nom d'Alcantara portait, lors de sa création, celui de *Saint-Julien-du-Poirier*. Il fut institué en Espagne, dans le courant du douzième siècle, peu de temps après celui de Calatrava.

Il avait pour chef un nommé Gomez, et ce fut lui qui obtint du pape Alexandre III, la confirmation de cet ordre, sans prendre d'autre qualité que celle de prieur.

La bulle qui approuve l'établissement de cette nouvelle milice ne lui prescrit aucune règle particulière. Il est apparent que ces chevaliers prirent pour modèles ceux de Calatrava, qui venaient d'être institués peu de temps auparavant. Ce nouvel ordre était aussi de la dépendance de celui de Cîteaux, et le prieur Gomez prit enfin le nom de grand maître quand le pape Lucius III l'eut reconnu comme tel dans sa bulle de 1183, laquelle prescrivait à ces chevaliers l'observance de la règle de saint Benoît, accommodée toutefois à ce qui convenait à des gens de guerre.

C'est donc dans le douzième siècle que les Espagnols sentirent le besoin de s'armer, sous l'étendard de la religion, contre les Mores qui opprimaient leur belle patrie depuis quatre siècles.

Cette bulle du pape Lucius exempta, suivant l'esprit de cette époque, les chevaliers d'Alcantara de la juridiction des évêques des diocèses où ils avaient des possessions, et ils en avaient déjà beaucoup d'après le dénombrement qu'en fait la bulle, en commençant par la ville de Saint-Julien *del Peyrero*, dont ils portaient alors le nom.

La première expédition où Gomez mena ses chevaliers, fut contre Alphonse, roi de Castille, qui s'était ligué avec les Mores, pour faire la guerre à Ferdinand, roi de Léon.

On ne doit pas être étonné si les Mores ont été si longtemps maîtres d'une grande partie du sol hispanique, quand on voit les rois chrétiens

de ce pays s'unir avec eux contre leurs propres compatriotes; ce qui prouve que la politique a souvent plus d'empire sur l'esprit des rois que les intérêts de la religion qu'ils professent, sans s'embarrasser des malheurs que cette aberration de leur part fait pleuvoir sur leurs peuples. *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi* (1).

Ce fut sous le troisième grand maître de cet ordre, Don Nugno Fernandez, que les chevaliers de Saint-Julien-du-Poirier prirent le nom de chevaliers d'Alcantara. Voici comment :

Le roi de Léon avait pris sur les Mores la ville d'Alcantara, dans l'Estramadure, et l'avait donnée aux chevaliers de Calatrava, pour qu'ils eussent un établissement dans son royaume, comme ils en avaient un dans la Castille. Mais le grand maître de Calatrava n'ayant pas assez de monde pour se charger de défendre cette nouvelle conquête, demanda au roi la permission de la céder à l'ordre de Saint-Julien-du-Poirier, qui était, comme celui de Calatrava, membre de l'ordre de Citeaux, dans l'espoir que ces deux nouveaux ordres, ayant la même vocation et dépendant des mêmes supérieurs, seraient toujours unis comme devaient l'être des frères.

Le grand maître de Saint-Julien-du-Poirier prit donc possession de la place d'Alcantara, et tout l'ordre en prit le nom, en abandonnant Saint-Julien-du-Poirier, qui avait été jusqu'alors leur résidence. Ce grand maître était D. Didace Sanchez, et avait été élu en 1219.

Pendant plus d'un siècle, fidèles à leur vocation, ces chevaliers firent une rude guerre aux infidèles et leur enlevèrent plusieurs places. Mais comme ceux de Calatrava, s'étant mêlés aussi des querelles particulières des rois chrétiens de la Péninsule, on vit les chevaliers d'Alcantara faire la guerre aux chrétiens d'Espagne, et la division se mit même parmi eux. Nous allons en faire le triste tableau.

En 1318, leur grand maître D. Ruis Velasquez, ayant maltraité les chevaliers et les chapelains de l'ordre, ceux-ci s'en plaignirent au grand maître de Calatrava, D. Garcia Lopez de Padilla, qui se crut en droit de

(1) Benoît XII écrivant à Pierre IV, roi d'Aragon, en 1339, se plaint qu'il souffre que les Juifs aient des synagogues, et les Sarrasins des mosquées à côté des églises. « Les Juifs, dit-il, y » blasphèment Jésus Christ, et les Sarrasins y louent Mahomet. Si on porte le saint sacrement » aux malades, les infidèles s'en moquent publiquement, et en rient aux éclats. »

Fleuri, T. XIII, p. 406.

leur faire rendre justice, en vertu du bien que son ordre avait fait au leur. Il vint donc à Alcantara; mais il trouva les portes de la ville fermées; le grand maître d'Alcantara lui demanda de quel droit il venait se mêler d'affaires qui ne le regardaient pas, et lui dit que si quelques membres de l'ordre d'Alcantara avaient des plaintes à faire contre leur supérieur, c'était au pape ou au chapitre général de Citeaux qu'ils devaient les porter, au lieu de s'adresser à une autorité étrangère. Depuis quand l'ordre d'Alcantara devait-il être soumis à celui de Calatrava?

Le grand maître de Calatrava, peu touché de ces raisons, attaqua le château, s'en rendit maître avec le secours de ceux qui l'avaient appelé, et cet assaut coûta la vie à bon nombre de chevaliers des deux ordres.

Mais dans un chapitre général de l'ordre de Citeaux, qui se tint exprès, les plaintes des chevaliers et des chapelains d'Alcantara ayant été prises en considération, le grand maître de cet ordre fut chassé, ainsi que les grands dignitaires qui avaient été accusés avec lui d'abus de pouvoirs. On élut un nouveau grand maître, qui, par pitié pour celui qui venait d'être déposé, lui donna, pour le consoler, une commanderie.

De nouveaux troubles s'élevèrent dans l'ordre, en 1335. On y vit jusqu'à trois grands maîtres à la fois, nommés par autant de partis qui s'y étaient formés. Mais l'année suivante, le roi de Castille, Alphonse VII, intervint dans la querelle, et appuyant son intervention par les armes, il fit cesser le schisme, et le grand maître Nunez fut reconnu par tous les partis

Ce grand maître fit la guerre aux Mores, et remporta sur eux plusieurs avantages. Mais s'étant ensuite brouillé avec le roi, il osa lui faire la guerre; et ayant été pris les armes à la main, il eut la tête tranchée en 1338.

Le règne de Pierre le Cruel fut encore une époque malheureuse pour les chevaliers d'Alcantara. Ce méchant prince, ayant soulevé contre lui la plus grande partie de ses sujets, se vit en tête un rival qui lui disputait sa couronne; c'était son frère naturel, le comte Henri de Transtamare. Celui-ci avait trouvé un auxiliaire, pour soutenir ses prétentions, dans le fameux Bertrand du Guesclin, qui lui avait amené une armée d'aventuriers français. Pierre avait pour lui un secours composé d'Anglais. Il y eut deux batailles livrées. La première fut à son avantage; mais il perdit la seconde, qui lui coûta la couronne et la vie.

On dit même que Pierre, fait prisonnier, périt de la main de son frère, dans une lutte furieuse qui eut lieu corps à corps entre ces deux *frères ennemis.* Cette guerre rappelait celle de Thèbes, entre Étéocle et Polynice, sauf l'issue qui ne fut funeste qu'à l'un des deux.

Le vainqueur fut reconnu roi de Castille et de Léon, malgré un faible parti soutenu par le roi de Portugal, et dont était le grand maître d'Alcantara. Mais ceux de ses chevaliers qui s'étaient battus pour le comte de Transtamare, le déposèrent et mirent en sa place D. Henri Dioz de la Vega, qui força le roi de Portugal à lever le siége qu'il avait déjà mis devant la ville de Valence d'Alcantara, qui appartenait à l'ordre.

Dix ans après, le nouveau roi Henri II, n'ayant laissé pour successeur qu'un enfant en bas âge, de nouveaux troubles s'élevèrent dans la Castille. Le grand maître d'Alcantara, Juan de Soto-Maïor, d'abord fidèle à son roi, passa ensuite du côté de ses ennemis, et fut déposé dans un chapitre général de l'ordre.

Un scandale plus grand arriva dans cet ordre militaire entre le trente-troisième grand maître D. Gomez de Cacerès, et le clavier D. Alphonse de Monroi. Ce dernier déclara la guerre à son chef, s'empara de plusieurs châteaux, et même d'Alcantara, livra, en 1470, un combat au grand maître, qui y perdit la vie, et il se fit élire à sa place.

Ces troubles amenèrent enfin l'extinction de la grande maîtrise d'Alcantara. Un neveu de Cacerès, voulant venger la mort de son oncle, trouva moyen d'attirer dans un château le grand maître de Monroi, lui fit mettre les fers aux pieds et aux mains, et fit tuer tous ceux qui l'avaient accompagné. Monroi languit six mois en prison, se sauva, fut repris et replongé de nouveau dans un cachot pendant huit mois, jusqu'à ce que le traître, Henri de Solis, qui lui avait tendu le piége, fut tué lui-même dans une bataille par un homme qui avait été au service du grand maître de Monroi.

Celui-ci, tiré des mains de son ennemi, fit la guerre, tantôt pour le roi de Portugal, tantôt pour les rois catholiques Ferdinand et Isabelle. Mais enfin il se démit lui-même de sa dignité, et la transmit à Juan de Zuniga, qui avait été reconnu par une partie des chevaliers, pendant sa captivité. Zuniga, à son tour, résigna la grande maîtrise entre les mains du roi Ferdinand, fit bâtir un couvent de cet ordre à Villanueva de la Serena, où il se retira avec trois chevaliers et trois chapelains. Peu de temps

après, il fut nommé archevêque de Séville, et promu au cardinalat par le pape.

Cet ordre avait trente-sept commanderies en Espagne, et possédait cinquante-trois bourgs ou villages. Du reste, il avait beaucoup de ressemblance avec celui de Calatrava, et faisait les mêmes vœux. Les chevaliers avaient aussi obtenu, en 1540, la permission de se marier, et la grande maitrise, comme celle de Calatrava, fut annexée à la même époque que les autres ordres militaires espagnols, à la couronne d'Espagne. Ils portaient pour armoiries un *poirier,* pour rappeler leur origine.

ORDRES D'AVIS ET DE CHRIST.

Les Portugais voulurent imiter les Espagnols, leurs voisins, en fondant aussi chez eux des ordres de chevalerie destinés à combattre contre les infidèles.

A la même époque que les deux ordres précédents de Calatrava et d'Alcantara, on vit paraître en Portugal les deux ordres d'Avis et de Christ. Il paraît que c'est vers l'an 1162 que le premier fut établi. Son premier grand maître fut un prince français, nommé Pierre, et parent d'Alphonse, roi de Portugal. Dans la bulle de fondation de l'ordre, il est qualifié *pair de France* (*par Francorum*).

Ces chevaliers furent nommés, dans le principe, la *nouvelle milice* destinée à défendre la religion catholique, après avoir fait les vœux de chasteté et de charité, en présence des grands de la cour, du légat du pape et d'un abbé de Cîteaux, qui leur prescrivit une règle, ainsi que la forme de leurs habits.

Ils devaient, en temps de paix, jeûner les vendredis, faire l'oraison, entendre la messe tous les jours, manger en commun et en silence, recevoir les pèlerins, et observer la règle de saint Benoît. En cas de plaintes contre le grand maître, elles devaient être portées au pape, à l'abbé de Cîteaux ou de Clairvaux. Le grand maître, lors de son élection, devait prêter, entre les mains d'un abbé de l'ordre, le serment d'obéir au pape ainsi qu'à l'abbé général de l'ordre de Cîteaux.

Tout chevalier qui rencontrait un religieux de Cîteaux devait mettre pied à terre, lui demander sa bénédiction et l'accompagner le reste du chemin. Si un moine passait devant une forteresse de l'ordre, le gouverneur devait l'y recevoir, lui en présenter les clefs, et lui obéir tout le temps qu'il y séjournerait.

Ces chevaliers rendirent de grands services au roi de Portugal dans ses

guerres contre les Mores. Un chef de brigands ayant surpris et égorgé la sentinelle et la garnison de la ville d'Evora, le roi l'en chassa et donna cette ville aux chevaliers de la *nouvelle milice*, qui prirent de là le nom de *chevaliers d'Evora*.

Le roi leur donna, en outre, en 1181, quelques terres voisines pour y construire une forteresse destinée à tenir en respect les infidèles. Pendant qu'ils étaient occupés à en tracer le plan et à en désigner l'assiette, ils apperçurent un aigle qui planait au-dessus de leurs têtes. Ils crurent que cet oiseau était envoyé pour leur désigner l'emplacement de la nouvelle forteresse, et ils prirent de là, disent leurs historiens, le nom de *chevaliers d'Avis* (*de l'oiseau*). Toutes ces particularités sont bien dignes du temps où elles sont arrivées, et doivent étonner bien des lecteurs.

Les rois de Portugal et les papes comblèrent de largesses les chevaliers d'Avis, et les chevaliers de Calatrava leur firent présent des terres qui leur appartenaient en Portugal, à condition qu'ils se regarderaient comme les vassaux de l'ordre de Calatrava et se soumettraient à recevoir la visite du grand maître de ce dernier ordre. Mais cet assujettissement leur ayant déplu, vers l'an 1285, ils ne voulurent plus recevoir le grand maître de Calatrava que comme ami, et non comme supérieur. Cette affaire d'étiquette fut portée au concile de Bale, en 1431; mais, malgré la décision du concile, les chevaliers d'Avis ne reçurent jamais chez eux le grand maître de Calatrava, qu'avec les égards que l'on doit à un grand seigneur qui voyage pour son plaisir, et non autrement.

Un de leurs grands maîtres étant devenu roi de Portugal, sous le nom de Jean I[er], le grand maître qui lui succéda fut le dernier de cet ordre, et après lui, le pape Paul III réunit la grande maitrise d'Avis à la couronne de Portugal.

L'habillement de ces chevaliers ressemblait beaucoup à celui des chevaliers de Calatrava et d'Alcantara, excepté qu'au bas de la croix qu'ils portaient sur leur manteau, on voyait la figure de deux oiseaux, à cause de leur nom.

Ils avaient en Portugal environ quarante commanderies, et leur histoire n'offre pas les scandales qu'ont donnés les deux ordres précédents de Calatrava et d'Alcantara.

L'ordre de Christ est postérieur de deux siècles à celui d'Avis. Il a été fondé par le roi Denys, en 1317, sur les ruines de celui des templiers,

qui, avant leur destruction, avaient été si utiles par les services qu'ils avaient rendus au Portugal, en combattant contre les Mores. Ils avaient été surtout chargés de garder les frontières des Algarves contre les incursions des infidèles. Pour les remplacer, le roi Denys obtint du pape la permission de doter ces nouveaux chevaliers des biens qu'avaient possédés les templiers, à charge par eux de rendre les mêmes services à leur pays.

Le roi voulut même qu'ils portassent un nom qui leur rappelât sans cesse leur vocation, qui était de défendre la *religion chrétienne*, en les nommant chevaliers de *Christ*. C'est pour cela que le pape Jean XXII, dans sa bulle du 14 mars 1319, leur donne le nom de *milice de Jésus-Christ*, et les met, comme les chevaliers espagnols de Calatrava et d'Alcantara, sous la dépendance de l'ordre de Citeaux.

Leur premier grand maitre fut Don Gilles Martinez. Une fois mis en possession des biens des templiers, de Faro, qui fut leur première résidence, ils s'établirent à Thomar (1), à sept lieues de Santaren, en 1366, sous leur sixième grand maitre. Ils faisaient les mêmes vœux que les chevaliers espagnols, et obtinrent comme eux la permission de se marier.

Non contents de défendre leur pays contre les Mores, ils allèrent encore les attaquer en Afrique où ils firent plusieurs conquêtes sur eux. Ayant eu pour grand maitre un frère du roi de Portugal, ils obtinrent de la couronne de grandes faveurs qui augmentèrent le bien-être de leur ordre.

Le roi leur fonda un grand nombre de commanderies dans les pays qu'ils avaient conquis sur les Mores en Afrique. Peu après, il leur en donna aussi plusieurs dans les Indes portugaises, de sorte qu'ils se trouvèrent avoir en Europe, en Afrique et en Asie, quatre cent cinquante commanderies, d'où ils tiraient de grands revenus. Pour obtenir un de ces bénéfices, il suffisait d'avoir fait la guerre pendant trois ans aux infidèles (2).

L'ordre était composé de commandeurs, de grands-croix, de simples chevaliers et de prêtres qui habitaient leur maison de Thomar, et leur servaient de chapelains.

Après avoir eu douze grands maitres jusqu'à l'an 1522, le pape Jules III réunit pour toujours la grande maitrise à la couronne de Portugal.

(1) Ville de 5,000 âmes, fondée, en 1180, par les templiers.

(2) Dans l'ordre de Malte, pour être commandeur, il fallait avoir fait deux ans de caravane.

L'habit de cérémonie de ces chevaliers était un grand manteau de laine blanche avec une croix rouge sur la poitrine.

Sous le roi Jean III, les chapelains de l'ordre qui habitaient la maison de Thomar y fondèrent un couvent, et furent obligés par le nonce apostolique à faire les trois vœux ordinaires de religion. Le nombre de ces nouveaux religieux augmenta : ils occupèrent plusieurs autres maisons, qui toutes ensemble formèrent une congrégation, dont le chef-lieu était Thomar.

Le pape Jean XXII avait aussi institué en Italie un ordre militaire du nom de *Christ*, à la même époque que se forma celui de Portugal. Ces chevaliers italiens étaient agrégés aux Portugais, mais n'étaient pas obligés aux mêmes preuves de noblesse, et n'avaient droit à aucune de leurs commanderies.

Il faut dire à la louange des deux ordres militaires portugais, que, mieux avisés que les trois ordres espagnols, ils n'ont jamais dévié de la ligne que leur traçaient leurs devoirs, qui était de combattre les infidèles. On ne les a jamais vus s'armer les uns contre les autres, pour soutenir les intérêts particuliers des princes et se mêler aux intrigues de cour.

C'est aussi la justice qu'on doit rendre aux chevaliers de Malte, qui n'ont jamais connu d'autres ennemis que ceux du nom chrétien. Si, à l'heure du danger, il leur a manqué un Lavalette, c'est qu'ils étaient arrivés à une époque de destruction générale à laquelle rien ne devait échapper.

ORDRE DE SAINT-ÉTIENNE.

La famille des Médicis, dont le vrai nom était *Medici*, était devenue, par le commerce, la plus opulente de Florence. Par une conséquence nécessaire, elle s'était élevée au-dessus de tous ses concitoyens, et, appuyée sur ses nombreux amis, sur une immense clientèle, apanage ordinaire de la richesse, cette famille tenait le premier rang dans sa patrie. De cette position au pouvoir, et surtout dans une république, il n'y a qu'un pas. Cette position était celle d'où étaient parties la famille des Pépin, aux Pays-Bas, et celle de Hugues Capet, en France, pour parvenir à la couronne. Aussi vers la fin du quinzième siècle, voyait-on les Médicis à la tête du gouvernement de Florence.

Ce gouvernement était encore républicain, et comme tel, les changements de forme y étaient fréquents, et l'agitation continuelle. Mais il était réservé à Cosme I[er] de Médicis de donner à cet état une existence plus calme, une forme définitive, et d'en faire une monarchie sous le nom de Grand-Duché, qu'il porte encore aujourd'hui.

Cosme était contemporain de François I[er] et de Charles V, de ces deux puissants monarques, dont la rivalité ensanglantait tout à la fois les plaines des Pays-Bas et celles de l'Italie. Obligé de prendre parti pour l'un ou pour l'autre de ces deux princes, il calcula que celui de Charles-Quint lui serait plus utile, et il ne se trompa pas. C'était le temps où les Français n'étaient pas heureux en Italie.

Cosme était reconnu, à Florence et à Pise, comme chef du gouvernement; mais Sienne était encore une république, qui se débattait contre le sort qui allait l'entraîner et la perdre dans l'orbite de Florence. Les Siennois avaient embrassé le parti de la France, et avaient reçu dans leurs murs une garnison française commandée par le fameux Montluc. Pierre Strozzi, originaire de Florence, et ennemi de Cosme, qui avait fait périr

son père, était au service de la France, et tenait la campagne à la tête des troupes de cette couronne. Le marquis de Marignan, un des généraux de Charles-Quint, faisait le siége de Sienne, et Strozzi voulait le faire lever. Le 2 août 1554, une bataille fut livrée entre les Français et les Impériaux, à Lusignano; les premiers y furent battus. L'année suivante, après un siége de huit mois, Sienne fut obligée de se rendre, et, deux ans après, en 1557, cette ville fut réunie au reste de la Toscane, pour faire partie du duché de Florence, dont Cosme Ier portait le nom.

En 1561, Cosme de Médicis, en mémoire de la victoire de Lusignano, qui lui avait assuré la possession de la Toscane, institua un ordre militaire, auquel il donna le nom de saint Étienne, pape et martyr, dont la fête se célèbre le 2 août, anniversaire de cette victoire. Il prit pour modèle l'ordre de Malte, qui venait de jeter le plus grand éclat dans l'Europe par ses malheurs et la bravoure de ses chevaliers.

Il voulut que l'ordre de Saint-Étienne fût, comme celui de Saint-Jean, dévoué à la protection du commerce contre les infidèles, et à la défense de la religion catholique. Les statuts qu'il dressa pour cette institution, qu'il soumit à l'ordre de Saint-Benoît, furent approuvés, en 1562, par le pape Pie IV, qui déclara Cosme et ses successeurs grands maîtres de ce nouvel ordre à qui il accorda plusieurs priviléges, entre autres, celui qui permettait aux chevaliers de se marier.

C'est à Pise que l'ordre de Saint-Étienne fut fondé, et Cosme voulant que cette ville fût la résidence ordinaire des chevaliers, leur fit bâtir deux maisons conventuelles, avec une église magnifique, que ses successeurs prirent soin d'embellir. Ces deux maisons furent les principales de l'ordre. Il y mit des chapelains, qui étaient aussi chevaliers, pour faire l'office, et tous ces chevaliers, tant ecclésiastiques que laïques, y vivaient en commun sous l'obéissance d'un grand prieur, qui était grand-croix de l'ordre.

Si l'on en croit un historien moderne (1), le but de Cosme n'était pas de défendre le commerce contre les pirateries des infidèles, en instituant son ordre de Saint-Étienne; mais au contraire de détourner les riches marchands de Florence de faire le commerce et de les rendre plus souples à porter le joug de sa domination, par l'appât des décorations qu'il leur

(1) Sismondi.

offrait. Mais cet écrivain voit souvent les choses à travers un prisme qui lui est particulier.

A peine établis, les chevaliers de Saint-Étienne se mirent en mer, pour commencer la guerre contre les Turcs, à qui ils prirent quelques vaisseaux, et ils leur donnèrent la chasse. En 1565, ils allèrent au secours de Malte. En 1571, ils montaient douze galères à la célèbre bataille de Lépante. L'année suivante, ils poursuivirent le fameux corsaire Barberousse (1), et lui enlevèrent sa capitane.

Sous François de Médicis, successeur de son père, Cosme Ier, les chevaliers de Saint-Étienne s'emparèrent, en 1582, de Cole, dans la Barbarie; en 1599, de Chio; et, en 1604, de Preveza, en Albanie.

Ferdinand Ier, successeur de François de Médicis, renforça l'escadre des chevaliers de Saint-Étienne de huit galères, avec lesquelles ils allèrent attaquer Bonne, sur les côtes d'Afrique, et Famagouste, en Chypre.

Sous Cosme II, ils firent des descentes dans l'Asie Mineure, et en enlevèrent un riche butin. En 1624, ils prirent aux Turcs vingt-cinq galères, et un grand nombre de bâtiments de moindre grandeur, dont les trophées ont orné longtemps leurs couvents de Pise et de Livourne. On les vit, au fameux siége de Candie, servir d'auxiliaires aux Vénitiens contre les Turcs. Enfin on comptait, à cette époque, plus de 5,600 chrétiens, qu'ils avaient délivrés des mains des infidèles. Les statues de bronze de Cosme Ier et de Ferdinand Ier, qu'on voit à Florence, ont été faites des canons pris sur les Turcs, comme l'indique l'inscription qu'on lit sur le piédestal de la première, et qui porte : *Di metallo rapito al fiero Trace.*

Il y avait, dans cet ordre, des chevaliers de justice (2), des chapelains et des frères servants. Les chevaliers de justice, parmi lesquels on trouvait des ecclésiastiques, étaient obligés de faire des preuves de noblesse. Ils portaient la croix rouge à huit angles, lisérée d'or, tant sur le côté gauche de leur habit, que sur le manteau. Les chapelains portaient, du côté gauche, la croix rouge lisérée de soie noire, et les frères servants la portaient de même, mais au côté droit.

L'habit de cérémonie des chevaliers consistait en un grand manteau de camelot blanc, doublé de taffetas incarnat, avec des cordes de même cou-

(1) Ce fait, que je copie d'après le P. Helyot, est faux, s'il est vrai que Barberousse soit mort en 1547, par conséquent quatorze ans avant l'institution de l'ordre de Saint-Étienne.

(2) Voyez le chapitre, Ordre de Malte.

leur pendant jusqu'à terre. Celui des chapelains était une soutane blanche doublée de rouge, un camail aussi de camelot, sur lequel était la croix de l'ordre et un rochet. Leur habit ordinaire, pour le chœur, consistait en une soutane noire, un surplis et une aumusse sur le bras, sur laquelle était la croix de l'ordre.

Le conseil de l'ordre était composé de douze chevaliers, qui s'assemblaient à Pise, dans l'un des palais, pour y traiter de toutes les affaires, tant spirituelles que temporelles, de l'ordre. Les chevaliers grands-croix, et ceux qui devaient monter sur les galères, étaient tenus de résider à Pise, où ils étaient nourris et entretenus aux dépens de l'ordre. Les novices y étaient instruits dans les exercices qui convenaient à la noblesse (1).

Les principaux dignitaires de l'ordre étaient les grands commandeurs, qui jouissaient de cet honneur tant que le grand maitre vivait; le grand connétable, l'amiral, le grand maitre du couvent, le grand chancelier, le trésorier général, le conservateur et le prieur de l'église. Le chapitre général, où se faisaient les élections, se tenait le dimanche après Pâques, et tous les chevaliers qui étaient en Toscane devaient y assister.

L'ordre possédait vingt-trois prieurés, trente-cinq bailliages et un grand nombre de commanderies. Les chevaliers faisaient profession de pauvreté, de charité et d'obéissance; et les chapelains, comme religieux, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Après avoir institué l'ordre de Saint-Étienne pour des chevaliers, Cosme Ier voulut y joindre des religieuses. Il fit donc incorporer à cet ordre les religieuses bénédictines qui composaient l'abbaye de Saint-Benoît, à Pise, laquelle avait été donnée à l'ordre de Saint-Étienne par Pie IV, en 1565. Le second monastère de ces religieuses fut fondé à Florence, en 1588, et approuvé par Clément VIII, en 1592.

Les bénédictines de cet ordre devaient faire preuve de noblesse. Elles avaient pour habillement une tunique ou robe de laine blanche, avec un scapulaire de même étoffe, et sur le côté gauche, une croix rouge, comme celle des chevaliers; celles de Florence y ajoutaient une tresse de soie

(1) A cette époque, la noblesse était toute militaire : tout gentilhomme devait porter les armes. C'était à ce prix que les nobles jouissaient de certaines prérogatives, qui au fond n'étaient que la récompense des services qu'ils rendaient à l'État. S'ils étaient exempts de quelques impôts, ils en dédommageaient le trésor, en servant l'État à leurs frais.

jaune à l'entour. Au chœur et dans les cérémonies, elles portaient un grand manteau blanc, avec de grandes manches doublées de taffetas incarnat. Les abbesses portaient une croix de velours rouge de grande dimension; les sœurs converses la portaient en serge rouge et un peu plus petite que les religieuses de chœur.

ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Les chevaliers des ordres que nous venons de passer en revue avaient tous un but unique : c'était de combattre les ennemis du nom chrétien. Mais tous, à l'exception de ceux de Saint-Étienne, s'étaient formés d'eux-mêmes, par la réunion spontanée de plusieurs compagnons animés du même esprit et se dévouant avec ardeur à l'exercice d'une si noble profession.

Cependant, dans la suite, les rois voyant qu'ils pourraient tirer parti, pour leur propre compte, des dispositions chevaleresques des gentilshommes de leur pays, imaginèrent de créer de nouveaux ordres de chevalerie, soit pour rappeler des événements qui les intéressaient eux-mêmes, soit pour s'attacher plus particulièrement l'affection de leur noblesse, en lui offrant de nouvelles distinctions, dont les hommes sont toujours avides.

C'est ainsi, comme nous venons de le voir, que Cosme I[er] de Médicis institua l'ordre de Saint-Étienne, pour rappeler une journée fameuse, d'où datait la grandeur de sa dynastie. Avant lui, il n'avait même pas fallu un motif aussi raisonnable que celui-là, pour engager un roi d'Angleterre, si l'on en croit les historiens, à instituer l'ordre de la Jarretière (1), qui est encore aujourd'hui le plus honoré dans ce pays.

Une fois que les princes eurent pris goût à créer des ordres de chevalerie, cette manie suivit une marche ascendante. Toute l'Europe s'en trouva inondée.

Avant la révolution de 1789, les ordres les plus connus étaient, en

(1) Il est étonnant qu'une nation aussi sérieuse que la nation anglaise ait pu applaudir à une pareille création. Si de nos jours quelque prince s'avisait de fonder un ordre aussi frivole, il n'y aurait pas au monde assez de sifflets pour huer une folie de ce genre, malgré la fameuse devise : *Honni soit qui mal y pense.*

Autriche et en Espagne, celui de la *Toison d'or;* dans les royaumes du nord, *l'Aigle rouge* ou *noire*, et en France *l'ordre du Saint-Esprit*, dont nous allons parler.

Cet ordre fut fondé par Henri III, et voici à quelle occasion.

Ce prince, frère de Charles IX, n'étant encore que duc d'Anjou, avait fait preuve de quelques talents militaires dans les guerres contre les huguenots. Cela donna envie aux Polonais de l'avoir pour roi (1). Ce peuple vivait sous la plus détestable de toutes les constitutions, celle d'une royauté élective, n'en déplaise à l'auteur du *Télémaque*, qui nous donne une si belle description d'un concours à l'île de Crète, pour remplacer Idoménée, de la même manière qu'on nomme aujourd'hui à une place vacante à l'Académie française.

Leur roi mort, ces malheureux Polonais (2), ne sachant que faire de leur couronne, l'offrirent au duc d'Anjou, le jour de la Pentecôte 1573. Ce prince l'accepta, mais tarda neuf mois à en prendre possession. Cependant à peine y était-il installé, que Charles IX mourut, le 31 mai 1574.

(1) Il y a peu de trônes en Europe sur lesquels un Français ne se soit assis. Louis VIII, fils de Philippe Auguste, avait été nommé roi d'Angleterre du vivant de son père. Le premier roi de Portugal, Henri de Bourgogne, était Français. La maison de Bourbon règne encore aujourd'hui à Naples et en Espagne. Napoléon n'avait-il pas fait deux de ses frères rois, l'un en Hollande et l'autre en Westphalie? Lui-même était roi d'Italie, et son fils, en attendant mieux, était déjà roi de Rome. Si on l'eût laissé faire, que de rois ne fussent pas encore sortis de sa fabrique! Le trône de Suède n'est-il pas aussi occupé par un fils de l'heureux Bernadotte, le seul de tous les nouveaux rois de race française qui ait su prendre racine en Europe?

(2) Les Polonais subissent aujourd'hui les tristes conséquences de leur ancienne organisation. A la mort de chaque roi, la couronne était offerte au premier venu, ou était donnée par la plus puissante des factions qui se formaient dans la noblesse. Le roi élu n'ayant pas l'affection de la généralité de ses sujets, était exposé à toutes les chances que produisent les revirements d'opinions et d'intérêts dans une nation turbulente.

Nous avons vu au chapitre de l'ordre de Cluni, que ces malheureux Polonais, fatigués d'une longue anarchie, étaient venus se mettre aux genoux d'un moine de cet ordre, pour le supplier d'accepter leur couronne, et de venir rétablir l'ordre dans leur pays.

Dans la suite, décimés, partagés par leurs voisins comme une épave, ils ont fini par perdre leur nationalité, et sont aujourd'hui écrasés sous le poids du colosse russe.

Néanmoins leurs émigrés se flattent encore de l'espoir de revoir leur patrie, et semblent attendre un messie qui les y reconduira. Mais qu'est un peuple, quand il n'est pas représenté dans le monde par une famille qui le personnifie et parle en son nom? On dit que Napoléon avait avoué à Sainte-Hélène que si sa race avait eu racine en France, il eût pu se relever après ses malheurs, comme Charles VII et Louis XIV, l'avaient pu eux-mêmes par l'affection de leurs sujets : mais que cela lui ayant manqué, il n'avait plus eu d'autre ressource que d'abdiquer.

jour de la Pentecôte, laissant la couronne de France au nouveau roi de Pologne. Comme de raison, celui-ci aima mieux régner en France qu'en Pologne, et craignant qu'on ne le retînt malgré lui sur les bords de la Vistule, il s'enfuit et abandonna le trône, comme de nos jours Louis Bonaparte déserta celui de la Hollande.

Pour éterniser le souvenir du jour de la Pentecôte, qui lui avait donné successivement deux couronnes, Henri III institua un ordre militaire en l'honneur du Saint-Esprit, pour perpétuer la mémoire de son double avénement au trône de Pologne et à celui de France.

Du temps de ce prince on connaissait déjà en France un ordre militaire du nom de Saint-Michel : il avait été institué par Louis XI en 1469. Il fut d'abord composé de trente-six chevaliers, mais le nombre en augmenta sous les règnes suivants, ce qui lui fit perdre une partie du lustre qu'il avait dans le principe, où il n'était donné qu'à de très-grands seigneurs. Pour le relever, Henri III l'incorpora dans celui du Saint-Esprit, en exigeant que tout seigneur nommé chevalier du Saint-Esprit fût obligé, la veille de son installation, de prendre les insignes de l'ordre de Saint-Michel.

Dans les derniers temps, avant la révolution, l'ordre de Saint-Michel était donné pour récompense à des savants, à des auteurs, à des artistes. Gresset en avait été décoré par Louis XVI, qui le lui avait donné, ainsi que des lettres de noblesse, parce que ce poëte était le seul qui, à cette époque, n'eût pas insulté à la religion dans ses œuvres (1).

La première promotion, qui eut lieu en 1578, fut de vingt-huit chevaliers, parmi lesquels devaient toujours se trouver quatre cardinaux et quatre évêques ou archevêques. Le roi était le grand maître de l'ordre. Les prélats portaient la croix de l'ordre en sautoir, suspendue à leur cou par un ruban bleu, que les laïques portaient en écharpe sur l'épaule. Les chevaliers devaient avoir au moins trente-cinq ans et faire preuve de

(1) Le distique suivant fait honneur à la mémoire de cet aimable auteur:

« Hunc lepidique sales lugent, Veneresque pudicæ :
» Sed probibent mores ingenitumque mori. »

Que de fois j'ai vu, dans mon enfance, Gresset assister aux vêpres les dimanches, à la cathédrale d'Amiens, à côté du vénérable évêque de cette ville, M. de la Mothe, avec qui il dînait ces jours-là!

trois quartiers de noblesse paternelle et maternelle. Ils devaient tous professer la religion catholique.

Les statuts de l'ordre portaient qu'il serait composé de cent personnes, y compris les cardinaux et évêques qui en étaient membres. Ces mêmes statuts obligeaient les chevaliers à assister tous les jours à la messe et aux autres offices les jours de grandes fêtes, à dire chaque jour un dizain du chapelet et l'office du Saint-Esprit. Ils devaient se confesser deux fois l'an, le 1er janvier et le jour de la Pentecôte, et porter pendant ces deux jours le grand collier de l'ordre, dont ils devaient encore être décorés les jours de grandes cérémonies.

La croix de l'ordre, à huit pointes, portait la figure du Saint-Esprit (1), et le collier auquel elle était attachée offrait plusieurs H, en mémoire du nom du fondateur.

Aux messes solennelles, où assistaient les chevaliers en grand costume, le roi devait présenter à l'offrande un cierge dans lequel étaient enfoncées autant de pièces d'or que lui-même comptait d'années (2).

Le règne de Henri III, mort en 1589, fut de quinze ans (3) : c'est un de ceux où l'on vit le plus d'événements remarquables. Une guerre, pour

(1) Je ne sais quel chevalier de l'ordre du Saint Esprit, apprenant que le roi, mécontent de lui, allait l'exiler et lui redemander son cordon, l alla trouver et l'adoucit en lui récitant ce verset du psaume 50 : « Ne projicias me a facie tua, et spiritum sanctum tuum ne auferas « a me. »

(2) Cet usage de présenter à l'offrande des pièces d'or enfoncées dans un cierge, est encore observé en France, aux grand'messes funèbres, par les parents du défunt, lorsqu'ils sont riches, et à la grand'messe du dimanche, à la cérémonie du pain bénit, par celui qui le rend.

(3) Le nombre quinze forme, dans l'histoire de France, une période assez singulière. Il semble que tous les quinze ans ce pays soit destiné à éprouver, soit une secousse, soit un événement inattendu, qui y amène une situation nouvelle.

Reprenons, sous ce point de vue, les choses à partir du règne de Louis XIV.

Pendant sa minorité, le cardinal Mazarin gouverne le royaume à peu près quinze ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1661.

Louis XIV prend alors les rênes du gouvernement, nomme ses généraux, dont le plus illustre est Turenne, qu'il perd quinze ans après, en 1675.

En 1685, révocation de l'édit de Nantes : quinze ans se passent et, en 1700, la mort de Charles II, roi d'Espagne, amène des événements qui changent la face de l'Europe. Pendant la guerre, dite de la *Succession*, Louis XIV trouve parmi ses ennemis des régiments composés de Français bannis en 1685.

En 1715, mort de Louis XIV; pendant ces quinze dernières années, ce monarque éprouve des revers auxquels il n'avait pas été accoutumé dans le reste de sa vie.

Les parlements, qui n'avaient jamais osé remuer sous Louis XIV, commencèrent, après sa

ainsi dire à mort, s'était élevée entre les catholiques et les huguenots. Le roi, aussi incapable de prendre un bon parti dans des circonstances aussi épineuses, que le fut, après lui, Louis XVI dans la même position, s'était d'abord rangé du côté des catholiques, puis s'était réuni aux huguenots, dont le chef devait lui succéder, sous le nom de Henri IV. Ce malheureux roi eut le même sort que celui réservé à Louis XVI : il périt de mort violente.

Bien des écrivains se sont évertués à énumérer les fautes de ce règne du dernier des Valois. Mais il y a une chose qu'il faut avouer; c'est qu'il est des temps où il est presque impossible de gouverner les hommes (1). Une expérience de cinquante ans nous l'a appris à nous-mêmes. A voir tout ce qui se passe autour de nous, qu'on nous dise quelle est la vraie manière de conduire les peuples. Y en a-t-il aujourd'hui un seul qui soit content de ses chefs? Depuis six mille ans que le monde existe, n'est-on pas encore à la recherche de la meilleure manière de gouverner un pays? On aura beau écrire des traités de politique, faire, refaire, modifier et

mort, à prendre un grand ascendant dans les affaires publiques, et se montrèrent surtout favorables au jansénisme; mais pour les contre-carrer, le cardinal de Fleuri, fit recevoir en France, quinze ans après la mort de Louis XIV, en 1730, la bulle *Unigenitus*.

Louis XV se marie en 1725, et quinze ans après, en 1740, la mort de l'empereur Charles VII produit une nouvelle guerre en Europe et y amène des changements.

En 1759, les jésuites sont attaqués avec fureur par les parlements et les philosophes, et cet orage se termine par leur expulsion de France.

Quinze ans après, mort de Louis XV, en 1774.

Louis XVI monte sur le trône et, après un règne de quinze ans, il se voit renversé par la révolution de 1789.

Dès lors le gouvernement de la France n'est plus monarchique. Il passe successivement de l'assemblée constituante à l'assemblée législative, de celle-ci à la convention ; de là au directoire, et enfin à trois consuls. Cela dure de 1789 à 1804, c'est-à-dire, quinze ans.

En 1804, Napoléon est nommé empereur et le gouvernement redevient monarchique.

Cependant, dès l'an 1800, où l'anarchie avait cessé par l'expulsion des directeurs, Napoléon, quoique ayant deux collègues au consulat, n'était pas moins, en réalité, le seul maître en France. Il le fut donc pendant quinze ans, jusqu'à l'année 1815, où sa chute définitive eut lieu.

Alors vint la restauration qui dura aussi quinze ans jusqu'à la révolution de juillet 1830.

Nous sommes aujourd'hui dans la quinzième année de cette dernière période. L'événement qui doit la signaler dans l'histoire est-il déjà arrivé, ou est-il encore à venir?

(1) Il n'y avait pas deux jours que j'avais écrit cette phrase, quand je lus dans un journal, à propos du rude métier des ministres à portefeuilles, qu'il fallait voter de grands remerciments

« A qui daigne accepter le rôle abominable
» De gouverner encore un peuple ingouvernable. »

changer les lois, toujours sera-t-il vrai de dire qu'un bon gouvernement est une énigme dont le mot est encore à trouver, et que Dieu, en créant le monde, a ouvert un vaste champ aux disputes, selon le mot de l'Ecclésiaste, chap. 3 : « *Mundum tradidit disputationi eorum.* »

Après l'ordre du Saint-Esprit, que distinguait le cordon bleu, l'ordre le plus honoré en France, était l'ordre de Saint-Louis, dont le grand cordon était rouge, et se portait de la même manière que celui du Saint-Esprit. Cet ordre avait été fondé par Louis XIV et était donné pour récompense de services militaires. Il fallait avoir servi vingt-quatre ans pour avoir droit à la croix de Saint-Louis. Mais elle pouvait s'acquérir par quelque action d'éclat, ou par la faveur, comme toujours.

HOSPITALIERS DU SAINT-ESPRIT.

Avant les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, il y avait en France des hospitaliers de ce nom. Nous allons en parler.

On dit qu'un des rois de l'eptarchie saxonne, Ina, étant venu par dévotion à Rome, en 715, y fonda une église, et trois ans après, un hôpital pour les pèlerins de sa nation, et que, pour payer cette dépense, il mit sur chaque maison de ses sujets un sou d'imposition, ce qui fut appelé dans la suite le *denier de saint Pierre*. L'église fut dédiée à la sainte Vierge, et fut appelée *Sainte-Marie in Sassia* ou *de Saxe*, pour rappeler l'origine de son fondateur.

Offa, autre roi de l'eptarchie, en Mercie, étant venu aussi à Rome (1), augmenta les revenus de l'hôpital fondé par Ina.

Vers la fin du douzième siècle, un comte Guy, fils d'un seigneur de Montpellier, nommé Guillaume, fonda dans cette ville un hôpital pour les malades. Il y employa la plus grande partie de ses biens, et aidé des se-

(1) Autrefois les *petits* rois anglais faisaient de *grands* voyages. Aujourd'hui les *grands* rois de ce pays restent chez eux, ou, tout au plus, obtiennent la permission de faire un petit voyage de quelques jours sur le continent.

Peu d'histoires, me semble-t-il, offrent autant de contrastes que celle de l'Angleterre. Deux rois de ce pays, par exemple, ont joué des rôles bien différents. L'un, Henri VIII, né catholique, embrassa l'hérésie et entraîna toute sa nation dans le schisme. L'autre, Jacques II, né d'un père protestant, se fit catholique, et, pour l'en punir, ses sujets le détrônèrent.

Ces deux princes furent l'un et l'autre pères de deux reines, qui leur succédèrent, Marie et Elisabeth, filles de Henri VIII; Marie et Anne, filles de Jacques II.

Marie Ire se maria, mais ne vit jamais son mari. Elisabeth, sa sœur, fut plusieurs fois priée par ses sujets de se marier, et s'y refusa toujours.

Marie II, femme nulle et sans volonté, fut l'esclave de son mari, jusqu'à l'aider à détrôner son propre père, le roi Jacques.

Anne, sa sœur, femme d'esprit et de caractère, eut pour mari un prince bénévole, et qui ne fut jamais que le premier de ses sujets.

cours de plusieurs personnes riches, que son exemple stimula, son établissement prit de l'importance et s'étendit beaucoup.

En 1198, une bulle d'Innocent III, donnée pour la confirmation de ce nouvel ordre, parle de plusieurs maisons qui existaient alors à Rome, à Bergerac et à Troyes. Le pape invite les évêques à favoriser de tout leur pouvoir l'érection de maisons semblables, à désigner des prêtres pour aller visiter et administrer les malades, et y exercer toutes les fonctions de leur ministère. Ses successeurs, à son exemple, firent beaucoup de largesses à la maison de Rome, ainsi que les personnes riches et pieuses de cette ville.

Le pape Innocent conçut une si grande estime pour l'établissement du comte Guy, à Montpellier, que le regardant comme un modèle, il en appela le fondateur, en 1204, à Rome, pour lui donner la direction de l'hôpital *in Sassia*. Ce choix fut heureux, et le comte Guy mit dans cet établissement un ordre qui le fit prospérer.

Deux siècles plus tard, les bâtiments de cet hôpital dépérissant, le pape Sixte IV le fit rebâtir entièrement et agrandir en 1471. Il en fit un monument magnifique. Il s'y trouve une longue salle qui contient mille lits, et un corridor où il y en a deux cents. Au besoin on peut encore en placer un grand nombre dans les greniers.

On y voit une salle particulière pour les blessés, une pour les maladies contagieuses et une pour les fous furieux.

Les prêtres et les nobles, qui veulent s'y faire traiter, sont servis en vaisselle d'argent, et sont logés dans des chambres à quatre lits.

Il y a un quartier particulier pour les enfants trouvés et leurs nourrices, indépendamment de ceux qui sont placés dans les villages voisins, où ils restent jusqu'à l'âge de quatre ans. A cet âge, ces derniers sont retirés des mains de leurs nourrices, et reviennent dans l'hôpital de Rome, où on leur apprend un métier qui les mette à même de gagner leur vie.

Les filles n'en sortent que pour se marier ou se faire religieuses, et alors elles reçoivent cinquante écus romains pour leur dot. En attendant, elles sont confiées à des religieuses qui portent le nom *d'hospitalières du Saint-Esprit*, et dont la maison, qui est près de l'hôpital, a été construite, en 1600, par Clément VIII.

Le palais du commandeur est également contigu à l'hôpital, ainsi que le couvent des religieux hospitaliers. Les médecins, chirurgiens, ainsi

que les domestiques, qui sont au nombre de cent, y ont des logements particuliers.

Le commandeur est nommé par le pape, et est toujours un prélat distingué. Ce commandeur est en même temps général de l'ordre pour toute l'Italie, et il est choisi alternativement dans différents ordres religieux, comme les bénédictins, les augustins, les servites, les olivétains, les chartreux, etc. Ces commandeurs, ainsi nommés, doivent faire dans l'année profession dans l'ordre du Saint-Esprit, et comme prélats romains, ils sont habillés en violet. On a vu des évêques, des cardinaux, et même un pape, qui avaient été commandeurs du Saint-Esprit.

Les revenus de l'hôpital de Rome sont considérables, et ils le seraient davantage si les biens qu'il possède étaient mieux cultivés, dit Helyot.

Il y a, à l'entrée de cet établissement, un tour où l'on reçoit les enfants trouvés qu'on y apporte. Il est défendu de s'informer d'où ils viennent, ni d'observer quel chemin prennent ceux qui les ont apportés.

Dans les commencements, les prêtres qui desservaient les hôpitaux de cet ordre, étaient séculiers, placés là par leur évêque et ne dépendant que de lui. Mais Innocent III voulut qu'à Rome il y eût quatre clercs intérieurs, logés dans l'établissement comme les hospitaliers, qui alors étaient tous laïques, et qu'ils fussent soumis à la même règle qu'eux, sans autre avantage que la nourriture et l'habit, et sans se mêler aucunement de l'administration du temporel, confié exclusivement aux laïques, ainsi que le soin des malades. Les prêtres n'étaient là que pour l'administration des sacrements.

Dans sa bulle de 1206, le pape Innocent III ordonne que le commandeur de l'hôpital de Montpellier le sera en même temps de celui de Rome, par conséquent général de tout l'ordre, sans préjudice néanmoins aux droits de l'évêque de Maguelonne (1). Malgré cette réunion, les quêtes faites en Italie et celles faites en France ne se confondaient pas.

Cependant Honorius III voyant que l'union des maisons de ces deux pays nuisait à l'établissement de Rome, la révoqua en 1217, et fit deux provinces de tout l'ordre, qui commençait à s'étendre dans les deux pays. Par là, le commandeur de Montpellier perdit non-seulement l'autorité

(1) Maguelonne, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg, était alors une ville épiscopale, dont le siége a été transféré à Montpellier en 1536.

qu'il avait autrefois sur l'ordre entier, mais même le commandeur de Rome voulait que son confrère de Montpellier le reconnût comme son supérieur; ce qui cependant n'eut pas lieu.

On ne voit pas pourquoi dans la suite les hospitaliers du Saint-Esprit prétendirent être un ordre militaire, comme les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, eux qui jamais n'avaient porté les armes. Par je ne sais quel abus, on vit de ces hospitaliers se qualifier chevaliers, et des grands maîtres de Montpellier conférer ce titre à des laïques même mariés. Le pape Pie II donna à ce sujet, en 1459, une bulle par laquelle il déclare ne reconnaitre dans l'ordre du Saint-Esprit que des religieux ayant fait les vœux solennels de religion.

Les débats sur la supériorité entre le commandeur de Rome et celui de Montpellier n'étaient pas encore terminés, quand Paul V décida, en 1617, que le commandeur français dépendrait de celui de Rome, en ce sens que ce dernier serait général de tout l'ordre, et que celui de Montpellier serait son vicaire en France et en Navarre; qu'il serait religieux profès de l'ordre et général au delà des monts (1). Ce dernier arrangement fut fait par Urbain VIII, à la prière de Louis XIII.

Quant aux prétentions de ceux qui se disaient chevaliers de cet ordre, ce n'est qu'en l'an 1700 que Louis XIV put en finir. Depuis un siècle, les tribunaux étaient fatigués de prononcer des condamnations contre les menées de ces ambitieux qui s'arrogeaient des titres auxquels ils n'avaient aucun droit.

On avait vu un prétendu commandeur, nommé Antoine Pons, produire des bulles et autres pièces, qu'il avait forgées pour le rétablissement des commanderies du Saint-Esprit. Il fut condamné par un arrêt du parlement de Toulouse, en 1603, à faire amende honorable, nu en chemise, et banni à perpétuité.

Un autre imposteur, nommé Desecures, ayant surpris une permission d'Alexandre VII, en 1659, pour se dire grand maître de cet ordre, fut excommunié par l'official de Paris, condamné à cent livres d'amende, à six mois de prison, et à dire les sept psaumes de la pénitence, tête nue et à genoux, pour s'être dit supérieur de cet ordre. Le châtelet de Paris, et ensuite le parlement, en 1668, confirmèrent cette sentence, et Desecures fut banni pour neuf ans.

(1) Par rapport à Rome.

Louis XIV crut en finir en publiant, en 1672, un édit qui prononçait l'extinction de l'ordre du Saint-Esprit et sa réunion à celui de Saint-Lazare. Nonobstant cette décision, un sieur Colombier s'avisa de demander au commandeur de Rome de le reconnaître comme son vicaire général en France. Sa démarche inconsidérée lui valut huit ans de séjour à la Bastille.

Les chevaliers de Saint-Lazare éprouvèrent cependant bien des difficultés avant de se voir en possession des biens des prétendus chevaliers du Saint-Esprit. Il fallut l'édit de 1700 qui déclarait que l'ordre des hospitaliers du Saint-Esprit était purement régulier. Une décision définitive de l'an 1708 ordonna l'exécution de l'édit de 1700, et déclara que le grand maître de Montpellier n'était qu'un religieux et rien de plus. Dès lors toute résistance cessa.

Il y a en Italie des maisons de cet ordre à Rome, à Viterbe, à Ancône, à Florence, à Ferrare et dans plusieurs autres villes.

Il y en avait en France, à Montpellier, à Dijon, à Besançon, à Poligni et à Bar-sur-Aube. On en voyait aussi en Pologne, en Espagne et même dans les Indes.

Il y en a une à Memmingen en Souabe, dont les biens sont administrés par les magistrats de cette ville, qui sont luthériens; et ce qui est singulier, c'est que les religieux hospitaliers de cette maison portent publiquement le saint sacrement à tous les malades, même à ceux qui demeurent chez les habitants non catholiques.

Les religieuses de cet ordre ne gardent pas la clôture, excepté à Rome. Dans quelques maisons, elles sont logées comme les religieux dans l'intérieur de l'hôpital. Dans d'autres, elles ont leur maison particulière.

Le cardinal de Polignac (1) fut le dernier commandeur de cet ordre en France. Il avait été nommé en 1732, et à sa mort, arrivée en 1741,

(1) Un auteur, qui nous a donné l'histoire du règne de Louis XV, observe avec raison que trois cardinaux ont rendu de grands services à la France, Richelieu, Mazarin et Fleuri. Pourquoi a-t-il oublié ceux que lui a rendus le cardinal de Polignac, prélat qui a honoré son pays, tant par ses talents diplomatiques que par ses talents littéraires?

Si Mazarin a été utile à Louis XIV à l'époque de son mariage avec Anne d'Autriche, Polignac ne lui a-t-il pas rendu des services signalés dans les conférences qui ont terminé les malheureuses guerres de ses dernières années? Quoi de plus noble et de plus ferme que la réponse que fit Polignac aux commissaires hollandais qui voulaient dissoudre le congrès de Gertruidenberg : « Non, messieurs, dit-il, nous ne sortirons pas d'ici; nous traiterons chez vous, et « nous traiterons de vous, et nous traiterons sans vous. »

il fut défendu aux religieux de recevoir des novices, de manière que l'ordre éteit étaint en 1789.

La règle de cet ordre, imprimée en 1564 par ordre du général, qui était Bernardin Cyrilli, portait : « Sponte nos ipsos obtulimus, et sancto » Dei Spiritui, beatæ Virgini, et *Dominis infirmis*, ut perpetui essemus » *eorum servi.* »

Au moyen âge, on monseigneurisait les saints; on disait : « Monseigneur » saint Denys, monseigneur saint Martin. » Nous voyons ici les bons hospitaliers du Saint-Esprit monseigneuriser aussi les malades, et se dire leurs serviteurs (1).

Les religieux du Saint-Esprit sont habillés comme les autres ecclésiastiques, mais ont une croix blanche, à douze pointes, sur le côté gauche de leur soutane et de leur manteau en habit de chœur. L'été ils sont en surplis et ont sur le bras une aumusse de drap noir doublé de bleu, avec la croix de l'ordre. L'hiver ils portent un camail et une chape noire doublée aussi en bleu, et les boutons du camail sont de la même couleur.

En Italie, ils portent quelquefois l'aumusse sur leur épaule. En Pologne, ils n'avaient pas d'aumusse.

Les commandeurs portent une croix d'or à la boutonnière de leur soutane, et au chœur une aumusse en moire violette en été, et un camail de la même couleur en hiver.

(1) Le roi d'Espagne, craignant qu'on oublie ce qu'il est, ne manque jamais de terminer tout ce qu'il écrit par la formule : *Io el Re.*

Le pape, plus humble, ne se qualifie que *Servus servorum Dei.*

TABLE DES ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES

COMPRIS DANS LE TOME SECOND,

AVEC INDICATION DU PLACEMENT DES PLANCHES.

FIN DE LA TABLE DES ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES.

ERRATA DU TOME SECOND.

Page 6, ligne 10, au lieu de : *Cordou*, lisez : *Cordon*.
Page 54, ligne 1, — *Verumtumen*, lisez : *Verumtamen*.
Page 59, ligne 4, — *survivant au*, lisez : *du vivant du*.
Page 68, ligne 4 en remontant, au lieu de : *quæreus*, lisez : *quærens*.
Page 90, lignes 12 et 19, au lieu de : *Gamborana*, lisez : *Gambarana*.
Page 96, ligne 4 en remontant, au lieu de : *preparavit*, lisez : *præparavit*.
Page 122, ligne 6, au lieu de : *en*, lisez : *de*.
Page 123, ligne 3 en remontant, au lieu de *Penarez*, lisez : *Henarez*.
Page 128, ligne 2, au lieu de : *dont nous venons de nous occuper*, lisez : *fondée par saint Camille de Lellis*.
Page 130, dernière ligne de la note, au lieu de : *Hoc*, lisez : *Hæc*.
Page 156, ligne 9 en remontant, au lieu de : 1570, lisez : 1606.

FIGURES MAL DÉSIGNÉES.

TOME PREMIER.

Page 120, au lieu de : *Carmélite au chœur*, lisez : *Sœur converse carmélite*.

TOME SECOND.

Page 23, au lieu de : *Religieux de la société du Bon-Jésus*, lisez : *Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu*.
Page 45, au lieu de : *Visitandine en Flandre*, lisez : *Religieuse de la Présentation en Flandre*.
Page 75, *Religieuse de la Charité*, ajoutez : *Notre-Dame*.



FRÈRE HOSPITALIER DE SAINT JACQUES DU HAUT-PAS,

OU FRÈRE PONTIFE.





ALEXIEN.





RELIGIEUX DE L'ORDRE DE SAINT-AMBROISE AUX BOIS.





RELIGIEUX DE LA SOCIÉTÉ DU BON JÉSUS





RELIGIEUSE ANNONCIADE.





CONCEPTIONNISTE





RELIGIEUSE DE LA VISITATION.





VISITANDINE EN FLANDRE





RELIGIEUSE DE L'ORDRE DU VERBE INCARNÉ,
En habit de cérémonie.





FRANCISCAINE DE SAINTE ÉLISABETH.





HOSPITALIÈRE DE L'HOTEL-DIEU A PARIS.





JÉSUITE.





JÉSUITE MISSIONNAIRE A LA CHINE.





RELIGIEUSE DE LA CHARITÉ.





BETHLÉEMITE.





RELIGIEUX SOMASQUE





PRÊTRE DE L'ORATOIRE EN ITALIE.





PRÊTRE DE L'ORATOIRE EN FRANCE.





DOCTRINAIRE





BARNABITE



CURÉ RÉGULIER POUR LE SERVICE DES [illegible]



CLERC RÉGULIER POUR LE SERVICE DES MALADES.





CLERC REGULIER DES ECOLES PIES.





CLERC MINEUR.





RELIGIEUX FEUILLANT.





RELIGIEUSE FEUILLANTINE.





RELIGIEUSE DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE DAME





BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR



RELIGIEUSE DE N[illegible]



RELIGIEUSE DE NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE.



CONGRÉGATION DES [illegible]



CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE LA MISSION.





SOEUR DE LA CHARITÉ DE SAINT VINCENT DE PAULE.





GENOFEVAIN.





BENEDICTINE DE L'ADORATION PERPETUELLE DU St. SACREMENT.





FILLE DU BON PASTEUR





HOSPITALIÈRE DE LA FLECHE..





FILLE DE Ste GENEVIÈVE.



TRAPPISTE.





PAUVRE VOLONTAIRE EN FLANDRE.





GRAND MAITRE DE L'ORDRE DE MALTE.





CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE DE MALTE.





CHEVALIER DE L'ORDRE DE MALTE EN MANTEAU





RELIGIEUSE DE L'ORDRE DE SAINT JEAN DE JÉRUSALEM,

Du monastere de Toulouse en habit de cœur.



TEMPLIER EN HABIT DE MAISON.



TEMPLIER EN COSTUME DE GUERRE



TEMPLIER EN COSTUME DE GUERRE





GRAND MAITRE DE L'ORDRE TEUTONIQUE.





RELIGIEUX D'AUBRAC.





CHEVALIER DE L'ORDRE DE St. JACQUES DE L'EPÉE.





CHEVALIER DE L'ORDRE DE CALATRAVA.





CHEVALIER DE L'ORDRE D'ALCANTARA.





CHEVALIER DE L'ORDRE D'AVIS





ORDRE DE SAINT ÉTIENNE.

Chevalier en habit de cérémonie





CHEVALIER DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT





HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT


COLUMBIA UNIVERSITY
0035538040

